

Collection J. ROLAND et E. DUCHESNE

COURS DE GÉOGRAPHIE

PAR

Joseph HALKIN

Professeur à l'Université de Liège

Troisième Partie

GÉOGRAPHIE DE LA BELGIQUE ET ÉLÉMENTS DE COSMOGRAPHIE

(4^e des Athénées et des Collèges, 2^e année des Ecoles moyennes)

CONFORME AU PROGRAMME DE 1926



Maison d'Éditions Ad. WESMAEL-CHARLIER

SOC. AN.

1928

Rue de Fer, 81, NAMUR

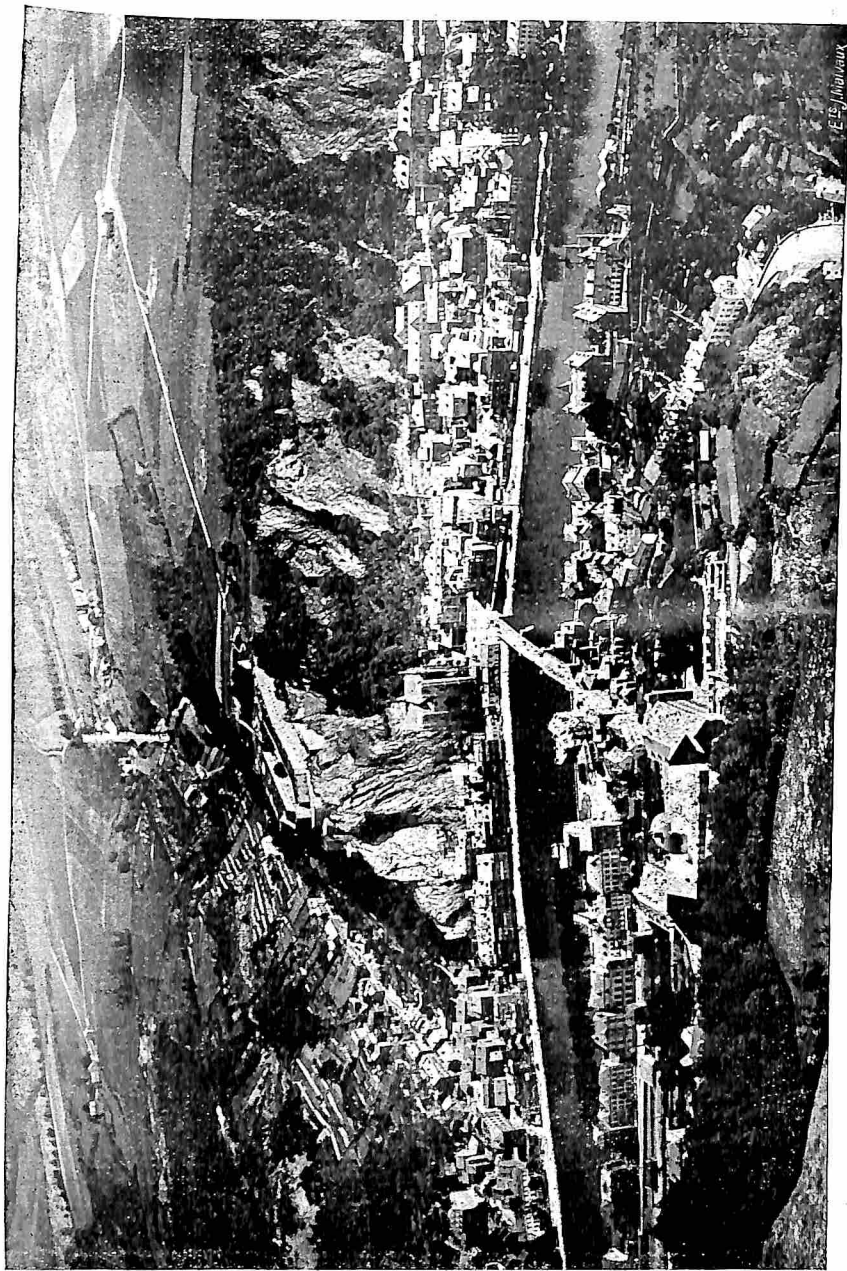


Fig. 1-2. — Dinant. — (Service photographique de l'Aviation militaire Belge 1923).

57914A

Collection J. ROLAND et E. DUCHESNE

COURS
DE
GÉOGRAPHIE

PAR
Joseph HALKIN

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

TROISIÈME PARTIE

(4^e des Athénées et Collèges; 3^e année des Écoles moyennes)

CONFORME AU PROGRAMME DE 1926

**GÉOGRAPHIE DE LA BELGIQUE
ET ÉLÉMENTS DE COSMOGRAPHIE**

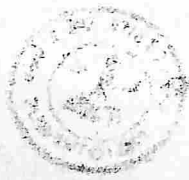


NAMUR

Maison d'Éditions AD. WESMÈL CHARLIER (Soc. An.) 1928



PROPRIÉTÉ.



AVANT-PROPOS.

Cette édition de 1928, que nous avons mise en concordance avec le programme nouveau de 1926, est établie sur le même plan que nos autres manuels de géographie : l'unité de méthode et de distribution des matières permettra des comparaisons fécondes et des rapprochements utiles.

La première partie de ce manuel se divise en trois sections : la première donne la géographie générale de la Belgique, la deuxième la géographie des régions naturelles, la troisième la géographie des provinces belges, qui pourra servir d'exercice de révision. La seconde partie comprend des éléments de cosmographie. La première partie est exposée avec plus de détails dans notre Géographie de Belgique (tome II), et la seconde dans notre Géographie générale (tome I).

Le programme de 1926 n'impose plus l'étude des Éléments de géographie générale qui, dans nos éditions précédentes, formaient la seconde partie de ce manuel : l'enseignement de la géographie générale dans le cycle inférieur, ne pourra plus guère être qu'occasionnel. Considérant cet enseignement de géographie générale comme très utile, sinon nécessaire, pour la formation géographique des élèves, nous avons publié, hors série, un petit manuel qui les contient et auquel le professeur de géographie pourra renvoyer chaque fois qu'il aura l'occasion de replacer l'étude particulière d'un phénomène géographique dans l'étude générale de ce phénomène tel qu'il se présente sur la surface terrestre considérée dans son ensemble.

Les Manuels de géographie de la Collection J. Roland et E. Duchesne (enseignement moyen et normal) sont répartis en deux séries : la première (ou cycle inférieur) pour les classes de 6^e, 5^e et 4^e des Athénées et Collèges et pour les 1^{re}, 2^e et 3^e années des Écoles moyennes; la seconde (ou cycle supérieur) pour les Écoles normales primaires et moyennes, pour les classes de 3^e, 2^e et 1^{re} des Athénées et Collèges et pour servir de livres du maître dans les classes du cycle inférieur.

La première série comprend actuellement :

- 1^{re} PARTIE : Notions de géographie générale et géographie de l'Europe ;
- 2^e PARTIE : Géographie des parties du monde, autres que l'Europe ;
- 3^e PARTIE : Géographie de la Belgique et éléments de cosmographie.

Hors série :

Éléments de géographie générale.

La deuxième série comprend :

- TOME I : Géographie générale ;
- TOME II : Géographie de la Belgique,

Hors série :

Géographie du Congo belge.

Géographie économique.

Ces manuels signalent de nombreuses références à notre Atlas classique, avec 41 planches, 212 cartes et un index des noms géographiques; cinq de ces planches, contenant 35 cartes, sont réservées à la Belgique.

Dans la série des Cartes Murales, nous avons publié une carte des Régions naturelles de la Belgique, agrandissement au 1 : 350.000 de la carte 109 de notre atlas classique.

Fin 1927.

J. H.

PREMIÈRE PARTIE.

GÉOGRAPHIE DE LA BELGIQUE.

GÉNÉRALITÉS.

Si nous avions devant nous un globe terrestre de 2 m. 50 de circonférence, nous aurions quelque difficulté à y distinguer la place occupée par la Belgique : elle s'y présenterait, en effet, sous la forme approximative d'une triangle rectangle dont l'hypoténuse aurait 17 millimètres de long et les deux côtés 10 et 14 millimètres environ. La surface de notre pays ne vaut à peine que la 17.900^e partie de la surface du globe et la 5.000^e partie des terres émergées.

Sa situation géographique, dans l'ensemble des terres, est presque centrale, car dans les mappemondes reproduisant l'hémisphère des terres, celui-ci a pour centre Nantes sur l'estuaire de la Loire. En outre, elle se trouve dans la zone tempérée boréale et son sol est incliné vers la mer du Nord, permettant ainsi aux influences océaniques de se faire sentir assez loin dans l'intérieur du pays.

Sa frontière maritime est petite, 67 kilomètres seulement, mais il faut y ajouter les rives de l'Escaut depuis en amont d'Anvers jusqu'à la frontière hollandaise, rives qui sont, économiquement parlant, plus maritimes que tout le littoral belge.

Notre pays ne forme pas, par lui-même, une entité physique; il fait partie à la fois de la grande plaine qui se déroule du golfe de Gascogne à l'Oural, et de la partie montagneuse de l'Europe centrale : les derniers contreforts septentrionaux de ce massif se prolongent dans notre pays, mais sans dépasser 692 mètres d'altitude.

La Belgique, petite par sa superficie, grande par la densité de sa population et l'importance de son commerce et de son industrie, est un territoire indépendant, dont la valeur est augmentée par le voisinage de grandes puissances politiques et économiques, par la possession d'un excellent port, Anvers, et par l'esprit commercial et industriel de ses habitants.

SECTION I.
GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE DE LA BELGIQUE.

CHAPITRE I.

LE TERRITOIRE BELGE.

(Atlas classique, pl. 15, carte 96.)

Frontières politiques. — La Belgique est bornée au N. par les Pays-Bas; — à l'E., par les Pays-Bas, par l'Allemagne et par le Grand-Duché de Luxembourg; — au S. et à l'W., par la France; — au N.-W., par la mer du Nord, qui la sépare de la Grande-Bretagne.

Elle se trouve ainsi avantageusement placée entre les pays les plus industriels et les plus commerçants de l'Europe.

Frontières naturelles. — Ces limites coïncident, en certains endroits, avec des phénomènes géographiques qui forment des limites naturelles : la mer du Nord, au N.-W.; la Meuse, sur une partie de la frontière belgo-néerlandaise.

Forme. — La forme générale de la Belgique est celle d'un triangle rectangle, dont l'hypoténuse serait la limite vers la France.

Le développement total des frontières est de 1.350 km. environ, dont 67 de côte maritime seulement. La plus grande ligne tracée à l'intérieur du pays, du N.-W. au S.-E., de Wenduynne à Athus, mesure 280 km. On en compte 175 du N. au S., de Meerle à la frontière française, au S. de Chimay.

Superficie. — La superficie de la Belgique est de 30.500 km², soit un peu plus de 3 millions d'hectares (exactement : 3.044.401 hectares). C'est un des petits États de l'Europe : il n'en vaut, comme étendue, que la 346^e partie.

Position. — La Belgique, enfermée entre trois puissances économiques : la France au S.-W., l'Allemagne à l'E. et les Pays-Bas au N., est reliée à une quatrième puissance, la Grande-Bretagne, par la mer du Nord, dans laquelle débouche l'Escaut.

Situation astronomique. — La Belgique est comprise entre 49°30' et 51°30' de latitude N.; — et entre 2°32' et 6°24' de longitude E. de

Greenwich. Elle s'étend donc sur deux degrés en latitude (222 km.); sur presque quatre degrés en longitude (280 km.).

La Belgique est traversée en son milieu par le méridien de Bruxelles, qui passe à 4°22' à l'Est du méridien de Greenwich. — Bruxelles se trouve à peu près à la même latitude que Cologne, en Prusse; Chemnitz, en Saxe; Kiew, en Ukraine; Semipalatinsk et Blagovetschensk, en Sibérie; la pointe Sud du Kamtschatka; l'extrémité méridionale de la baie d'Hudson au Canada; Southampton, en Angleterre.

Cartographie. — La carte de la Belgique s'inscrit très facilement dans un quadrilatère formé de deux méridiens (2° longit. E. et 2° longit. W. de Bruxelles) et de deux parallèles (49°30' et 51°30' de latitude N.).

CHAPITRE II.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.

A. — LE SOL.

Le sol de la Belgique n'est pas, dans toute l'étendue du pays, à la même hauteur au-dessus du niveau moyen des eaux de la mer, et il n'est pas composé partout de la même terre végétale ni des mêmes roches sous-jacentes. Son altitude varie de 0,05 m. au-dessus du niveau de la mer basse moyenne (dans les Polders) à 692 m. (à Botrange); cette altitude maxima n'est cependant pas très grande comparée à l'altitude du Mont Blanc (4808 m.). La nature du sol varie suivant la nature des roches ou la nature des dépôts fluviaux et marins.

1. — *Relief du sol.*

(*Atlas classique*, pl. 15, carte 96.)

Aperçu général. — Nous ne pouvons mieux nous rendre compte du relief du sol de la Belgique qu'en la parcourant dans le sens de sa plus grande longueur, c'est-à-dire du nord-ouest au sud-est, ou d'Ostende à Arlon.

Nous traversons d'abord les riches et fertiles campagnes de Flandre, plaines immenses où l'œil ne remarque pas un pli de terrain; sans les arbres et les maisons, le regard s'étendrait à perte de vue dans tous les sens, et l'horizon serait, pour nous, un cercle parfait.

Au delà de Bruxelles, le sol s'élève par degrés et forme de légères ondulations. Voici, aux environs de Gembloux, le vaste plateau de la Hesbaye, qui se dore chaque année d'abondantes moissons. Puis se présente à nos yeux la pittoresque vallée de la Meuse.

Après être descendu jusqu'à la Meuse, nous gravissons une pente rapide, qui nous mène sur les hauteurs de la rive droite : là commence la Haute Belgique. Le sol devient plus accidenté, et, au delà de la Famenne, de moins en moins fertile. Devant nous, s'ouvrent de profondes vallées; à droite et à gauche s'élèvent des collines aux flancs tantôt arides et nus, tantôt couverts de forêts, de genêts ou de bruyères : nous sommes en Ardenne. Nous atteignons ainsi au *plateau de Recogne* à 500 mètres au-dessus du niveau de la mer, le point culminant de notre route; puis nous redescendons insensiblement vers Arlon, terme de notre voyage. (Voir en outre les trois profils accompagnant la carte 96 de l'*Atlas classique*.)

Division basée sur l'altitude. — Le relief du sol forme ainsi trois grandes divisions : la *Basse Belgique*, la *Moyenne Belgique* et la *Haute Belgique*.

1^o La *Basse Belgique* comprend tout le nord du pays. C'est une *plaine*, sans relief, presque horizontale; l'altitude, sauf en quelques points, ne dépasse guère 20 m., et certains endroits sont même inférieurs au niveau moyen de la mer. Elle a pour limite méridionale la ligne hypsométrique de 80 m., passant à peu près par Ypres, Courtrai, Audenarde, Alost, Vilvorde, Louvain et Maestricht. — Elle comprend ainsi, presque en entier, la Flandre et la Campine; elle fait partie de la grande plaine Baltique allant de l'Oural au golfe de Gascogne.

La Basse Belgique est formée de terrains *sablonneux*; devenus très fertiles dans la Flandre, restés pauvres dans la Campine.

2^o La *Moyenne Belgique* est comprise entre cette première région et la vallée de Sambre et Meuse, de la frontière française à Maestricht. Elle occupe le centre du pays et marque la transition entre la plaine et la partie élevée : c'est une succession de *plateaux* qui s'élèvent, graduellement, de l'altitude de 80 m. à la côte 180 et même 200 m. Le point culminant se trouve au plateau d'Hingeon, au N.-E. de Namur, à 220 m. au-dessus du niveau de la mer.

Elle est formée de terrains *limoneux* d'une grande fertilité, et vers le sud la contrée devient très industrielle (bassin houiller).

3^o La *Haute Belgique* est située au sud de la vallée de Sambre et Meuse. C'est un *massif montagneux* (relativement aux vraies montagnes de l'Europe, il est peu élevé) raboté par l'érosion, plus exactement une pénéplaine, d'une altitude moyenne de 400 m. environ

formée de *croupes* arrondies que séparent des vallées profondes et sinueuses. Des bords de la Sambre et de la Meuse, le sol s'élève encore jusqu'à la *crête des Ardennes*, à une altitude qui atteint 675 m. à la Baraque Michel et 692 m. à Botrange, point culminant. Passé cette arête, le sol s'abaisse insensiblement.

Le sol, formé de terrains *rocheux*, était autrefois couvert de vastes forêts, et l'on peut encore y parcourir de grandes étendues de bois. Le pays est peu favorisé sous le rapport de la culture; mais il est, par excellence, le pays des carrières.

En résumé, l'aspect général présente la forme de deux plans inclinés, adossés l'un à l'autre, des deux côtés de la crête ardennaise : le premier dessine une longue pente vers le nord-ouest et comprend les six septièmes environ du territoire; l'autre, beaucoup plus petit, est incliné vers le sud-est.

2. — *Nature du sol.*

Aperçu général. — Si nous allons d'Ostende à Arlon, nous rencontrerons toutes les variétés de sol que possède notre pays : après une bande très étroite de *dunes* formées de sable apporté par la mer et amoncelé par le vent, nous rencontrons les *Polders*, puis la *zone sablonneuse*; celle-ci se modifie bientôt en zone sablo-limoneuse, à laquelle succède la *zone limoneuse* qui couvre les plateaux de la Moyenne Belgique. Puis au delà de la Meuse, nous traversons d'abord la *zone calcareuse*, puis la *zone schisteuse* et enfin, au terme de notre voyage, la *zone marneuse*. Ces zones, distinctes par la nature du sol, forment autant de bandes généralement allongées de l'W.-S.-W. vers l'E.-N.-E.

Dans ces zones agricoles, certaines régions ont conservé des noms particuliers qui les distinguent les unes des autres principalement par *leurs caractères physiques*, les *ressources du sol* et aussi le *mode d'activité des habitants*; ce sont des régions naturelles qui ont, à divers points de vue des aspects différents.

De là, d'une part, une division en six zones agricoles et, d'autre part, une division en dix régions naturelles.

a) *Division basée sur la nature du sol ou en zones agricoles.*

(Atlas classique, pl. 16, carte 100.)

1^o **Zone poldérienne.** — La zone poldérienne s'étend parallèlement à la mer, sur une largeur de 10 à 15 kilomètres, et le long de la frontière néerlandaise jusqu'aux rives du Bas Escaut. Les Polders

sont formés de terrains d'alluvions : *sable, argile, calcaire*, recouvrant une couche de *tourbe*. Les Polders ont été aménagés, grâce à l'humidité constante du sol, en gras pâturages et aussi en terres d'une grande fertilité.

2^o Zone sablonneuse. — Elle s'étend des Polders à la Meuse inférieure, à travers la Basse Belgique. Sa limite méridionale est marquée approximativement par une ligne tracée d'Ypres à Maestricht, et passant par Courtraï, Audenarde, Alost, Vilvorde, Louvain et Hasselt. Cette zone comprend près des deux septièmes du territoire belge. On peut y rattacher, le long du littoral, la région des *Dunes*, monticules de sable formés par le vent au moyen des apports successifs de la mer sur les côtes.

La mer qui recouvrait autrefois toute la région y a laissé une épaisse *nappe de sable*, de sa nature peu productive. Mais le sous-sol est *argileux* en beaucoup d'endroits : dans la Flandre, par des défoncements répétés et l'amendement de la couche supérieure, le travail opiniâtre de l'homme a fait de cette région une contrée des plus fertile; c'est la zone sablonneuse *améliorée*. Au contraire, en Campine, c'est-à-dire dans les provinces d'Anvers et de Limbourg, une grande partie du sol est restée naturellement stérile et renferme encore un grand nombre de terrains incultes (bruyères).

Entre la zone sablonneuse, au nord, et la zone limoneuse, au sud, s'étend une zone intermédiaire *sablo-limoneuse*, qui sert de transition : le sable y est de plus en plus chargé de limon, finit par être en petite quantité et le limon véritable apparaît.

3^o Zone limoneuse. — Elle a pour limites : au N. la zone sablonneuse, au S. la vallée de Sambre et Meuse. Toutes les provinces belges, sauf Anvers et Luxembourg, ont une partie de leur territoire dans la zone limoneuse, qui est la plus riche du pays. Cette région est couverte d'un manteau de limon, le *limon hesbayen* : c'est le meilleur sol de culture, et, par excellence, la terre à froment et à betterave sucrière.

4^o Zone calcareuse. — Elle s'étend des sources de la Sambre jusqu'au N. de la Vesdre et comprend le Condroz, la Famenne et le Pays de Herve. On l'appelle encore zone *condrusienne*, parce qu'on pourrait la caractériser par la composition du sol dans le Condroz : ce sont des bancs alternatifs de *grès*, de *calcaire* et de *schiste*. Dans la partie schisteuse, le sol est généralement aride : les terrains incultes y occupent encore de grandes étendues. Ailleurs, et surtout dans les vallées, le sol est productif, en avoine et épeautre particulièrement.

5° **Zone schisteuse.** — Elle comprend le S. des provinces de Hainaut et de Namur, le S.-E. de la province de Liège avec les cantons de Malmedy et de Saint-Vith, et s'étend à travers le Luxembourg jusqu'au Grand-Duché. L'Ardenne s'y trouve entièrement : c'est pourquoi on désigne encore toute la région sous le nom de zone *ardennaise*. Le sol est composé de *schiste* et vers le N.-E. de quartzites et phyllades; il n'a pas ou très peu de calcaire. Aussi est-il souvent aride et stérile, ne produisant, quand il n'est pas amendé par des engrais, que de maigres récoltes (seigle, avoine, pommes de terre). De grandes étendues sont couvertes de genêts et de bruyères, ou converties en maigres pâturages. Ailleurs, le sol est laissé en repos ou en *jachère*, après quelques années de récoltes, puis de nouveau remis en culture par le système de l'*essartage* : les gazons sont arrachés et brûlés, et leurs cendres fournissent au sol l'amendement nécessaire.

6° **Zone marneuse.** — La zone marneuse comprend le Sud de la province de Luxembourg et elle correspond à la Lorraine belge. — Les terrains qui la composent renferment de la *marne* ou du *calcaire tendre* mêlés de *sable* ou d'*argile*. La réunion de ces divers éléments minéraux dans la composition du sol donne à celui-ci une grande fertilité.

b) *Division en régions naturelles.*

(Atlas classique, pl. 18, carte 109.)

1° **Campine.** — Elle fait partie de la zone sablonneuse et de la Basse Belgique, et se divise en *Campine anversoise* et *Campine limbourgeoise*.

2° **Flandre.** — La Flandre, tout entière dans la Basse Belgique, se divise, suivant la nature du sol, en : la *région des dunes*, le long de la mer, la *plaine maritime* ou *poldérienne*, la *région sablonneuse de Flandre* et la *région sablo-limoneuse de Flandre*.

3° **Région mixte.** — Située au sud de la Campine anversoise, mais encore dans la Basse Belgique, cette région mixte, ou de transition, se subdivise en : *Petit-Brabant*, *Campine brabançonne* et *Hageland*.

4° **Hesbaye.** — La Hesbaye est en Moyenne Belgique et dans la zone limoneuse.

5° **Région hennuyère.** — Comme la précédente, elle est en Moyenne Belgique et dans la zone limoneuse; on y distingue le *Tournaisis*, à l'W.

6^o **Région brabançonne.** — Elle occupe le centre de la Moyenne Belgique, et, avec les deux régions précédentes, forme la transition entre les plaines du Nord de la France et celles de l'Allemagne occidentale.

7^o **Région condrusienne.** — Cette région, qui est dans la zone calcaireuse, comprend : le *Condroz*, une partie de l'*Entre-Sambre-et-Meuse* et la *Famenne*. La limite vers l'Ardenne est donnée par les roches calcaires qui touchent au massif schisteux ardennais.

8^o **Pays de Herve.** — Le pays de Herve forme, dans la Haute Belgique, l'extrémité nord-orientale de la zone calcaireuse.

9^o **Ardenne.** — C'est, au point de vue de l'altitude, la région naturelle belge la plus élevée, dont les limites concordent avec celles de la zone schisteuse.

10^o **Lorraine belge.** — Cette région, située dans la pointe S.-E. du pays, a les mêmes limites que la zone marneuse.

Dans ces régions naturelles, ou sur leurs limites, se sont formées des régions que caractérisent moins la nature du sol, le climat et l'altitude, que le travail humain et la nature des roches affleurantes ou sous-jacentes.

C'est tout particulièrement la *région houillère*, laquelle s'étend en travers de toute la Belgique, depuis la frontière française, près de Condé, jusque dans le pays de Herve. L'extraction de la houille a donné à toute cette région des caractères bien particuliers; ceux-ci ont détrôné les caractères agricoles, qui prédominaient autrefois à cause du revêtement limoneux.

Cette région houillère est aussi la *région industrielle* par excellence de la Belgique. Une autre région industrielle moins importante s'est créée dans le sud du Luxembourg (Athus et environs), dans le voisinage des gîtes miniers.

L'étude de la géographie de la Belgique par régions naturelles fera l'objet de la section II.

3. — *Nature du sous-sol* (éléments de géologie).

(*Atlas classique*, pl. 16, carte 99.)

Composition du sous-sol. — Le sous-sol de la Belgique est presque exclusivement formé de roches sédimentaires.

Les *roches sédimentaires* ont été déposées par les eaux marines lorsque celles-ci envahissaient les continents; ces roches se présentent sous forme de couches qui sont restées horizontales ou qui ont été redressées ou plissées;

elles renferment des fossiles, c'est-à-dire des animaux et des végétaux qui, tout en conservant leur forme, sont composés d'éléments rocheux.

Les *roches éruptives* proviennent du centre de la Terre; elles ne renferment pas de fossiles; en Belgique, on ne les rencontre qu'en deux petites régions, aux environs de Lessines et de Quenast.

Les *roches fondamentales* ne sont guère visibles en Belgique; elles existent sous les roches sédimentaires à des profondeurs pas encore atteintes par des sondages; elles sont antérieures aux formations sédimentaires et ne contiennent aucun fossile.

Division des roches sédimentaires. — Suivant leur âge, les roches sédimentaires se divisent en roches primaires, secondaires, tertiaires et quaternaires, ces dernières étant les plus récentes. Suivant leur nature, on distingue en Belgique : 1^o du primaire : les schistes et les quartzo-schistes du cambro-silurien; les schistes, grès et calcaires du dévonien; les schistes, grès et calcaires du carboniférien; — 2^o du secondaire : les grès et marnes du triasique; les sables, argiles, marnes et calcaires du jurassique; les craies et marnes du crétacique; — 3^o du tertiaire : les marnes, calcaires, sables, argiles et grès de l'éocène; les sables et argiles de l'oligocène; les sables du miocène; les sables et argiles du pliocène; — 4^o du quaternaire : des limons, des sables, des argiles et des alluvions.

En Belgique, les schistes sont du primaire; les calcaires et les grès, du primaire ou du secondaire; la craie, du secondaire; les argiles et les sables, du secondaire, du tertiaire ou du quaternaire.

Entre le sillon Sambre-Meuse-Vesdre, au Nord, et la ligne Muno-Attert, au Sud, le sous-sol est formé presque exclusivement de roches primaires, le plus souvent redressées, comme si un mouvement formidable avait relevé le massif ardennais, obligeant les couches autrefois horizontales à former de grands plis; ces roches primaires sont dures, compactes et anciennes.

Au Sud de la ligne Muno-Attert, ce sont exclusivement des terrains triasiques et jurassiques qui affleurent; leurs couches s'appuient sur le massif ardennais et plongent, mais faiblement, vers le Sud.

Au Nord du sillon Sambre-Meuse-Vesdre, les formations géologiques supérieures sont le plus souvent composées de roches moins dures ou plus meubles qu'au Sud de ce sillon; leur allure est presque horizontale; ce sont des roches et terrains postérieurs au primaire, donc relativement récents; leur épaisseur va en augmentant du Sud vers le Nord et ils s'appuient sur un socle de roches primaires, dont certaines apparaissent dans la vallée supérieure de la Dyle, de la Senne et de la Dendre. — (Voir les coupes géologiques reproduites dans l'*Atlas classique*, planche 16, notamment les coupes 102 et 103; pour plus de détails, voir section II, Géographie des régions naturelles et notre *Cours de géographie*, tome II : Géographie de la Belgique.)

B. — LE CLIMAT.

(Atlas classique, pl. 15, cartes 97 et 98.)

Le climat de la Belgique est *influencé* par le voisinage de la mer, la prédominance des vents d'W. et du S.-W. et les différences, si faibles qu'elles soient, de son relief. Il est, en général, peu clément et sujet à de brusques variations, bien que la Belgique soit rangée, en raison de sa latitude (50^e parallèle N.), parmi les pays *tempérés*.

Température. — La température moyenne annuelle du pays est d'environ 9^o5; c'est celle des premiers beaux jours de mai et des douces journées d'octobre. Sur les hauts plateaux de l'Ardenne, la moyenne thermométrique descend à 7^o.

Janvier est le mois le plus froid, avec 1^o4 en moyenne; juillet, le mois le plus chaud, avec 17^o6 en moyenne.

Les extrêmes de température observés en Belgique ont été de + 38^o (en Campine), et de — 30^o (en Ardenne).

Pluies et neiges. — La moyenne annuelle des jours de pluie en Belgique est de 195 jours, soit plus de la moitié de l'année : aussi le climat de notre pays est généralement *humide* et *brumeux*. — C'est en automne et hiver qu'il pleut *le plus fréquemment*, mais c'est en été que les pluies sont *les plus abondantes*, tandis que le printemps est la saison qui reçoit *le moins d'eau*.

La *quantité* d'eau qui tombe annuellement augmente du littoral vers l'intérieur, en raison même de l'augmentation d'altitude : la progression va de 700 millimètres en moyenne au bord de la mer, où il pleut le moins, à 1250 mm. environ à la crête ardennaise, et à 1500 mm. à la Baraque Michel et à Boîtrange, où il tombe le plus d'eau.

Le littoral est aussi la région où il neige le moins souvent : le nombre de jours de neige y est deux fois moindre qu'au centre du pays et six fois moindre qu'en Ardenne. — C'est en Ardenne que l'hiver est le plus précoce et le plus long : les gelées blanches et les frimas s'y montrent bien avant de faire leur apparition dans le reste du pays, et la neige est disparue depuis longtemps de la Basse et de la Moyenne Belgique, qu'elle blanchit encore les hauts plateaux des Fagnes et de l'Ardenne.

Vents. — Les *vents dominants* sont ceux du S.-W. et de l'W.; au printemps, les vents d'E. leur disputent cette prédominance. — Les premiers, soufflant de la mer, se font surtout sentir en automne, et nous amènent des pluies fréquentes et parfois de violentes tempêtes. Les vents d'E.

et du N.-E., ou continentaux, sont fréquents en hiver; ils soufflent souvent aussi avec persistance en avril et en mai : c'est l'âpre *bise*, qui arrête et dessèche les premiers germes de la végétation naissante.

C. — LES EAUX.

(Atlas classique, pl. 15, carte 96.)

1. — *Les eaux marines.*

La Belgique est voisine, sur une longueur de 67 km., de la *mer du Nord* qui s'étend à l'E. de la Grande Bretagne, et qui communique avec l'océan Atlantique, notamment par le Pas de Calais et la Manche. La mer du Nord, au large de la côte belge, est peu profonde et des bancs de sable s'étendent parallèlement à la côte; celle-ci est, sur une assez grande largeur, découverte à marée basse et des courants marins y apportent d'assez grandes quantités de sable fin qui font de notre littoral maritime une longue et belle plage.

2. — *Les eaux courantes.*

La Belgique ne possède pas de fleuve qui lui appartienne en entier cela tient à ce que son territoire est relativement petit et que l'inclinaison générale du pays, qui a varié au cours des périodes géologiques, n'a pas conduit les eaux fluviales directement vers le littoral belge actuel.

Bassins. — La Belgique appartient à deux bassins *maritimes* et à cinq bassins *fluviaux*.

Les deux bassins *maritimes* sont : celui de la *mer du Nord*, qui renferme la presque totalité du territoire, et celui de la *Manche*, dont fait partie une faible portion du Hainaut. — Les cinq bassins *fluviaux* sont ceux de l'*Yser*, de l'*Escaut*, de la *Meuse*, du *Rhin* (par la Sûre) et de la *Seine* (par l'Oise). — Les bassins de l'*Escaut* et de la *Meuse* sont de beaucoup les plus étendus : le premier mesure, en Belgique, la moitié du territoire; le second compte les cinq sixièmes du restant.

Les bassins de l'*Yser* et de l'*Escaut*, situés dans la Basse et la Moyenne Belgique, sont formés de plaines basses et de collines à faible pente. — Ces fleuves et leurs affluents ont un régime régulier et sont généralement navigables. Ils coulent à pleins bords et très lentement, au point qu'en beaucoup d'endroits de la Flandre, le cours de l'eau est presque insensible (la *Lys*, pente kilométrique : 0^m,10).

Les bassins belges de la Meuse, de la Sûre et de l'Oise se développent presque entièrement dans la Haute Belgique. Ces cours d'eau, avec les rivières qui les grossissent, coulent à travers des terrains accidentés : de là, la pente et la vitesse considérable de leur cours (le Hoyoux, pente kilométrique : 9^m50), les rapides et cascates de leurs eaux murmurantes ; et aussi leur limpidité, et leur abondance en poissons et crustacés à la chair succulente : truites, écrevisses, etc. De leur nature, ils ne sont pas navigables.

Cours des fleuves. — Nous considérons successivement : la *Meuse*, la *Sûre*, l'*Oise*, l'*Escaut* et l'*Yser*.

La Meuse. — La *Meuse* (flam. *Maas*) a sa source en France, au pied du plateau de Langres. Elle coule d'abord dans une longue et étroite vallée, et arrose Verdun. Elle reçoit à droite :

La *Chiers*, qui baigne en France Longwy, se grossit de la *Vire* et du *Ton*, qui se réunissent près de Virton.

La Meuse baigne ensuite Sedan, Mézières, Charleville et Monthermé, où elle reçoit :

La *Semois*, rivière sinueuse et fort encaissée, qui a sa source aux environs d'Arlon, baigne Étalle, Chiny, Florenville, Herbeumont et Bouillon.

La Meuse passe ensuite à Fumay et à Vireux, où elle reçoit à gauche :

Le *Viroin*, formé de l'*Eau Noire* qui arrose Couvin, et de l'*Eau Blanche* qui a sa source près de Chimay, baigne cette ville, et reçoit les eaux de l'*étang de Virelles*.

La Meuse arrose alors Givet, entre en Belgique, et reçoit, à gauche, l'*Hermeton* et, à droite, à Anseremme :

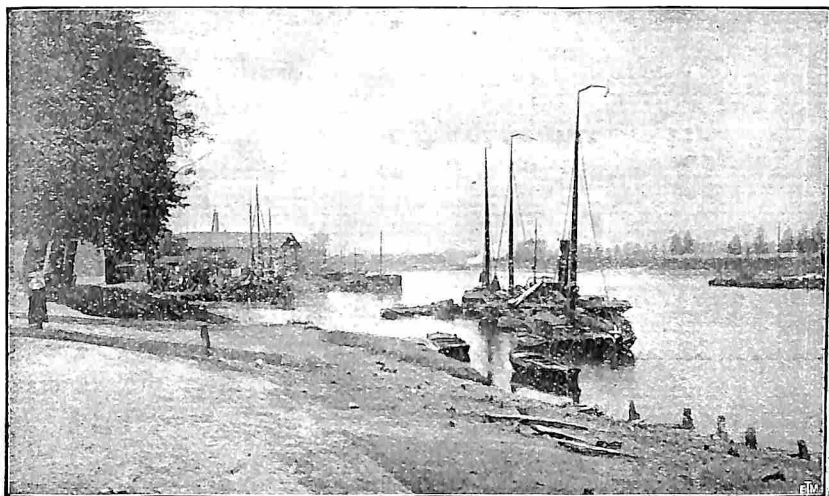
La *Lesse*, qui a sa source en Ardenne. Elle forme, à Han-sur-Lesse, une grotte renommée. Puis elle reçoit la *Lomme*, qui baigne Rochefort et y forme aussi une grotte remarquable. La Lesse passe ensuite à Houyet.

Puis la Meuse arrose Dinant, et reçoit à gauche la *Molignée*. A Yvoir, elle se grossit, à droite, du *Bocq*, qui descend des hauteurs du Condroz, passe non loin de Ciney et à Spontin.

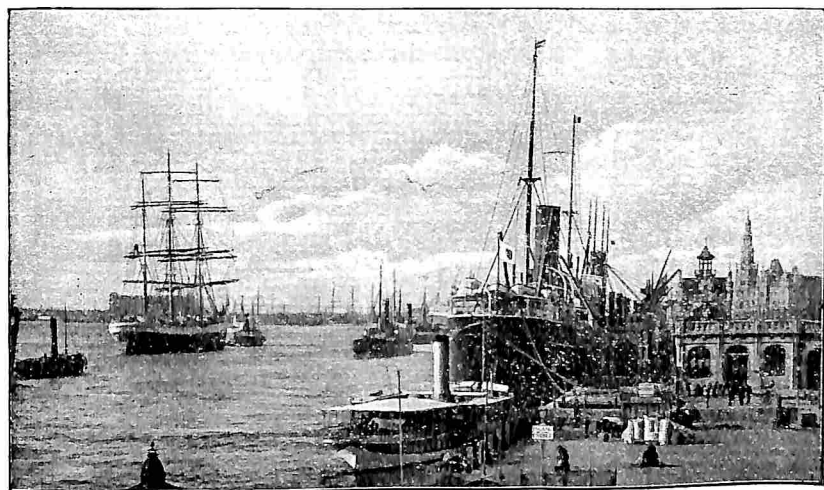
Les sources, en parties captées, de sa vallée fournissent l'eau potable à la capitale.

En coulant dans une vallée des plus pittoresque, la Meuse arrive à Namur, où elle se grossit, à gauche, de :

La *Sambre*, qui naît en France, où elle arrose Landrecies, Hautmont et Maubeuge ; elle entre en Belgique et arrose d'abord Thuin, Merbes-le-Château et Marchienne-au-Pont. En amont de Charleroi, elle se



Cl. Nels. Fig. 3. — **L'Escaut** : Vue prise à Baesrode (Termonde).
Comparer ce fleuve de plaine à la Meuse encaissée (fig. 5).



Cl. Nels

Fig. 4. — **L'Escaut** : La rade d'Anvers.

grossit, à droite, de l'*Eau-d'Heure*, qui passe à Walcourt, et, à gauche, du *Piéton*, qui a sa source près de Fontaine-l'Évêque, se dirige vers le N. et revient au S. à la Sambre, par une vallée où se trouve Luttre et qu'emprunte le canal de Charleroi à Bruxelles. — Puis la Sambre arrose Charleroi, Couillet, Châtelet, Tamines, Jemeppe-sur-Sambre et Floreffe. A Jemeppe, elle reçoit à gauche l'*Orneau*, qui passe à Gembloux et à Mazy.

A Namur, la Meuse, changeant de direction, tourne brusquement à l'E. Elle arrose Andenne, passe à Statte, où elle se grossit, à gauche, de la *Mehaigne*, qui arrose Avennes, puis arrose Huy, où elle reçoit, à droite, le *Hoyoux*, qui passe à Modave et à Marchin.

La Meuse baigne ensuite Engis, Flémalle-Haute, Jemeppe et Tilleur sur la rive gauche, Seraing et Ougrée, sur la rive droite, et elle arrive à Liège, où elle se grossit, à droite, de :

L'*Ourthe*, qui est formée à Engreux, en Ardenne, par la réunion de l'*Ourthe occidentale*, venue du plateau de Recogne et arrosant Remagne et Ortheville, et de l'*Ourthe orientale*, qui arrose Houffalize. — L'*Ourthe* baigne Laroche, Durbuy, et reçoit à Comblain-au-Pont, l'*Amblève*, laquelle reçoit la *Warche* qui passe à Malmédy, arrose Stavelot, reçoit la *Salm* qui passe à Vielsalm, forme la *cascade de Coo* et baigne Aywaille. — Puis l'*Ourthe* arrose Poulseur, Esneux, Tilff, Chênée, et se grossit de la *Vesdre*, qui arrose Eupen, et reçoit, en amont de Dolhain-Limbourg, la *Gileppe*.

En travers de la vallée que parcourt cette dernière, on a établi un immense barrage pour retenir ses eaux, qui forment aujourd'hui un lac de 80 hectares; de cet immense réservoir elles sont amenées par d'énormes conduites jusqu'à Verviers, où elles sont utilisées pour le lavage des laines et les besoins domestiques.

La Vesdre arrose ensuite Verviers, Pepinster, où elle reçoit la *Hoëgne*, Chaudfontaine et Chênée où elle se réunit à l'*Ourthe* qui, aussitôt après, se jette dans la Meuse.

L'*Ourthe*, l'*Amblève* et la Vesdre coulent dans des vallées profondes, entre des versants abrupts et souvent boisés. L'*Ourthe* a été canalisée depuis Comblain-au-Pont.

Passé Liège, la Meuse se dirige vers le N., baigne à gauche Herstal et à droite Jupille et Visé. Elle reçoit à droite la *Berwinne*, qui passe à Dalhem. Puis elle sépare le Limbourg belge du Limbourg hollandais. Elle arrose Maestricht (Hollande), où elle reçoit à gauche le *Geer*, qui passe à Waremmes, Tongres et Glons.

Entré en plaine, le fleuve s'étale en une large vallée; sa largeur s'accroît au détriment de sa profondeur, qui n'est plus à certains endroits que de 0 m. 60 : aussi n'y est-il pas navigable. Continuant à former la frontière, il laisse à gauche Reckheim, Mechelen et Stockheim et baigne Maeseyck; il entre aux Pays-Bas, arrose Ruremonde où il reçoit la *Roer*, qui prend sa source en Ardenne, non loin de Botrange, puis il arrose Venloo. Il s'unit ensuite à un bras du Rhin nommé *Wahal*, et se divise en trois branches larges et profondes, qui vont porter leurs eaux abondantes dans la mer du Nord.

En résumé, la Meuse est un *fleuve de montagne* : pente forte, cours rapide, profondeur variable, débit irrégulier; — son lit est au fond d'une vallée que bordent à droite et à gauche deux lignes de hauteurs. De sa nature, son cours n'est pas navigable, et il ne l'est devenu, de Sedan jusque Liège, que par la construction de barrages, munis d'écluses, qui rompent la pente du fleuve et en font un canal. Longueur totale : 900 km. dont 200 en Belgique.

Affluents navigables. — La Sambre canalisée; l'Ourthe canalisée, à partir de Comblain-au-Pont.

Affluents flottables. — La Semois, depuis Herbeumont; — la Lesse, depuis Ciergnon; — l'Ourthe, depuis Engreux; — l'Amblève, depuis Sougné-Remouchamps (Aywaille).

La Sûre. — La *Sûre* (alem. *Sauer*) a sa source sur le bord oriental du plateau de Recogne, centre important de dispersion hydrographique puisque, outre la Sûre, il donne naissance à quatre autres rivières : l'Ourthe occidentale, la Lomme, la Lesse et la Vierre. — La Sûre passe à Martelange, marque la frontière sur une dizaine de kilomètres, et entre dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Elle reçoit à gauche la *Wiltz*, qui arrose Bastogne, et l'*Our*, dont une partie du cours forme la limite entre l'Allemagne à l'E. et la Belgique, puis le Grand-Duché de Luxembourg à l'W. — Elle se grossit encore de l'*Alzette*, passant à Luxembourg; puis la Sûre se jette dans la *Moselle*, qui se réunit au Rhin à Coblenze.

L'Oise. — L'*Oise* a sa source au S. de Chimay. Elle entre en France et y devient navigable; après un long parcours, elle va se jeter dans la Seine, en aval de Paris.

L'Escaut. — L'*Escaut* (flam. *Schelde*) a sa source en France, au plateau de Saint-Quentin. — Il arrose dans ce pays Cambrai où il devient navigable, Valenciennes et Condé, où il reçoit à droite :

La *Haine*, qui a sa source à Anderlues, dans le Hainaut, et donne son nom à la province; elle arrose Jemappes et Saint-Ghislain.

Elle n'est pas navigable. Sa vallée, d'abord étroite, s'élargit en aval et possède une grande importance au point de vue industriel.

L'Escaut se grossit ensuite, à gauche, de la *Scarpe*, qui baigne, en France, Arras et Douai. — Il pénètre en Belgique et y arrose Antoing, Tournai, Audenarde et Gand, où il reçoit à gauche :

La *Lys* (flam. *Leie*), qui naît en France et y arrose Aire où elle devient navigable, et Armentières, sépare la Belgique de la France en baignant Warneton, Wervicq, Menin. — Elle passe à Courtrai, se grossit, à gauche, de la *Mandel*, qui arrose Roulers et Iseghem. — Puis la *Lys* passe à Deynze et vient mêler ses eaux à celles de l'Escaut.

Elle est canalisée et coule lentement et à pleins bords, dans une large vallée à peine distincte de la plaine environnante.

Passé Gand, l'Escaut tourne brusquement à l'E., arrose Wetteren et Termonde, où il reçoit à droite :

La *Dendre* (flam. *Dender*), formée à Ath par la réunion de la *Dendre orientale* et de la *Dendre occidentale*, qui arrose Leuze. — Puis la *Dendre* baigne Lessines, Grammont, Ninove, Denderleeuw et Alost, et se réunit à l'Escaut à Termonde ou Dendermonde (bouche de la *Dendre*).

Elle a été canalisée à partir d'Ath.

L'Escaut reçoit ensuite à gauche la *Durme*, rivière canalisée, à pente presque nulle, qui passe à Lokeren. Puis il arrose Tamise et Rupelmonde, où il se grossit, à droite, de son affluent le plus puissant :

Le *Rupel*, formé par la réunion de trois importantes rivières : la *Senne*, la *Dyle* et la *Nèthe*.

1^o La *Senne* a sa source dans le Hainaut, où elle baigne Soignies. Dans le Brabant, elle arrose Hal, Bruxelles, Vilvorde et se réunit à la *Dyle*.

Le canal de Charleroi à Bruxelles, creusé dans sa vallée et dans celle de son affluent la *Sennette*, supplée à sa non-navigabilité.

2^o La *Dyle* a sa source au S. du Brabant, non loin de Nivelles. Elle passe à Genappe, Wavre, Louvain, et se grossit, à droite, d'un important affluent :

Le *Démer*, qui a sa source au N. de Tongres, arrose Hasselt, puis Diest, où il devient navigable. En amont de cette ville, il reçoit à gauche la *Gette*, formée par la réunion de la *Grande Gette*, qui arrose Tirlemont; et de la *Petite Gette*, qui passe à Léau. Le *Démer* baigne ensuite Aerschot et se réunit à la *Dyle*.

La *Dyle* baigne ensuite Malines et se réunit à la *Senne*.

Jusqu'à son confluent avec le Démer, la Dyle est impropre à la navigation. Grossie du Démer qui est navigable à partir de Diest, elle devient rivière de plaine et navigable. — De la source jusqu'à Louvain, sa vallée est sinueuse, peu large, avec des pentes souvent boisées. Passé cette ville, la vallée s'étend et se confond avec la plaine voisine.

3^o La *Nèthe* est formée à Lierre par la réunion de la *Grande Nèthe* et de la *Petite Nèthe*. — La Grande Nèthe a sa source dans le N. du Limbourg et passe à Westerloo. La petite Nèthe a sa source non loin de Turnhout et baigne Hérenthals.

Rivières de plaine, elles sont navigables dans leur section inférieure, la première à partir de Westerloo, la seconde à partir d'Hérenthals.

La Nèthe arrose ensuite Duffel, et vient grossir, à Rumpst, les eaux réunies de la Senne et de la Dyle pour former le Rupel.

Le *Rupel* arrose Boom et se jette dans l'Escaut vis-à-vis de Rupelmonde.

Le Rupel est un cours d'eau large et profond, où le flot de marée se fait sentir et élève deux fois par jour son niveau de plusieurs mètres.

En aval du confluent du Rupel, l'Escaut, sous la dénomination d'Escaut maritime ou Bas-Escaut, prend le caractère d'un fleuve à chenal large et profond. Il se présente devant Anvers avec des largeurs de 400 à 500 mètres et y forme l'un des plus beaux ports du monde. Il devient de plus en plus large et profond, pénètre aux Pays-Bas avec une largeur de 1200 m.; puis, véritable bras de mer, sa branche occidentale ou *Hont* baigne Terneuzen et Flessingue, et se jette par une vaste embouchure dans la mer du Nord.

En résumé, l'Escaut, est un *fleuve de plaine* : pente faible, cours lent, profond et régulier, entre des bords plats; il est de sa nature *navigable* et influencé par le flot de marée qui exhausse son niveau de 4 m. à Anvers et se fait sentir jusqu'à Gand. C'est notre principale voie fluviale.

Affluents navigables. — La Scarpe, depuis Arras; — la Lys, depuis Aire; — la Mandel canalisée, depuis Roulers; — la Dendre canalisée, depuis Ath; — la Durme canalisée, depuis Lokeren; — le Rupel; — la Dyle, depuis le confluent du Démer; — le Démer, depuis Diest; — la Nèthe; — la Grande Nèthe, depuis Westerloo; — la Petite Nèthe, depuis Hérenthals.

A remarquer, au sujet des deux grands fleuves de la Belgique :

1^o La *concordance de leurs affluents*;

2^o La *direction presque uniforme des vallées*;

3^o L'*importance capitale de la vallée de Sambre et Meuse*, qui sépare la Haute Belgique du reste du pays.

L'Yser. — L'Yser a sa source en France, entre en Belgique à Rousbrugge et reçoit à droite :

L'Yperlée, qui a sa source au Mont Kemmel et passe à Ypres.

L'Yser arrose ensuite Dixmude, Nieupoort et se jette dans la mer du Nord.

L'Yser a 78 km. de parcours total, dont 50 km. sur territoire belge. Il est navigable dès son entrée en Belgique, et son affluent, l'Yperlée, est canalisé à partir d'Ypres. Sa pente kilométrique est faible : 0^m10.

Bassin côtier. — A ces bassins fluviaux dont les eaux s'écoulent vers la mer par l'Yser, l'Escaut, la Meuse, le Rhin ou la Seine, il faut ajouter un petit territoire dans le N.-W. de la Flandre occidentale dont les eaux s'écoulent directement dans la mer du Nord par des canaux ou par des rivières de peu d'importance, telles le Kerkbeek et le Waardam qui, réunis, arrosent Bruges.

Lacs ; étangs ; marécages. — La Belgique possède, outre le lac artificiel de la *Gileppe*, de nombreux étangs, surtout dans la Campine. — Le plus remarquable est l'étang artificiel de *Virelles*, près de Chinay, qui a une étendue de 115 hectares.

Les *marécages* se rencontrent : 1^o dans les Polders ; 2^o en Campine ; 3^o sur les plateaux de l'Ardenne (Fagnes), où l'imperméabilité du sol maintient les eaux à la surface. Beaucoup d'entre eux sont exploités comme tourbières.

3. — Les eaux souterraines.

Dans quelques parties de la Belgique et plus particulièrement dans la zone de calcaire qui borde l'Ardenne vers l'ouest, des rivières et des ruisseaux disparaissent dans le sol pour réapparaître après un parcours souterrain. Les cas les plus connus sont : la Lesse qui, dans les environs de Han, abandonne son ancien cours, s'engouffre dans le trou de Belvaux et creuse les belles grottes de Han ; le Rubicon qui forme les grottes remarquables de Remouchamps.

4. — Les eaux solides.

A cause de son climat tempéré et de son peu d'altitude, la Belgique ne possède pas de glacier. Si à cause d'une flore et d'une faune spéciales, on peut considérer les environs de la Baraque Michel comme un « îlot glaciaire, » on n'a relevé nulle part sur le territoire belge de traces évidentes de l'existence, autrefois, de glaciers.

CHAPITRE III.

GÉOGRAPHIE BIOLOGIQUE.

Types de végétation. — A cause du peu d'étendue de notre pays et des différences, en réalité peu importantes, dans l'altitude et dans le climat de ses diverses parties, la Belgique ne possède pas des types de végétation, ou des associations végétales spontanées, qui se présentent avec des caractères très variés. Citons : les forêts, les prairies naturelles, les bruyères, les fagnes.

La forêt (*Atlas classique*, carte 101) est du type des régions tempérées, avec arbres relativement peu élevés, à écorce épaisse, à repos bien marqué de la végétation et chute des feuilles en hiver. Autrefois elle recouvrait une très grande partie du pays, mais la nécessité d'étendre les cultures a provoqué de grands défrichements. Aujourd'hui, les parties les plus boisées de notre pays sont les provinces de Namur et de Luxembourg. On y rencontre les grandes forêts d'abord de *Rance* et de *Senzeille*, puis de *Thiérache*, de *Couvin*, de *Nismes*, de *Rienne*, de *Saint-Hubert* et de *Laroche*, ensuite d'*Herbeumont*, d'*Anlier* et d'*Orval*. Citons aussi, au S.-E. de Bruxelles, la forêt de *Soignes* ; à l'E. de la province de Liège et dans le canton d'Eupen, l'*Hertogenwald*. A côté des forêts proprement dites, il faut signaler les *taillis* et les *sapinières* assez nombreuses en Campine, dans la Famenne et sur le plateau de l'Ardenne (au total, 520,000 hectares de forêts).

Les *prairies naturelles* se rencontrent dans toutes les parties bien arrosées du pays ; elles occupent, presque exclusivement, les vallées de nos fleuves et de nos rivières. Celles du Veurne Ambacht et du Pays de Herve sont particulièrement renommées pour leur étendue et l'excellence de leurs produits ; celles des bords de la Lys servent spécialement au blanchissage des toiles. Les prairies fauchées ont une étendue de 242.000 hectares ; les prairies pâturées, 267.000 hectares (1924).

Les terrains incultes non occupés par la forêt ont un type particulier de végétation : la *bruyère* qui se trouve plus spécialement en Campine et en Ardenne, le *genêt* plus particulièrement en Ardenne.

Sur les terrains d'altitude élevée et saturés d'eau de l'Ardenne, s'étendent les *fagnes* ou *tourbières* : les plantes aquatiques se décomposent sous l'eau des marécages et forment la tourbe ; d'autres tourbières existent dans les dépressions marécageuses de la Campine et du N. de la Flandre.

Faune. — La Belgique fait partie de la sous-région européenne caractérisée par des carnassiers de taille moyenne, des petits rongeurs,

des ongulés, de nombreux insectivores de petite taille et quelques grands rapaces.

Les carnassiers qui peuplaient autrefois les grandes forêts, notamment le loup, ont disparu; il ne reste plus que le renard; par contre le gros gibier est encore assez abondant (cerf, chevreuil et sanglier); quant au petit gibier (lièvre, lapin, faisán, perdrix et caille) il existe à peu près partout. Les reptiles venimeux ont tous disparu, sauf la vipère; par contre les couleuvres, orvets et lézards sont fréquents. De nombreux oiseaux de passage traversent le pays (bécasse, canard, grive, béguinette, etc.), mais les grands rapaces sont très rares. — Nos cours d'eau sont assez poissonneux (truite, carpe, barbeau, brochet, etc.) et sur la côte de la mer il y a de nombreux mollusques et crustacés (moules, crabes, crevettes, etc.).

CHAPITRE IV.

GÉOGRAPHIE HUMAINE.

A. — GÉOGRAPHIE ANTHROPOLOGIQUE ET ETHNOGRAPHIQUE.

1. — Variétés humaines et groupes ethniques.

Le peuple belge aux points de vue anthropologique et ethnographique. — La population belge n'est homogène, ni au point de vue anthropologique, ni au point de vue ethnographique¹: nous y distinguons *deux types anthropologiques* se différenciant notamment par la forme du crâne, par la taille, par la couleur des cheveux et des yeux; nous y distinguons aussi *deux groupes ethniques* différents par leurs mentalités, par leurs idiomes nullement apparentés, par leur situation géographique. Mais les rapports tous les jours plus nombreux et plus étroits, plus nécessaires aussi, entre tous les Belges, l'immigration à différentes époques de populations étrangères, notamment pendant les périodes espagnole, autrichienne et française de notre

¹ L'anthropologie a pour but l'étude des caractères physiques ou somatiques des hommes; elle a établi une division de l'espèce humaine en *variétés humaines*, basée sur les caractères physiques (forme du crâne, nature et couleur des cheveux, couleur de la peau et des yeux, taille, etc.). — L'ethnographie a pour but l'étude des caractères sociologiques des hommes; elle a établi une division de l'espèce humaine en *groupes ethniques*, basée sur les caractères psychiques et sociologiques (mœurs, coutumes, langage, religion, etc.).

histoire, ont diminué considérablement la valeur de ces différences anthropologiques et ethniques; et l'on peut dire qu'il n'existe, aujourd'hui, en Belgique, qu'un seul peuple, et qu'il possède des caractères qui lui sont propres.

Au commencement des temps historiques, notre pays était habité par les Belges, peuplade celté d'origine et de civilisation, qui s'était mélangée aux habitants antérieurs (néolithiques); bientôt la conquête romaine y apporta quelques Romains et des Gallo-Romains; des invasions y amenèrent à diverses époques et surtout dans le nord, des Germains en grand nombre (Tongres, Francs, Saxons). [Voir notre manuel : *Histoire de la Belgique*.]

Variétés humaines actuelles. — Ainsi se formèrent, dans notre pays, deux variétés humaines distinctes : dans le nord, le type *flamand* chez lequel le type germain (variété nordique) domine : tête plus allongée, taille plus élevée, cheveux et yeux plus clairs; vers le sud, le type *wallon* avec prédominance du type néolithique (variété alpine) : tête plus large, taille plus petite, cheveux et yeux plus foncés.

Groupes ethniques actuels. — A ces deux types anthropologiques, qui se sont fortement mélangés, correspondent avec assez de précision deux groupes ethniques : le groupe *flamand*, parlant le flamand et habitant le nord du pays; le groupe *wallon*, parlant des dialectes romans et habitant le sud. La fusion est aujourd'hui presque complète entre ces deux groupes et le peuple belge est un, nettement différencié de ses voisins.

2. — Langues.

(*Atlas classique*, pl. 17, carte 107.)

On parle en Belgique le *français*, des dialectes romans et des dialectes germaniques.

Le *français* est usité dans tout le royaume, et particulièrement en Wallonie.

On parle des dialectes romans au S. de la ligne Messines-Visé-Aubel.

Ces dialectes sont : le *wallon* dans le pays de Liège, le pays de Namur et l'Ardenne; le dialecte *hennuyer*, apparenté au picard, dans la partie occidentale de la province du Hainaut; le dialecte *gaumais*, apparenté au lorrain, dans la partie occidentale de la Lorraine belge.

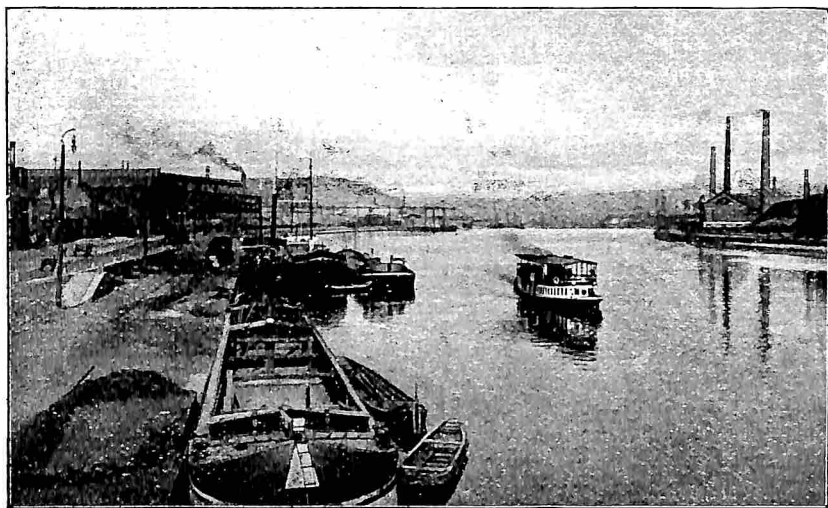
On parle des dialectes germaniques au N. d'une ligne joignant Messines à Visé et Aubel et à l'E. d'une ligne allant d'Aubel vers Malmedy et Arlon.



Cl. Nels.

Fig. 5. — La Meuse.

La vallée de la Meuse entre Dinant et Namur (vue prise des ruines de Crèvecœur).



Cl. Nels.

**Fig. 6. — La Meuse au pays de l'industrie
à Ougrée (en amont de Liège).**

Ces dialectes sont : le *flamand* ou *néerlandais* ainsi que des *dialectes flamands*, savoir, le *flamand*, dans la Flandre, le *sud-brabançon*, dans le Brabant et la province d'Anvers et le *limbourgeois*, dans le Limbourg et le nord de la province de Liège; l'*allemand* ou des *dialectes allemands* dans quelques communes du N.-E. de la province de Liège, dans tout le canton d'Eupen, dans plus de la moitié de celui de Malmedy, ainsi qu'à la lisière orientale de la province de Luxembourg (arrondissement administratif d'Arlon).

En 1925, il y avait 3.790.000 Belges ne parlant que le flamand et 3.268.000 ne parlant que le français ou un dialecte roman.

3. — Cultes.

Quatre cultes sont reconnus et leurs ministres salariés par l'État. Ce sont : le culte *catholique* (*Atlas classique*, c. 108), le culte *protestant évangélique*, le culte *anglican* et le culte *israélite*.

La grande majorité des Belges appartient au culte catholique. Sous ce rapport, la Belgique est divisée en six *diocèses* : l'archevêché de *Malines*, dont le chef est le primat de l'Église de Belgique, et comprenant les provinces d'Anvers et de Brabant; — et les cinq évêchés : de *Bruges*, Flandre occidentale; — de *Gand*, Flandre orientale; — de *Tournai*, Hainaut; — de *Namur*, provinces de Namur et de Luxembourg; — et de *Liège*, provinces de Liège et de Limbourg. — Les diocèses sont divisés en *doynnés*, et ceux-ci en *paroisses*.

B. — ANTHROPOGÉOGRAPHIE.

1. — Population.

Population. — La population absolue de la Belgique, y compris celle des nouveaux territoires, était, au 1^{er} janvier 1926, de 7.811.876.

2. — Répartition de la population.

Agglomération et dissémination (*Atlas classique*, pl. 5, cartes 42 et 43). — En Belgique, comme partout ailleurs, la population n'est pas également répartie sur tout le territoire. Il est des régions où les habitations *s'agglomèrent* soit en gros villages assez distancés les uns des autres, soit en petits villages ou hameaux plus rapprochés. Il en est où l'habitat humain est *disséminé* en maisons isolées ou groupées par deux ou trois. Il en est enfin où les maisons sont très rares et même absentes.

Division basée sur la forme du peuplement (*Atlas classique*, pl. 17, carte 106). — Les deux types principaux de peuplement : *maisons agglomérées* et *maisons disséminées* se rencontrent en Belgique.

Région des maisons disséminées. — Elle s'étend dans le Pays de Herve, et dans tout le N. de la Belgique, au N. d'une ligne allant de Tournai à Soignies, Nivelles, Bruxelles, Malines, Louvain, Léau, St-Trond, Tongres, Maeseyck.

Nous y distinguons : *a*) les cités balnéaires du littoral construites le long de la plage, face à la mer; *b*) les maisons de pêcheurs éparpillées au pied de la dune, vers l'intérieur; *c*) les grandes fermes isolées des Polders; *d*) les villages-rues qui s'allongent démesurément de part et d'autre d'une route, dans le N. de la Flandre orientale, ou de part et d'autre d'une digue dans les Polders anversoises; *e*) les maisons construites le long des routes ou groupées en petits hameaux ou isolées, dans le N. de la Campine et dans la région entre Bruges, Eccloo et Thourout; *f*) les maisons semées comme des grains : 1° sur toute une bande de territoire limitée au N. par la ligne Dixmude-Thourout-Gand-Anvers-Hérenthals et au S. par la ligne méridionale de la région des maisons dispersées, 2° sur la plus grande partie du Pays de Herve.

Région des maisons agglomérées. — Elle s'étend sur tout le S. de la Belgique et dans une bonne partie du centre, au S. de la ligne signalée ci-dessus allant de Tournai à Maeseyck par Nivelles, Malines, Tongres. C'est le domaine de l'agglomération qui y est la forme dominante et souvent exclusive du peuplement.

Nous y distinguons : *a*) les villages industriels du Hainaut, du Namurois, du Pays de Liège et de l'Entre-Vesdre-et-Amblève; *b*) les grands villages de la zone limoneuse et plus particulièrement de la Hesbaye; *c*) les petits villages de l'Ardenne et du Condroz.

Densité de la population (*Atlas classique*, pl. 17, carte 105). — Si nous supposons la population de la Belgique répartie uniformément sur tout le territoire du pays, nous trouverons alors sur chaque kilomètre carré 257 habitants, population relative que n'atteint ni ne dépasse aucun autre État du monde.

Mais la population, en Belgique comme ailleurs, n'est pas également répartie sur tout le territoire : il est des régions où il y a condensation extrême et où la densité dépasse 400 habitants par kilomètre carré, savoir d'abord les grandes villes avec leurs communes avoisinantes, Anvers, Bruxelles, Liège, Gand, Verviers, qui renferment un peu plus du cinquième de la population totale, ensuite les régions où l'industrie est fortement développée, notamment l'industrie textile et plus encore les industries charbonnière et métallurgique (la région houillère est habitée par le sixième de la population belge). Par contre il est des régions où la densité n'atteint pas 100 habitants par kilomètre carré : c'est tout d'abord presque toute la Haute Belgique, ensuite le nord de la Campine, enfin la région des Dunes. L'Ardenne a moins de 50 habitants par kilomètre carré.

Facteurs de la répartition de la population. — Les facteurs principaux sont ou géographiques ou économiques, les premiers ayant agi de tout temps, les seconds ayant eu de l'influence surtout aux époques modernes.

A. FACTEURS GÉOGRAPHIQUES. — 1^o *La nappe aquifère.* — Parmi les premiers, il faut citer la présence ou l'absence d'une couche aquifère à peu de profondeur; ainsi en Hesbaye, l'eau est assez rare et la nappe aquifère est située très profondément dans le sol : la population s'est groupée en gros villages dans les environs immédiats des puits; par contre, en Flandre et en Campine, la présence des sources ou le peu de profondeur à laquelle il faut creuser pour avoir de l'eau en abondance ont permis à la population de se disséminer en de nombreux hameaux ou fermes isolées construits au milieu ou à proximité des champs cultivés.

2^o *Les cours d'eau.* — Il faut signaler ensuite l'influence des cours d'eau et des rivières qui attirent l'homme dans leurs vallées, lorsque celles-ci ne sont pas trop étroites, ou sur les petites terrasses, non seulement parce que l'eau y est abondante, mais encore parce que, en général, le sol y est plus fertile et que les rivières sont des voies de communication.

3^o *Fertilité du sol et nature du sous-sol.* — La fertilité du sol permet à une population plus nombreuse de trouver sa subsistance; la nature du sous-sol, lorsque celui-ci est exploité pour en retirer des roches, de la houille ou des minerais, attire de nombreux ouvriers.

B. FACTEURS ÉCONOMIQUES. — L'existence ou la création de voies de communication; routes, canaux et chemins de fer, attirent en certains points la population ou développent des agglomérations déjà existantes. (Citons plus spécialement : Bruxelles établie là où la vallée de la Senne (route N.-S.) est coupée par une grande voie commerciale (W.-E.) de Flandre vers le Rhin; Anvers établie à l'endroit où l'Escaut fait un coude et où se terminait la navigation maritime; et Liège établie au croisement de la route fluviale (Meuse) et d'une route commerciale venant de l'Allemagne par le plateau de Herve et remontant sur le plateau de Hesbaye par la vallée de la Légia). — Le développement de l'industrie et du commerce en certaines parties du pays y a fixé un grand nombre d'hommes.

Facteurs de la densité de la population. — Les mêmes facteurs agissent aussi sur la densité de la population, et cela apparaît bien si l'on veut se reporter aux renseignements de géographie humaine que nous donnons dans la géographie particulière des régions naturelles (section II). Les plus importants sont les facteurs économiques.

Grosses agglomérations humaines. — Toutes les localités importantes par le nombre de leurs habitants ne sont pas décorées du titre de *villes* : Bressoux-lez-Liège, par exemple, qui a 13.918 hab. est une commune, tandis que Durbuy, qui n'en a que 380, est une ville.

Cinq communes ont au delà de 100.000 habitants : Anvers, Bruxelles, Liège, Gand et Schaerbeek; — 7 ont de 50.000 à 100.000 habit. : Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, Anderlecht, Saint-Gilles, Malines, Borgerhout et Bruges. — 18 ont de 25.000 à 50.000 habitants.

3. — *Mouvements de la population.*

La population belge n'est pas tellement fixée au sol qu'on ne puisse en constater de nombreux mouvements.

Émigration vers l'étranger. — Le Belge émigre peu, quoiqu'il y ait eu, avant la guerre augmentation régulière du nombre des émigrants; en 1925, l'émigration atteignit 35.271 personnes nées en Belgique.

L'émigration dans les années 1914 à 1920, a été relativement forte, d'abord à cause de la guerre, ensuite à cause des conditions économiques (plus de 200.000 Belges se sont fixés en France depuis la guerre).

Immigration. — Ce mouvement de sortie a été largement compensé, quant au nombre d'habitants, par une immigration plus forte de 1901 à 1910 et qui, en 1925, s'est chiffrée par 46.920 personnes nées à l'étranger.

Autres mouvements. — A l'intérieur du pays, des mouvements importants de population sont nettement visibles; ils sont le plus souvent la conséquence de l'attraction des villes et des grands centres industriels : afflux des campagnards, ou exode rural, facilité par les progrès des moyens de communication et de transport, et dû en partie aux avantages pécuniaires offerts dans les villes et en partie à la surpopulation relative des campagnes. — En Belgique, comme dans d'autres pays, c'est la population des villes et des agglomérations industrielles qui augmente surtout.

Augmentation du nombre d'habitants. — La population belge, qui était au 31 décembre 1831 de 3.785.814 habitants, s'élevait au 1^{er} janvier 1926 à 7 millions 812 mille habitants; elle a donc plus que doublé en quatre-vingt-quinze ans, malgré les diminutions dues à la guerre et à l'occupation allemande.

De 1900 à 1910, la population des neuf provinces avait augmenté de 730.000 hab.; de 1910 à 1920, elle a diminué de 25.000 hab.; mais de 1920 à 1926, elle a augmenté de 300.000 hab.

Le coefficient de la natalité (nombre de naissances par 1000 habitants) a été de 20 pour l'année 1925; le coefficient de la mortalité, de 13.

4. — Influence de l'homme sur l'aspect géographique du pays.

En Belgique, comme dans toutes les régions civilisées, l'homme a modifié et modifie encore l'aspect géographique du pays et d'autant plus que, dans certains endroits, il lui a fallu lutter vigoureusement contre l'influence des phénomènes naturels.

Augmentation de la surface cultivée. — La surface cultivée a beaucoup augmenté depuis le moyen âge, et surtout au détriment de la surface des forêts. L'exploitation des bois a supprimé un grand nombre de hautes futaies, remplacées aujourd'hui par des taillis ou des terres cultivées. Et la conséquence de cette déforestation est une modification dans le régime des rivières : diminution de la quantité d'eau charriée, diminution de la navigabilité, crues plus fortes et plus fréquentes, transport d'une quantité plus considérable d'alluvions.

Les deux tiers du sol belge sont en terres cultivées et en prairies; le sixième est en forêts; un douzième est en terrains incultes; le douzième restant est occupé par des propriétés bâties et des voies de communication, routes, chemins de fers, canaux et cours d'eau. — Sur les deux millions et demi d'hectares du domaine agricole, près des trois huitièmes sont en céréales, presque autant en prairies, et le quart restant est affecté aux plantes industrielles et potagères.

Voies de communication artificielles. — *a) Par eau* (*Atlas classique*, pl. 16, carte 110). Le cours des rivières et des fleuves a été régularisé soit par des digues et des quais, soit par des canalisations; des voies de communication artificielles sillonnent la Belgique : canaux à petite section reliant les grands centres entre eux et avec Anvers, permettant le passage d'un bassin à un autre ou doublant des rivières non navigables; canaux à grande section que des navires de fort tonnage empruntent pour atteindre les villes de l'intérieur, Bruges, Gand, Bruxelles et Louvain. — *b) Par terre* (*Atlas classique*, pl. 18, carte 111). Voies ferrées et routes nombreuses donnent accès à toutes les parties du pays. — *c) Port.* Enfin un port artificiel a été créé de toutes pièces à Zeebrugge, sur la mer du Nord.

Autres modifications. — Dans les régions houillères, industrielles et d'extraction de roches, des modifications assez importantes ont été apportées par l'homme à l'aspect géographique du sol : ici ce sont des coteaux éventrés par des carrières, là des montagnes de résidus et de scories, ailleurs des travaux de captage de sources qui peuvent avoir une répercussion sur le régime hydrographique. — Signalons aussi la création du lac de la Gilleppe.

C. — GÉOGRAPHIE POLITIQUE.

(*Atlas classique*, pl. 17, carte 104.)

Le territoire. — Il s'étend, sous la forme générale d'un triangle rectangle, entre la mer du Nord, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas (voir plus de détails au Chapitre I).

Les frontières. — La Belgique a peu de limites naturelles : vers le N.-W., la mer du Nord ; et sur quelque longueur des cours d'eau (voir chapitre I). Au Nord de la province d'Anvers, le territoire de Baar-le-Duc est enclavé dans les Pays-Bas.

La capitale. — Bruxelles est la capitale de la Belgique ; sa situation au centre du pays l'a fait choisir pour capitale plutôt que d'autres villes, notamment Anvers la métropole commerciale.

Possession coloniale. — Depuis 1908, la Belgique possède une colonie dans le centre africain : le Congo belge, d'une étendue 80 fois plus grande que la mère-patrie, et peuplé, en 1926, d'environ 15 millions de noirs et de 15.242 blancs dont 9638 Belges.

Voir, dans notre manuel : *Géographie du Congo belge*, une description géographique de notre colonie.

Forme du Gouvernement. — La Belgique est une *monarchie constitutionnelle représentative* sous un chef héréditaire. C'est une monarchie, parce qu'elle a pour chef le *Roi*. Elle est constitutionnelle, parce qu'elle a pour base une *Constitution* réglant les droits et les devoirs mutuels du souverain et de la nation, ainsi que l'organisation générale de l'État. Elle est représentative, parce que la nation délègue ses pouvoirs à des *représentants*. — C'est, en outre, un *État unitaire*.

Voir, en appendice, des renseignements sur les institutions politiques et administratives.

Divisions administratives. — La Belgique est divisée en neuf *provinces*. Ces neuf provinces sont : le *Brabant*, au centre du pays, qui a pour chef-lieu Bruxelles, capitale ; la *Flandre occidentale*, chef-lieu Bruges ; la *Flandre orientale*, chef-lieu Gand ; la province d'*Anvers*, chef-lieu Anvers ; le *Limbourg*, chef-lieu Hasselt ; la province de *Liège*, chef-lieu Liège ; le *Luxembourg*, chef-lieu Arlon ; la province de *Namur*, chef-lieu Namur ; le *Hainaut*, chef-lieu Mons.

L'étude de la géographie de la Belgique par provinces fait l'objet de la section III de ce manuel.

Communes. — La plus petite division administrative est la commune : les communes sont au nombre de 2671 (y compris celles des nouveaux territoires).

D. — GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE.

(Atlas classique, pl. 19, cartes 113, 114, 115 et 116.)

1. — *Les produits de la nature et leur répartition géographique.*

Aperçu général. — Grâce à sa situation et à la nature variée de son sol, la Belgique renferme, souvent en abondance, la plupart des produits naturels des pays tempérés. On y trouve à la fois de riches moissons, des pierres et de la houille, des forêts et des prairies, des poissons de mer et des poissons d'eau douce, de grandes plaines et des contrées accidentées et pittoresques. *Peu de pays, sur une aussi faible étendue, possèdent autant de richesses variées que la Belgique.* Bien que notre pays ait un territoire exigu, il est devenu, grâce surtout à l'activité de ses habitants, une des grandes nations économiques du monde.

a) — *Produits servant à l'alimentation.*

Produits agricoles (Atlas classique, carte 113). — Ce sont principalement : 1^o les *céréales*; — 2^o la *pomme de terre* ; — 3^o les *cultures fruitières*; — 4^o les *cultures maraîchères*; — 5^o la *betterave à sucre* .

Les céréales. — La Belgique est riche en *céréales*. Ce sont, par ordre d'importance quant aux *quantités* produites en 1925 : l'*avoine*, le *seigle* et le *froment*. Les autres *céréales*, *orge*, *épeautre*, *sarrasin*, ne sont représentées que d'une façon très secondaire.

Le *froment* (céréale des terres riches) prédomine dans la zone limoneuse; sa culture est importante dans les zones poldérienne et marneuse (au total, en 1925 : 147.500 hectares et 3.940.000 quintaux).

Le *seigle* (céréale des sols pauvres) prédomine dans la zone sablonneuse (au total, en 1925 : 231.200 hectares et 5.513.000 quintaux).

L'*avoine* (qui s'accommode d'un terrain et d'un climat humides) en Ardenne et en Condroz, mais, dans ces dernières années, sa culture a pris une grande importance dans la zone limoneuse (au total, en 1925 : 264.600 hectares et 6.169.000 quintaux).

L'*épeautre* est localisé en Ardenne et en Condroz (au total, en 1925 : 16.600 hectares et 383.000 quintaux); le *sarrasin* en Campine.

Malgré la forte production de notre agriculture, nous sommes encore tributaires de l'étranger où nous avons acheté des *céréales* pour près de deux milliards de francs en 1926.

La *pomme de terre*, qui vient partout (en 1925 : 160.800 hectares), est une culture dominante dans la zone sablonneuse et en Ardenne (terrains légers). Production : 31 millions de quintaux.

Les cultures fruitières sont répandues partout (au total, en 1924 : 65.000 hectares de vergers), mais particulièrement abondantes dans les Pays de Looz et de Herve, la Lorraine belge et la Marlagne, où se développe la fabrication des vins de fruits. Elles sont surtout représentées par les *pommiers*, les *poiriers*, les *cerisiers*, les *pruniers* (prunes et reines-Claude) et les *noyers*. La *vigne* n'est plus cultivée pour la fabrication du vin; quelques petits vignobles existent encore près de Huy. Par contre la culture du raisin de serre s'est beaucoup développée, surtout dans les environs de Bruxelles : serres de Groenendael, Hoeylaert, Overysche et La Hulpe.

Les cultures maraîchères. — Aux alentours des grandes villes, les terres sont généralement converties en jardins *maraîchers*; leurs produits vont alimenter les marchés quotidiens. La culture des *légumes* prend de plus en plus d'extension dans les riches terres de Flandre; en certains endroits, elle se spécialise en vue de la fabrication de conserves. Citons les *pommes de terre hâtives*, les *fraises*, les *tomates*, les *choux-fleurs*, les *choux de Bruxelles*, les *chicorées* et, consommés frais ou servant à la fabrication de conserves, les *asperges*, les *pois*, les *groseilles*, etc.

La betterave à sucre. — Cette plante qui exige un excellent terrain et qui épuise beaucoup le sol, se rencontre dans les meilleures terres du pays (au total, en 1925 : 72.150 hectares et deux millions de tonnes). La région limoneuse, dans le Hainaut, le S.-E. du Brabant et la Hesbaye, renferme d'immenses champs de betteraves, dont les produits sont utilisés dans les fermes et les sucreries.

Signalons, en outre, la culture du *houblon*, de la *chicorée*, des *plantes médicinales* et des *plantes oléagineuses*.

Le *houblon*, qui demande un sol limoneux et profond, couvre d'assez grandes étendues dans la Flandre. Les deux principaux centres de cette culture sont Alost et Poperinghe (au total, en 1925 : 1.277 hectares).

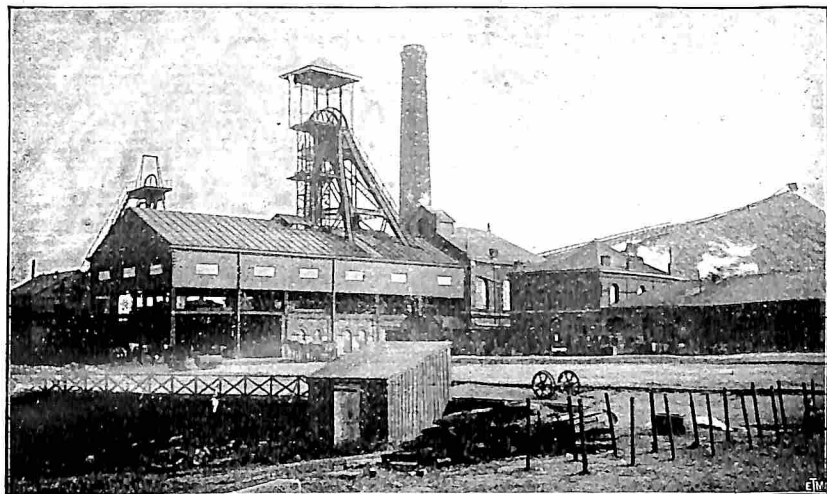
La *chicorée* est cultivée au S. de la Flandre, surtout à Thielt et Roulers, et dans le Hainaut, principalement à Lessines et aux environs de Quiévrain (au total, en 1925 : 7.000 hectares).

La culture des plantes médicinales, *canonille*, *guimauve*, *belladone*, *jusquiame*, *valériane*, est concentrée aux environs de Lessines, le long de la Dendre.

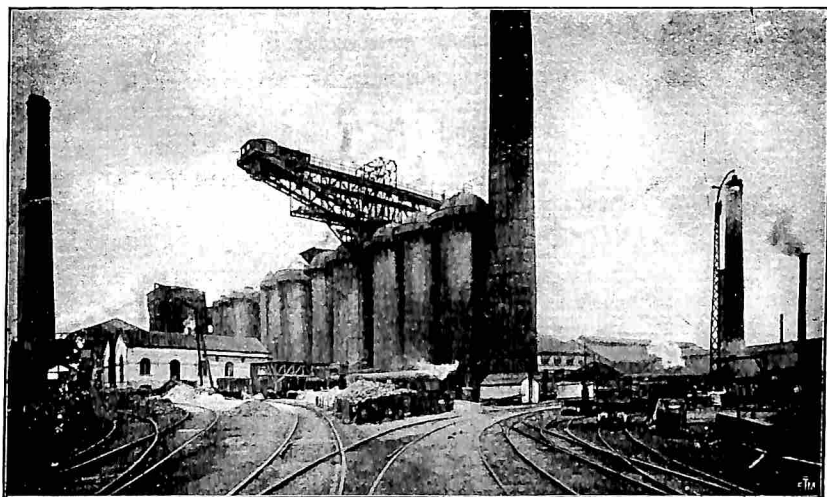
La culture des *graines oléagineuses*, *lin*, *colza*, *navette*, en Flandre orientale, Brabant et Hainaut, est en diminution sensible.

Produits de l'élevage (*Atlas classique*, carte 114). — La Belgique pourrait être davantage un pays d'élevage.

Les deux espèces représentées par le plus grand nombre de têtes sont l'espèce *bovine* (1,6 million de têtes en 1925, dont 855.000 vaches laitières) et l'espèce *porcine* (1.152.000 porcs en 1925). Le nombre des *chèvres* et des *moutons* est moins considérable.



Cl. Nels. Fig. 7. — **Charbonnage du Trieu-Kaisin.**
A gauche de la cheminée, s'élevant au-dessus des toits, « la Belle-Fleur. »



Cl. Nels. Fig. 8. — **Usines métallurgiques : Voie d'amenée des minerais.**

En général, les animaux de la Basse et de la Moyenne Belgique (race de plaine, flamande ou brabançonne) se distinguent par leur taille élevée, leurs formes massives et leur grande force musculaire; ceux de la race ardennaise, par leur petite taille, leur vivacité et l'excellence de leurs produits : chair, lait, laine, etc. — La Belgique a importé, en 1924, 108.000 tonnes de viande; la consommation a été de 312.000 tonnes de viande, dont 97.000 de viande congelée.

Bétail bovin. — Les bêtes à cornes se rencontrent dans toutes les régions du pays (1.654.000 en 1925); mais le *Veurne Ambacht* et le *Pays de Herve* sont les contrées qui nourrissent le plus grand nombre et les plus belles têtes de bétail. La vache belge (855.000 vaches laitières en 1925) est à la fois bonne laitière, bonne beurrière et excellente bête de boucherie, en même temps qu'on l'utilise, dans certaines régions du moins, avec le bœuf, comme animal de trait.

Les porcs. — L'élevage des porcs est considérable (1.152.000 en 1925) et se développe continuellement. Le porc ardennais, supérieur sous le rapport de la finesse de la chair à ceux du restant du pays, fournit les jambons renommés d'Ardenne, et surtout ceux de Bastogne.

Bétail ovin. — Le nombre des moutons diminue chaque année, par suite de la disparition des anciennes étendues de terrains vagues et des jachères nues. On ne les rencontre plus guère en troupeaux.

Bétail caprin. — L'espèce caprine est répandue un peu partout dans le pays, et surtout en Campine et dans la Flandre.

Signalons, en outre, les produits de la *basse-cour* et de l'*apiculture*.

La *basse-cour* est surtout bien garnie en *poules* (dont les œufs sont l'objet d'un commerce important : valeur de l'exportation en 1926, 309 millions de francs); les *oies*, les *canards*, les *dindons* et les *pigeons* ne sont entretenus qu'accessoirement. L'élevage du *pigeon voyageur* est en honneur dans de nombreux centres colombophiles. Les *lapins domestiques* sont élevés en grand nombre, dans la Flandre surtout.

L'élève des *abeilles* a pris de l'extension : c'est surtout dans la Campine et l'Ardenne, que l'on rencontre de nombreux ruchers.

Comme produits de l'élevage, mais servant presque uniquement au transport, signalons les *chevaux*, les *ânes* et les *mulets*.

Le *cheval* du type *brabançon* (plus exactement aujourd'hui : le cheval de trait belge, qui forme une variété très appréciée, même à l'étranger) est l'animal de gros trait par excellence dans les grandes fermes de la région limonaise, du Condroz et de la Flandre; le cheval *ardennais*, nerveux et très résistant à la fatigue, convient plutôt pour le service de trait léger (250.000 chevaux en 1925).

L'espèce asine est peu représentée : sur le littoral et en Hainaut; les mulets sont plus nombreux depuis la fin de la guerre.

Produits de la chasse. — Ils sont variés et nombreux :

Le **gros gibier** — *cerf, chevreuil, sanglier et renard* — ne se rencontre guère en Belgique que dans les forêts de la partie élevée. — Par contre, le **petit gibier** — *lièvre, lapin, faisan, perdrix et caille* — se trouve dans toutes les régions du pays. Mais le *coq de bruyère*, la *grouse* et la *gelinotte* ne vivent que sur les plateaux et les friches de la Haute Belgique. — Le **gibier d'eau** — *bécassine, canard sauvage, sarcelle* — est surtout abondant dans la Basse Belgique; mais, avec la *bécasse*, c'est plutôt un gibier de passage. — A l'époque de la migration, on prend les *grives* au bois à la tenderie aux lacets, et les petits oiseaux — *alouettes et béguinettes* surtout — en plaine à la tenderie au filet. — L'*escargot* vit sur les coteaux rocaillieux de la région calcaireuse, où il trouve le calcaire nécessaire à la formation de sa coquille.

Produits de la pêche. — La *pêche* se divise, selon les endroits où elle se pratique, en pêche **fluviale** et en pêche **maritime**.

La pêche *fluviale* est d'un important rapport dans l'Escaut : on prend notamment de grandes quantités d'*anguilles* à Baesrode, dans la Flandre Orientale. Mais c'est dans la Meuse et ses affluents que la pêche donne les produits les plus renommés, parmi lesquels on distingue la *carpe*, l'*anguille*, la *truite*, le *barbeau*, le *brochet*, l'*écrevisse* et, à l'époque du frai, le *saumon*.

La pêche *maritime* se fait en Belgique au moyen d'environ 500 barques, qui vont chercher au loin dans la *mer du Nord* le *hareng*, le *cabillaud*, l'*églefine*, la *sole*, la *raie* et le *turbot*. — La pêche *côtière* a pour objet les mollusques et les crustacés qui vivent sur les bancs de sable voisins de la côte : les *moules*, les *crabes* et les *crevettes*. — Signalons aussi les *homards*, les *langoustes* et les *huîtres*, que l'on pêche sur les bancs de l'Angleterre, de l'Écosse et de la Norvège, et qui sont ensuite soumis à un régime particulier dans les parcs d'Ostende, Blankenberghe et Nieuport, avant d'être livrés à la consommation.

Le produit total, en 1924, des pêches amenées et vendues à la minque d'Ostende s'est élevé à 40 millions de francs.

Eaux minérales. — La province de Liège renferme des sources célèbres : *eaux minérales* ferrugineuses à Spa, et *eau thermale et radioactive* à Chaudfontaine. — Citons encore la source d'*eau arsénicale* de Court-Saint-Étienne (Brabant); enfin les *eaux de table* de Genval (Brabant), de Nederbrakel (Flandre Orientale), de Modave et de Chevron (Liège), de Harre et de Bande (Luxembourg), et de Spontin (Namur).

b) *Produits servant à l'habillement.*

Produits végétaux. — Les *plantes textiles* cultivées en Belgique sont peu nombreuses. — Le *lin*, qui demande une terre à la fois riche et humide et de grands soins de culture, est cultivé dans le bassin de la Lys, et dans une partie du Brabant et du Hainaut (au total, en 1925, 23.000 hectares). — La culture du *chanvre*, utilisé surtout dans la fabrication des cordes et des câbles, tend à disparaître (au total, en 1925, 43 hectares).

Produits animaux. — Autrefois, plus qu'aujourd'hui, les *moutons* étaient élevés pour fournir la *laine* nécessaire à la fabrication de draps et de tissus; leur nombre a beaucoup diminué.

c) *Produits servant à l'habitation.*

Produits végétaux. — Nos principales essences forestières sont le *chêne*, le *hêtre*, le *frêne*, l'*orme*, le *bouleau* et le *charmè*; puis le *peuplier*, le *tilleul*, l'*aulne*, le *merisier*, le *sorbier*, le *saule*, et quelques espèces exotiques, comme le *marronnier d'Inde* et l'*érable de Virginie*. Les *résineux* sont représentés par le *pin sylvestre*, qui croît dans le nord du pays et dans la Famenne, par l'*épicéa*, qui trouve dans les terrains fangeux saturés d'eau des hauts plateaux de l'Ardenne un sol de prédilection, et par le *mélèze*, dont la culture se pratique un peu partout.

Répartition géographique des forêts, voir p. 22.

Produits minéraux (*Atlas classique*, carte 115). — La Belgique est riche en *minerais pierreux* (935 carrières, en 1924); elle est *suffisamment dotée en minéraux terreux*.

Les diverses espèces de pierres exploitées en Belgique sont les *pierres à bâtir* ou *pierres de taille*; les *pierres à paver*; les *pierres à chaux*; les *marbres*; les *ardoises*; les *silex*. — Les minéraux terreux consistent surtout en *argile à briques*.

1^o Les *pierres à bâtir*, ou *pierres de taille*, comprennent : a) les *pierres bleues* ou *petit granit* de Soignies, d'Écaussines, de Feluy et d'Arquennes (prov. de Hainaut), de Ligny (prov. de Namur), d'Ouffet, d'Anthisnes et de Sprimont (prov. de Liège); elles jouissent d'une réputation méritée; — b) les *pierres blanches*, exploitées dans le Brabant à Gobertange, près de Jodoigne, et à Blanmont au S.-E. d'Ottignies, ainsi que dans le Luxembourg, à Grandcourt, sur la Vire.

2^o Les *pierres à paver* proviennent des exploitations de *porphyre* dans les deux seuls centres de Lessines et de Quenast; et des exploitations de *grès*, dans les nombreuses carrières des vallées de la Meuse, de l'Ourthe (Esneux, Poulseur, Comblain-au-Pont), de l'Amblève (Aywaille), du Hoyoux et de la Grande Gette (Dongelberg).

3^o Les *pierres à chaux et à ciment* s'extraitent dans de nombreux centres, spécialement de la zone calcareuse du pays. Les carrières les plus renommées sont celles : *a)* des environs de Tournai et d'Antoing; *b)* de la région de Soignies et des Écaussines; *c)* des bords de la Meuse, de Namur à Liège; *d)* des environs de Rochefort.

4^o Les *marbres* se rencontrent sous diverses variétés : marbre *noir*, à Basècles, dans le Hainaut; à Denée, près de Dinant, et aux environs; marbre *rouge*, veiné de blanc ou de gris, aux environs de Philippeville, de Chimay et de Rochefort; marbre *bleu*, à Wellin; et autres nuances, sauf le marbre blanc, le seul que nous n'extrayons pas.

5^o Les *ardoises* se trouvent dans la région schisteuse, notamment : *a)* dans le bassin de la Salm, à Vielsalm et aux environs; *b)* dans l'immense banc ardoisier qui va de Chimay jusque dans la Prusse rhénane, principalement à Oignies, Alle, Herbeumont, Bertrix, Martelange.

6^o L'*argile à briques* est accumulée en couches épaisses dans plusieurs régions du pays. Les dépôts les plus importants se trouvent sur les rives de l'Escaut et du Rupel, notamment à Rupelmonde et à Boom.

d) Matières servant à l'industrie.

Combustibles minéraux (*Atlas classique*, pl. 18, c. 112). — La Belgique est riche en houille. — Les bassins houillers belges s'étendent de Douai à Aix-la-Chapelle et de Maestricht vers Anvers. Ils possèdent, en 1925, 113 mines actives, 256 sièges d'exploitation en activité, 160.000 ouvriers et une production de 23.096.000 tonnes de houille.

Leurs limites et leur situation sont précisées dans le chapitre VII de la section II, pp. 87-88.

Bassin occidental. — Il comprend, en allant de l'W. vers l'E. : 1^o le *Borinage* ou Couchant de Mons; 2^o le bassin de *Mons*; 3^o le bassin du *Centre*; 4^o le bassin de *Charleroi*; 5^o le bassin de la *Basse-Sambre*. Il faut y ajouter le *Massif du Midi* au S. des bassins précédents; il n'est pas encore exploité.

Bassin oriental. — Il comprend : 1^o le bassin d'*Andenne-Huy*; 2^o le bassin de *Liège*; 3^o les charbonnages du *plateau de Herve*.

Ces deux premiers bassins ont, réunis, une production moyenne annuelle de 22 millions de tonnes, dont 16 pour le bassin occidental; ils s'étendent sur une longueur de 170 km. et une largeur variant de 3 à 15 km.

Bassin septentrional. — Le bassin de la *Campine* commence à être exploité.

La production en 1926 a été de 1.847.000 tonnes de charbon gras, mais on espère pour 1930 une production de 10 millions de tonnes. Les gisements

de houille ont une étendue approximative de 100 km. de long, mais sont à des profondeurs d'autant plus grandes qu'on s'éloigne de Hasselt vers le nord.

Combustibles végétaux. — Ce sont le *bois* de nos forêts et la *tourbe* de nos tourbières.

La *tourbe* se forme, dans les marécages, par des dépôts successifs de plantes aquatiques et d'autres matières organiques qui s'y décomposent et s'y accumulent à la longue. Ce combustible, d'un brun noirâtre, donne peu de chaleur et beaucoup de fumée. Les tourbières se rencontrent dans les dépressions marécageuses de la Campine, du N. de la Flandre et dans les Fagnes de l'Ardenne.

Les *forêts* fournissent du bois de chauffage.

Minerais métalliques. — La Belgique est *pauvre en minerais métalliques*.

1^o Le *minerai de fer* se rencontre dans la plupart de nos provinces, mais le nombre des gisements exploitables est assez restreint. Il s'extrait principalement dans la partie belge de la région des *minettes*, en Lorraine belge (au sud de Musson et d'Halanzuy), qui fournit à peu près la totalité de notre production nationale.

On l'exploite également à Couthuïn et à Vezin, près d'Andenne. Total de la production en 1924 : 98.770 tonnes de minerai de fer, 56.200 tonnes de limonite.

2^o Le *minerai de zinc* n'est plus extrait qu'à Lontzen.

3^o Le *minerai de plomb* était autrefois surtout exploité à Bleyberg. Notre production, insignifiante, provient des mines de Lontzen.

Minéraux terreux. — 1^o L'*argile plastique* se rencontre à Andenne; à Baudour, La Louvière, Nimy dans le Hainaut, à Brée, dans le Limbourg. Elle est employée à la fabrication des produits réfractaires et céramiques.

2^o Le *sable*, très abondant dans la Basse Belgique, est exploité pour les besoins de la verrerie (sable blanc) et de la bâtisse (sable jaune); le premier dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, en Brabant et en Campine, le second, en divers points, mais surtout à Rocour près de Liège.

Citons encore, parmi les produits de notre sous-sol : le *phosphate de chaux*, que l'on extrait en abondance, pour la fabrication des engrais chimiques, en Hesbaye et aux environs de Mons; la *craie* et la *craie phosphatée*, dans le bassin du Geer inférieur et aux environs de Mons; la *marne* en Hesbaye et dans la Lorraine belge.

Matières premières végétales et animales. — Ces matières premières, comme le lin, la betterave à sucre, la laine, etc., ont été signalées précédemment; il reste à citer ici : le *tabac*, les *plantes d'agrément et d'ornement* et les *plantes fourragères*.

La culture du *tabac*, qui réclame un sol riche, est pratiquée dans les terres *alluviales*; les plantations sont surtout importantes dans la Flandre : le long de la Lys, à Wervicq, Menin et Harlebeke, et de la Dendre à Appelterre; en Hainaut,

dans la vallée de la Haine notamment à Obourg dans le Tournaisis et à Roisin; enfin le long de la Semois inférieure (au total, en 1924, 2.772 hectares).

La banlieue de Gand est de loin le grand centre de la culture des *fleurs*, des *plantes d'agrément et d'ornement* (300 établissements). Les environs des autres grandes villes du pays renferment aussi nombre d'installations horticoles importantes. — Enfin, il s'est créé, en ces derniers temps, des établissements s'occupant de la culture d'espèces pour les plantations coloniales, telles que plantes à caoutchouc, cacaoyers, quinquinas, etc.

Les principales plantes qui composent nos *pâturages*, et dont la culture est pour ainsi dire générale, sont le *trèfle* (trèfle rouge, trèfle blanc, trèfle incarnat; au total, en 1924, 120.000 hectares), la *luzerne* (12.000 hectares) et le *sainfoin* (5.200 hectares); quelques autres sont spéciales au pays flamand, telles que la *spergule* et la *serradelle*. Citons enfin, comme plantes à racines, les *betteraves fourragères*, les *carottes* et les *navets*.

2. — Les industries.

La Belgique est un pays très industriel. Malgré son peu d'étendue, elle est aux premiers rangs des États de l'Europe; c'est une petite Angleterre, où rivalisent d'activité : 1^o les industries *extractives*, ou des mines, surtout de houille et des carrières; — 2^o les industries *métallurgiques*; — 3^o les industries *textiles*; — 4^o les industries *céramiques et verrières*; — 5^o les industries *chimiques*; — 6^o les industries *agricoles*; — 7^o les industries *diverses*, parmi lesquelles les industries du bois, du cuir et du papier.

a) Industries extractives.

(Atlas classique, c. 112 et c. 115.)

Les industries extractives consistent dans l'extraction des produits minéraux et rocheux qui ont été énumérés lors de l'étude des produits et matières premières, et qui sont ramenés au jour dans une foule de puits, mines, carrières et sablonnières. Elles sont localisées surtout en Haute et en Moyenne Belgique. — La principale est l'*industrie charbonnière* qui consiste dans l'extraction de la houille (25,4 millions de tonnes en 1926) dans la fabrication d'agglomérés et de sous-produits; elle est localisée dans les bassins houillers (voir p. 87); vient ensuite l'*industrie des carrières* dont la production a été de 400 millions de francs en 1925 (voir p. 35).

b) Industries métallurgiques.

(Atlas classique, c. 116.)

L'industrie métallurgique est particulièrement active le long du bassin houiller, spécialement dans les bassins du Centre et de Charleroi et dans l'agglomération liégeoise. Les deux plus importantes sont celles du *fer* et du *zinc*; le travail du *cuirre* et du *plomb* n'est que secondaire.

Industrie sidérurgique. — Elle comprend, outre l'extraction et le lavage du minerai : *a)* la fabrication de la *fonte*; — *b)* celle du *fer forgé*; — *c)* celle de l'*acier*; — *d)* la mise en œuvre de ces produits pour les *machines et mécaniques* sortant des usines et ateliers de construction.

Fonte. — On l'obtient dans les *hauts fourneaux*, et comme cette fabrication exige un excellent et abondant combustible, les hauts fourneaux se sont établis dans le voisinage des dépôts de minerai et des lieux de production du charbon. C'est pourquoi on les rencontre surtout : 1^o le long de la Sambre et de la Meuse, de Charleroi à Liège, notamment aux environs de ces deux villes; — 2^o dans le bassin du Centre; — 3^o dans le voisinage des dépôts miniers du Bas Luxembourg, à Athus, Halanzy et Musson. — Au total, en 1926, 56 en activité.

Fer forgé. — Le fer forgé se travaille, en général, aux mêmes endroits que la fonte, dans les forges, fonderies, laminoirs et quelques fabriques de fer. La fonte est soumise à l'action d'un énorme *marteau-pilon*, qui la débarrasse des restes de scories qu'elle contient encore et la rend plus compacte, ductile et malléable.

Le fer forgé étant ainsi préparé, on en fait : 1^o des *barres*, des *poutrelles*, des *rails* et de la *tôle* de diverses épaisseurs, dans les *laminoirs*; — 2^o des *fils de fer* de diverses grosseurs, dans les *tréfileries*. Laminoirs et tréfileries se trouvent principalement dans les bassins de Charleroi et de Liège, de même que les fabriques de fil de fer *galvanisé*, de *ronces artificielles* et de *toiles métalliques* qui en forment comme le corollaire; — 3^o des *clous* et des *pointes* dans les bassins du Centre, de Charleroi et de Liège; — 4^o de la *quincaillerie*, des objets en *fer émaillé* dans les mêmes bassins, notamment à Gosselies et à Liège, des *poêles* et *fourneaux*.

Acier. — On fabrique l'acier dans les aciéries (33 en 1925) : *a)* de l'agglomération liégeoise : à Seraing, Ougrée, Angleur, Tilleur, Liège, Grivegnée et Jupille; *b)* du bassin du Centre : à La Louvière et Haine-Saint-Pierre; *c)* du bassin de Charleroi : à Marchienne-au-Pont, Couillet, Marcinelle, Roux, Montigny-sur-Sambre et Thy-le-Château; *d)* de quelques centres isolés, comme Bruges et Athus. — Cette fabrication donne naissance à plusieurs industries importantes : 1^o la *coutellerie*, très prospère à Gembloux et à Lierre; — 2^o la *taillanderie*, ou la fabrication de faux, faucilles, haches, serpes, scies, bèches, etc. Cette industrie est très florissante dans les bassins de Charleroi et de Liège; — 3^o l'*armurerie*, pour laquelle Liège est renommé dans le monde entier : fusils, carabines, pistolets, révolvers. Liège compte en outre une fonderie royale de *canons*; l'usine Cockerill, à Seraing, fabrique également des bouches à feu, et Herstal possède une importante manufacture d'*armes, cycles* et *automobiles*; — 4^o la fabrication

des *aiguilles, limes, burins, mèches, vrilles*, etc., qui se fait dans les bassins de Charleroi et de Liège.

Machines et mécaniques. — La mise en œuvre du fer forgé et de l'acier s'opère dans un nombre d'usines métallurgiques et d'ateliers de construction. Entre tous, se distingue l'établissement Cockerill, à Seraing, qui occupe environ 10.000 ouvriers.

L'extension et l'importance de l'exploitation des chemins de fer dans notre pays ont amené la création de nombreux établissements de construction de *matériel de chemin de fer et tramways* : locomotives et wagons. Les principaux ateliers sont ceux de Malines, Gand, Tubize, Braine-le-Comte, Nivelles et Louvain.

Enfin, de nombreux *ateliers de construction* pour la fabrication des machines agricoles, instruments aratoires, machines hydrauliques, pompes à incendie, chaudières, etc., sont répandus dans les localités industrielles du pays. Remicourt, près de Waremme, possède une importante usine pour la fabrication d'*écrémeuses*.

Industrie du zinc. — Elle utilise presque exclusivement du minerai importé et vient au second rang, après celle du fer. Elle a ses principaux sièges (13 fonderies et 9 laminoirs en 1924) dans la province de Liège et en Campine : dans les grandes usines de la *Vieille-Montagne* à Hollogne-aux-Pierres, Angleur, Flône (Hermalle-sous-Huy) et Tilff; — à Ougrée, Engis, Ampsin, Corphalie (Antheit-lez-Huy) et Sclaigneaux (Seilles); — à Prayon, sur la Vesdre; — enfin, à Overpelt, Lommel, Baelen-Wezel (lez-Gheel) et Boom. — Production totale en 1925 : 171.000 tonnes.

Industrie du plomb et du cuivre. — Elle est beaucoup moins importante que celle du zinc. La première ne compte que quelques usines, le plus souvent annexées à des usines à zinc, et produisant du plomb et de l'argent : à Sclaigneaux, Overpelt, Montzen et Hoboken. Production totale en 1925 : 87.000 tonnes. — Le *cuivre* se travaille à Liège, à Grivegnée et à Hemixem, près d'Anvers.

Signalons enfin, comme industrie métallurgique spéciale, la fabrication des *cloches* à Louvain et à Tellin (Luxembourg); des *bateaux* à Seraing et à Hoboken.

c) *Industries textiles.*

(Atlas classique, c. 116.)

Ces industries emploient, comme matières premières, le *lin*, le *coton*, la *laine*, le *chanvre*, le *jute* et la *soie*.

Industrie linière. — La préparation et le travail du lin constituent la principale industrie de la Flandre, où elle est localisée surtout



Ci. Nels. Fig. 9. — **En Campine.** — La bruyère de Langerloo, à Genck.



Ci. Nels.

Fig. 10. — **Ferme de Campine.**

Les bâtiments d'exploitation agricole sont sur un même alignement,
l'étable attenante à l'habitation.

à Gand. Le lin travaillé provient en partie de Belgique, en plus grande partie de l'étranger.

Le *rouissage* consiste généralement en une immersion plus ou moins prolongée en eau dormante ou en eau courante. Il se pratique surtout dans la Lys; le lin roui dans la Lys a une réputation universelle. Aussi, y traite-t-on même des lins étrangers. — Le *filage* et le *tissage* s'effectuent dans quelques grands centres : le filage qui fournit le *fil à coudre*, le *fil pour dentelles* et le *fil de tissage*, principalement à Gand, Roulers, Lokeren, Courtrai, et aussi à Liège et à Tournai; le tissage de la toile surtout à Gand, Roulers, Courtrai et Alost.

A l'industrie linière se rattache le travail de la *dentelle* qui se pratique dans toute la région flamande du pays et à Namur. Les dentelles les plus belles sont fabriquées avec les fils choisis parmi les lins les plus fins et les plus blancs. On emploie aussi les fils de coton et les fils de soie. Bruxelles est le grand centre du commerce des dentelles. Grammont fabrique spécialement la dentelle noire.

Industrie cotonnière. — Le coton brut nous est fourni par notre colonie et par l'étranger (Indes anglaises et États-Unis). C'est dans la Flandre que se trouve la majeure partie des *filatures* et *tissages* de coton. Gand est le plus grand centre de l'industrie cotonnière : ses nombreuses filatures fournissent les trois quarts de la production nationale; puis viennent Alost, Saint-Nicolas et surtout Renaix.

Industrie lainière. — L'industrie lainière, qui fut la principale industrie flamande au moyen âge, y a été supplantée par l'industrie linière, tout comme cette dernière est menacée aujourd'hui par celle du coton. Elle n'est plus représentée en Flandre que par quelques filatures, à Saint-Nicolas, Renaix, Mouscron, etc. — Le grand centre de l'industrie lainière est Verviers et son agglomération, qui possèdent des *lavoirs*, *filatures*, *teintureries* et *fabriques de tissus*. En dehors de la région de Verviers (vallée de la Vesdre, de Nessonvaux à Eupen), il existe quelques sièges isolés, comme Bruxelles, Loth, Tournai, Péruwelz et Dinant.

A l'industrie lainière, se rattachent : *a*) la fabrication des *tapis*, à Thourout, Ingelmunster, Mouscron, Saint-Nicolas, Hamme; *b*) la *bonneterie* (tricot de laine), dans le Tournaisis, à Leuze, Tournai, Péruwelz et Quevaucamps; dans la Flandre, à Saint-Nicolas, Gand, Alost, Termonde, Wetteren; à Bruxelles; — *c*) l'industrie du *vêtement*, dans toutes les grandes villes et à Binche; — et la chapellerie surtout à Bruxelles.

Industrie du chanvre. — La culture du chanvre est aujourd'hui localisée dans le Pays de Waes; là aussi s'est maintenue l'industrie chanvrière.

Les *filatures*, en vue de produire des fils pour le tissage des toiles à voile et d'emballage, ou des fils à coudre pour la cordonnerie, sont à Lokeren,

Hamme et Tamise. La fabrication des **cordes**, ficelles, cordages et câbles a pour centre Hamme et ses environs. Un second centre est Termonde, qui a la spécialité des **câbles de mines**, lesquels se fabriquent aussi dans le bassin charbonnier, à Hornu, Boussu, Dour, Châtelineau, Liège, Ans. Les villes côtières fabriquent des **filets de pêche**.

Industrie du jute. — Le jute nous vient de l'Inde et tend à supplanter le chanvre. Il donne une fibre textile que l'on utilise pour la fabrication de tissus grossiers, tels que toiles d'emballage, toiles à sacs, nattes, sangles. On le travaille en Flandre, comme le lin et le coton, spécialement à Gand, Lokeren, Tamise et Roulers.

Industrie de la soie. — Le travail de la soie n'occupe qu'une place secondaire. Les principales filatures sont à Deynze, Anvers et Alost. Deynze produit aussi des tissus. Tubize, Maransart, Obourg et Alost fabriquent de la soie artificielle (4.000 tonnes en 1926).

d) Industries céramique et verrière.

Céramique. — L'industrie belge de la **terre cuite** nous fournit : des **briques**, **tuiles**, **tuyaux de drainage** provenant des bancs d'argile à briques que nous avons signalés, principalement dans la région de Boom; — des **produits réfractaires** pour fourneaux : briques, tubes, cornues, cylindres, etc., dans les régions d'Andenne, de Baudour et de Charleroi; — des **carreaux céramiques**, aux mêmes endroits; — de la **poterie**, dans nombre de localités, notamment à Andenne, Bouffioulx, Châtelineau et Haine-Saint-Pierre; — de la **faïence**, à La Louvière, Nimy, Wasmuel, Saint-Ghislain et Tertre; — de la **porcelaine**, à Baudour et dans la banlieue de Bruxelles; — des **majoliques**, à Hasselt et Hemixem; — des **pipes**, à Nimy et à Brée.

Nous y rattachons l'industrie du **ciment** : ciment naturel, produit dans le Tournais et la banlieue de Gand; ciment Portland artificiel, fabriqué dans nombre de localités, notamment à Cronfestu (Hainaut), Lustin-Rivière (Namur), Haccourt et Visé (province de Liège).

Verrerie; cristallerie; glacerie. — 1^o La **verrerie** est l'une de nos industries les plus florissantes : elle envoie dans tous les pays du monde des **verres à vitres** et des **bouteilles**. — Exigeant beaucoup de combustible, elle s'est établie dans la région charbonnière : bassin de Charleroi surtout, Centre et Borinage; à Namur, à Liège et aux environs; mais une importante usine a été créée à Moll, près des gisements de sable pour verreries. — 2^o La **cristallerie** est surtout représentée par la société du Val-Saint-Lambert qui, outre l'établissement central situé à Seraing, possède des usines à Jemeppe-sur-Meuse, à Namur (Herbatte) et à Jambes; la **gobeletterie** compte aussi

des sièges importants dans le Centre, le Borinage, ainsi qu'à Chênée à Hoboken et à Hemixem. — 3^o Les *glaces coulées* sortent des importantes usines du bassin de Charleroi et de la Basse-Sambre : Roux, Courcelles, Sainte-Marie-d'Oignies (Aiseau), Auvélais, Moustier, Franière et Floreffe.

e) *Industries chimiques.*

L'industrie des *produits chimiques* a pris en Belgique une extension considérable en ces derniers temps. Citons : en premier lieu, la fabrication de l'*acide sulfurique*, dans nos usines à zinc (Scaligneaux, Overpelt, Baelen-Wezel, Engis); — du *sulfate de soude* utilisé en verrerie, dans les usines de la Basse-Sambre (Aiseau, Couillet), et du Brabant (Ruysbroek, Vilvorde, Laeken); — le *raffinage du soufre* brut importé de Sicile; — la fabrication du *superphosphate de chaux*, au moyen des phosphates naturels, à Rocour et à Ciplu surtout; — du *sulfate d'ammoniaque* et autres *engrais chimiques* dans les usines de la Basse-Sambre (Auvélais, Moustier, Couillet, Charleroi); — des *couleurs minérales*, comme le *blanc de zinc* produit par la Vieille-Montagne, et la *céruse*, fournie par des usines situées en majeure partie dans la Flandre Occidentale et le Brabant.

Nous pouvons y rattacher la fabrication des *allumettes*, à Grammont, Lessines, Ninove, Denderleuw, Gand et Bruxelles; — de la poudre, à Wetteren, Caulille, Hérenthals, à Clermont et à Ombret (prov. de Liège); — de la *dynamite*, à Matagne-la-Grande (prov. de Namur), Arendonck et Baelen (prov. d'Anvers); — de la *soie artificielle*, dont il a été question à la page précédente.

f) *Industries agricoles.*

Ce sont : les industries *laitière, beurrière et fromagère*; — la *meunerie*; — la *boulangerie*; — la *féculerie*; — les *distilleries*; — les *malteries* et les *brasseries*; — les *sucrieries*; — les *huileries*; — et les fabriques de *sirop*, de *chicorée*, de *conserves*, de *tabac*, de *bougies* et de *savons*.

Lait; beurre; fromage. — L'industrie laitière est devenue très importante aux abords des grandes villes. Cette industrie, de même que la fabrication du beurre et du fromage, a réalisé dans ces derniers temps de notables progrès, grâce à l'établissement de laiteries modèles sur divers points du pays. — On connaît la réputation du beurre et du fromage de Herve, de Dixmude et de la Campine.

Meunerie. — De vastes moulins à vapeur sont établis aux abords des grandes villes et sur les rives de la Sambre et de la Meuse : ils travaillent d'immenses quantités de céréales débarquées au port d'Anvers.

Boulangerie. — La boulangerie a suivi les progrès de la meunerie grâce à l'emploi de pétrins mécaniques remplaçant le pétrissage à la main, de la levure pressée produite dans nos distilleries à la place de la levure de bière, etc. Rattachons-y la fabrication des *biscuits*.

Féculerie. — Des fabriques de *fécule*, d'*amidon* et de *pâtes alimentaires* ont été fondées dans le voisinage des grandes villes, notamment à Bruxelles, Louvain et Anvers. Citons, parmi les plus importantes, la fabrique d'amidon Remy, de Wygmael-lez-Louvain.

Distillerie. — Les distilleries de Hasselt jouissent d'une ancienne renommée. D'autres, très importantes, existent aussi à Anvers, Gand, Hal, Lembecq, Huy et Liège.

Malteries et brasseries. — La malterie travaille l'orge indigène et l'orge étrangère, exceptionnellement le froment, l'épeautre et le seigle. — Les brasseries les plus renommées sont celles de Bruxelles pour le *faro* et le *lambic*; — celles de Louvain et de Hougaerde pour la *bière blanche*; — celles de Gand pour l'*uitzet*, d'Anvers pour l'*orge*, de Liège pour la *saison*; — celles de Diest, d'Audenaerde, de Dinant, etc. Nos brasseries fabriquent aussi des bières façon anglaise (stout, ale) et genre allemand (bock, pilsen).

Sucreries. — On compte en Belgique près de 150 sucreries et raffineries, répandues dans la meilleure région agricole du pays, où la betterave est cultivée avec succès : dans le Hainaut, le S.-E. du Brabant et la Hesbaye, ainsi que dans le nord de la Flandre (Moerbeke et Selzaete). — Anvers, Bruxelles et Tirlemont possèdent de grandes *raffineries* de sucre. — Production totale en 1925-26 : 178.000 tonnes.

Huileries. — Elles se sont naturellement établies dans la Flandre Orientale et le Brabant, pays de culture du colza. Les plus renommées sont celles de Gand, Termonde, Saint-Nicolas et environs.

Industries agricoles diverses. — Des fabriques de *sirap* existent dans les pays de Looz et de Herve; — de *chicorée à café*, dans la Flandre (Roulers, Thielt, Ypres, Audenaerde), le Hainaut (Tournai et Ath) et à Namur; — de *conserves*, à Wilsela et Wespelaer, près de Louvain, à Malines, Duffel et Anvers; — de *tabac*, *cigares* et *cigarettes* à Anvers et dans toutes les grandes villes; — de *bougies*, à Cureghem et à Borgerhout.

g) Industries diverses.

Dans cette catégorie, nous placerons l'industrie du *bois*; — les *industries électriques*; — celle du *cuir*; — celle du *papier*; — et les *industries de luxe*.

Industrie du bois. — Elle comprend, dans la forêt même : l'exploitation proprement dite; la fabrication du *charbon de bois*; l'enlèvement des *écorces*; la fabrication des *balais* de genêt et de bouleau, etc., puis à domicile ou dans des usines la *saboterie*, la *boissellerie*, la récupération de *sous-produits* (alcool, créosote, etc.), l'*ameublement*, etc.

La *saboterie* est active dans toute la région forestière, notamment aux environs de Chimay, de Saint-Hubert et de Florenville, ainsi que dans le Pays de Waes, surtout à Saint-Nicolas. — La *boissellerie*, ou la fabrication des *boisseries*, boîtes à sel, cuillers en bois, marques au beurre, etc., a pour sièges principaux Nassogne, Florenville et Étalle, localités voisines des grandes forêts de hêtres. — L'industrie des *meubles* et la *carrosserie* ont pris une extension remarquable dans les grandes villes, et particulièrement à Malines, Liège, Bruxelles, Gand, Ath, Nivelles et Tournai. Citons encore la *vannerie*, dans les régions parsemées d'oseraies, notamment à Tamise, Basel, Bornheim, à Hal, et à Stockheim dans le Limbourg; — et les chantiers de construction de *bateaux de rivière*, sur les rives de nos cours d'eau et canaux, notamment à Anvers et aux environs, Bruges, Gand, Ostende, Thuin et Visé.

Industrie du cuir. — Elle compte comme branches essentielles : la *tannerie*, la *cordonnerie*, la *ganterie* et la *maroquinerie*.

La *tannerie* avait pour sièges principaux les localités ardennaises voisines des forêts de chênes, notamment Stavelot, Malmedy, Laroche, Houffalize, Bastogne et Neufchâteau; elle se localise de plus en plus dans les villes de Namur, Liège, Verviers, Herve, Tournai et autres centres comme Soignies et Péruwelz; — la *cordonnerie*, industrie commune à toutes les localités du pays, mais qui a pris un développement considérable par suite du travail mécanique dans certains centres comme Dison, Herve, Fosses, Binche, Péruwelz; — la *ganterie* et la *maroquinerie*, à Bruxelles, Anvers et quelques autres villes importantes.

Industries électriques. — Elles ont pour but de fournir le courant électrique pour l'éclairage et la force motrice (usines thermiques; pas encore de grandes usines hydro-électriques), et d'autres usines fabriquent tous les appareils et le matériel électrique.

Industrie du papier. — C'est l'une des plus florissantes de la Belgique. La plupart des papeteries sont concentrées dans la région comprise entre la Senne et la Dyle (et environs), région de prairies et de champs cultivés, où se rencontrent une eau abondante et pure et une atmosphère exempte de poussières et de fumée d'usines : à Virginal, La Hulpe, Genval, Wavre, Saventhem, Dieghem, Mont-Saint-Guibert, Willebroeck, Braine-le-Comte, etc. D'autres sont disséminées le long de la Meuse ou de ses affluents, à Liège, Huy, Andenne, Saint-Servais, Dinant, ou dans des centres isolés, tels Gand, Anvers, Duffel, Grammont, Ensival et Malmedy.

Citons encore, comme industries dérivées : les *papiers peints* à Liège, Gand, Louvain, Molenbeek, Merxem, et spécialement, en ce qui concerne les *papiers colorés* et les *cartes à jouer*, à Turnhout et Bruges.

Industries de luxe. — Elles sont naturellement établies dans nos grandes villes et surtout dans la capitale. Tels sont : la *bijouterie*, l'*orfèvrerie*, la *gravure*, la *parfumerie*, les *articles de modes*, les *bronzes d'art*, les *vitraux*, etc.

Industries spéciales. — Nous rangeons dans cette catégorie : l'industrie du *caoutchouc*, à Bruxelles, Liège, Deurne, Gand et Menin; — la fabrication des *instruments de musique*, à Bruxelles; — l'*imprimerie*, dans toutes les grandes villes; — la *taille du diamant*, à Anvers; — la fabrication des *brosses* à Roulers, Iseghem, Bruges, Vilvorde, etc.; l'industrie *hotelière*, surtout sur le littoral et en Ardenne.

3. — *La circulation des produits.*

a) *Voies de communication naturelles.*

(*Atlas classique*, pl. 18, carte 110.)

Fleuves et rivières. — La longueur totale des voies navigables naturelles de Belgique est de 1000 kilomètres environ. Elles ont été signalées précédemment, pp. 16-21.

Mer. — Le littoral maritime belge n'est guère propice à la création de grands ports, d'abord à cause de son peu d'étendue (67 km.), ensuite à cause du peu de profondeur le long de la côte et des nombreux bancs de sable, enfin parce que les courants marins apportent de l'ouest de grandes quantités de sable. L'estuaire de l'Escaut est un bras de mer dont malheureusement l'entrée est en Hollande : au point de vue économique, les rives de l'Escaut aux environs d'Anvers ont plus de valeur que le littoral maritime.

b) *Voies de communication artificielles.*

(*Atlas classique*, pl. 18, cartes 110 et 111.)

Routes. — Les routes se sont énormément développées en Belgique depuis 1830; pendant cette période, plusieurs milliers de km. de routes ont été construits par l'État, les provinces et les communes.

Jadis, les magnifiques chaussées qui relient entre elles les principales villes du pays, étaient parcourues par des diligences et par de nombreux et lourds chariots de roulage; elles étaient alors, avec les canaux, les grandes artères du commerce de notre pays; les auberges qu'on y rencontrait de distance

en distance ne désemplissaient pas de voyageurs et de rouliers. Depuis l'établissement des chemins de fer, elles avaient bien perdu de leur importance; mais dans ces dernières années, le développement du cyclisme et de l'automobilisme y a ramené le mouvement et la vie. La longueur totale des routes de grande voirie est de 9.850 km.; celle de la voirie vicinale, de 31.000 km.; soit, au total, plus de 40.000 km. (le tour du monde).

Voies ferrées. — La Belgique a devancé les autres nations du continent dans la construction des chemins de fer. Ceux-ci ont été décrétés dans notre pays dès 1834, et, le 5 mai 1835, on vit circuler, entre Bruxelles et Malines, le premier train de chemin de fer. Depuis lors, les voies ferrées ont pris un développement inouï : la longueur totale des *chemins de fer* de grande communication est de 5.000 km.; celle des chemins de fer *vicinaux*, de 4.400 km.; soit un développement total de plus de 9.400 km.

Des *tramways* ont été établis dans les principales villes du pays pour le transport des voyageurs. La traction des voitures de tramways se fait au moyen de chevaux, de l'électricité ou de locomotives de petite dimension.

Canaux. — Par suite de l'horizontalité du sol, la Basse Belgique a été pourvue d'un réseau complet de canaux; ceux-ci sont moins nombreux dans la Moyenne Belgique; ils font défaut dans la Haute Belgique, à cause du relief.

Canaux à grande section. — Les canaux belges à grande section (pouvant porter des bâtiments de mer) sont au nombre de cinq, et ont une longueur totale de 155 km.

Ce sont : le canal maritime de *Bruges* à *Zeebrugge* (10 km.); — le canal de *Gand* à *Ostende*, passant par *Bruges* (70 km.); — le canal de *Gand* à *Terneuzen*, par *Selzaete* (18 km. en territoire belge); — le canal de *Willebroeck*, ou de *Bruxelles* au *Rupel* (28 km.); — le canal de *Louvain* au *Rupel*, par *Malines* (36 km.).

Canaux à petite section. — Les canaux à petite section (à l'usage de la batellerie) ont en Belgique une longueur totale de 740 km.

Tout en servant au batelage, plusieurs d'entre eux remplissent encore un autre but : tels sont les canaux d'*irrigation* de la Campine, destinés à arroser les terres sablonneuses de cette contrée, et les canaux de *dérivation* de la Flandre, qui conduisent à la mer les eaux trop abondantes des régions poldériennes.

Les canaux à petite section sont :

A. *Entre l'Yser et la mer du Nord* : les canaux de *Nieuport* à *Furnes*; — de *Furnes* à *Dunkerque*; — de *Furnes* à *Bergues*; — et de *Furnes* à *Loo*, sur l'Yser supérieur.

B. Entre l'Escaut et la mer : les canaux d'*Espierres à Roubaix-Lille* : — de *Bossuyt à Courtrai*; — de *Roulers à la Lys*, dérivation de la Mandel; — d'*Ypres à Comines*, encore inachevé; — de *Nieuport à Plasschendaele*; — de *Bruges à l'Ecluse*; — le canal de *Schipdonck*, ou de Deynze à Heyst; — le canal *Léopold*, de Heyst aux polders du Bas-Escaut; — le canal de la *Lieve*, reliant le canal de Schipdonck au canal de Bruges à Gand; — et le canal du *Moervaart*, qui rattache Lokeren et la Durme canalisée au canal de Gand à Terneuzen.

C. Entre l'Escaut et la Meuse : le canal de la *Campine*, ou d'Anvers à Maëstricht, par Hérenthals, Lommel et Bocholt; de Lommel, il envoie vers le S. un embranchement à Bourg-Léopold; — se détachant du précédent, le canal d'*Anvers à Hasselt*, en passant par Turnhout et Beeringen, et le canal de *Maëstricht à Bois-le-Duc* et à *Venloo* par Bocholt; — le canal *latéral à la Meuse*, ou de Maëstricht à Liège, continuation du canal de la Campine; — le canal de *Mons à Condé*, tracé en ligne droite entre ces deux villes; — le canal de *Pommeroeul à Antoing*, par Blaton; — le canal de *Blaton à Ath*, où il se rattache à la Dendre canalisée; — le canal de *Bruxelles à Charleroi*; — le canal du *Centre*, de Seneffe à Mons où il se relie à celui de Mons à Condé.

Parmi ces canaux, trois réunissent l'un à l'autre les bassins de nos deux fleuves principaux. Ce sont le canal d'Anvers à Maëstricht, le canal de Charleroi à Bruxelles et le canal de Charleroi à Mons, ces deux derniers ayant une partie commune, de Charleroi à Seneffe.

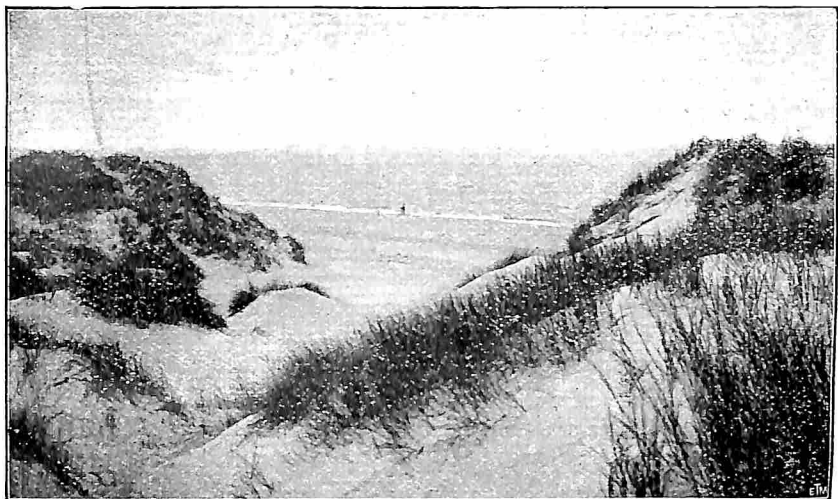
Un canal important est à l'étude : il reliera Liège, le bassin houiller de Campine et Anvers.

Aucun pays ne possède, relativement à son étendue, autant de voies de communication que la Belgique. Elle vient au premier rang, en ce qui concerne la longueur *relative* des chemins de fer : 322 km. de chemin de fer par 1.000 km²; elle occupe la deuxième place, après les Pays-Bas, quant au développement relatif des voies navigables : Pays-Bas, 156 km. de voies navigables par 1.000 km²; Belgique 74 km.

c) Les moyens de transport.

Transports continentaux. — Sur les routes on voit circuler des véhicules de toute espèce : chars, charrettes, tombereaux, automobiles qui transportent de nombreuses marchandises. Des trains pour voyageurs et des trains de marchandises roulent sur les voies ferrées. Une batellerie fluviale très développée emprunte les fleuves et voies navigables ainsi que les canaux.

Transports maritimes. — Les navires de mer atteignent, dans l'intérieur du pays, par des canaux à grande section, les villes de Bruxelles, Louvain et Gand; les grands navires remontent l'Escaut jusque Anvers qui est le port belge de beaucoup le plus important (voir ci-après : ports, p. 56).



Cl. Nels. Fig. 11. — **Les Dunes à Coxyde** et la plage à marée basse.



Cl. Bouquillon. Fig. 12. — **Les polders.** — Ferme près de Dixmude.

La Belgique n'avait pas de marine militaire; elle possède aujourd'hui quelques navires saisis à l'Allemagne. — Sa marine marchande n'est pas encore assez importante; elle ne comptait, en 1925, que 155 navires, jaugeant 342.000 tonnes, et appartenant à 33 compagnies belges de navigation maritime, dont 3 principales : Le Lloyd royal belge, l'armement Adolphe Deppe et l'Association maritime belge.

Transports aériens. — Des lignes régulières de transport par avion sont en exploitation de Bruxelles vers Londres, vers Paris et vers Amsterdam; elles transportent des voyageurs, des lettres et des petits colis (7.140 voyageurs en 1924).

Transmission des idées. — Des auxiliaires importants du commerce sont le service des postes, le service télégraphique et le service téléphonique.

Postes. — Le service de la *poste* se fait en Belgique d'une manière rapide, sûre et régulière, grâce aux chemins de fer qui sillonnent nos provinces; — aux bureaux-ambulants des trains-poste; — aux malles-poste ou diligences qui font le service des dépêches; — enfin aux 1.662 perceptions ou sous-perceptions créées sur toute la surface du pays.

Télégraphes. — Les premiers *télégraphes* électriques créés dans notre pays datent de 1850. Ils ont pris depuis lors une immense extension, et toute commune importante possède aujourd'hui son bureau télégraphique : en Belgique, on en compte près de 2.300. — Les lignes télégraphiques sont établies le long des chemins de fer et des principales routes, et un câble sous-marin relie Ostende à Douvres. La longueur des lignes télégraphiques était, en 1924, d'un peu plus de 8.600 km.; celle des fils conducteurs, de 44.500 km. — Il a été transmis, en 1924, 18 $\frac{1}{2}$ millions de télégrammes.

Téléphones. — Le *téléphone*, dont l'invention remonte seulement à 1876, a tendu, en quelques années, ses milliers de fils au-dessus des rues de nos grandes villes, et il rend chaque jour d'innombrables services. — Non seulement on converse très aisément de Liège à Bruxelles, de Charleroi à Anvers, etc., mais de nouveaux perfectionnements ont permis d'étendre les relations téléphoniques au delà de nos frontières : Bruxelles correspond par téléphone avec Paris et les autres grandes villes des pays voisins. La longueur des fils téléphoniques était, en 1924, de 840.000 km.

Radiotélégraphie. — Le nombre de stations radiotélégraphiques était de 125 en 1924, ayant expédié ou reçu plus de 40.000 radiotélégrammes.

4. — *La distribution des produits.*

Divisions du commerce. — Le commerce du pays se divise en commerce *intérieur*, commerce *extérieur* et commerce de *transit*.

Le *commerce intérieur* est celui qui se fait entre les habitants d'un même pays : ainsi, les habitants des Flandres achètent des pierres aux maîtres des carrières du Condroz.

Le *commerce extérieur* d'un pays est celui qui se fait entre ses habitants et ceux des autres États : nous achetons du pétrole aux Américains; les Hollandais nous vendent des denrées coloniales et nous achetons des pierres et des ardoises.

Il comprend le commerce d'*importation*, le commerce d'*exportation* et le commerce de *transit*. — Les marchandises *importées* sont celles que nous achetons à l'étranger, comme les vins de France, les oranges d'Espagne, etc. — Les marchandises *exportées* sont celles que nous vendons à l'étranger; par exemple, les verres expédiés du pays de Charleroi à un négociant de Londres ou de New-York. — Les marchandises en *transit* sont celles qui, expédiées d'un pays dans un autre, ne font que traverser la Belgique. Ex. : les fruits et primeurs envoyés d'Italie en Angleterre, par la voie d'Ostende. — Le commerce extérieur est *général* ou *spécial*.

Le commerce *général* comprend toutes les marchandises à l'entrée et à la sortie, quelle qu'en soit la provenance ou la destination.

Le commerce *spécial* comprend, à l'entrée, les seuls produits étrangers destinés à notre consommation, — et à la sortie, les produits nationaux seulement, destinés à l'étranger. — Le commerce *spécial*, augmenté du *transit*, donne ainsi le chiffre du commerce *général*.

a) *Commerce intérieur.*

Le commerce *intérieur* de la Belgique est alimenté par une population *fixe* de 7 millions 812 mille habitants, et par une population *flottante* d'étrangers qui voyagent pour leurs affaires ou leur agrément.

Touristes nationaux ou étrangers font la fortune des *grandes villes*, dont ils visitent les monuments et les curiosités; de nos *villes de bains* : Ostende, Blankenberghe, Heyst, Knocke, Nieuport, etc., dont le nombre et la prospérité vont toujours croissant; des localités aux *environs pittoresques* des Ardennes ou des bords de la Meuse, comme Spa, Laroche, Rochefort, Namur, Dinant, Hastière, Walcourt, etc.

Le commerce intérieur est facilité :

1^o Par les marchés *quotidiens* qui se tiennent dans les principales localités du pays, et où sont exposées en vente les denrées alimentaires : fruits, beurre, etc.;

2° Par les marchés *hebdomadaires* des grandes villes, fréquentés par les principaux négociants et industriels du pays. Les transactions sont surtout actives à Bruxelles, Anvers, Liège, Gand, Charleroi, Namur, Mons, Courtrai, etc. :

3° Par les *bourses de commerce* où se traitent, outre les matières indiquées ci-dessus, les titres et les valeurs métalliques;

4° Par les *foires* aux chevaux et aux bestiaux, dont les principales sont celles de Malines (Neckerspoel), d'Arlon, de Neufchâteau, de Ciney, de Fosses, de Liège et de Waremme;

5° Par la *foire commerciale de Bruxelles* et par les grandes *foires annuelles* de Bruxelles, Gand, Liège, Namur, Charleroi, etc., qui amènent de grands déplacements de population et un mouvement commercial très important;

6° Enfin, par la multiplicité des *voies et moyens de communication*.

b) Commerce extérieur.

Importations. — Nos importations (commerce spécial) avaient :

ANNÉES :	VALEUR :	POIDS :
en 1913	5.050.000.000 francs	32.600.000 tonnes
» 1919	11.171.000.000 »	12.000.000 »
» 1920	12.941.000.000 »	13.300.000 »
» 1921	10.055.000.000 »	17.500.000 »
» 1922	9.228.500.000 »	21.000.000 »
» 1923	13.204.700.000 »	26.603.000 »
» 1924	17.581.100.000 »	33.394.000 »
» 1925	17.805.000.000 »	32.932.000 »
» 1926	23.000.226.000 »	34.376.843 »

Les principales marchandises importées, en 1913, se classent par ordre d'importance de la valeur en millions de francs, de la façon suivante : textiles (839), grains (640), monnaies (388), peaux et pelleteries (241), houille (211), métaux (179), graines (152), machines mécaniques et autres ouvrages (123), bois (116), diamants (103), bitumes (97), caoutchouc (97), café (83), tissu (81), nitrate de soude (79), fils (71), teintures et couleurs (67), minerais de fer (63), bananes (62), tourteaux (51), produits chimiques (50).

En 1925, elles se classent comme suit : produits du règne végétal (5.665, dont 1.577 pour du froment et 454 pour du maïs); produits minéraux (3.341); animaux vivants et produits du règne animal (2.625, dont 1.247 pour de la laine); produits de l'industrie textile (1.045); métaux et ouvrages en métaux (946); boissons, vinaigres et tabacs (868); machines et engins mécaniques (709); bois et ouvrages en bois (664); produits chimiques et pharmaceutiques (528).

Exportations. — Nos exportations (commerce spécial) avaient :

ANNÉES :	VALEUR :	POIDS :
en 1913	3.716.000.000 francs	20.800.000 tonnes
» 1919	2.289.000.000 »	7.000.000 »
» 1920	8.862.000.000 »	10.610.009 »
» 1921	7.147.600.000 »	17.100.000 »
» 1922	6.233.000.000 »	16.200.000 »
» 1923	9.725.500.000 »	16.974.000 »
» 1924	13.932.800.000 »	20.256.000 »
» 1925	14.536.000.000 »	21.072.000 »
» 1926	19.500.942.000 »	23.163.314 »

Les principales marchandises exportées de Belgique vers l'étranger, en 1913, se classent, par ordre d'importance de la valeur en millions de francs, comme suit : textiles (654), métaux ouvrés (301), fils (232), métaux (201), peaux et pelleteries (167), houille (139), tissus (120), céréales (118), verrerie (102), diamants bruts (101), voitures pour chemins de fer et tramways (93), monnaies (78), graines (76), caoutchouc (75), teintures et couleurs (69), produits chimiques (48).

En 1925, elles se classent comme suit : métaux et ouvrages en métaux (3.428); produits de l'industrie textile (2.451); animaux vivants et produits du règne animal (1.393); produits minéraux (1.229); produits du règne végétal (1.076); ouvrages en pierre et poteries (873); verres et ouvrages en verre (720); machines et engins mécaniques (653); boissons, vinaigres et tabacs (614); produits chimiques et pharmaceutiques (589).

c) Commerce de transit.

A cause de la situation de la Belgique entre quatre pays florissants et à cause de l'importance du port d'Anvers (voir p. 57), le commerce de transit a pris dans notre pays une grande extension, et il fournissait un appoint considérable aux recettes de nos chemins de fer.

La valeur des marchandises passées en transit par la Belgique s'est élevée, en 1913, à 5 milliards (entrée et sortie réunies); en 1921, à 4,7 milliards de francs; en 1922, à 6 milliards; en 1924, à 12 $\frac{1}{2}$ milliards.

d) Commerce extérieur comparé.

A. — En 1913.

Le commerce *spécial* de la Belgique s'est élevé, en 1913, à 8 milliards 766 millions de francs (5 milliards 050 à l'importation, 3 milliards 716 à l'exportation); le commerce de *transit* a atteint 2 milliards 460 millions,

— ce qui donne, en calculant deux fois ce dernier, à l'entrée et à la sortie, un commerce *général* de 13 milliards 686 millions de francs.

Le commerce *spécial* de la petite Belgique plaçait, en 1913, notre pays au 6^e rang parmi les nations du monde : il n'était inférieur qu'à celui de la Grande-Bretagne (31 milliards), de l'Allemagne (24), des États-Unis (19), de la France (15) et des Pays-Bas (12).

En égard à la population, il l'emportait sur celui de toutes les autres nations, les Pays-Bas seuls exceptés : commerce des Pays-Bas, 2.000 fr. par tête d'habitant; — Belgique, 1,133 fr.; — Suisse, 800 fr.

Notre pays dépendait assez bien du dehors pour les objets d'alimentation qu'il consomme : la valeur des importations dépassait celle des exportations de plus de 700 millions. — La plus grande partie des matières brutes importées était ensuite exportée : il semble que ces matières brutes ne subissaient chez nous qu'une simple préparation. — Nos exportations de produits fabriqués avaient une valeur qui dépassait de près de 600 millions la valeur des mêmes importations, mais il faut noter que 80 % de ces produits étaient vendus chez nos voisins immédiats.

Nouveaux débouchés. — La plus grande partie de notre commerce extérieur se faisait avec les pays d'Europe; moins de 20 % avec les autres parties du monde. Il est donc nécessaire, pour notre industrie, de chercher au loin de nouveaux débouchés à ses produits si estimés. Les contrées les plus favorables sont :

1^o *Les pays où nous achetions beaucoup plus que nous ne vendions.* — Tels étaient : la Roumanie, la Russie, la République Argentine, les États-Unis, les Indes Anglaises et l'Australie;

2^o *Les pays neufs, c'est-à-dire ceux qui, sortant d'un long isolement, entrent dans la voie du progrès :* en Europe, les pays des Balkans et la Russie; en Asie, la Perse, le Siam et surtout la Chine et le Japon; en Afrique, notre Congo et les contrées de l'Afrique australe; enfin, la plupart des pays d'Amérique et d'Australie;

3^o *Les pays à forte population, comme les Indes et surtout la Chine.*

Ce dernier pays, avec notre Congo, le Canada, les États-Unis, le Brésil et l'Argentine, forment un champ immense ouvert à notre activité commerciale.

Nos relations directes avec les pays d'outre-mer. — Notre industrie profiterait largement de ces relations nouvelles, et, d'autre part, notre commerce extérieur pourrait devenir plus florissant encore. Car, jusqu'aujourd'hui nos relations directes avec les pays d'outre-mer sont restées fort insuffisantes.

Cette situation a pour causes :

1^o *L'insuffisance manifeste de notre marine.* — Elle est la plus faible de toute l'Europe. Il en résulte que la plupart de nos produits transportés au

loin par des vaisseaux étrangers sont présentés aux acheteurs comme sortant d'usines non belges;

2° *L'absence de colonies jusque 1908;*

3° *L'hésitation, longtemps évidente, des Belges à s'établir en pays lointains.*

Comme remèdes, citons : *l'organisation d'un bon corps consulaire bien rémunéré; — la création de comptoirs dans les grands centres commerciaux; — enfin, la création de lignes belges de navigation qui favoriseraient l'extension de notre commerce maritime, développeraient l'industrie de la construction des navires et ouvriraient à la jeunesse de nouvelles carrières.*

B. — De 1919 à 1926.

Le commerce extérieur de la Belgique a été en :

1919 :	7 milliards 511 millions	(5,2 importations; 2,3 exportations);
1920 :	21 milliards 498 millions	(12,7 importations; 8,7 exportations);
1921 :	17 milliards 202 millions	(10 importations; 7,2 exportations);
1922 :	15 milliards 462 millions	(9,2 importations; 6,2 exportations);
1923 :	22 milliards 930 millions	(13,2 importations; 9,7 exportations);
1924 :	31 milliards 514 millions	(17,5 importations, 13,9 exportations);
1925 :	32 milliards 341 millions	(17,8 importations; 14,5 exportations);
1926 :	42 milliards 501 millions	(23 importations; 19,5 exportations).

Tableau signalant la valeur moyenne mensuelle des importations et des exportations en 1913, 1919, 1920, 1921, 1922¹, 1923², 1924, 1925 et 1926³.

Chaque moyenne mensuelle, *en milliers de francs*, est suivie de l'indication du pourcentage dans l'ensemble, soit des importations, soit des exportations.

MARCHANDISES	MOYENNE MENSUELLE DE	IMPORTATION	%	EXPORTATION	%
I. Animaux vivants	1913	5.444	1,3	3.701	1,2
	1919	10.842	2,5	289	0,15
	1920	16.436	1,6	687	0,09
	1921	11.473	1,4	4.208	0,7
	1922	10.606	1,3	7.439	1,4
	1923	9.406	0,9	6.997	0,9
	1924	5.307	0,3	10.643	0,9
	1925	4.730	0,3	8.139	0,7
	1926	3.775	0,2	11.658	0,9

¹ Les quatre premiers mois de l'année, la Belgique seule; les huit derniers mois, y compris le trafic luxembourgeois.

² A partir de 1923 : union douanière belgo-luxembourgeoise.

³ Pour 1926, moyenne des six premiers mois.

MARCHANDISES	MOYENNE MENSUELLE DE	IMPORTATION %	EXPORTATION %		
II. Objets d'alimentation	1913	86.923	20,6	27.305	8,8
	1919	125.080	28,7	42.446	22,2
	1920	271.006	23,7	55.278	7,6
	1921	263.726	31,7	76.069	13,1
	1922	219.807	28,6	42.468	8,2
	1923	284.740	27,1	67.226	9,1
	1924	371.401	26,6	102.565	8,8
	1925	404.701	27,2	120.226	10
1926	448.089	25	119.341	9,7	
III. Matières brutes	1913	222.253	52,8	152.173	49,1
	1919	147.105	33,8	78.977	41,3
	1920	498.750	46,2	279.023	38,5
	1921	333.756	39,9	262.817	44,1
	1922	294.951	38,3	172.403	33,2
	1923	459.152	43,7	216.269	29,2
	1924	710.930	48,5	391.750	33,6
	1925	746.403	50,3	404.397	33,3
1926	942.080	52,5	411.237	33,1	
IV. Produits fabriqués	1913	72.456	17,2	119.702	38,5
	1919	151.437	34,8	68.396	36,1
	1920	279.018	28,4	389.875	53,7
	1921	227.114	27,2	250.225	42
	1922	241.787	31,4	295.196	57,1
	1923	299.577	28,5	447.545	60,4
	1924	376.324	25,7	651.447	56,1
	1925	325.807	22	673.414	55,5
1926	398.286	22,2	696.940	55,9	
V. Or et argent	1913	34.437	8,1	6.818	2,2
	1919	791	0,18	627	0,3
	1920	507	0,05	826	0,1
	1921	263	0,03	624	0,1
	1922	1.732	0,22	1.961	8,3
	1923	1.051	0,1	2.774	0,3
	1924	1.129	0,07	4.302	0,37
	1925	1.979	0,13	5.161	0,42
1926	1.245	0,06	4.426	0,35	

De l'examen de ce tableau, nous pouvons déduire les conclusions suivantes : 1^o Nous restons encore — et beaucoup trop — tributaires de l'étranger pour les produits qui doivent servir à notre alimentation : la valeur des importations de matières alimentaires dépasse celle des exportations de 3 1/2 milliards en 1925 et de près de 4 milliards en 1926. — 2^o Notre commerce extérieur est monté de 8,7 milliards (1913), à 42 1/2 milliards (1926); cette augmentation, qui paraît, à première vue, énorme, est due à l'augmentation du prix des marchandises et à la dévalorisation du franc belge, car les quantités en poids sont, en 1925,

celles de 1913 et un peu plus en 1926, à cause d'une plus grande exportation de houille. — 3^o Notre commerce d'exportation, de 1918 à 1926, suit une marche ascendante qui tend à rapprocher de plus en plus la valeur des exportations de celle des importations : donc réduction de l'excédent, cependant pas assez considérable encore, des importations sur les exportations : si on représente les importations par 100, les exportations en ont valu : en 1913, les 73,6 0/0; en 1919, 43,9; en 1920, 68,5; en 1921, 71,3; en 1922, 67,5; en 1923, 73,6; en 1924, 79,2; en 1925, 81,6; en 1926, 84,7; pour les quatre premiers mois de 1927, 84,3 0/0.

En 1925, nos *fournisseurs principaux*, par ordre d'importance des valeurs des produits importés signalés en millions de francs, sont : 1^o la France (3.726); 2^o la Grande-Bretagne (2.232); 3^o les États-Unis (2.173); 4^o les Pays-Bas (1.890); 5^o l'Allemagne (1.640); 6^o l'Argentine (1.420); 7^o l'Italie (272); 8^o le Congo belge (181); 9^o la Suisse (164). — Et de même, nos *clients principaux* sont : 1^o la Grande-Bretagne (2.925); 2^o la France (2.134); 3^o l'Allemagne (1.807); 4^o les Pays-Bas (1.600); 5^o les États-Unis (1.112); 6^o l'Argentine (432); 7^o l'Italie (407); 8^o la Suisse (298); 9^o le Congo belge (274). — D'où il faut conclure que les neuf pays cités ci-devant absorbent à eux tous ensemble les trois quarts de notre commerce extérieur : ils nous fournirent, en 1926, les 77,4 0/0 de nos importations et reçurent les 77,9 0/0 de nos exportations.

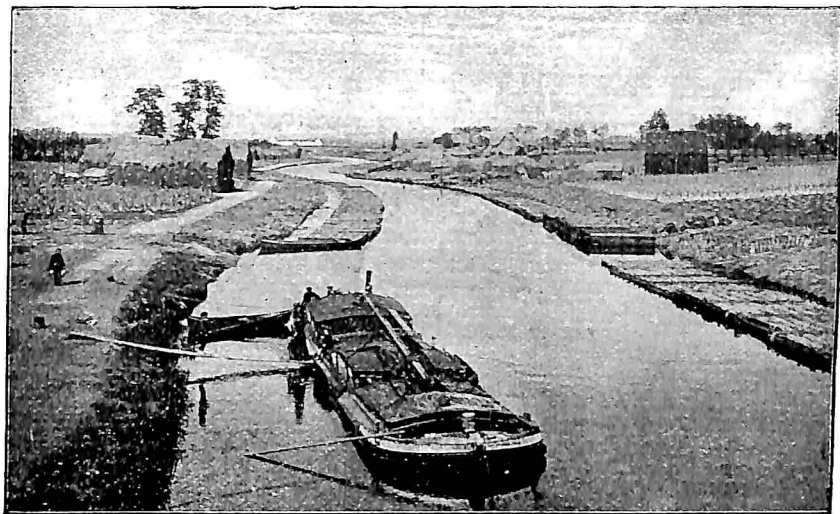
e) *Les ports.*

La Belgique possède neuf ports de mer. Ce sont, par ordre d'importance de leur tonnage : Anvers, Gand, Ostende, Bruges, Zeebrugge, Selzaete, Bruxelles, Nieupoort et Louvain.

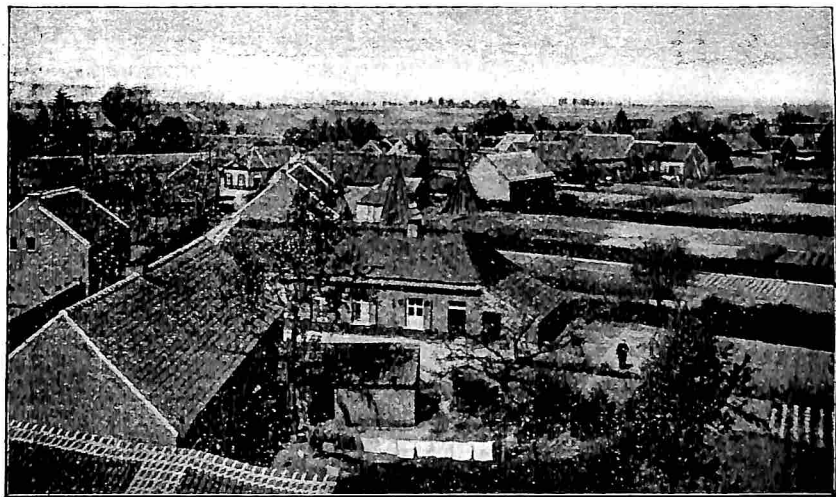
1^o Le *port d'Anvers* vient au 2^e rang parmi les grands ports du monde et est le premier port du continent européen; son trafic a donné, en 1926 : entrées, 12.600 navires avec un tonnage total de 23 millions de tonnes. — Près de 180 lignes de navigation maritime à vapeur, sans compter les services réguliers de navigation à voiles, ont Anvers comme tête de lignes ou comme port d'escale.

La distance d'Anvers à la mer est de 88 km. A 18 km. de la ville, l'Escaut offre l'aspect d'un bras de mer. Les navires du plus fort tonnage le remontent sans difficultés jusqu'aux quais d'Anvers, où ils peuvent accoster sans alléger. Pour assurer cette navigation, l'État belge fait exécuter continuellement les dragages d'amélioration et d'entretien nécessaires.

La rade d'Anvers est l'une des plus belles et des plus sûres du globe. Les lieux d'accostage, la surface des quais, des hangars, les voies ferrées, les engins de manutention font du port d'Anvers, déjà favorisé par sa position géographique, l'un des plus vastes et certainement l'un des plus puissamment



Cl. Nels. Fig. 13. — La Lys. — Le rouissage du lin, près de Courtrai.



Cl. Nels. Fig. 14. — Type de bourg en Flandre Denderleeuw.

outillés du monde entier. Cette situation s'est beaucoup améliorée encore depuis l'achèvement des travaux maritimes d'extension, qui ont assuré, pour l'accostage des navires, une longueur totale de près de 22 km. Enfin, d'autres travaux sont en exécution, qui feront d'Anvers un port sans égal. Il est le seul grand port maritime belge.

Des 183 navires formant la marine marchande belge, en 1923, 173 ont Anvers comme port d'attache (voir p. 49).

Le port se compose de deux parties bien distinctes : 1^o le *port en rivière*, bordé de murs de quai d'une longueur de 5.500 mètres avec large terre-plein 2^o le *port intérieur*, formé de bassins éclusés. Ceux-ci se subdivisent en bassins *maritimes*, au nombre de seize, et en bassins de *batelage*, au nombre de quatre, spécialement affectés à la petite navigation. Enfin, la ville possède encore, en amont, des installations particulières pour les pétroles et pour les huiles, et, en aval, de toutes nouvelles installations maritimes portant au total, pour le port d'Anvers, à 22 km. la longueur des quais d'accostage.

Anvers est en relations avec les pays d'Europe et d'outre-mer par les grands steamers et paquebots transatlantiques qui en partent à jour fixe. Ces services réguliers sont assurés par un grand nombre de lignes de *navigation maritime à vapeur* et de *navigation maritime à voiles*.

2^o Le *port de Gand*, au confluent de l'Escaut et de la Lys, est relié à la mer du Nord par le canal de Gand à Terneuzen, ville néerlandaise sur l'Escaut, à 28 km. de son embouchure, et par le canal de Gand à Bruges et Ostende. Il est, en outre, en communication avec tous les ports belges, ainsi qu'avec les autres localités du pays et celles du Nord de la France situées sur des voies navigables, par la Lys canalisée, par le Haut et le Bas Escaut, et par la Durme canalisée, reliée au canal de Gand à Terneuzen par le canal de Moervaart.

Son trafic, en 1926, est représenté par 2.585 entrées de navires, avec un tonnage total de plus de deux millions de tonnes.

Le port de Gand est en relations par des services réguliers de navigation maritime à vapeur avec l'Angleterre (Londres, Goole, Hull, Newcastle, Liverpool, Manchester), l'Écosse (Leith), l'Irlande (Dublin), les États-Unis (Calveston) et le Brésil (Rio-de-Janeiro et Santos); — et par des services réguliers de navigation fluviale avec Anvers, Bruges, Bruxelles, Selzaete et Rotterdam.

3^o Le *port d'Ostende* a pris aussi un développement considérable.

Les conditions d'accès ont été notablement améliorées par le percement de passes dans le *Stroombank*, banc qui s'étend devant la côte à 3 km. en mer; ces passes ont été creusées et sont entretenues par la drague. Le port lui-même a reçu d'importantes extensions. Il comprend : a) l'ancien port avec un chenal d'accès, un avant-port;

différents bassins : d'échouage, de carénage, de commerce et un bassin de chasse, appelé bassin Léopold; — b) de construction récente, un nouvel avant-port, un second bassin de chasse, un bassin à flot ou de commerce et un bassin-canal avec bassin d'évolution.

Le mouvement annuel du port a donné, en 1926 : entrées, 1693 navires avec un tonnage total de 900.000 tonnes, y compris les paquebots-poste Ostende-Douvres.

Trois services réguliers de navigation maritime à vapeur relient le port d'Ostende à l'Angleterre. Ce sont : 1^o le service des paquebots-poste de l'État belge d'Ostende à Douvres, transportant en 3 heures, avec deux départs par jour dans chaque sens, voyageurs et dépêches; 2^o le service d'Ostende à Londres, de la « General steam navigation Company, » transportant, deux fois par semaine, marchandises et passagers; 3^o le service extra-rapide d'Ostende à Tilbury, fondé par la société Cockerill, de Seraing, et reliant Ostende à Tilbury, sur la Basse Tamise, à 56 km. de Londres. Ce service, pour marchandises seulement, transporte chaque jour, le samedi excepté, des denrées alimentaires, qui, parties d'Ostende à 2 heures de l'après-midi, arrivent le même soir à 10 heures à Tilbury et sont rendues de là, par chemin de fer, sur les marchés londoniens, vers 4 heures du matin.

Ostende possède une flottille de pêche comprenant 184 bateaux, dont 42 chalutiers à vapeur. Il y a, en outre, 154 canots pêchant dans les eaux territoriales, c'est-à-dire en deçà de trois milles à partir de la laisse de basse mer.

4^o Le **port de Bruges** fut, au moyen âge, un des ports les plus importants de l'Europe. Il communiquait directement avec la mer du Nord par un bras de mer, le *Zwin*, qui s'ensabla graduellement et finit par disparaître. Bruges n'eut plus accès à la mer que par le canal de Bruges à Ostende. Des travaux ont été commencés en 1896 pour créer un port à la côte, à Zeebrugge, un nouveau port à Bruges même et un canal maritime reliant ces deux ports; ils ont été terminés en 1907.

L'ancien port de Bruges communique avec la mer du Nord par le canal de Bruges à Ostende. Il comprend un avant-port et un bassin de commerce. — Le nouveau port possède trois bassins, une darse ouverte au commerce en 1910 et deux autres en voie d'achèvement.

Le mouvement du port, en 1926, a été le suivant : entrées, 1005 navires avec un tonnage total de 321.000 tonnes.

Le port de Bruges est en relations, par des services de navigation maritime à vapeur, avec l'Angleterre (Goole) et les Pays-Bas (Rotterdam).

5^o Le **port de Zeebrugge** a été inauguré en 1907.

Les installations maritimes comprennent une rade ou port extérieur d'escale; un chenal et une écluse maritime mettant la rade en commu-

nication avec le port intérieur et le canal vers Bruges; un port intérieur de commerce; un bassin d'échouage pour chaloupes de pêche et un banc de carénage.

Le mouvement a été pour 1926 : entrées, 610 navires avec un tonnage total de 800.000 tonnes.

Un service régulier de navigation maritime, pour voyageurs et marchandises, existe entre Zeebrugge et Goole, en Angleterre, et un service pour voyageurs trois fois par semaine vers Harwich et deux fois vers Hull. Un service de ferry-boats vient d'être inauguré entre Zeebrugge et Harwich.

6° Le **port de Bruxelles**, placé au centre de la Belgique, à 44 km. d'Anvers, dans une agglomération de plus de 800.000 hab., est en communication avec le Rupel (l'Escaut et la mer du Nord) par le canal de Willebroek. Il est relié aux bassins industriels du Hainaut par le canal de Bruxelles à Charleroi (et son embranchement Seneffe-Mons), et desservi par un réseau de chemins de fer très complet rayonnant dans toutes les directions.

Les installations nouvelles comprendront un avant-port, un bassin maritime, un bassin de jonction et un bassin de batelage.

Le mouvement du port en 1926, s'est chiffré comme suit : entrées 372 navires avec un tonnage total de 480.000 tonnes.

Le port de Bruxelles est relié à celui de Londres par deux services réguliers de navigation maritime à vapeur; aux ports d'Amsterdam et de Rotterdam par des services réguliers de navigation fluviale à vapeur.

7° Le **port de Selzaete** est formé par le canal de Gand à Terneuzen.

Son mouvement a été, en 1926 : entrées, 135 navires avec un tonnage total de 190.000 tonnes.

8° Le **port de Nieuport** est situé sur la mer du Nord à l'embouchure de l'Yser.

Son trafic a donné, en 1926 : entrées, 616 navires avec un tonnage total de 114.000 tonnes.

9° Le **port de Louvain** est situé à l'extrémité du Canal Rupel-Louvain.

De 1922 à 1926, il n'a reçu aucun navire.

SECTION II.

GÉOGRAPHIE PARTICULIÈRE DES RÉGIONS NATURELLES.

(Atlas classique, pl. 18, c. 109.)

GÉNÉRALITÉS.

Dans la première section de cette Géographie de la Belgique, le pays belge a été décrit et étudié dans sa totalité sous tous ses aspects géographiques généraux : la connaissance géographique de notre pays est faite. Mais elle n'est cependant pas complète : il manque la description et l'explication des paysages géographiques que nous présentent les diverses régions naturelles, divisions vraiment géographiques du pays basées sur la géologie, la géographie physique et la géographie humaine.

Pour comprendre les paysages géographiques de la Belgique, il faut reprendre l'étude du pays par régions naturelles, montrer comment et en quoi et pourquoi chacune se distingue des voisines, expliquer leur variété, et faire ressortir ce que l'homme, par un travail de tous les jours, ajoute au paysage naturel ou modifie dans le paysage spontané.

I. — LA CAMPINE.

Situation; limites; superficie. — La Campine s'étend, dans la Basse Belgique, sur tout le nord-est de notre pays, entre l'Escaut et la Meuse, depuis la frontière néerlandaise jusqu'au Rupel, à la Dyle, au Démer et à une ligne allant de Hasselt à Lanaeken. On la divise en deux parties : la Campine anversoise à l'ouest, et la Campine limbourgeoise à l'est.

Sa superficie est de 4.500 kilomètres carrés environ, soit un peu plus du septième de la Belgique.

De la Campine conventionnelle, limitée comme ci-dessus, il faut, pour déterminer l'extension de la *vraie* Campine, retrancher : *a*) vers l'ouest, les polders de la rive droite de l'Escaut, Anvers et son agglomération, la vallée du Rupel, les vallées inférieures de la Nèthe et de la Dyle ; *b*) vers l'est, une bande peu large sur la rive gauche de la Meuse.

Sous-sol. — Le socle de la Campine est formé, mais à une très grande profondeur, par le massif cambro-silurien du Brabant, dont le plan supérieur, incliné vers le nord, est, au nord de la ligne Lierre-Hasselt-Maestricht, recouvert par les couches sédimentaires des ères géologiques successives et notamment de roches du *carboniférien houiller*; toutes ces couches sédimentaires sont inclinées vers le nord, et celles qui affleurent sont des sables et des argiles sableuses de l'ère tertiaire, surmontées en diverses parties par des terrains quaternaires.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Sol. — Les couches supérieures du sous-sol sont des sables surtout; le sol lui-même est composé de sable blanc, jaunâtre ou gris, de composition diverse, mais presque toujours très pur, avec très peu d'argile et sans calcaire, déposé par les eaux de la dernière mer du quaternaire. Ce sable est très perméable, se dessèche vite, et a donné naissance, par l'action éolienne, à des dunes. En certains endroits, ce sable renferme des couches d'argile et d'autres couches de nature ferrugineuse; parfois il existe une formation presque superficielle à laquelle on a donné le nom de tuf; par sa composition et son durcissement, le tuf constitue une couche imperméable qui s'oppose à l'infiltration des eaux et détermine la formation de marécages et de tourbières.

Relief. — La Campine est située entièrement dans la Basse Belgique et appartient à la grande plaine Baltique du nord-ouest de l'Europe. Son altitude varie de 10 à 100 mètres.

C'est une plaine continue de déclivité générale vers le nord-ouest; l'horizontalité du terrain est seulement rompue çà et là par des monticules de sable, des dunes, aujourd'hui presque toutes fixées par des plantations de résineux. Les vallées sont à peine perceptibles, tellement elles sont larges et leurs versants presque horizontaux. La ligne de faite, qui est aussi la ligne de séparation des eaux Meuse-Escaut, part des environs de Bilsen, par 95 mètres d'altitude, décrit une grande courbe touchant à la frontière hollandaise au contact des provinces d'Anvers et de Limbourg et se terminant au nord d'Anvers; son altitude va en diminuant régulièrement, et, à son extrémité occidentale, elle n'est plus que de 27 mètres.

Aspect. — La Campine est caractérisée par de la variété dans une certaine uniformité : sol horizontal, mais cependant, de ci de là, de petites collines; sol sablonneux, mais par endroits très sec et par conséquent aride avec de nombreuses bruyères, et en d'autres endroits très humide et par conséquent marécageux. Bref, un pays de landes et de sapinières, avec de maigres cultures et quelquefois de bonnes prairies le long des cours d'eau.

Climat. — Le climat de la Campine peut être considéré comme excessif, avec des pluies assez copieuses et des vents souvent violents.

L'hiver y est très froid, presque aussi froid qu'en Ardenne; l'été y est très chaud. La Campine doit ce climat à la nature du sol : le sol sablonneux se réchauffe et se refroidit rapidement. Il tombe annuellement en Campine de 650 à 700 millimètres d'eau, avec minimum au printemps et maximum en été (*Atlas classique*, cartes 97 et 98).

Eaux. — Les rivières sont des rivières de plaine à pente très faible.

L'Escaut, son affluent le Rupel et son sous-affluent la Nèthe sont seuls navigables naturellement, car la marée remonte leur cours, mais le cours inférieur de la Petite et de la Grande Nèthe, ainsi que ceux de la Dyle et du Démer sont devenus navigables par des travaux de régularisation et d'approfondissement. A l'est, la Meuse n'est pas navigable. Le nombre de ruisseaux, canaux d'irrigation ou de drainage, marécages et étangs, est considérable.

La Campine est une région où les marécages abondent, surtout le long des cours d'eau; les eaux souterraines sont à de faibles profondeurs et facilement accessibles. Les faibles différences de niveau ont permis la création de canaux.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — Population. — La Campine est peu peuplée. Elle ne compte, dans ses limites conventionnelles, mais en défalquant l'agglomération anversoise, que 635.000 habitants, ce qui donne 155 habitants par kilomètre carré (Belgique entière : 257).

Cette faible densité, plus faible dans la Campine limbourgeoise que dans la Campine anversoise, serait encore plus faible si on la calculait pour la vraie Campine seule. Elle provient de la pauvreté du sol, du peu d'industrie et de l'émigration.

Cependant dans le nouveau bassin houiller dont l'exploitation a commencé, se sont créés des puits de charbonnages et des installations déjà très importantes entraînant une augmentation de la densité de la population : Genck qui n'avait que 2.035 habitants en 1914, en a 14.000 en 1925.

Peuplement. — Les villages, le plus souvent, n'ont en leur centre aggloméré que quelques maisons entourant l'église : boutiques, auberges et demeures de fonctionnaires; les fermes sont éparpillées dans les champs ou dans la lande; quelquefois, certaines sont groupées pour former un petit hameau. Les villages sont en outre très distants les uns des autres, sauf dans les environs de Brée; certaines parties, telles les landes de Mierd et d'El dans la Campine anversoise, de Hoever et de Lommel dans la Campine limbourgeoise, sont complètement inhabitées. Les habitations sont en général disséminées parce que les habitants, qui ont intérêt à construire leurs demeures près

ou au milieu de leurs champs, obtiennent facilement partout de l'eau potable grâce à la facilité de creuser des puits dans un sol sablonneux et grâce à une nappe aquifère à très peu de profondeur. Elles s'isolent donc en pleine campagne ou se groupent en hameaux allongés sur les bords des grandes routes et plus particulièrement aux carrefours.

Dans les environs des charbonnages et de quelques usines ont été construites des cités ouvrières, du type de cités-jardins.

Agglomérations humaines. — Les principales agglomérations de la vraie Campine sont, par ordre d'importance : Lierre (27); Turnhout (25.7); Gheel (16.1); Genck (14); Moll (13.6); Hérenthals (10.9); Mortsel (10.7); Duffel (9.8); Niel (9.7); Brasschaet (9.4); Lommel (8.8); Heyst-op-den-Berg (8.5); Baelen (7.8); Esschen (7.1); Wavre-Sainte-Catherine (6.7).

Mais si nous établissons la liste par importance numérique des principales communes de la Campine conventionnelle, nous avons en outre : Anvers (300) à la limite ouest; Malines (60.5) à la limite sud; Borgerhout (54.2); Berchem (35.3); Hoboken (27.8); Merxem (24); Deurne-lez-Anvers (23); Boom (18.9); Wilryck (13.8); Eeckeren (11.9); Schooten (9); Hemixem (8.5); Contich (7.5); Cappellen (7.2); Berlaer (6.5).

Les très grosses agglomérations sont toutes en dehors de la vraie Campine et sur la partie périphérique de la Campine conventionnelle; malgré la densité assez faible de la population de la vraie Campine, il y existe quelques agglomérations importantes.

Les petites fermes offrent un plan caractéristique : les bâtiments sont d'un seul tenant et rangés sur un même alignement; d'abord le corps de logis pour le cultivateur et sa famille, puis l'étable avec le fenil, ensuite la grange, enfin la porcherie et le hangar servant d'abri pour les instruments aratoires. L'habitation rurale est basse et sans étage, souvent n'ayant qu'une seule chambre, laquelle est presque toujours en communication directe avec l'étable qui lui fait suite. Le sol trop pauvre s'oppose à l'existence de grandes fermes.

Agriculture. — La vraie Campine est un pays agricole pauvre, avec, comme cultures dominantes, le seigle, céréale des sols ingrats, et la pomme de terre à laquelle convient le terrain léger. Elle a aussi des pâturages naturels, mais beaucoup de landes de bruyères; on y cultive quelques plantes fourragères : betterave, trèfle, luzerne, spergule, navet.

Élevage. — L'élevage des bêtes à cornes constitue la principale ressource de la Campine; l'étable fournit lait, beurre et fromage ainsi que la viande de boucherie : l'engraissement du bétail, difficile dans

les landes, se pratique surtout aux environs de Hasselt et d'Anvers, à l'aide des résidus de distilleries. L'élevage du porc est général.

Industrie. — L'industrie en vraie Campine est peu développée : à part l'extraction de la houille (voir p. 88) qui a donné, en 1926, plus de 6.000 tonnes par jour, et des usines à zinc et à plomb établies le long de canaux, on ne peut guère citer que l'industrie textile dans quelques centres et des exploitations de sable pour verreries.

Le combustible le plus souvent employé jusque récemment dans la vraie Campine est, avec le bois, la tourbe tirée des marécages très nombreux ; quant aux gisements de houille, ils seront étudiés dans le chapitre réservé à la région houillère. Du sable blanc pour verreries est exploité surtout dans les environs de Moll et le long du canal de Campine ; de l'argile plastique est exploitée sur les bords de la Nèthe et du Rupel, plus particulièrement à Boom, pour faire des briques, des tuiles et des tuyaux de drainage, et aussi à Brée pour la fabrication de poteries et de pipes en terre. On exploite aussi le minerai de fer des marais, mais cette exploitation va en diminuant.

Des usines à zinc et à plomb sont établies le long de canaux, surtout à Overpelt et à Lommel, ainsi qu'à Baelen-sur-Nèthe, pour le grillage des minerais. Ajoutons une fabrique de dynamite à Arendonck, l'usine de radium à Oolen et une verrerie moderne, à Gompel près de Moll.

L'industrie textile produit des tapis, dentelles, draps communs, étoffes de laine et bonneteries, dans différents centres comme Moll, Hérenthals, Lierre et Turnhout. L'exploitation des forêts de résineux, dont l'étendue augmente au détriment de celle des bruyères, est relativement productive.

Commerce. — Le commerce est peu actif en vraie Campine ; il prend par contre des proportions énormes dans notre métropole commerciale, Anvers, qui sera étudiée en un paragraphe spécial.

Voies de communication. — Les voies de communication sont, relativement à la densité de population, nombreuses et variées : routes, chemins de fer, tramways vicinaux et canaux.

Région anversoise. — Dans la Campine, il faut mentionner à part, et sans conteste hors de la vraie Campine, la ville d'Anvers, avec son port, ses installations maritimes, et les communes voisines, qui forment un grand centre industriel et commercial, possédant une activité économique considérable (480.000 habitants). C'est le port naturel de la Belgique, du nord-est de la France, de la Rhénanie et même de la Suisse septentrionale ; il est en relations avec tous les grands ports du monde par de nombreuses lignes de navigation, et c'est par lui que nous importons la plus grande quantité de matières premières nécessaires à notre industrie.



Cl. Cosyn. Fig. 15. — Type de grande ferme de la zone limoneuse.
Un carré de bâtiments entourant une cour.

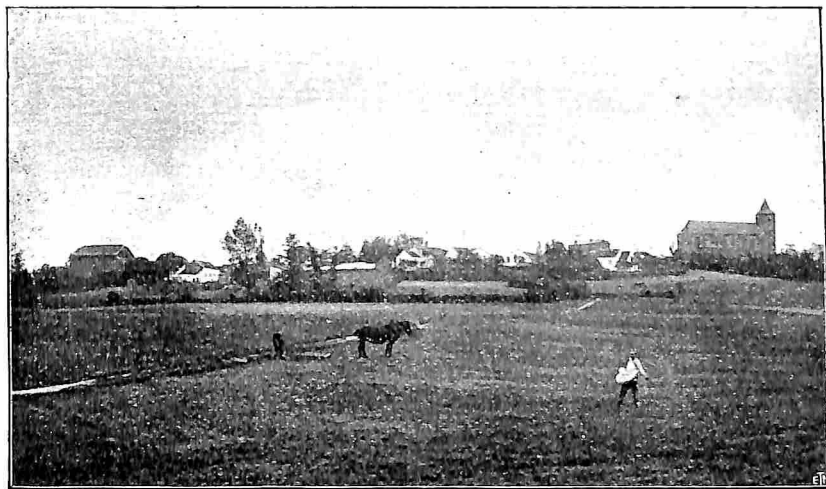


Fig. 16. — Zone limoneuse : Un village et la campagne avoisinante.

II. — LA FLANDRE.

La Flandre est une grande région naturelle qui s'étend en Belgique, en France et en Hollande.

La Flandre belge a une étendue d'environ 6.100 kilomètres carrés, soit un peu moins d'un cinquième de l'étendue de la Belgique.

La Flandre belge ne présente pas partout les mêmes caractères physiques et humains; nous y distinguons trois régions : 1° la région des Dunes, qui borde la mer du Nord; 2° la plaine poldérienne, qui longe la précédente; 3° la Flandre intérieure, comprenant une partie sablonneuse et une partie sablo-limoneuse.

A. — LA RÉGION DES DUNES.

Situation; limites; superficie. — La région des Dunes s'allonge parallèlement aux 67 kilomètres de la côte maritime belge. Sa limite vers la mer est la plage; et vers l'intérieur, une ligne ondulée marquée par le contact du sable des dunes et de l'argile sableuse des polders, au maximum distante de la première de 2.300 mètres.

La superficie de la région des Dunes est d'environ 65 kilomètres carrés. Cette région est une bande littorale, de largeur variable, formée de monticules sableux.

Sous-sol. — Nulle part dans la région des Dunes, le sous-sol n'apparaît en affleurement, mais des sondages ont déterminé que sur les couches de terrains tertiaires, que nous retrouvons plus à l'intérieur du pays comme couches affleurantes, se sont déposés successivement des sables marins quaternaires ou sables flandriens, de la tourbe, puis l'argile des polders, et enfin les sables des dunes.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Sol. — Dans toute la région des Dunes, le sol est formé de sable blanc-grisâtre, très pur, très perméable, mais contenant une certaine quantité de calcaire provenant de coquillages, et ne contenant que très peu d'argile. Ce sable est amené sur notre côte par des courants marins.

Relief. — Les dunes n'ont pas un relief très accidenté : d'une part, leur largeur minime s'oppose à une accumulation considérable de sable, d'autre part, ce sable est trop meuble que pour résister d'abord au vent qui décapite sans cesse la dune et la rend itinérante, et ensuite à la mer qui, aux hautes marées, en érode la partie basse et forme, à certains endroits, notamment à Kadzand, un vrai mur côtier.

L'altitude moyenne des dunes est de moins de 20 mètres; le point le plus élevé de la région est le sommet du Hooge Blikker, près de Coxyde,

à 35 mètres d'altitude. La région des Dunes est formée de plusieurs rangées de monticules sableux entre lesquels s'étendent des dépressions humides et parfois sèches, qui sont appelées des pannes.

Aspect. — Pour qui vient de la mer, les dunes, surtout dans la partie dite *hooge duinen* en avant de Coxyde et de Oostdunkerke, apparaissent comme une digue de sable fin. Si on s'élève sur le sommet du Hooge Blikker, on voit s'allonger cette masse de sable, coupée de dépressions, morne, presque sans vie, mais qui forme comme une gigantesque digue s'opposant à l'envahissement de la mer et dominant, vers l'intérieur, les gras pâturages des polders et, vers l'extérieur, l'immensité maritime qui commence après une belle plage de sable fin.

Climat. — La région des Dunes jouit d'un climat maritime dû à son peu d'altitude et à la proximité de la mer; pour les mêmes motifs, la quantité de pluie est moindre que dans les régions de l'est du pays, mais les vents y sont plus violents.

Eaux. — La région des Dunes est coupée par l'Yser et par des canaux qui amènent à la mer le trop-plein de la plaine maritime; mais cette région n'a pas de cours d'eau qui lui soit propre. Dans les pannes humides, on rencontre parfois des mares ou des espèces de marécages.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — Population. — La région des Dunes, au point de vue de la population, se divise en deux parties bien distinctes : le littoral avec des cités et des stations balnéaires; la dune proprement dite avec de petits villages cachés dans les pannes ou allongés sur le bas du versant vers l'intérieur du pays. Les cités balnéaires ont une population sédentaire peu nombreuse, mais en été arrivent de nombreux villégiateurs qui, les uns, s'installent dans les hôtels, et les autres s'éparpillent dans les nombreuses villas et chalets semés dans les dunes ou accolés sur la digue. La densité, dans la région des Dunes, est faible : 84 habitants par km².

Le peuplement. — Les habitations sont plutôt disséminées : si les grosses agglomérations font défaut, il y a, outre les maisons isolées, de petits groupements très allongés de maisons s'étirant le long d'une rue ou d'une route. Ici, comme ailleurs, ce qui a facilité la dissémination, c'est la possibilité de se procurer partout et sans grande peine de l'eau potable; une cause importante de cet éparpillement est la nécessité de mettre la maison à l'abri du vent, d'où localisation au bas du versant intérieur de la dune et impossibilité

d'y voir se former de gros villages. Dans les dunes mêmes, il n'existe à proprement parler qu'un seul village : la Panne; les autres sont en bordure des dunes. — Les stations balnéaires, toutes sur le littoral, sont de forme très allongée.

La maison rurale, dans la région des Dunes, est partout la même : construite en briques, elle n'a qu'une seule chambre servant à la fois de cuisine et de chambre à coucher, une porte, deux ou trois fenêtres, un toit très incliné couvert de tuiles et descendant très bas du côté de la mer, pas d'étage; donc maison basse pour offrir moins de prise au vent.

Agglomérations humaines. — La seule grosse agglomération de la région des Dunes est Ostende qui a 44.000 habitants.

Les autres agglomérations importantes sont : Blankenberghe (6.8); Heyst (5.5); Knocke (5.2); Nieuport (4.7); La Panne (4.2); Oostdunkerke (3.1); Middelkerke (3); Coxyde (2.1).

Agriculture. — Le sol des dunes est du sable sans cohérence, très perméable à l'eau et ne contenant pas d'argile, mais un peu de calcaire. Ces caractéristiques physiques suffisent pour expliquer son peu de productivité en céréales et en plantes alimentaires. C'est, par contre, le domaine de quelques végétaux adaptés au manque d'eau et au sable mouvant : ils ont aidé à fixer la dune.

Élevage. — L'élevage est pour ainsi dire nul : tout au plus quelques vaches, quelques porcs, des lapins et des poules.

Industrie. — Les deux seules industries de la région sont la pêche et l'industrie hôtelière.

Commerce. — Étant donné les productions de la région des Dunes, le commerce y est de peu d'importance, mais sur le littoral, pendant la saison des bains de mer, de nombreux magasins et maisons de commerce vendent aux villégiateurs tous les produits d'alimentation et fabriqués dont ils peuvent avoir besoin. Le commerce du poisson, des huîtres, moules et mollusques est important.

Voies de communication. — Elles sont peu nombreuses.

B. — LA RÉGION POLDÉRIENNE.

Situation; limites; superficie. — La région poldérienne, dite aussi plaine maritime, et plus simplement les Polders, est une bande de terrain longeant la région des Dunes et d'une largeur de 10 à 15 kilomètres. On y rattache deux petites régions de polders, l'une

au nord de Caprycke et d'Assenede, l'autre sur les deux rives de l'Escaut en aval d'Anvers, mais plus étendue sur la rive gauche.

Sa superficie est d'environ 1000 kilomètres carrés, et sa limite vers l'intérieur du pays est formée par la suite des points atteints par la mer du Nord au cours de son envahissement de la Flandre pendant l'époque moderne.

Sous-sol. — Le sous-sol est, dans la profondeur, formé de terrains tertiaires qui affleurent dans des régions plus au sud-est et vont s'enfonçant vers le nord-ouest. Au-dessus de ces assises tertiaires, sont des sables marins quaternaires d'abord, puis une couche de tourbe et enfin des dépôts d'argiles grises, de limons et de sables d'origine relativement récente.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Sol. — Les terrains des Polders, composés d'alluvions successives, sont constitués de sable pour une moitié, d'argile pour un quart, de calcaire pour environ 15 o/o, de tourbe et de matières organiques pour le restant. Le dépôt de ces terrains argileux et sablo-limoneux des Polders s'est effectué à l'époque historique, et dans l'estuaire de l'Yser et de l'Escaut surtout, il se continue de nos jours, de telle sorte que le sol poldérien s'y mêle aux apports du fleuve. Ces alluvions modernes, renfermant un fort pourcentage de matières organiques, sont très fertiles.

Le dépôt d'alluvions dans des endroits où l'eau de la mer n'arrivait que lors des hautes marées a formé d'abord des schorres, espèces de marécages, puis des polders qui sont des territoires conquis par l'homme, asséchés et protégés par des digues contre une invasion des eaux marines. Des associations ou syndicats, dits wateringues, groupent les propriétaires et veillent à l'écoulement vers la mer des eaux stagnantes (eaux d'infiltration, de sources et de pluie). Les parties les plus basses s'appellent des moeres.

Relief. — La région poldérienne est une plaine, sans colline, dont quelques parties s'élèvent à quelques mètres tout au plus au-dessus du niveau moyen de la mer, mais dont d'autres parties sont à une altitude inférieure au niveau atteint par la haute mer. Elle est protégée contre l'envahissement de la mer par les dunes et par des digues.

Aspect. — Les Polders ont un aspect riant : immenses pâturages que des canaux découpent en bandes ou en rectangles.

Climat. — Le climat des Polders est sensiblement le même que celui de la région des Dunes ou du littoral.

Eaux. — La région des Polders est traversée par l'Yser dans sa partie occidentale, et par l'Escaut dans sa partie orientale.

Le peu d'altitude et l'uniformité du relief ont facilité la création de nombreux canaux, dont les uns servent à la navigation et d'autres sont réservés à l'écoulement des eaux.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — Population. — La population des Polders est d'environ 100.000 habitants, ce qui donne 100 habitants par kilomètre carré, donc une densité peu forte (Belgique : 257).

Cette densité assez faible est due à la non-existence de villes et même de gros bourgs, sauf Furnes, Dixmude et Ghistelles; ensuite au manque d'industrie et au genre de vie, caractérisé surtout par l'élevage du bétail; enfin à l'humidité persistante de la région qui n'est pas très salubre.

Peuplement. — La région poldérienne est caractérisée, du moins dans sa partie la plus étendue entre la Flandre intérieure et les dunes, par de grandes fermes, isolées, éparpillées et distantes les unes des autres; les agglomérations, centres de communes, ne se composent que de l'église, de la maison communale, de quelques cabarets et de quelques boutiques. Les maisons des ouvriers agricoles et des petits propriétaires sont relativement peu nombreuses et éparpillées aussi.

La ferme poldérienne se compose de trois bâtiments construits sur les trois côtés d'un rectangle, la maison d'habitation au fond de la cour, et de part et d'autre les étables et la grange. Au centre du rectangle, qui, lorsqu'il n'est pas ouvert sur le quatrième côté, est fermé par une barrière en bois, s'étend le fumier en attendant son transport sur les prairies et sur les terres cultivées. Le tout est autant que possible un peu surélevé et entouré d'un large fossé de drainage.

Agglomérations humaines. — Quatre localités un peu importantes sont à signaler : Furnes, le grand centre du Veurne Ambacht (7.900 hab.); Breedene (6), Ghistelles (4.3) et Dixmude (avant la guerre : 3; en 1925, 2.9).

Agriculture. — Elle est assez développée.

Dans les terres les meilleures, on cultive du froment, de l'orge, des féveroles, de l'avoine et des plantes fourragères; aussi un peu de betteraves et de chicorée.

Élevage. — Le limon gras et humide des Polders produit d'excellents pâturages propres à l'engraissement du bétail et à l'élevage des chevaux.

Industrie. — L'industrie est presque exclusivement agricole.

Commerce. — Il se fait surtout avec la région littorale.

Voies de communication. — Les canaux sont nombreux; les routes sont relativement rares à cause du peu de fermeté du sol; les voies ferrées traversent les polders en allant de la Flandre intérieure vers le littoral; les chemins de fer vicinaux sont assez étendus.

C. — LA FLANDRE INTÉRIEURE.

Situation; limites; superficie. — La Flandre intérieure est une partie de la plaine qui s'étend sur l'ouest et le nord-ouest de la Belgique; elle s'oppose à la Flandre maritime composée de la région des Dunes et de la région des Polders, régions qui la séparent de la mer.

Son étendue est d'environ 5.000 kilomètres carrés, soit le sixième de la Belgique.

La limite de la Flandre intérieure vers le sud et l'est est formée d'abord par la limite séparative des provinces de Flandre et de Hainaut, ensuite par la Dendre et un petit terroir à l'est d'Alost, et enfin par l'Escaut depuis Termonde jusque près d'Anvers, laissant à l'est la région poldérienne du Bas-Escaut. La Flandre sablonneuse en est la majeure partie, limitée vers le sud par une ligne Dixmude-Courtrai-sud de Deynze-Alost; la Flandre sablo-limoneuse qui sert de transition vers les régions hennuyère et brabançonne en est la partie méridionale, de Poperinghe à Ninove.

Sous-sol. — Sur un soubassement secondaire, des couches tertiaires sont venues se déposer; elles sont surtout de la période yprésienne : argiles plastiques bleuâtres, surmontées en divers endroits par une assise sableuse, dite yprésien supérieur, et par des argiles et des sables argileux.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Sol. — Aux terrains poldériens de la plaine maritime fait suite, lorsque de la côte on se dirige vers l'intérieur, la Flandre sablonneuse. La mer qui la recouvrait autrefois y a laissé une nappe de sable épaisse quelquefois de 2 à 3 mètres, et de sa nature improductive. Mais le sous-sol est argileux en beaucoup d'endroits, de sorte que, grâce à des défoncements répétés et à l'amendement de la couche supérieure, cette région est devenue, l'humidité aidant, une contrée des plus fertiles. C'est la zone sablonneuse améliorée, et le Pays de Waes, qui en constitue l'extrémité orientale, a pu être appelé le jardin de la Belgique.

A la Flandre sablonneuse ainsi améliorée succède la Flandre sablo-limoneuse; la transition s'opère insensiblement : au fur et à mesure qu'on avance vers le Sud, le sable se charge de plus en plus de limon (région sablo-limoneuse) et finit par faire place, tout aux confins méridionaux de la Flandre intérieure, au limon dit hesbayen.

La Flandre sablo-limoneuse, le Petit Brabant, la Campine brabançonne, le Hageland et la partie septentrionale de la Hesbaye conventionnelle peuvent être considérés comme formant une grande région mixte servant de transition entre la zone sablonneuse au nord et la zone limoneuse au sud.

Relief. — Sous le rapport du relief, il y a lieu de distinguer aussi deux parties : la Flandre sablonneuse et la Flandre limoneuse. La partie septentrionale au nord de la ligne Dixmude-Courtrai-Alost est une région de faible altitude, sans relief, presque horizontale. La partie méridionale appartient à la Moyenne Belgique : le sol se relève par degrés et aux confins de la région, surgit une ligne plus ou moins continue de collines.

Ces collines atteignent : 156 mètres au mont Kemmel, au sud d'Ypres (lequel avec d'autres : monts des Cats (158 m.), mont Vidaigne (136 m.), mont Rouge (143 m.), mont Aigu (126 m.), etc., forme les collines de Bailleul); 157 mètres au Pottelberg et 150 au mont de l'Hotond (ces deux hauteurs avec d'autres : mont de l'Enclus, Muziekberg, mont de Rhodes, forment les collines de Renaix); 112 mètres dans les collines de Grammont.

Aspect. — La Flandre intérieure, surtout dans sa partie septentrionale, donne l'impression d'une plaine unie, continue, parsemée de pâturages toujours verts et de champs cultivés.

Climat. — Le voisinage de la mer a pour effet de régulariser le climat, c'est-à-dire de le rendre moins froid en hiver, moins chaud en été. La Flandre a donc un climat modéré.

Ce climat tempéré et un peu uniforme est très favorable à la culture et favorise le développement de la végétation; il corrige un peu ce que le sol a d'ingrat, en humectant fortement les parties sablonneuses et en facilitant le labour des terrains argileux. Son caractère principal est l'humidité qui règne pendant toute l'année.

Eaux. — Deux fleuves rassemblent les eaux de la Flandre intérieure; l'un, l'Yser, est sa limite ouest et se grossit de l'Yperlée; l'autre, l'Escaut, en traverse la partie méridionale et orientale et reçoit trois affluents principaux : la Lys, la Dendre et la Durme. Ces cours d'eau sont des rivières de plaine, à pente très faible, au cours lent, navigables sur une grande partie de leur cours, et même certains de leurs sous-affluents peuvent porter de petits bateaux.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — Population. — La Flandre intérieure est très peuplée; elle compte, sans y comprendre l'agglomération gantoise, plus d'un million et demi d'habitants, soit environ 300 hab. au kilomètre carré.

Cette forte densité, qui serait de 350 si l'on tenait compte de l'agglomération gantoise, est due à un sol devenu très fertile par le travail humain, et aussi au rôle historique et à la situation géographique de la Flandre; elle est due aussi à l'existence d'agglomérations importantes qui se localisent surtout dans la vallée de la Lys et dans la région d'Entre-Escaut-et-Dendre.

Peuplement. — Les habitations sont le plus souvent disséminées, isolées comme en Campine, au milieu des exploitations agricoles, grâce à la facilité de se procurer de l'eau.

La ferme flamande se présente sous deux variétés distinctes. Dans la Flandre sablonneuse, elle rappelle la ferme de la Flandre maritime : les bâtiments, toujours distincts et séparés, sont construits sur les trois côtés d'un rectangle. La seconde variété présente, dans l'ensemble, la même disposition que la première, mais ici les bâtiments sont soudés, forment un tout continu autour de la cour centrale, et la maison d'habitation est placée en face de la grande porte cochère qui troue un des côtés.

Les maisons des petits propriétaires et des ouvriers sont basses, sans étage, badigeonnées de blanc, avec des volets verts, couvertes de chaume ou de tuiles rouges, très propres, mais mal éclairées par des fenêtres étroites.

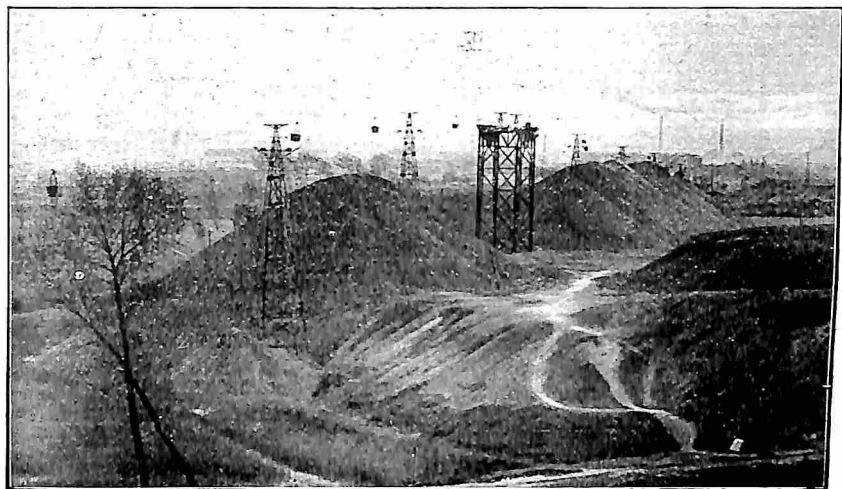
Les matériaux employés dans la région limoneuse sont ceux fournis par le terroir : pas de pierres, mais du torchis ou des briques; dans la région sablonneuse, la brique, mais importée de la région voisine.

Agglomérations humaines. — Les habitations étant en général dispersées, les villes ou les centres urbains sont assez rares; beaucoup de grosses localités ne sont en réalité que des bourgs dont plus de la moitié des habitants résident dans la partie rurale de la commune. Les localités les plus importantes sont : Gand (163.300) qui, avec ses faubourgs et communes voisines, forme l'agglomération gantoise dont il sera question plus loin, et qui compte 260.000 habitants; Bruges (52.900); Courtrai (37.9); Alost (36.5); Saint-Nicolas-Waes (35.8); Roulers (26.6); Mouscron (27); Lokeren (23.5); Renaix (22.7); Menin (18.7); Wetteren (17.2); Hamme (14.6); Zele (14.3); Iseghem (14); Eecloo (13.9); Tamise (13.1); Grammont (12.5); Poperinghe (12.2); Beveren (12.7); Thielt (11.4); Maldegheem (10.4).

Agriculture. — En Flandre intérieure, la diversité de la nature du sol donnera des productions différentes : dans la partie sablonneuse, les productions agricoles sont le seigle, la pomme de terre et un peu d'avoine; dans la partie limoneuse, le froment, l'orge et la pomme de terre. Le pays de Waes, quoique dans la partie sablonneuse, mais où les terres sont cependant un peu limoneuses, a mérité par son agriculture très développée le surnom de Jardin de la Belgique.

Élevage. — Il est très développé dans la Flandre intérieure où les prairies naturelles sont nombreuses sur les terrains d'alluvions des rivières.

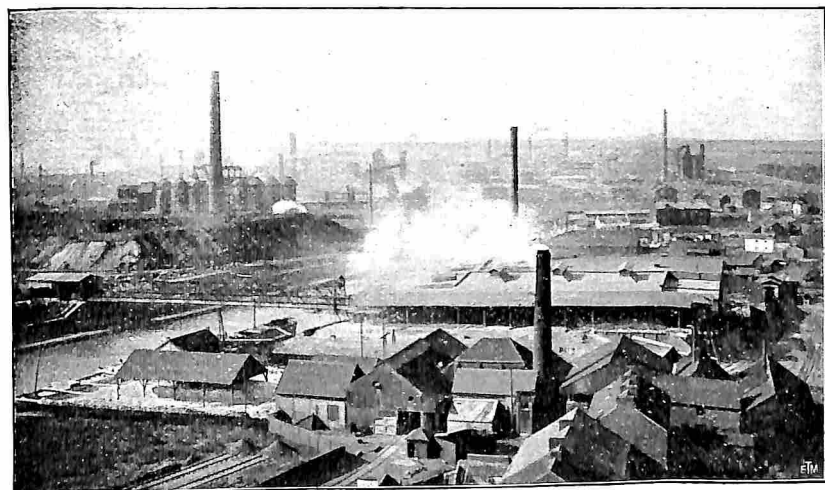
Industrie. — Sauf dans quelques centres, la Flandre intérieure est moins industrielle qu'agricole. Cependant l'industrie extractive produit



Cl. Nels.

Fig. 17. — Au pays noir.

Les terrils et voies aériennes de transport (Saint-Ghislain, Borinage).



Cl. Nels.

Fig. 18. — Région hennuyère (Charleroi).

Usines et hauts fourneaux aux bords de la Sambre, vers Marchienne-au-Pont.

de l'argile plastique et du sable; l'industrie métallurgique se développe dans l'agglomération gantoise; l'industrie du tissage est la plus importante des industries de la Flandre; et les industries agricoles sont nombreuses.

On extrait de l'argile plastique le long de l'Escaut et de l'Yperlée, et du sable pour divers usages. — L'industrie métallurgique est représentée à Gand et environs par de vastes ateliers de construction de machines et de métiers à tisser; à Saint-Michel-lez-Bruges par une aciérie.

L'industrie du tissage est l'industrie par excellence de la Flandre : lin, coton, laine, jute et soie. Les grands centres de l'industrie linière sont Gand, Roulers et Lokeren pour le filage; Gand, Roulers, Courtrai et Alost pour le tissage. — Gand, que l'on surnomme le Manchester de la Belgique, est encore le principal siège de l'industrie cotonnière; puis viennent Renaix, Alost et Saint-Nicolas.

L'industrie lainière n'est plus représentée en Flandre que par quelques filatures à Saint-Nicolas, Renaix et Mouscron. — Le chanvre est utilisé pour la fabrication des toiles à voiles, toiles d'emballage et fil à coudre, à Lokeren et à Hamme; pour la fabrication des ficelles, cordes, cordages et câbles, à Hamme, à Termonde et aux environs. — Le jute vient de l'Inde et donne une fibre textile qui remplace le chanvre; on le travaille à Gand et dans quelques autres localités pour la fabrication de tissus grossiers, tels que toiles et sacs d'emballage. — Le travail de la soie n'occupe qu'une place secondaire : à Deynze et à Alost principalement. — Mentionnons encore l'industrie de la dentelle, qui est générale en Flandre, et la fabrication des tapis, à Hamme, Saint-Nicolas, Ingelmunster, Thourout et Bruges.

Les principales industries agricoles sont : la brasserie (Gand, Audenarde); la distillerie (Gand, Bruges), la malterie, la meunerie, les huileries (graines oléagineuses importées), la laiterie (nombreuses coopératives) et le séchage de la chicorée.

Commerce. — Les grands centres manufacturiers sont aussi des centres commerciaux importants.

Voies de communication. — Les routes étaient autrefois peu nombreuses et souvent mauvaises, à cause de la nature du sol; aujourd'hui, de belles routes traversent la Flandre en tous sens. — Les voies navigables dans une région où le sol est presque horizontal sont très nombreuses : l'Escaut, la Lys, la Mandel, la Dendre et la Durme; elles ont été complétées par tout un réseau de canaux.

La Flandre est traversée de l'ouest à l'est par une grande voie ferrée Ostende, Bruges, Gand, Alost et Bruxelles, avec embranchement de Schellebelle vers Termonde et de là soit vers Anvers, vers Malines et Louvain; une autre grande voie la traverse à l'ouest, du nord au sud, d'Ostende à

Thourout, Lichtervelde, Roulers, Ingelmunster, Courtrai, Mouscron vers Lille. Des voies secondaires et des lignes vicinales la parcourent en tous sens.

Région gantoise. — Dans la Flandre intérieure, il faut considérer à part l'agglomération gantoise, grand centre manufacturier et deuxième port de notre pays. La ville de Gand et les communes suburbaines qui participent à son activité commerciale et industrielle ont une population totale de 260.000 habitants.

III. — LA RÉGION MIXTE.

Situation; limites; superficie. — La région mixte est située au sud de la Campine anversoise, entre la Gette et le pays d'Alost qui borde à l'est la Dendre inférieure; elle a pour limite méridionale la ligne Alost-Vilvorde-Louvain-Tirlemont. Elle est constituée par le Petit Brabant, entre le pays d'Alost, l'Escaut, le Rupel et la Senne inférieure, par la Campine brabançonne entre la Senne inférieure et la Dyle inférieure, par le Hageland, entre la Dyle inférieure, le Démer inférieur et la Gette.

La superficie de la région mixte est d'environ 1.200 kilomètres carrés, soit le trente-quatrième de la Belgique.

En réalité, sous le nom de région mixte, il faudrait réunir tous les terroirs qui se suivent en une bande ouest-est à travers tout le pays et qui servent de transition entre la zone sablonneuse au nord et la zone limoneuse au sud; dans ce cas, la région mixte comprendrait : 1^o le Petit-Brabant, la Campine brabançonne et le Hageland, qui en seraient la partie centrale; 2^o vers l'est, la partie nord de la Hesbaye conventionnelle, autrement dit la région entre la vraie Campine et la vraie Hesbaye, limitée au sud par la ligne Tirlemont-Saint-Trond-Looz-Tongres-Visé et au nord par le Démer supérieur et la ligne Hasselt-Lanaeken; 3^o vers l'ouest, la partie sablo-limoneuse de la Flandre intérieure, autrement dit la région entre la Flandre sablonneuse et le Hainaut limoneux, limitée au nord par la ligne Dixmude-Courtrai-sud de Deynze-Alost et au sud par la ligne que forme la limite administrative des provinces de Flandre et du Hainaut, enfin le cours de la Dendre. Cette région mixte traversant toute la Belgique serait caractérisée, quant au sol, par le passage graduel du sable au limon.

Sous-sol. — Le massif cambro-silurien du Brabant en forme la base et sur celle-ci se sont superposés diverses roches et divers terrains en couches plus ou moins épaisses, dont les plans plongent vers le nord. Ces roches et terrains sont recouverts par des assises presque horizontales de terrains tertiaires meubles, ou à peine durcis.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Sol. — Le sol de la région mixte est très sableux dans le nord et devient de plus en plus argileux vers le sud. Dans le nord, c'est le même sable que celui du sud de la Campine, très perméable, se desséchant vite, avec parfois des couches d'argile. Dans le sud, c'est, ou bien presque le limon hesbayen dans les environs de Tirlemont, ou bien presque le limon brabantien, à l'ouest de Tirlemont.

Relief. — La région mixte est dans la Basse Belgique : vers le nord et l'ouest, l'altitude dépasse rarement une vingtaine de mètres; vers l'est, elle atteint une centaine de mètres dans le Hageland.

Aspect. — L'aspect de la région mixte est celui d'une région de transition, entre deux régions plus nettement caractérisées : la Campine au nord, la zone limoneuse au sud; il varie aussi de l'ouest à l'est, du Petit Brabant au Hageland.

Climat. — Le climat est intermédiaire entre celui de la Flandre et celui du Brabant.

Eaux. — Les rivières principales sont : le Démer à la limite nord du Hageland, la Dyle et la Senne inférieures qui coupent la région mixte, la Dendre inférieure, l'Escaut et le Rupel qui limitent à l'ouest et au nord le Petit Brabant.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — Population. — La population de la région mixte s'élève à environ 278.000 habitants, sans y compter la ville de Louvain; ce qui donne 231 habitants par kilomètre carré, densité qui se rapproche assez bien de la densité moyenne du pays (257), quoique encore inférieure.

Cette densité est due à l'existence de quelques grands centres comme Vilvorde, à la proximité d'agglomérations importantes : Louvain, Malines, Bruxelles et Alost, à la fertilité du sol assez grande, surtout dans le Petit Brabant.

Peuplement. — La région mixte se trouve tout entière, sauf la Campine brabançonne, dans la région belge caractérisée par la dissémination des habitations.

Dans le Petit Brabant, c'est la dispersion des maisons le long des routes et des chemins, avec peu d'habitations au milieu des champs. Dans la Campine brabançonne, on voit apparaître le type de l'agglomération : grosses localités assez compactes avec des maisons assez serrées, presque comme en Hesbaye. Dans le Hageland, réapparaît le type de dispersion qui est la règle dans la Campine méridionale : quelques maisons près de l'église, quelques maisons le long des routes, des anciennes surtout, avec quelques grosses fermes dans le sud, mais plus souvent de petites fermes.

Agglomérations humaines. — La région mixte possède deux villes : Louvain qui a 41.000 habitants et Vilvorde, 21.300; et l'on pourrait y ajouter Malines (60.500) qui est à la limite septentrionale; elle possède aussi quelques grosses agglomérations : Willebroeck dans le Petit Brabant (13); Kessel-Loo dans le Hageland (11.1); Lebbeke dans le Petit Brabant (10); Diest dans le Hageland (8.3).

Agriculture. — Elle est bien développée dans le Petit Brabant, moins dans la Campine brabançonne et le Hageland.

On cultive le froment, le seigle (surtout dans le Hageland), l'avoine et la pomme de terre; le Hageland possède beaucoup de vergers produisant surtout des pommes; le Petit Brabant a des cultures de houblon et de colza; la Campine brabançonne a des cultures d'asperges, de chicorées witloof et de pois hâtifs.

Élevage. — L'élevage n'est pas d'une grande intensité.

Il consiste surtout en animaux de culture, principalement le cheval, aussi le bœuf et la vache. L'élevage des oiseaux de basse-cour a pris une grande extension; Merchtem et Londerzeel, dans le Petit-Brabant, sont les deux principaux marchés aux poulets de la Belgique.

Industrie. — Elle est peu développée.

Citons : la coutellerie à Aerschot, des fabriques de cloches et des ateliers de construction à Louvain; les brasseries de Louvain et de Diest; la papeterie et des ateliers de construction à Willebroeck.

Commerce. — Il consiste plus particulièrement dans la vente des produits ruraux dans les centres voisins.

Voies de communication. — Une rivière navigable limite la région vers le nord : le Démer continué par la Dyle, puis par le Rupel; une seconde voie navigable la limite à l'ouest : la Dendre continuée par l'Escaut.

Deux canaux à grande section la traversent : celui de Willebroeck et celui de Louvain. De même, deux grandes voies ferrées : Bruxelles à Vilvorde, Malines et Anvers, et Louvain à Malines et Termonde. Les routes et les chemins communaux sont nombreux.

IV. — LA HESBAYE.

Situation; limites; superficie. — La Hesbaye est une région naturelle de la Moyenne Belgique et de la zone limoneuse, s'étendant au nord de la Meuse.

Ses limites conventionnelles sont au nord, le Démer puis une ligne Hasselt-Lanaeken; à l'est et au sud, la Meuse; à l'ouest, la Gette, la Grande Gette et

une ligne allant de cette dernière jusqu'à la Sambre. Sa superficie est de 2.400 kilomètres carrés, soit un douzième de l'étendue de la Belgique.

La vraie Hesbaye présente, sur toute son étendue, les mêmes caractères physiques et humains : limon qui donne une terre riche ; cultures de céréales et de betteraves ; habitations humaines agglomérées en gros villages. La limite septentrionale de la vraie Hesbaye est une ligne partant de Tirlemont, passant à Saint-Trond, Looz, Tongres et se dirigeant vers Visé. La bande qui sépare cette ligne de la limite sud de la Campine (Démer-Hasselt-Lanaeken) forme une zone intermédiaire ou de transition entre la vraie Hesbaye et la vraie Campine. Vers l'est et le sud, la limite de la vraie Hesbaye suit la ligne de faite orographique qui court le long de la Meuse, mais en laissant hors de la vraie Hesbaye quelques communes, telles Vottem, Ans, Mons-Crotteux, Gleixhe, Villers-le-Bouillet, Vinalmont, ainsi que la vallée inférieure de la Meuhaigne depuis Fallais et la vallée inférieure du Hoyoux depuis Rhisnes. Vers l'ouest, la limite de la vraie Hesbaye est une ligne qui partant de Spy va vers le nord en passant par l'est de Gembloux.

Par contre, il faut rattacher à la vraie Hesbaye de petits terroirs qui en sont nettement séparés : le Pays de Liège ou Thudinie, au sud de Thuin et aux environs de Thuillies ; le Haut-Pays, dans les environs de Givry et de Quévy, au sud de Mons ; le nord de l'Entre-Vesdre-et-Meuse ; ces terroirs présentent tous les caractères physiques de la vraie Hesbaye.

Sous-sol. — Les roches les plus anciennes sont celles du massif cambrosilurien sur le versant sud duquel s'appuyent des roches siluriennes, dévonniennes et carbonifériennes calcaires. Sur ces roches primaires s'étendent des sédiments crétacés de la dernière partie de l'ère secondaire, notamment une couche épaisse de craie avec formation de phosphate de chaux. L'ère tertiaire apporta une couche de sables. Enfin, couvrant toute la région, mais enlevée dans les vallées profondes, s'étend la couche de limon hesbayen.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Sol. — La vraie Hesbaye est tout spécialement caractérisée par un sol homogène : une couche épaisse de limon hesbayen qui recouvre toutes les formations plus anciennes. Il est formé de sable siliceux avec quantité variable d'argile et de calcaire, donc demi-perméable et demi-humide.

Composé surtout de quartz, puis de mica, de silice et d'un peu de calcaire, le limon hesbayen a une épaisseur moyenne de 10 mètres et atteint parfois 20 mètres ; on y distingue deux couches, l'une inférieure de limon gris, caillouteux à la base, avec des zones argileuses ou sableuses ; l'autre supérieure de limon brun, compact, qui est dénommé souvent : terre à briques. Si la quantité d'argile augmente, le sol devient plus fertile, comme dans la Hesbaye liégeoise ; si le limon est plus sableux, plus léger, sa fertilité est moindre, comme dans le nord des cantons de Saint-Trond, de Looz et de

Tongres. Si le limon de Hesbaye est une terre si fertile et si riche, il le doit en partie au travail humain qui l'a amélioré par des fumures et par l'apport de phosphate de chaux.

Relief. — La Hesbaye est un plateau de la moyenne Belgique; son altitude est peu élevée, allant d'une centaine de mètres au nord-ouest à 200 mètres sur la ligne de faite orographique qui la limite au sud; l'inclinaison générale est du sud-est vers le nord-ouest, mais de larges ondulations, séparées par des dépressions peu profondes, animent un peu ce plateau monotone.

L'altitude la plus basse est de 60 mètres environ sur la rive droite de la Grande Gette au sud de Tirlemont; la plus élevée de 220 mètres sur le plateau d'Hingeon, au nord-est de Namur. La ligne de faite, qui n'est pas la ligne de séparation des eaux Meuse-Escaut, court sur la limite sud de la vraie Hesbaye à environ 4 à 6 kilomètres au nord du cours de la Meuse. Le relief de la vraie Hesbaye est uniforme avec de larges vallées produites par l'érosion des cours d'eau.

Aspect. — L'aspect de la vraie Hesbaye est celui d'une plaine qui se déroule en de larges et insensibles ondulations. De nombreux villages s'y pressent, entourés d'un rideau d'arbres, comme autant d'oasis de verdure séparées par de grasses campagnes; mais si sa richesse en culture est remarquable, cette région manque de pittoresque et elle est monotone.

Climat. — La Hesbaye ayant une situation à peu près centrale en Belgique et une altitude en général faible, son climat représente le climat moyen de notre pays.

En hiver, le climat y est moins doux que dans la plaine maritime et aussi moins froid que dans la Campine; en été, il y fait plus chaud qu'au bord de la mer et moins chaud qu'en Campine. Quant aux précipitations atmosphériques, elles donnent par année une moyenne d'environ 750 millimètres d'eau.

Eaux. — Les cours d'eau de la vraie Hesbaye ne sont pour ainsi dire que des ruisseaux, sauf la Mehaigne, le Geer et la Grande Gette, mais aucun n'est navigable. Sur la limite sud de la Hesbaye conventionnelle coulent la Sambre et la Meuse, devenues navigables par l'installation de barrages et d'écluses.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — Population. — La Hesbaye est bien peuplée : elle compte 495.000 habitants sans y comprendre aucune des communes de l'agglomération liégeoise situées sur la rive gauche de la Meuse, soit 207 habitants par kilomètre carré, densité cependant

inférieure à la densité moyenne de la Belgique, qui est de 257. Cette densité est due à l'extrême fertilité du sol.

La vraie Hesbaye étant pays purement agricole, avec des industries restreintes ou très spécialisées, ne possède pas de grosses agglomérations et est plutôt caractérisée par un grand nombre de communes à densité relativement faible. Les densités les plus fortes sont surtout hors de la vraie Hesbaye, sur les confins méridionaux de la Hesbaye conventionnelle, au voisinage de la région houillère, soit du bassin de la Basse-Sambre, soit du bassin de Liège, et aussi dans les environs de quelques centres agricoles, tels Waremmes, Gembloux, Hannut, Landen et Roclenge-sur-Geer.

Peuplement. — Les habitations, dans la vraie Hesbaye, sont fortement agglomérées et serrées autour des puits, relativement rares par suite de la nécessité et de la difficulté de les creuser profondément. Presque jamais de maisons isolées dans la campagne; rarement un hameau à un carrefour de grandes routes ou près des gares; presque toujours de gros villages, nombreux et importants, entourés d'un rideau d'arbres qui, de l'extérieur, paraît leur donner de la fraîcheur et un aspect riant; entre ces villages, de grasses campagnes sans habitation. Mais, vers le nord, au fur et à mesure que, quittant la vraie Hesbaye, on se rapproche de la Campine, les maisons isolées apparaissent, annonçant la dispersion des habitations, caractéristique du peuplement en Campine.

Le type le plus répandu de la grande ferme consiste en une série de bâtiments soudés les uns aux autres, disposés sur les côtés d'un carré ou d'un rectangle et enfermant une cour vaste et spacieuse au centre de laquelle se trouve le fumier. Portes et fenêtres de ces divers bâtiments donnent sur cette cour dans laquelle on accède par une porte cochère ouverte sous la partie des bâtiments affectée autrefois au colombier. Cette ferme est remarquablement adaptée à sa fonction agricole : de là, l'importance, les dimensions et la situation de la grange qui sert à loger les récoltes de céréales : de là aussi, la situation des écuries qui joignent la maison d'habitation et sont le plus souvent en communication directe avec la cuisine.

Agglomérations humaines. — Les principales agglomérations de la vraie Hesbaye sont, par ordre d'importance : Hougaerde (4.6); Waremmes (4.4); Jodoigne (4.3); Horion-Hozémont (3.7); Landen (3.3); Couthuin (3.1); Velaine (2.6); Vedrin (2.5); Hannut (2.4); Perwez (2.4); Alleur (2.3); Landenne (2.1); Ligny (2).

Mais si nous établissons la liste, par importance numérique, des communes de la Hesbaye conventionnelle, nous avons en outre : Herstal (23.3); Tirlemont (19.5); Saint-Trond (15.4); Jemeppe (13.4); Ans (11.7); Tongres (10.8); Montegnée (10.3); Saint-Nicolas (8.6); Saint-Servais (6.8); Tilleur (6.7);

Saint-Georges (6.3); Amay (5.8); Grâce-Berleur (5.8); Flémalle-Grande (5); Flémalle-Haute (5).

Agriculture. — La Hesbaye est essentiellement agricole. C'est le pays de la betterave à sucre et du froment, conséquence de la richesse du sol et des aptitudes agricoles des habitants.

La betterave sucrière est le pivot de la grande culture : en Hesbaye, près du quart de l'étendue du sol lui est consacré.

Élevage. — En Hesbaye, le cheval est l'animal de labour par excellence, mais il est souvent remplacé, dans les petites fermes, par le bœuf et la vache, et, dans les grandes fermes, l'emploi de tracteurs à essence tend à diminuer encore son importance.

Le cheval hesbignon appartient à la race dite naguère brabançonne et, aujourd'hui, race de trait belge, de haute taille, très corpulent, de grande force musculaire et au sabot très élargi; il est élevé pour les travaux agricoles et pour la vente, et l'écurie, dans les grandes fermes, est souvent plus importante que l'étable.

Industrie. — La vraie Hesbaye est pays agricole uniquement; sur la bordure sud de la Hesbaye conventionnelle apparaissent l'industrie extractive et l'industrie métallurgique.

La culture de la betterave a donné naissance à une industrie agricole florissante : la fabrication du sucre de betterave. — L'industrie laitière s'est aussi beaucoup développée pour la production du beurre et du fromage.

Commerce. — Le commerce en Hesbaye est très actif, étant donné les productions de la région.

Voies de communication. — Si les voies de communication naturelles font défaut, les routes et voies ferrées sont nombreuses.

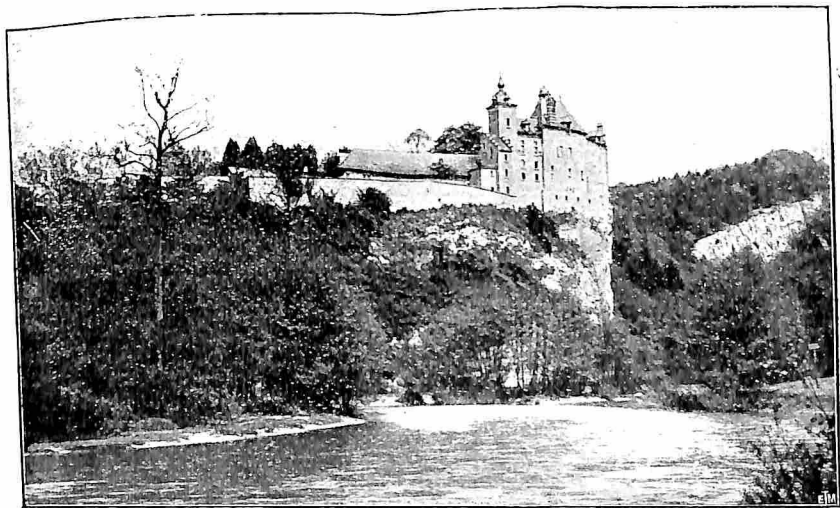
La région liégeoise. — Souvent comprise dans la Hesbaye, la ville de Liège et les communes suburbaines doivent former une région spéciale ou être classées dans la région d'industries charbonnière et métallurgique.

Liège, qui à son origine fut plus une ville de la Légia que de la Meuse, s'étend aujourd'hui sur les deux rives du fleuve et forme avec Herstal, Ans, Saint-Nicolas, Ougrée, Angleur, Chênée, Grivegnée et Bressoux une agglomération urbaine de 270.000 habitants; c'est un grand centre industriel et commercial, dans le bassin houiller oriental, au croisement de voies de communication importantes.



Cl. Nels.

Fig. 19. — Le Condroz.
Le village de La Neuville. Types d'habitations du pays.



Cl. Nels.

Fig. 20. — Le Condroz. — La Lesse et le château de Walzin.

V. — LA RÉGION BRABANÇONNE.

Situation; limites; superficie. — La région brabançonne forme la partie centrale de la zone agricole limoneuse et aussi de notre pays.

Elle est limitée vers le nord par la région mixte, vers l'est par la Hesbaye, vers le sud par la Hesbaye et la région hennuyère, vers l'ouest par la région hennuyère et la Flandre intérieure. Sa superficie est d'environ 2.450 kilomètres carrés, soit un treizième de la Belgique.

La limite septentrionale est une ligne partant de l'est d'Alost, touchant Vilvorde, puis Louvain et suivant ensuite la route de Louvain à Tirlemont. Vers l'est, cette limite remonte le cours de la Gette depuis Tirlemont jusque Glimes, et suit une ligne passant par Orbais et Ernage. Sa limite méridionale va d'Ernage à Sombreffe, puis suit la limite administrative entre les provinces de Brabant et de Hainaut, et s'en va vers l'ouest pour atteindre la Dendre, qui de Grammont jusque près d'Alost forme sa limite occidentale.

Sous-sol. — La région brabançonne a pour base un socle primaire qui a été mis à jour par l'érosion, et même entamé, dans les vallées supérieures de la Senne, de la Dyle et de la Grande Gette. Sur ce massif sont venus se déposer des terrains plus récents, notamment du bruxellien.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Sol. — Le sol est composé, dans son fond, surtout de sables et d'argiles. Sur le tout, mais d'une façon très discontinue, s'étend une double couche de limon : d'abord du limon hesbayen et, au-dessus, du limon brabantien qui, sur le plateau, forme le sol arable.

Le limon brabantien est un limon non stratifié, homogène, à grains très fins, très pulvérulent et de teinte brun clair; il permet de belles cultures. Le limon hesbayen, que l'on rencontre parfois à la surface, est de teinte grisâtre ou jaune chamois, à texture fine, stratifié.

Relief. — La région brabançonne est tout entière dans la Moyenne Belgique; c'est un plateau peu élevé, légèrement mamelonné, en pente faible vers le nord, dont l'altitude varie entre 170 et 80 mètres. La courbe hypsométrique de 100 mètres forme un angle dont Uccle-lez-Bruxelles est le sommet et dont les deux lignes Bruxelles-Soignies et Bruxelles-Hougaerde dessinent les deux côtés. Vers le sud, le plateau est fortement entaillé par les rivières coulant sud-nord.

L'inclinaison générale est du sud vers le nord, mais les rivières coulant vers le nord ont fortement érodé le sol de leur cours supérieur au point d'entamer le plateau jusqu'au massif cambrien sous-jacent, et d'enlever, dans leurs vallées relativement profondes, les revêtements de limon et de sables.

Climat. — La région brabançonne a une situation centrale et une altitude peu élevée; d'où un climat qui représente le climat moyen de notre pays.

La température moyenne de Bruxelles-Uccle est de 9°5. En hiver, dans le Brabant, il fait moins doux que dans la plaine maritime, mais moins froid que dans la Campine; en été il y fait plus chaud qu'au bord de la mer, mais moins chaud que dans la région campinoise. Les précipitations atmosphériques y sont relativement minimales, moindres qu'à l'ouest et surtout qu'à l'est : 700 à 750 mm. d'eau par an.

Eaux. — Les cours d'eau principaux sont la Dendre à la limite occidentale, la Senne, la Dyle et la Gette à la limite orientale.

La vallée de la Sennette a une grande importance parce qu'elle est empruntée par le canal de Bruxelles à Charleroi. Les rivières ne sont pas navigables, sauf la Dendre, à la limite ouest, qui a été canalisée.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — Population. — La région brabançonne est très peuplée : en n'y comprenant pas l'agglomération bruxelloise qui compte 850.000 habitants, elle atteint 520.000 habitants, soit 250 habitants par kilomètre carré (la Belgique, 257).

La densité très forte de cette région (elle serait de 555 en y comprenant l'agglomération bruxelloise) est due surtout à la fertilité du sol, à une culture très développée, à quelques centres assez importants et à des industries florissantes en de nombreux endroits.

Peuplement. — La région brabançonne est coupée en deux parties suivant la ligne Nivelles-Bruxelles, par la démarcation entre les deux modes de peuplement principaux : vers l'est, l'agglomération; vers l'ouest la dispersion des maisons.

Agglomérations humaines. — Bruxelles, avec 17 communes suburbaines, forme une agglomération très importante qui fera l'objet d'un paragraphe spécial. La région brabançonne possède quatre villes : Hal (16); Nivelles (13); Braine-l'Alleud (10.3); Wavre (8.3).

Les localités importantes sont : Assche (10); Héverlé (9.2); Leeuw-Saint-Pierre (9.1); Tubize (7.7); Overysse (7.6); Rhode-Sainte-Genèse (6.2); Saventem (6.2); Liedekerke (6.1); Tervueren (5.8); Tourneppe (5.8); Lembeq (5.6); Grimberghen (5.5).

Agriculture. — La région brabançonne a une agriculture très développée : on y cultive du froment, surtout dans les parties limoneuses, dans le sud-est, la betterave sucrière.

La partie orientale du Brabant wallon est productrice de betteraves sucrières, à peu près comme la Hesbaye; le froment est la céréale dominante; viennent ensuite l'avoine, le seigle et l'orge. La pomme de terre est

cultivée surtout pour la consommation locale dans le sud, et pour l'exportation dans le nord. — Les produits maraîchers font l'objet d'une culture importante dans les environs des villes, surtout de Bruxelles et de Louvain; les serres à légumes, de même que les serres à raisins, sont nombreuses et étendues à Hoeylaert, Overyssche, Groenendael et La Hulpe.

Élevage. — Comme la Hesbaye, le Brabant wallon élève des chevaux.

Industrie. — La région brabançonne, à part quelques centres échelonnés dans la vallée de la Senne, n'est pas une région industrielle; on y trouve quelques industries extractives, des papeteries, quelques usines de tissage et des industries agricoles assez développées.

Des pierres à bâtir, pierres blanches, sont extraites à Gobertange et à Blanmont; des grès à paver dans la vallée supérieure de la Grande Gette, à Dongelberg notamment; le porphyre à paver à Quenast, au sud de Rebecq-Rognon et à Bierghes. La papeterie est une branche importante dans le Brabant wallon, notamment à Nivelles, Wavre et leurs environs, et aussi près de Bruxelles. Tubize et Nivelles ont des ateliers de construction de matériel de chemin de fer; Clabecq a des établissements métallurgiques. Bruxelles et ses environs: Loth, Forest, Ruysbroek et Braine-l'Alleud possèdent des filatures et des fabriques de tissus (toile, laine, coton); Tubize et Maransart ont des fabriques de soie artificielle.

Commerce. — Il est très actif surtout à Bruxelles.

Il y a des marchés agricoles importants à Wavre, Bruxelles et Anderlecht. La bourse du mercredi, à Bruxelles, est fréquentée par tous les industriels du pays; celle du vendredi par les tanneurs et les marchands de cuir. Bruxelles est renommée par ses articles de luxe.

Voies de communication. — Les voies navigables sont la Dendre canalisée, à la limite occidentale, et les canaux qui relient Bruxelles et Louvain au Rupel, ainsi que le canal de Bruxelles à Charleroi. — Les routes sont nombreuses.

Les voies ferrées principales sont celles partant de Bruxelles: vers Malines, et Anvers; vers Louvain et Tirlemont; vers Groenendael, Ottignies, Chastre, Gembloux et Namur; vers Hal, Enghien et Ath; vers Hal, Lembecq, Tubize, Braine-le-Comte et Mons; vers Denderleeuw, Alost et Gand. En outre, des voies secondaires et des lignes vicinales.

Région bruxelloise. — Dans la région brabançonne, il faut considérer à part l'agglomération bruxelloise, dont l'importance est due surtout au rôle de capitale qui est dévolu à Bruxelles; la ville de Bruxelles et les communes suburbaines qui participent à son activité ont une population totale de plus de 850.000 habitants.

Bruxelles a 213.915 habitants; elle est établie au centre du pays, dans la vallée de la Senne et sur le flanc de son versant occidental; un canal à grande section en fait le sixième port de la Belgique. Les communes suburbaines qui font partie de l'agglomération bruxelloise sont : Schaerbeek (109); Ixelles (81); Anderlecht (71); Molenbeek-Saint-Jean (67); Saint-Gilles (65); Etterbeek (42); Uccle (37); Forest (34); Saint-Josse-ten-Node (31); Jette-Saint-Pierre (17); Woluwe-Saint-Lambert (14); Koekelberg (13); Watermael-Boisfort (13); Auderghem (11); Woluwe-Saint-Pierre (11); Evere (8); Ganshoren (5).

VI. — LA RÉGION HENNUYÈRE.

Situation; limites; superficie. — La région hennuyère forme la partie occidentale de la zone agricole limoneuse; elle est bornée au nord par la Flandre et la région brabançonne, à l'est par la Hesbaye, au sud par la région condrusienne.

Sa superficie est de 3.370 kilomètres carrés, soit environ le neuvième de la Belgique.

Dans les limites ci-dessus signalées, il faut distinguer : 1° le Tournaisis à l'ouest, qui comprend tout l'arrondissement de Tournai, moins les cantons de Leuze et de Péruwelz (superficie : 410 kilomètres carrés); 2° le terroir au sud de Thuin et aux environs de Thuillies, qui est dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, mais qui est hesbignon par ses caractères physiques et humains, dénommé souvent le Pays de Liège ou Thudinie; 3° les environs de Givry et de Quévy, au sud de Mons, aussi terroir hesbignon, dénommé souvent le Haut Pays; 4° la région d'industries charbonnière et métallurgique qui traverse la région hennuyère d'ouest en est, de l'est de Condé jusqu'au commencement de la Basse-Sambre et où l'industrie s'est tellement développée que l'agriculture est pour ainsi dire disparue; 5° le reste qui forme la région hennuyère proprement dite, et dont la partie la plus étendue est le Pays d'Ath.

La région d'industries charbonnière et métallurgique fera l'objet d'un chapitre spécial ci-après.

Sous-sol. — La région houillère s'allonge dans le synclinal de Namur; au nord, le sous-sol est composé de terrains primaires recouverts par des dépôts de secondaire et tertiaire.

De ces terrains, les plus intéressants sont : le petit granit des Écaussinnes (calcaire carbonifère); la craie d'Obourg et celle de Ciply; des roches éruptives à Lessines.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Sol. — Dans la partie centrale, la grande extension et l'épaisseur du limon hesbayen font revivre dans la partie occidentale de la zone limoneuse les caractères de la Hesbaye; dans

la partie septentrionale, ce sont plutôt les caractères de la région brabançonne qui sont dominants.

Dans le pays d'Ath et dans le Tournaisis, les terres sont sablo-argileuses et fertiles; au sud du Tournaisis, dans les environs d'Antoing et de Péruwelz, ainsi qu'aux environs de Quiévrain, les terres sont généralement fortes; dans la vallée de la Haine, les alluvions sont couvertes de prairies humides et souvent marécageuses; au sud-est de Mons, les terres sont calcaireuses (pays d'Harmignies), puis plus au sud, dans les environs de Givry et de Quévy, c'est un plateau limoneux à caractères hesbignons.

Relief et eaux. — La région hennuyère, au nord de la région houillère, est un plateau légèrement incliné vers le nord, avec ses altitudes les plus élevées sur le bord septentrional des vallées de la Haine et du Piéton. Dans le Tournaisis, à part le mont Saint-Aubert, l'altitude est minime (68 m. entre Rumes et Tintignies) et la vallée de l'Escaut y est large.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — Population. — La région hennuyère, y compris le Tournaisis et la région houillère, a une population totale de 1.330.000 habitants, soit 394 habitants par kilomètre carré.

Cette très forte densité provient surtout du développement de l'industrie dans la région houillère; elle est beaucoup moins forte dans le Pays d'Ath; dans le Tournaisis, si l'on ne tient pas compte de la ville de Tournai, la densité est d'environ 250 habitants par kilomètre carré.

Peuplement. — La région hennuyère est coupée en deux parties par une ligne Tournai-Leuze-Soignies : au nord, région de maisons dispersées; au sud, région de maisons agglomérées, avec agglomérations industrielles dans le bassin houiller.

Dans le nord du Tournaisis et dans le Pays d'Ath, c'est le mode de peuplement caractéristique de la Flandre, mais avec augmentation du nombre de grandes fermes; dans le sud du Tournaisis et au sud de Soignies, les maisons sont agglomérées le long des chemins et forment des groupes séparés par des cultures, lesquelles disparaissent presque complètement dans la région d'industrie charbonnière et métallurgique.

Agglomérations humaines. — En dehors de la région houillère dont il sera question ci-après, il existe quelques grosses agglomérations : Tournai (36.2); Lessines (10.7); Soignies (10.7); Ath (10.4); et Braine-le-Comte (9.7).

Les autres localités importantes sont : Péruwelz (7.9); Les Écaussines d'Enghien (7.4); Fleurus (6.9) Leuze (5.7); Ellezelle (5); Enghien (4.8).

Agriculture et élevage. — Les cultures dominantes ou spéciales sont le froment et la betterave sucrière; l'élevage est celui de la Hesbaye (chevaux et bétail bovin).

On cultive la chicorée à café à Lessines et dans la partie nord-ouest; le tabac à Blandain dans le Tournais; les plantes médicinales le long de la Dendre, surtout à Lessines; un peu de lin et de colza à la lisière voisinant la Flandre.

Industrie. — Quoique région surtout agricole, la région hennuyère possède cependant des industries extractives florissantes.

Les pierres de taille, avec variété de petit granit, sont extraites dans le banc de calcaire carbonifère qui s'étend de Tournai à Seneffe, par Ath, Soignies, Les Écaussines, Feluy et Arquennes; les pierres à paver sont tirées des couches de grès en divers endroits, du porphyre à Lessines et du psammite aux Écaussines; les pierres à chaux et à ciment sont très exploitées dans le Tournais, à Antoing et Tournai; le marbre noir est extrait à Basècles, Quevaucamps et Péruwelz. Ajoutons l'exploitation des phosphates, des craies et des sables, ainsi que des filatures et tissages et des fabriques de meubles à Ath.

Voies de communication. — Les voies navigables sont l'Escaut dans le Tournais, la Dendre canalisée à partir d'Ath, et les canaux de Charleroi à Bruxelles, d'Ath à Blaton et de Pommerœul à Antoing.

Deux voies ferrées principales traversent la région : d'Enghien à Bassilly, Ath, Leuze et Tournai vers Lille; de Tubize à Braine-le-Comte, Soignies, Jurbize et Mons.

VII. — LA RÉGION D'INDUSTRIES CHARBONNIÈRE ET MÉTALLURGIQUE.

Situation; limites; superficie. — La région d'industries charbonnière et métallurgique traverse toute la Belgique de l'est à l'ouest en une bande qui s'étend de part et d'autre de la ligne Liège-Huy-Namur-Charleroi-Mons.

Ce n'est pas, de la même manière que la Hesbaye ou la Flandre, une région naturelle, car elle divise la région hennuyère en deux parties, elle s'impose sur une partie de la Hesbaye conventionnelle dans la Basse-Sambre et dans les environs de Liège, et s'intercale ailleurs entre la vraie Hesbaye d'une part, le vrai Condroz et le vrai Pays de Herve d'autre part. Ses limites sont, au nord, une ligne passant au nord de Herve, de Huy, de Namur, de Gosselies, près de Rœulx et au nord de Péruwelz; au sud, une ligne passant à Chênée, un peu au sud de Liège, de Huy, de Namur, de Fontaine-l'Évêque, touchant Binche et Dour. Ce sont, à peu de chose près, les limites des bassins houillers, lesquels ont une solution de continuité aux environs du ruisseau de Samson, entre Andenne et Namur. Cette bande a environ 140 kilomètres de longueur sur une largeur variant de 3 à 15 kilomètres, et

une superficie d'environ 1400 kilomètres carrés, soit environ la 22^e partie de la Belgique.

Les motifs pour lesquels il faut faire de cette bande une région naturelle spéciale sont d'ordre humain et économique plutôt que physique : l'exploitation des couches de houille a donné à toute cette bande des caractères nouveaux que l'industrie est venue renforcer, et qui la distinguent des régions voisines restées surtout agricoles.

Dans peu de temps, il faudra y ajouter cette partie de la région campinoise où l'extraction de la houille donne déjà un aspect géographique nouveau et y appellera l'industrie.

Sous-sol. — Cette bande se développe, pour sa plus grande partie, dans le synclinal de Namur, où affleure, en de nombreux endroits, le houiller formé de couches de grès et de schistes avec intercalation de couches de houille, roches primaires, reposant sur du calcaire carbonifère. Le houiller, examiné dans sa longueur, forme, en Belgique, entre la frontière française et Wandré, un toit à double pente dont le sommet a été enlevé par l'érosion dans les environs du ruisseau de Samson près d'Andenne : là, c'est le calcaire carbonifère qui affleure; mais de là vers l'est comme vers l'ouest, il va s'enfonçant et en même temps s'élargissant; un autre sommet se trouve dans les environs de Moresnet. Le houiller, examiné dans sa largeur, se présente comme un fond de bateau ou un pli dont le versant nord est légèrement incliné vers le sud et le versant sud incliné aussi vers le sud, les couches de houille étant souvent coupées de failles.

Situation des bassins houillers belges (*Atlas classique*, pl. 18, c. 112). — Ils s'étendent de Douai à Aix-la-Chapelle et de Maestricht vers Anvers : 1^o le long de la Haine et de la Sambre et au sud de la Meuse en aval de Namur (bassin occidental); 2^o le long de la Meuse, à l'est du ruisseau de Samson jusqu'en aval de Liège et sur le plateau de Herve (bassin oriental); 3^o en Campine, au nord d'une ligne allant de Lanaeken vers Anvers en longeant le Démer (bassin septentrional).

Le bassin occidental comprend : 1^o le *Borinage* ou Couchant de Mons, entre la frontière française à l'ouest, Mons à l'est et la Haine au nord; — 2^o le bassin de Mons, dans les environs de cette ville; — 3^o le bassin du Centre, entre Mons, à l'ouest, et une ligne passant à l'ouest de Trazegnies et à Fontaine-l'Évêque; — 4^o le bassin de Charleroi, à l'est du bassin du Centre et jusque Tamines; — 5^o le bassin de la Basse Sambre, à l'est du précédent et jusqu'un peu au delà de Namur; — 6^o le massif du Midi, au sud des bassins précédents, où des gisements de houille ont été reconnus, mais ne sont pas encore exploités.

Le bassin oriental comprend : 1^o le bassin d'Andenne-Huy, exploité surtout sur la rive droite de la Meuse aux environs d'Andenne et aux environs de Huy;

— 2^o le bassin de Liège qui commence près de Flône et se prolonge le long de la Meuse jusqu'en aval de Liège; — 3^o les charbonnages du Plateau de Herve qui continuent le bassin de Liège vers l'est.

Le bassin septentrional, ou de la Campine, commence à être exploité (six charbonnages : Eysden, Waterschei, Zwartberg, Winterslag, Voort, Beeringen, employant au total environ 10.000 ouvriers); de nombreux sondages ont décelé des gisements de houille sur une étendue approximative de 100 kilomètres de long sur 10 à 15 kilomètres de large.

La production des deux premiers bassins réunis (occidental et oriental) est annuellement en moyenne de 22 millions de tonnes; celle du troisième (septentrional) a été, en 1925, de 1.135.000 tonnes, mais on espère, pour 1930, une production de 10 millions de tonnes.

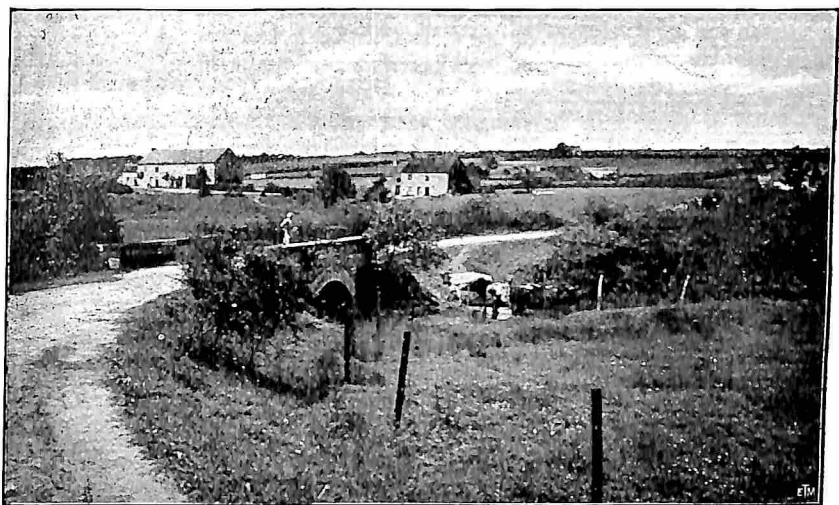
GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Sol. — Dans presque toute la région d'industries charbonnière et métallurgique, le sol est limoneux, sauf là où l'érosion a enlevé le limon, notamment dans certaines parties du cours de la Sambre et de la Meuse où le houiller est à la surface.

C'est ce revêtement limoneux qui fait classer presque toute la région houillère dans la zone agricole limoneuse; mais l'importance des exploitations charbonnières et de l'industrie a supprimé presque l'agriculture, et le facteur fertilité du sol est devenu d'une valeur minime, car les champs de culture sont actuellement rares.

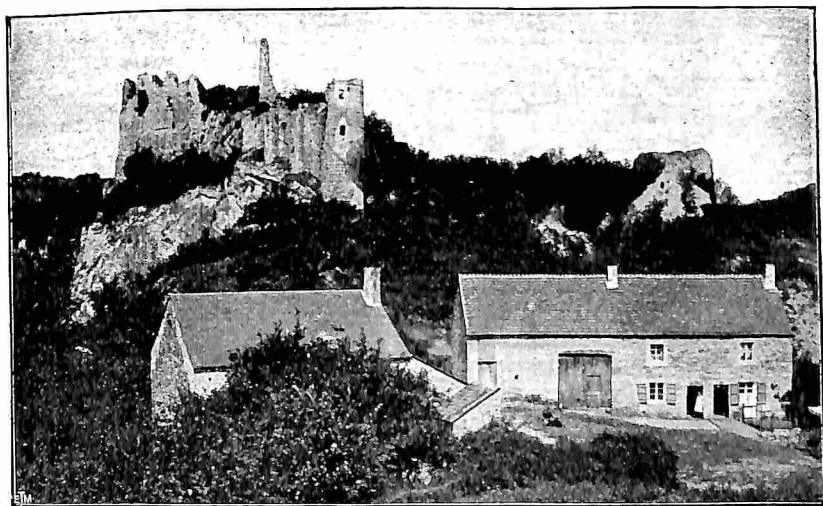
Relief et eaux. — La région est à peu près parallèle à la ligne hypsométrique de 200 mètres qui marque la fin de la Moyenne Belgique et le commencement de la Haute Belgique, mais elle s'allonge dans un creux qui, examiné de l'ouest à l'est, présente une double inclinaison : l'une vers l'ouest, par la Haine, de Carnières jusqu'à la frontière française, l'autre vers l'est, par la Sambre et la Meuse, de Marchienne à Namur et à Liège. Le point le plus élevé se trouve dans les environs de Fontaine-l'Évêque (200 m.).

Le sillon Haine-Sambre-Meuse, où les rivières ont été canalisées ou rendues navigables par des barrages, forme une voie de communication importante à travers toute la région houillère.

Aspect. — La région d'industries charbonnière et métallurgique a perdu presque complètement les caractères que lui donnait autrefois son paysage spontané ou naturel; ce sont ici les œuvres humaines qui sont mises en vedette et en relief et qui couvrent la presque totalité de la région : grosses agglomérations industrielles, usines nombreuses, puits d'extraction, hautes cheminées, terrils coniques, maisons en grande quantité et souvent serrées les unes contre les autres, voies ferrées et routes courant en tout sens, pas de cultures si ce ne sont de petits jardins et quelques champs peu étendus pour la production maraîchère.



Cl. Nels. Fig. 21. — **Entre-Sambre-et-Meuse.**
Paysage type : Le hameau de Falemprise près de Cerfontaine.



Cl. Nels. Fig. 22. — **Région condruzienne.**
Ruines du château de Montaigne, aux bords de la Mollignée.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — Population. — La population de la région d'industries charbonnière et métallurgique s'élève à environ 1.400.000 habitants, ce qui donne une densité de 930 habitants par kilomètre carré, densité excessivement forte et qui n'est possible qu'à cause du développement extraordinaire de l'industrie.

Cette densité n'est pas la même dans toute l'étendue de la région : dans le bassin occidental où le Borinage n'est pas une région industrielle, mais seulement d'exploitation de charbon, elle est de 787 habitants par kilomètre carré; elle est plus forte dans le bassin du Centre et plus encore dans le bassin de Liège où elle atteint 2822 habitants par kilomètre carré. C'est l'activité industrielle intense qui a produit cet amoncellement de population sur un territoire restreint.

Peuplement. — Dans toute la région domine le type de l'agglomération des habitations, mais ce type est surtout accentué dans quelques parties où l'industrie est plus développée : les environs de Mons, les environs de Morlanwelz, les environs de Marchienne-Jumet-Charleroi-Châtelineau, la vallée de la Meuse d'Amay à Liège et les environs de Liège; on y trouve le type de la concentration industrielle caractérisé par la disparition des champs et par d'interminables rangées de maisons ouvrières groupées entre de grandes usines ou des charbonnages.

Une conséquence de ce mode de peuplement est le morcellement de la propriété : pas de grandes fermes, pas d'exploitations agricoles étendues, mais, à côté d'usines vastes ou restreintes, de nombreuses maisons d'ouvriers, réunies en corons surtout dans le Borinage, ou groupées en cités dans la région de Charleroi ou de Liège, avec de petits jardinets que le mineur ou l'ouvrier d'usine travaille pendant ses heures de délassément. Dans les environs des charbonnages de la Campine se sont construites des cités-jardins pour ouvriers.

Agglomérations humaines. — La région d'industries charbonnière et métallurgique, étant celle du pays où la densité est la plus forte, sera celle aussi où le plus grand nombre de grosses agglomérations humaines se rencontrent. Les principales sont, ou bien des villes importantes qui s'augmentent encore par des communes suburbaines, telles Liège, Seraing, Namur, Charleroi et Mons, ou bien des communes populeuses, comme Jumet, La Louvière, Montignies-sur-Sambre, Gilly, Marchienne-au-Pont, Marcinelle, Courcelles et Quaregnon, qui toutes dépassent 17.000 habitants.

Les communes les plus populeuses sont : *a)* dans le borinage et le bassin de Mons : Mons (28); Quaregnon (17); Wasmes (15.5); Jemappes (15.1); Frameries (13.6); Boussu (12.2); Hornu (12.1); Dour (12); Pâturages (11.8); uesmes (10.1); *b)* dans le bassin du Centre : La Louvière (24.1); Anderlues (11.4);

Binche (11); *c)* dans le bassin de Charleroi : Jumet (30); Charleroi (27.4); Gilly (25.4); Montignies-sur-Sambre (25.3); Marchienne-au-Pont (22.8); Marcinelle (21); Courcelles (18.4); Châtelineau (17.3); Châtelet (14.6); Dampremy (13.3); Couillet (12.3); Lodelinsart (11.3); Mont-sur-Marchienne (10.8); Roux (10.7); *d)* dans le bassin de la Basse Sambre : Namur (31.2); *e)* dans le bassin de Liège et du plateau de Herve : Liège (168.6); Seraing (41.3); Herstal (23.3); Ougrée (18.1); Huy (14.4); Bressoux (13.9); Jemeppe-sur-Meuse (12.9); Grivegnée (13); Ans (11.7); Angleur (10.9).

Agriculture et élevage. — Dans la région d'industries charbonnière et métallurgique, l'agriculture et l'élevage ont presque totalement disparu : les champs de culture sont peu nombreux et les fermes sont rares.

Industrie charbonnière. — Localisée actuellement presque tout entière dans les bassins oriental et occidental, elle commence à se développer aussi dans le bassin de la Campine. Elle consiste dans l'extraction du charbon, dans le lavage et le triage des houilles, la fabrication d'agglomérés et de coke (6 millions de tonnes en 1925) et de sous-produits.

Industrie métallurgique. — L'industrie métallurgique belge est surtout localisée et active dans les bassins houillers occidental et oriental; elle tend aussi à prendre une grande importance : 1^o dans la vallée de la Senne, de Vilvorde à Tubize, 2^o le long du canal de Gand à Terneuzen, 3^o dans les environs d'Anvers (*Atlas classique*, carte 116); elle se développera probablement dans le bassin septentrional lorsque celui-ci sera en pleine exploitation. Elle est plus spécialement localisée dans les bassins du Centre et de Charleroi et dans l'agglomération liégeoise, Seraing compris. Les deux plus importantes sont celles du fer et du zinc.

L'industrie de la fonte, du fer et de l'acier est représentée dans une foule d'établissements métallurgiques : hauts fourneaux de Seraing, Ougrée, Jemeppe et Grivegnée; de La Louvière, Marchienne-au-Pont, Monceau-sur-Sambre, Dampremy, Marcinelle, Couillet, Châtelineau et Bouffioulx; aciéries de Seraing, Ougrée, Angleur, Tilleur, Liège, Grivegnée et Jupille; de La Louvière, Haine-Saint-Pierre, Marchienne-au-Pont, Montigny-sur-Sambre, Roux, Couillet et Marcinelle; construction de machines et mécaniques dans les mêmes centres; fabrication de matériel de chemins de fer et tramways à Seraing; fonderies, chaudronneries, boulonneries, clouteries, dans nombre de localités; fabrication d'objets en fer émaillé à Gosselies et à Saint-Servais (Namur); manufacture de plumes métalliques à Floreffe. — A l'industrie de l'acier se rattache l'armurerie, pour laquelle Liège est renommée dans le monde entier. Liège possède en outre une fonderie royale de canons. L'usine Cockerill, à Seraing, fabrique également des armes à feu, et Herstal a une importante manufacture d'armes, cycles et automobiles.

L'industrie du zinc vient au second rang, après l'industrie du fer. Le travail du zinc se fait dans les grandes usines de la Vieille-Montagne, à Angleur, Hologne-aux-Pierres et Flône (Hermalle-sous-Huy); — à Engis, Ougrée, Ampsin, Sclaigneaux (Seilles) et Corphalie (Antheit-lez-Huy). — Le travail du plomb n'est pratiqué que dans la seule usine de Sclaigneaux, celui du cuivre à Liège et à Grivegnée.

Verrerie et céramique. — L'industrie verrière est l'une des industries principales du Hainaut et compte aussi des centres très actifs le long de la Basse Sambre et dans l'agglomération liégeoise.

Les verreries à vitres ont leurs centres les plus importants dans le bassin du Centre et au nord de Charleroi, et aussi à Herbatte (Namur), à Jambes, à Chênée et Vaux-sous-Chèvremont; les cristalleries se rencontrent surtout dans le Centre, et au Val-Saint-Lambert (Seraing); les glaces coulées se fabriquent à Roux, Courcelles, Aiseau, Moustier, Franière et Floreffe (*Atlas classique*, carte 116).

La céramique est aussi bien représentée : faïences et poteries à Baudour et La Louvière; produits réfractaires dans les mêmes localités, ainsi qu'à Charleroi, Saint-Ghislain et Andenne; poteries à Haine-Saint-Pierre, Bouffioulx et Andenne; carreaux céramiques à La Louvière; briqueteries et ciment dans le bassin du Centre et le Borinage.

Industries diverses. — Dans cette région industrielle, d'autres industries que celles du charbon, du fer et du verre se sont installées.

Nous citerons : l'industrie chimique à Sclaigneaux et à Engis; la fabrication du sulfate de soude à Aiseau et à Couillet; des scories de déphosphoration dans la Basse-Sambre; les industries électriques à Liège et à Charleroi; l'industrie du caoutchouc à Liège; celle de la soie artificielle à Obourg; les poudreries à Clermont et Ombret; des papeteries à Huy, Andenne et Saint-Servais; une filature à Liège; l'industrie du vêtement à Binche principalement; la meunerie sur les bords de la Meuse et de la Sambre; des brasseries et distilleries dans les grands centres, etc.

Voies de communication. — De toutes les régions belges, c'est la région industrielle et charbonnière qui est le mieux dotée de voies de communication tant naturelles qu'artificielles.

Les voies navigables sont : la Meuse, de Namur à Liège, la Sambre canalisée, l'Ourthe inférieure canalisée; en outre, les canaux de Liège à Maestricht, de Mons à Condé, de Pommerœul à Antoing, de Blaton à Ath, de Charleroi à Seneffe et de Seneffe à Mons. Une grande ligne de chemin de fer la traverse dans toute sa longueur : de Liège à Huy, Namur, Charleroi, Manage, La Louvière, Mons, Saint-Ghislain, Blaton et Tournai, avec embranchements de Charleroi vers Erquelines et de Saint-Ghislain vers Quiévrain et Valenciennes. Trois grandes lignes recouperont la précédente : Bruxelles-Mons-Aulnoye, Bruxelles-Namur-Jemelle, Bruxelles-Liège-Verviers.

VIII. — LA RÉGION CONDRUSIENNE.

La région condrusienne est une grande région naturelle qui s'étend à travers la Haute Belgique, de la frontière française jusque non loin de la frontière allemande.

Sa limite septentrionale est marquée, d'une façon générale, par les cours de la Sambre, puis de la Meuse, enfin de la Vesdre. Sa limite méridionale et orientale est marquée par l'affleurement des roches du dévonien inférieur, lesquelles sont de l'Ardenne, soit une ligne passant au sud de Chimay et par Pondrôme, Resteigne, Grupont, Nassogne, Roy, Érezée, Harzé et Fraipont. Son étendue est d'environ 4.580 kilomètres carrés, soit un peu moins du septième de la Belgique.

Cette délimitation générale de la région condrusienne doit être corrigée en ce sens que : *a)* deux terroirs situés au sud de la Sambre, savoir le pays de Liège au sud de Thuin et aux environs de Thuillies doit être rattaché à la Hesbaye, et les environs de Nalinnes jusque non loin de Fosses font partie de la région hennuyère ; *b)* une bande relativement étroite au sud de la Sambre et de la Meuse, depuis Sart-Saint-Laurent jusque non loin de Seraing, forme une petite région à caractères ardennais et qui est dénommée Marlagne à l'ouest de la Meuse et Ardenne condrusienne à l'est ; *c)* le flanc méridional de la vallée de la Sambre depuis Thuin jusque Namur, puis de la vallée de la Meuse jusque Liège et jusqu'au confluent de la Vesdre dans l'Ourthe, doit être considéré comme faisant partie de la région d'industries charbonnière et métallurgique.

Nous y distinguons trois régions naturelles : 1^o le Condroz ; 2^o l'Entre-Sambre-et-Meuse ; 3^o la Famenne.

A. — LE CONDROZ.

Situation; limites; superficie. — Le Condroz est une région naturelle de la Haute Belgique et de la zone calcareuse.

Ses limites conventionnelles sont : à l'ouest et au nord-ouest, la Meuse depuis son entrée en Belgique jusqu'à Liège ; au nord-est, la Vesdre de Chênée à Fraipont ; au sud-est et au sud, l'Ardenne et la Famenne, soit une ligne partant de Fraipont sur la Vesdre et coupant l'Amblève en amont d'Aywaille, l'Ourthe aux environs de Durbuy, et la Lesse à Houyet pour aboutir à la Meuse dans les environs de Blaimont. Sa superficie est d'environ 1780 kilomètres carrés, soit un dix-septième de l'étendue de la Belgique.

La limite vers l'ouest est formée par la vallée de la Meuse, mais, en fait, le Condroz se continue dans l'Entre-Sambre-et-Meuse jusqu'à la frontière française (voir ci-après : Entre-Sambre-et-Meuse). Vers le nord, le vrai

Condroz n'arrive pas jusqu'à la Meuse : il en est séparé par une bande appelée Ardenne condrusienne, ou Marlagne orientale.

Sous-sol. — Le sous-sol du vrai Condroz est formé exclusivement de roches primaires : alternance de roches tendres (calcaire carbonifère) et de roches dures (psammites, schistes, quartzo-schistes, houiller), qui se présentent, en surface, comme des bandes orientées sud-ouest vers nord-est, mais forment, en profondeur, des voûtes et des bassins, preuve d'une série de plis qui, après l'action de l'érosion, font affleurer sur les crêtes les psammites famenniens et quelquefois le houiller, et, dans les fonds, le calcaire carbonifère.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Sol. — Dans le vrai Condroz, le sol a une constitution directement dépendante des terrains sous-jacents : sur les crêtes, du sable à gros grains provenant de la désagrégation des grès et psammites, mélangé à un peu d'argile; dans les dépressions, des terres fertiles, mélange de calcaire, d'argile et de sable. Une troisième espèce est fournie par les plaques nombreuses, mais peu étendues, sauf dans les environs de Boncelles, de sables et d'argiles.

C'est donc dans les dépressions que la vie agricole sera la plus développée, d'autant plus qu'à la fertilité du sol s'ajoute l'avantage d'être à l'abri des vents froids soufflant du nord; au contraire, sur les rides, les cultures seront moins développées, et c'est là que l'on rencontre surtout les forêts.

Relief. — Le Condroz fait partie de la Haute Belgique; des hauteurs qui bordent au sud la vallée de la Meuse, de Namur à Liège, et qui sont d'environ 200 mètres, le sol s'élève assez rapidement pour atteindre 300 mètres dans la partie sud. L'inclinaison générale est donc sud vers nord, mais avec de nombreuses rides et protubérances transversales. A peu près perpendiculairement à la direction des rides, trois vallées ont été creusées par les cours d'eau : vallée de la Meuse, de la frontière française à Namur, vallée inférieure de l'Ourthe et vallée du Hoyoux.

Aspect. — Le Condroz est une région de transition entre la Hesbaye et l'Ardenne, comme aspect et comme fertilité du sol : par ses cultures dans les dépressions et sur le flanc méridional de ses plateaux, elle se rapproche de la première; par son relief accidenté, par son altitude et par l'étendue de ses forêts, elle se rapproche de la seconde.

Climat. — A cause de l'altitude et de l'éloignement de la mer, la température moyenne est inférieure à celle de la partie centrale du royaume.

Il y tombe en moyenne un peu plus de 800 millimètres d'eau par an.

Eaux. — Les cours d'eau du vrai Condroz sont impropres à la navigation ; à cause de leur pente rapide et de leur trop petit volume d'eau ; mais la Meuse a été rendue navigable par la construction de barrages munis d'écluses, et l'Ourthe a été canalisée à partir de son confluent avec l'Amblève à Comblain-au-Pont.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — Population. — Le Condroz compte 175.000 habitants, soit 98 habitants par kilomètre carré ; c'est donc une région peu peuplée (Belgique : 257).

Un sol moins favorable à la culture que celui de la zone limoneuse, la rareté des industries, telles sont les causes principales de cette faible densité de population.

Peuplement. — Les habitations sont agglomérées en villages situés parfois près des crêtes de grès, sur les versants méridionaux, l'eau s'y rencontrant à une faible profondeur ; dans les dépressions, elles se groupent en hameaux auprès d'une source ou d'une résurgence.

La grande ferme est le plus souvent carrée ou rectangulaire, comme en Hesbaye, mais elle a une allure plus lourde et plus imposante encore, étant construite en moellons de calcaire ou de grès que fournit en abondance le sous-sol. Quelquefois, les bâtiments sont établis sur les deux côtés d'un angle droit, mais quelle que soit sa forme, la grande ferme condrusienne occupe une surface bâtie plus considérable que partout ailleurs : les granges des anciennes fermes sont énormes. La maison rurale est aussi construite en moellons de psammite ou de calcaire et recouverte d'un toit d'ardoises.

Agglomérations humaines. — Le vrai Condroz ne possède pas de grosses agglomérations humaines ; tout au plus peut-on citer Ciney (5.174), gros bourg renommé pour ses foires, et Dinant (6,550), sur la limite ouest du Condroz.

Agriculture. — Le Condroz est une région agricole, mais sans culture industrielle. Les céréales les plus cultivées sont l'épeautre et le froment. Le développement de l'élevage a amené la création de prairies artificielles. La région compte de nombreuses parties boisées.

Pour l'épeautre, céréale peu exigeante, le sol de fertilité moyenne convient admirablement ; mais la culture du froment, autrefois rare, prend de plus en plus d'extension au détriment de celle de l'épeautre. L'avoine et le seigle occupent aussi une place importante. La pomme de terre est surtout cultivée pour la consommation locale.

Les prairies naturelles se développent surtout dans les fonds. Les cultures industrielles manquent totalement à cause d'un sol pas assez fertile.

Élevage. — Le Condroz est devenu un pays d'élevage de bêtes à cornes : l'élevage tend à devenir l'occupation dominante; les terres cultivées ne s'agrandissent pas, tandis que les prairies augmentent en étendue.

L'espèce chevaline est fortement représentée dans les fermes, le cheval étant à peu près seul employé aux travaux agricoles. L'élevage du porc est général; l'espèce ovine disparaît. La basse-cour est surtout entretenue en vue de la production des œufs.

Le Condroz est très giboyeux, surtout en petit gibier : lièvres, lapins, faisans, perdreaux. On trouve le chevreuil dans les bois d'une certaine étendue.

Industrie. — Comme dans toute la Haute Belgique, les productions minérales sont relativement abondantes, spécialement les produits des carrières : pierres à bâtir, à paver et à chaux. L'industrie métallurgique est représentée dans le Condroz liégeois par des forges et laminoirs à tôles; Andenne possède une industrie céramique.

Les produits des carrières sont importants : les pierres à bâtir dites petit granit (calcaire carbonifère), dans le Condroz liégeois, à Anthisnes, Comblain-au-Pont, Ouffet, Rouvieux, Sprimont, dans la vallée du Hoyoux et dans celle de la Meuse, surtout à Samson; les pierres à paver aux mêmes endroits et aussi le long de l'Ourthe et de l'Amblève, principalement à Pouleur, Montfort, Esneux, Comblain, Aywaille; les pierres à chaux dans toutes les dépressions de la région. Enfin, l'argile plastique à Andenne.

L'industrie métallurgique est localisée dans le nord du Condroz, parce que autrefois on y exploitait le minerai de fer et parce que les forêts fournissaient le combustible; aujourd'hui, le long du Hoyoux, à Marchin et à Huy, ainsi que sur les bords de l'Ourthe, à Tilff et à Embourg, elle est représentée par des forges et des laminoirs à tôles; mais la grosse industrie s'est surtout développée dans les communes de l'agglomération liégeoise et sérésienne situées au sud de la Meuse, et dont il a été parlé dans l'étude de la région industrielle.

Commerce. — Les ressources de la région étant assez médiocres, le commerce y est assez peu développé.

Ciney est un grand centre commercial pour la vente des produits de l'élevage et des produits agricoles.

Voies de communication. — Les routes, même celles de peu de largeur, sont bonnes, grâce à la nature du sous-sol et du sol. Les rivières ne sont pas navigables, sauf la Meuse à la limite ouest et nord de la région, et l'Ourthe inférieure qui a été canalisée.

Deux grandes voies ferrées longent le Condroz : Namur à Liège, continuée par Liège-Pepinster, et Namur-Givet. Deux autres le traversent : Namur à Ciney et à Marloie; Liège à Comblain et à Marloie.

B. — L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE.

Situation; limites; superficie. — L'Entre-Sambre-et-Meuse est la partie du pays comprise entre la Sambre, la Meuse et la frontière française.

La superficie de l'Entre-Sambre-et-Meuse est d'environ 2.100 kilomètres carrés, soit un quatorzième de l'étendue de la Belgique.

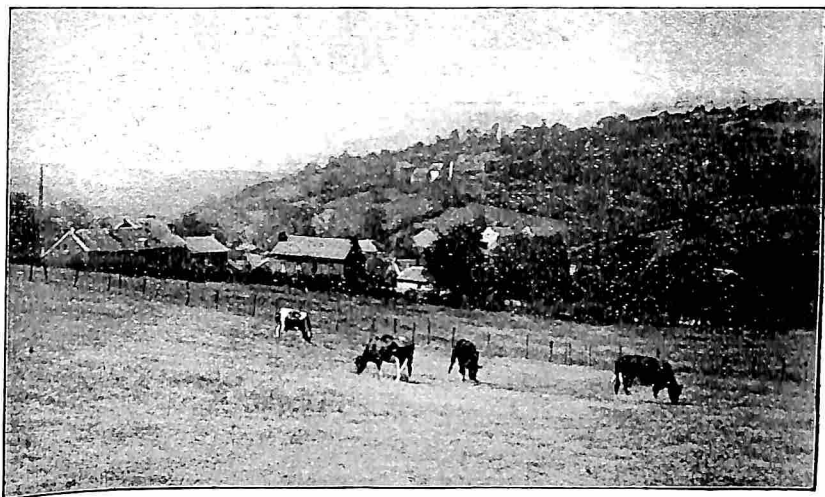
L'Entre-Sambre-et-Meuse, ainsi délimitée, est de toutes les régions belges celle qui mérite le moins d'être considérée comme région naturelle. D'abord, au sud de Thuin et aux environs de Thuillies, puis, plus à l'est aux environs de Fosses, deux terroirs sont hesbignons; le flanc méridional de la vallée de la Sambre depuis Thuin jusque Namur fait partie de la région d'industries charbonnière et métallurgique; et le coin nord-est forme un terroir particulier, la Marlagne. Enfin dans la partie méridionale, la Fagne, et, plus au sud, la Thiérache et les Rièzes sont trois terroirs situés au sud d'une ligne passant au sud de Beaumont et de Philippeville, qui doivent être rattachés le premier (Fagne) à la Famenne et les autres (Thiérache et Rièze) à l'Ardenne.

Il ne reste donc comme région particulière dans l'Entre-Sambre-et-Meuse que la partie centrale, s'étendant de la frontière française, à l'ouest, à la Meuse à l'est, qui n'est pas autre chose que la continuation, sur la rive gauche de la Meuse, du Condroz dont elle présente tous les caractères aussi bien géologiques que physiques et humains, avec quelques légères variantes.

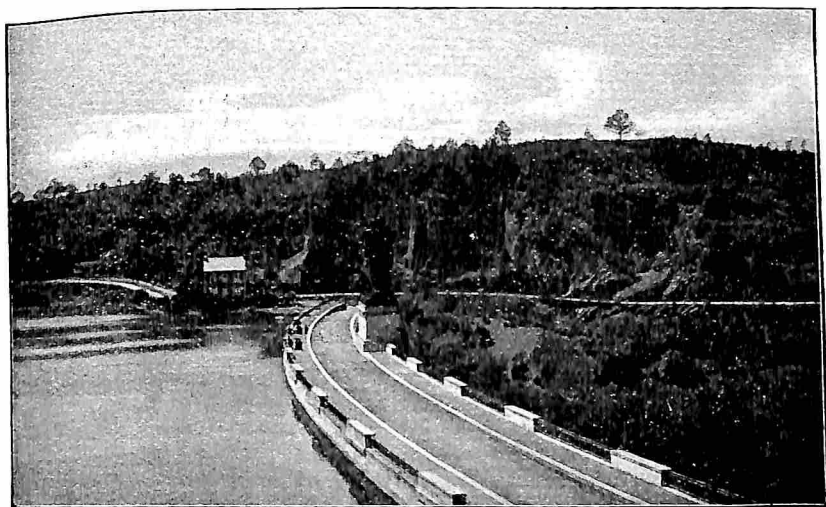
Sous-sol. — Dans le Condroz à l'ouest de la Meuse, on retrouve la même disposition de roches que dans le vrai Condroz : alternance de calcaire carbonifère dans les dépressions et de grès dans les protubérances. Un double affleurement de houiller inférieur vient se superposer au calcaire carbonifère dans la région Bioul-Anhée.

Nous retrouvons dans l'Entre-Sambre-et-Meuse toutes les formations géologiques que l'on rencontre en allant, par exemple, du massif de Serpont à Andenne; l'Entre-Sambre-et-Meuse contient un peu d'Ardenne, de Famenne, de Hesbaye et de région houillère et assez bien de Condroz.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Sol. — A cette grande variété de formations géologiques correspond une variété quasi aussi grande de sols : dans la partie centrale, l'alternance des grès et du calcaire carbonifère donne, comme dans le Condroz, une alternance de sable peu argileux sur les crêtes et de terres assez fertiles dans les dépressions, tandis que le houiller inférieur fournit un sol assez aride.



Cl. Nels. Fig. 23. — Le Pays de Herve, région herbagère.



Cl. Nels. Fig. 24. — Le barrage de la Gileppe.
Le barrage mesure 47 mètres de hauteur; le lion, 13 m. 50.

Au nord de cette région centrale, la Marlagne a un sol peu fertile provenant surtout de la désagrégation des schistes et grès du dévonien inférieur. Les deux terroirs particuliers, celui du Pays de Liège ou Thudinie, au sud de Thuin et aux environs de Thuillies, et celui qui s'étend à l'est de Nalines ont des sols limoneux qui présentent les caractères physiques soit de la vraie Hesbaye, soit de la région hennuyère. Au sud de la région centrale, dans la Fagne, la Thiérache et les Rîèzes, s'étendent, en deux branches parallèles orientées ouest vers est, deux terroirs dont le plus septentrional est de la Famenne et le plus méridional est de l'Ardenne : là, le sol est généralement schisteux ou argileux et même marécageux, avec de grandes forêts.

Relief. — D'une façon générale, il est identique à celui du Condroz ; des hauteurs qui bordent au sud la vallée de la Sambre belge et qui sont d'une altitude de 200 mètres environ, le sol s'élève assez rapidement pour atteindre, dans le sud, l'altitude maxima de 378 mètres à Cul-des-Sarts et de 389 mètres dans la Franche Forêt au sud-ouest d'Oignies.

Aspect. — L'Entre-Sambre-et-Meuse présente, suivant ses différentes parties, l'aspect d'autres régions naturelles belges, soit celui du Condroz dans la partie centrale, soit celui de la Famenne dans la Fagne, soit celui de l'Ardenne tout au sud, soit celui de la Hesbaye dans la Thudinie.

Eaux. — L'Entre-Sambre-et-Meuse fait partie de deux bassins fluviaux ; la presque totalité de la région déverse ses eaux vers la Meuse et son affluent la Sambre ; le coin sud-ouest est du bassin de la Seine, par l'Oise. Aucun des cours d'eau n'est navigable, sauf, grâce à des barrages ou à des travaux de canalisation, la Meuse sur la limite est de la région et la Sambre sur la limite nord.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — Population. — L'Entre-Sambre-et-Meuse compte 153.000 habitants, soit 72 par kilomètre carré ; c'est une région peu peuplée (Belgique, 257), et encore moins peuplée que le Condroz.

Les causes de cette faible densité sont les mêmes que celles qui expliquent la faible densité du Condroz : sol pas assez favorable à la culture et rareté des industries. Il faut en ajouter une troisième plus spéciale à l'Entre-Sambre-et-Meuse : l'étendue considérable des forêts dans la partie sud : Fagne, Thiérache et Rîèzes, conséquence d'un sol moins fertile.

Peuplement. — Dans toute la partie centrale et dans le sud-est de l'Entre-Sambre-et-Meuse, les habitations sont agglomérées en villages situés soit sur les versants méridionaux des crêtes de grès, parce que l'eau s'y rencontre à peu de profondeur, soit dans les dépressions

groupées en hameaux auprès d'une source ou d'une résurgence. C'est la même forme de peuplement que dans le Condroz.

Agglomérations humaines. — L'Entre-Sambre-et-Meuse ne possède pas de grosses agglomérations humaines, si ce n'est dans la bande marginale septentrionale, qui fait partie de la région industrielle et de la vallée de la Sambre, où nous trouvons : Marchienne-au-Pont (22.8); Marcinelle (21); Châtelet (14.6); Couillet (12); Mont-sur-Marchienne (10.8); Auvelais (7.5); Thuin (6.6); Montignies-le-Tilleul (4.6); Bouffioulx (4.5).

Signalons, dans la région condrusienne : Fosses (3.5); Florennes (2.9); Nalinnes (2.6); Walcourt (2); Thuillies (1.8); Beaumont (1.7); Philippeville (1.2).

Agriculture. — L'Entre-Sambre-et-Meuse est une région agricole, mais sans culture industrielle. La céréale par excellence est l'épeautre. Le développement de l'élevage fait multiplier les prairies artificielles. La région compte des forêts nombreuses et étendues, surtout dans le sud.

Élevage. — L'élevage des bêtes à cornes est très développé.

Sous ce rapport, tout ce qui a été dit du Condroz s'applique à l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Industrie. — Les productions minérales sont relativement abondantes; dans la vallée de la Sambre, l'industrie charbonnière, métallurgique et verrière est importante; des marbres sont exploités en divers endroits.

Il faut particulièrement mentionner les exploitations de marbres : noir à Denée, bleu à Bioul, Warnant et Bouffioulx, rouge veiné de blanc et gris à Chimay, Senzeille et Cerfontaine et aux environs de Walcourt et de Philippeville; en outre, l'argile plastique à Bourlers, à Forges et à Bouffioulx, des ardoises dans le bassin du Viroin et à Oignies. Ajoutons la manufacture de plumes métalliques de Floreffe, la fabrique de dynamite de Matagne-la-Grande et les usines de polissage du marbre à Rance, des établissements métallurgiques à Thy-le-Château, les sucreries de Donstiennes et de Fontaine-Valmont, et quelques centres importants pour la céramique : Bourlers, Forges, Morialmé et Bouffioulx.

L'industrie forestière est surtout développée dans la double bande de forêts au sud de la région, notamment à Chimay, Cerfontaine et Seloignes (fabrication des sabots).

Commerce. — Les ressources de la région étant médiocres, le commerce y est assez peu développé.

Chimay est un centre du commerce du bois; Fosses et Florennes sont de grands marchés agricoles.

Voies de communication. — Les routes sont nombreuses et bonnes; les cours d'eau ne sont pas navigables, sauf la Sambre sur la limite nord de la Meuse à la limite orientale.

Les trois voies ferrées principales sont à la périphérie : Erquelines à Namur, partie de la ligne Paris-Cologne; Namur-Dinant-Hastière-Givet; Hastière-Anor, par Doissche, Mariembourg et Chimay.

C. — LA FAMENNE.

Situation; limites; superficie. — La Famenne est la dépression située entre le Condroz et l'Ardenne.

Elle s'étend depuis la frontière française à l'est de Givet jusqu'à l'Ourthe près de Durbuy, entre les deux limites suivantes : au nord, une ligne laissant dans le Condroz Houyet, Ciergnon, Leignon et Somme-Leuze; au sud, une ligne laissant en Famenne Beauraing, Wellin, Rochefort, Jemelle et Marche. Sa superficie est d'environ 700 kilomètres carrés, soit le quarantetroisième de la Belgique.

La Famenne se continue vers l'ouest dans le territoire français de Givet et, sous le nom de Fagne, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Sous-sol. — Il est composé presque uniquement de roches schisteuses en général tendres et facilement désagrégées ou altérées par les agents atmosphériques. Les roches calcaires qui bordent la Famenne au sud et à l'est et qui forment une bande assez étroite allant de Couvin jusque au delà de Remouchamps en passant par Nismes, Han-sur-Lesse, Rochefort et Marenne, sont, à cause de leur nature, le siège de phénomènes de disparition de cours d'eau et de creusement de grottes, notamment dans les vallées du Viroin, de la Lesse et de la Lomme.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Sol. — La constitution du sol est surtout dépendante de la nature des roches sous-jacentes, donc partout terrain schisteux, argileux, sans profondeur et humide, propre aux forêts, aux prairies naturelles et aux étangs.

Relief. — La Famenne est tout entière dans la Haute Belgique, et c'est une dépression entre deux bourrelets, l'un au sud qui est une bande de calcaire givétien traversée par la Meuse à Givet, par l'Ourthe entre Hampteau et Hotton et par l'Aisne au nord de Heyd, l'autre au nord par un tige condrusien sur lequel se trouvent Mont-Gauthier, Haversin, Nettines, Gros-Chêne et Borlon.

Son altitude minima est à la sortie de l'Ourthe, environ 140 mètres, et à la sortie de la Lesse, environ 120 mètres; son altitude maxima est sur la bordure de l'Ardenne, aux environs de Roy par 404 mètres.

Aspect. — La Famenne, étant région de transition, présente un aspect, qui, d'une part, se rapproche de celui de l'Ardenne et, d'autre part, de celui du Condroz.

Climat. — La Famenne a un climat intermédiaire entre celui du Condroz et celui de l'Ardenne, mais cependant beaucoup moins froid et moins pluvieux que ce dernier.

Eaux. — Toute la Famenne est du bassin de la Meuse par deux affluents principaux : l'Ourthe et la Lesse.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — Population. — La Famenne compte 37.000 habitants, Fagne non comprise, soit 53 habitants par kilomètre carré.

Cette densité est très faible, plus faible que celle du Condroz et de l'Entre-Sambre-et-Meuse, mais supérieure à celle de l'Ardenne. De toute la région condrusienne, la Fagne est la plus déshéritée; la Famenne l'est un peu moins : pas d'industrie cependant, et un sol dont la fertilité est médiocre.

Peuplement. — La Famenne entière a comme forme de peuplement celle de l'Ardenne et celle de la plus grande partie du Condroz et de l'Entre-Sambre-et-Meuse : l'agglomération.

C'est une région où les villages sont petits, presque des hameaux, et clairsemés, avec des maisons peu élevées du type ardennais; on y rencontre parfois des fermes du type condrusien.

Agglomérations humaines. — Le peu d'étendue de la Famenne et son peu de fertilité n'ont pas permis le développement de grosses agglomérations humaines; deux localités sont à signaler : Marche (3.8) et Rochefort (3.4).

Dans la Fagne, Chimay (3.3); Couvin (3) et Mariembourg (1.2).

Agriculture. — L'épeautre est la céréale dominante.

Élevage. — L'élevage des bêtes à cornes est assez développé. Les porcs sont nombreux et la basse-cour est assez garnie.

Industrie. — La Famenne est une région très pauvre au point de vue industriel.

A part quelques fours à chaux et quelques exploitations de marbre à Rochefort et à Wellin, l'industrie des carrières est presque nulle; plus nulle encore est l'industrie sidérurgique, car l'on ne peut citer comme usines que la fonderie des cloches de Tellin et des fonderies à Couvin.

Commerce. — Marche est le centre commercial de la Famenne.

Dans la Fagne, Chimay est un centre assez important pour le commerce du bois et du tabac.

Voies de communication. — Les cours d'eau ne sont pas navigables; des routes relient les centres de population et sont bonnes.

Une grande voie ferrée coupe la Famenne, celle de Ciney à Grupont par Marloie et Jemelle, partie de la ligne de Bruxelles-Arlon.



IX. — LE PAYS DE HERVE.

Situation; limites; superficie. — Sous le nom de Pays de Herve, on réunit toute la partie du territoire belge située à la fois au nord de la Vesdre et à l'est de la Meuse; entre ces limites naturelles, cette partie de notre territoire est en fait l'Entre-Vesdre-et-Meuse.

La superficie de l'Entre-Vesdre-et-Meuse est de 530 kilomètres carrés environ, soit un cinquante-neuvième de la Belgique.

Le vrai Pays de Herve, c'est-à-dire la région naturelle qui sur toute sa superficie présente les mêmes caractères physiques et humains, est beaucoup plus petit que l'Entre-Vesdre-et-Meuse : environ 350 kilomètres carrés; il s'étend au nord d'une ligne sensiblement parallèle à la Vesdre et partant de Romsée, pour atteindre la Geule aux environs de Hergenrath; au nord-ouest, par une autre ligne partant aussi de Romsée, passant par Fléron, le sud de Neufchâteau et le point où la Geule sort de Belgique.

Sous-sol. — Les affleurements géologiques sont de deux espèces : des roches primaires redressées; un revêtement de roches secondaires, terrains crétaciques qui forment l'assise du vrai Pays de Herve et qui reposent sur un socle primaire.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Sol. — Dans le vrai Pays de Herve, le sol est formé d'une alternance et parfois d'un mélange de craie marneuse, d'argile à silex et d'argilite, très favorable à la prairie naturelle, car c'est un sol très argileux, donc retenant l'humidité nécessaire aux prairies, et trop lourd ou trop compact pour la culture facile des céréales. Entre le vrai Pays de Herve et la Meuse, la Vesdre, et la frontière hollandaise, le sol n'est plus le même.

Au nord du vrai Pays de Herve, le sol est formé de limon hesbayen recouvrant la craie : c'est le domaine de la culture des céréales et une revivance des caractères de la Hesbaye sur la rive droite de la Meuse.

Relief. — L'Entre-Vesdre-et-Meuse se termine vers l'ouest dans la vallée profonde de la Meuse, et, vers le sud, dans la vallée plus encaissée et plus sinueuse de la Vesdre. Le sol se relève, à partir de ces deux cours d'eau, assez brusquement. Le plateau présente une suite d'ondulations plus ou moins uniformes, dont les plus élevées vers l'est ne dépassent pas 350 mètres d'altitude et vont ensuite en diminuant vers la frontière allemande; mais ce plateau est découpé par de larges vallées.

Un alignement principal de hauteurs forme la crête principale orientée du sud-sud-ouest au nord-nord-est : Fléron — Micheroux — Herve — Battice — Clermont — Henri-Chapelle.



Aspect. — Le sol fertile, le sous-sol humide, une altitude pas trop élevée, donnent au vrai Pays de Herve tout ce qui est nécessaire pour le développement de riches prairies et de magnifiques vergers que séparent des haies vives, en général très hautes pour arrêter les vents froids et pour donner de l'ombre aux animaux en pâture, prairies, vergers et haies qui forment avec les habitations disséminées, les traits distinctifs de la région.

Climat. — A cause de l'altitude et de l'éloignement de la mer, aussi à cause de son humidité, le Pays de Herve a une température moyenne un peu inférieure à celle de la partie centrale du royaume.

La température annuelle moyenne est de 8°5, c'est-à-dire un degré en moins qu'à Uccle-Bruxelles. Les pluies tombent surtout en juillet, octobre et décembre, tandis que les mois de janvier à mai sont les plus secs; elles donnent 875 mm. de moyenne annuelle.

Eaux. — A cause de leur forte pente kilométrique, la Vesdre au sud et la Meuse à l'ouest sont impropres à la navigation.

Dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse, les cours d'eau, affluents des précédents, ne sont que des ruisseaux, et c'est tout au plus si la Berwinne et la Geule, les deux plus importants, peuvent être dites des rivières. Mais le réseau hydrographique est très développé, grâce surtout à l'imperméabilité du sous-sol et à la pluviosité.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — Population. — L'Entre-Vesdre-et-Meuse est très peuplée. Elle compte 134.000 habitants, agglomération verwiétoise non comprise, soit 251 habitants par kilomètre carré (Belgique : 257). Cette densité est due à la fertilité du sol, à l'existence d'une industrie charbonnière sur les confins sud-occidentaux de la région (charbonnages du plateau de Herve), d'une industrie extractive et métallurgique sur les confins orientaux (usines de la Vieille-Montagne à La Calamine) et aussi à l'influence des agglomérations verwiétoise et liégeoise.

Les plus fortes densités sont dans la zone industrielle de l'ouest : vallée de la Meuse et coin sud-ouest de la région; dans la vallée de la Vesdre, surtout au nord de Verviers; et dans les environs de Welkenraedt et d'Herbesthal; en outre, deux centres isolés : Herve et Eupen.

Peuplement. — Les habitations, dans le vrai Pays de Herve, sont fortement disséminées, grâce aux sources nombreuses, et de préférence elles sont accrochées aux flancs des coteaux là où l'eau réapparaît à la surface du sol. Cet éparpillement au milieu des prés tient aussi à la nécessité pour les herbagers d'être sans cesse à proximité des bestiaux qu'ils doivent traire, soigner et surveiller.

Les maisons sont rarement tout à fait isolées; elles se groupent le plus souvent par deux ou trois au maximum. Les villages proprement dits sont

donc peu nombreux et de faible importance; entourés de verdure et cachés sur les versants ou au fond des plis du terrain, ils ne comptent pour ainsi dire pas de fermes de laboureurs, mais ils sont entourés de fermes d'éleveurs et d'herbagers avec prés et vergers clos de haies vives.

La ferme du vrai Pays de Herve, entourée d'un enclos gazonné, est d'un seul tenant; il n'y a pas de grange, mais l'étable, la partie la plus importante, joint la maison d'habitation et communique avec elle. La maison d'habitation possède un étage et ses murs sont couverts d'arbres fruitiers en espalier. Les maisons anciennes sont en grès ou en calcaire tirés du sous-sol; les récentes sont le plus souvent en briques. Le toit, très incliné, est couvert d'ardoises venant de l'Ardenne. De nombreuses fenêtres percent les murs. L'orientation des habitations est le plus souvent vers le sud-ouest, pour se protéger contre le vent froid du nord-est. Les villages n'occupent guère les parties élevées, plus sèches et plus battues par le vent.

Dans la zone industrielle des bords de la Vesdre et des bords de la Meuse, apparaissent les gros villages, et, dans le nord et l'ouest, les habitations sont presque aussi agglomérées que dans la Hesbaye; elles se localisent de préférence dans les vallées.

Agglomérations humaines. — Les principales communes de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, classées par ordre d'importance numérique, sont : Bressoux (13.9); Grivegnée (13); Eupen (12.3); Dison (10.6); Chênée (9.8); Jupille (7.2); Ensival (6.5); Wandre (6.3); Andrimont (5.8).

Les communes populeuses sont réparties sur les versants sud et ouest du plateau de Herve, tandis que le vrai Pays de Herve, à part trois centres surtout marchés agricoles : Herve (4.1), Battice (3.1) et Aubel (3), n'a que des communes beaucoup moins peuplées.

Agriculture. — Le vrai Pays de Herve est essentiellement une région herbagère où les prairies sont alternativement pâturées et fauchées.

On y rencontre également la culture des arbres fruitiers, pommiers, poiriers et cerisiers. Dans le nord de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, la culture des céréales est assez développée et, avec le limon hesbayen, apparaît la betterave sucrière, qui se développe mal dans l'argile à silex.

Élevage. — Le nombre des bêtes à cornes, vaches laitières presque uniquement, est considérable; l'herbager hervien ne fait pas l'élevage des jeunes bêtes.

Comme il n'y a ni terre à labourer, ni produits pesants à transporter au marché, ni engrais à voiturier, on ne trouve, dans le vrai pays de Herve, que rarement des chevaux dans les fermes.

Les porcs sont abondants, parce que pour leur engraissement on utilise les sous-produits de la laiterie. — La basse-cour comporte un grand nombre de poules, élevées surtout en vue de la production des œufs.

Industrie. — Le coin sud-ouest de l'Entre-Vesdre-et-Meuse fait partie de la région houillère. A l'opposé, une autre portion se trouve dans la région minière de La Calamine-Bleyberg-Lontzen. Une troisième se rattache à l'agglomération verwiétoise.

On extrait de la houille dans plusieurs charbonnages du plateau et le long de la Meuse et de la Vesdre. — Les gisements de minerais de plomb et de zinc ne sont plus exploités qu'à Lontzen.

Plusieurs localités du sud-ouest de la région participent à l'industrie de l'agglomération liégeoise.

L'industrie textile est représentée par l'industrie lainière, dans l'agglomération verwiétoise : lavoirs, teintureries, filatures, fabriques de drap, ces dernières aussi à Eupen.

Les branches de l'industrie agricole sont : la laiterie, la fromagerie (beurre et fromage dits de Herve), la siroperie (surtout à Micheroux et à Herve) et la cidrerie (Thimister). — L'industrie du cuir comporte des tanneries, à Herve particulièrement, et d'importantes fabriques de chaussures à Dison surtout et à Herve.

Commerce. — Les centres du commerce sont les marchés agricoles de Herve, Aubel et Battice; mais il y a aussi un mouvement commercial vers Liège et Verviers.

Voies de communication. — Les routes sont relativement nombreuses, et trois voies ferrées principales traversent le plateau.

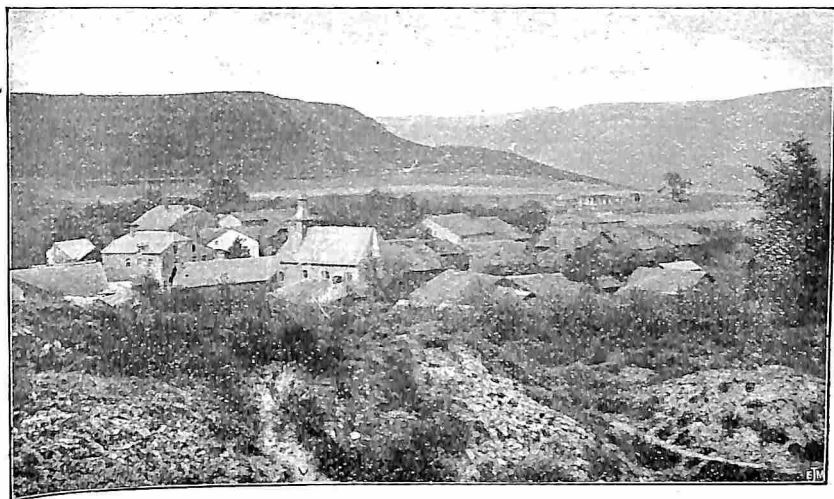
Région verwiétoise. — Elle s'étend dans la vallée de la Vesdre depuis Eupen jusque Nessonvaux et forme une région particulière entre le Pays de Herve, l'Ardenne et le Condroz, avec une activité industrielle considérable et spécialisée surtout dans le travail de la laine. Verviers en est le centre.

La ville de Verviers, sur la Vesdre, mais alimentée d'eau par le barrage de la Gileppe, a 41.660 habitants; les communes suburbaines qui participent à son activité industrielle sont : Dison, Ensival, Andrimont, Theux, Limbourg, Hodimont, Pepinster, auxquelles il faut ajouter, à l'ouest, Nessonvaux et Lambermont; au sud, Heusy; à l'est, Stembert; et plus à l'est, Eupen.

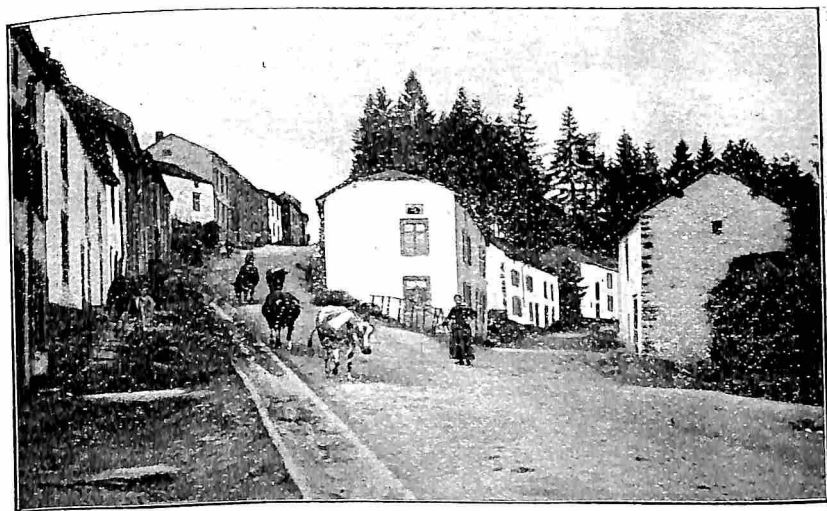
L'agglomération verwiétoise, sans ces cinq dernières communes, compte 80.000 habitants.

X. — L'ARDENNE.

Situation; limites; superficie. — L'Ardenne est située en Haute Belgique; elle s'étend du Pays de Herve à la Lorraine belge, c'est-à-dire de la Vesdre à une ligne allant de Muno à Attert; elle est



Cl. Nels. Fig. 25. — L'Ardenne.
Village et paysage ardennais (Laforêt, près de Vresse, sur la Semois).



Cl. Nels. Fig. 26. — L'Ardenne.
Une rue de localité ardennaise : la montagne Saint-Roch (Houffalize).

limitée à l'ouest par le Condroz et la Famenne, mais se prolonge dans le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse, en France, en Rhénanie et dans le grand-duché de Luxembourg.

Sa superficie est de 5.150 kilomètres carrés, en y comprenant la région de Malmédy et de Saint-Vith, soit un sixième de la Belgique.

Ses limites sont données, au nord-ouest et au sud, par l'affleurement de roches postérieures au dévonien inférieur. En Belgique, elle se compose de deux parties que sépare l'angle rentrant fait par la France à Givet : d'une part, le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse; d'autre part, tout le territoire compris entre une ligne passant un peu au nord de Ponderôme et Grupont, ensuite passant un peu à l'ouest de Nassogne, d'Érezée et de Harzé, puis un peu au sud de Pepinster et d'Eupen; et une ligne partant de Munro, passant à Habay-la-Neuve et atteignant la frontière grand-ducale au nord d'Attert.

Sous-sol. — Il est composé de trois espèces principales de roches : schistes, grès et psammites; le calcaire fait défaut. Les roches les plus anciennes sont celles du système cambrien qui affleurent en quatre massifs : Rocroy, Givonne, Serpont et Vielsalm (ou Stavelot), ce dernier relativement très étendu; les plus récentes sont celles du système dévonien inférieur qui s'appuient sur les massifs cambriens.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Sol. — Le sol de l'Ardenne est formé par l'altération ou la désagrégation des roches sous-jacentes ou par ces roches elles-mêmes là où elles ne sont pas recouvertes de terrains meubles : les phyllades ont donné un sol argileux; les schistes, un sol un peu moins argileux; les grès des sols pierreux; les quartzo-phyllades et l'alternance de grès et de schistes, des sols limoneux ou sablo-argileux, les seuls qui, en Ardenne, soient vraiment favorables à la culture.

Presque toujours, même dans les sols les meilleurs pour l'agriculture (sols limoneux et sablo-argileux), l'épaisseur de la couche végétale est minime.

Relief. — L'Ardenne est la région la plus accidentée de la Belgique : c'est un ancien massif montagneux raboté par l'érosion, ou plus exactement une pénéplaine formée de plateaux élevés et allongés, aux vastes horizons. Des vallées profondes, étroites, sinueuses séparent ces plateaux, et des rivières aux eaux limpides y coulent dans un lit fortement encaissé.

Les plateaux les plus élevés sont ceux de la Baraque Michel et de Botrange (altitude maxima : 692 m.), celui de la Baraque Fraiture et des Tailles (altitude maxima : 651 m.), celui de Serpont (587 m.), celui de la Croix-Scaille (502 m.), et celui de Rocroy dans le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

C'est à propos de l'Ardenne que se posent les problèmes les plus intéressants relatifs à la morphologie de la surface terrestre en Belgique, car

l'Ardenne a eu autrefois une altitude beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui : sa vouîte, ou anticlinal, a été arasée et aplanie par l'érosion; enfin les roches primaires les plus anciennes y affleurent sur de larges espaces.

Aspect. — L'Ardenne forme un pays plutôt pauvre, mais très accidenté et par conséquent très varié d'aspect : ici, de vastes étendues de fagnes ou de tourbières; là, des forêts de chênes et de hêtres qui couvrent de grands espaces; ailleurs des vallées profondes et étroites; de-ci de-là, quelques bonnes cultures, mais beaucoup de genêts et de bruyères.

Climat. — A cause de l'altitude et aussi de l'éloignement de la mer, le climat de l'Ardenne est excessif.

L'on peut considérer comme un îlot glaciaire le plateau de la Baraque Michel et de Botrange, dont certaines espèces végétales et animales se rapprochent de la flore et de la faune alpestres ou arctiques. C'est aussi la région de notre pays où il tombe le plus d'eau : près d'un mètre en moyenne et de 1000 à 1500 millimètres le long de la crête principale, qui est la zone la plus arrosée. Quatre facteurs déterminent le climat de l'Ardenne : l'éloignement de la mer, l'altitude, la constitution du sol, la disposition de l'orographie.

Eaux. — Le plateau de Recogne ou de Libramont constitue une sorte de château d'eau; c'est le centre de dispersion hydrographique le plus considérable de la Belgique; de là rayonnent la Sûre, l'Ourthe occidentale, la Lesse, la Lomme et la Vierre. Les rivières sont des rivières de montagne, à pente très forte, d'allure torrentueuse; elles ne sont donc pas navigables.

Pays de forte altitude et pays de pluies copieuses et fréquentes, l'Ardenne est en beaucoup d'endroits trop humide; pays fortement accidenté, les cours d'eau y ont un caractère torrentiel à cause de la pente très prononcée des vallées, sauf cependant sur les hauts plateaux; pays froid, la neige y séjourne longtemps, et lorsque vient la bonne saison, elle fond rapidement.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — Population. — L'Ardenne est peu peuplée. Elle ne compte que 215.000 habitants, soit 41 habitants par kilomètre carré (la Belgique : 257). C'est la région belge qui a la plus faible densité de population : la pauvreté du sol, le manque d'industrie et l'émigration en sont les causes principales.

La superficie étendue des bois et des forêts et aussi des terres incultes : fagnes, bruyères, etc., vient diminuer considérablement la densité de population de cette région; cette densité atteindrait 75 habitants par kilomètre carré, si l'on faisait abstraction de la superficie des terrains dont l'Ardenne ne tire pas de profit de quelque importance.

Peuplement. — Les habitations, vu la rareté des sources et des eaux potables, sont groupées à proximité des rivières et des ruisseaux, quand ces cours d'eau ne sont pas trop encaissés; souvent, elles s'établissent soit sur de petites terrasses à l'abri des inondations et des vents froids, soit dans le haut de vallées secondaires exposées au midi, soit dans des replis sur les plateaux. Mais elles ne forment que de petites agglomérations et des hameaux peu importants, très distants les uns des autres.

Les grandes fermes, là où elles existent, et elles sont plutôt rares, rappellent le type de Hesbaye ou du Condroz : cour rectangulaire avec fosse à fumier au centre, maison d'habitation sur un côté, et les trois autres occupés par l'étable, l'écurie, la grange; le fenil, la porcherie et quelquefois la bergerie. Parfois, ces grandes fermes rappellent le type flamand : trois côtés de la cour sont occupés par des bâtiments et le quatrième est laissé sans clôture.

Les autres fermes, moyennes et petites, sont du type dit maison élémentaire, et constituées par un corps de logis, une étable, une écurie et une grange, tous placés sur une même ligne; en face de l'étable, la fosse à fumier. Le corps de logis est souvent, sur les hauts plateaux, précédé d'un auvent en genêt pour protéger la porte d'entrée contre le vent et la neige, ou, dans la région de la Lienne ou de la Salm notamment, précédé du charretil ou grand abri sous toit longeant toute la façade et servant de remise pour les instruments aratoires et le bois de chauffage. Les toits sont peu inclinés, autrefois recouverts de chaume remplacé aujourd'hui par de grosses ardoises; ils descendent plus bas vers l'arrière que vers la façade. Les matériaux employés dans la construction sont le plus souvent des plaques de schiste ou des blocs de grès, quoiqu'autrefois on ait plus employé le pisé, le torchis et le bois (colombage). Les murs en pierre sont très épais et percés de fenêtres peu larges et peu hautes. L'ensemble est de superficie relativement étendue, et, dans certaines régions, notamment dans les environs d'Elsborn, protégé contre le vent et la neige par de hautes haies de hêtres ou de charmes.

Agglomérations humaines. — Les villes, au sens géographique du mot, n'existent pas en Ardenne : quelques communes sont décorées du titre de villes, mais ne sont en réalité que des bourgs ou de gros villages.

Nous ferons une exception pour Spa, ville d'eaux, qui compte 8.320 habitants et qui s'augmente pendant l'été d'un nombre considérable de villégiateurs. Les plus grosses agglomérations sont, après Spa : Malmedy (5.1); Stavelot (5.1); Bastogne (3.9); Vielsalm (3.5); Bertrix (3.3); Saint-Hubert (3.2); Neufchâteau (2.4); Bouillon (2.3) et Saint-Vith (2.3).

Agriculture. — Comme la Campine, l'Ardenne est peu agricole; elle est surtout pays d'élevage. La céréale dominante est l'avoine qui

se sème au printemps et s'accommode très bien du terrain et du climat de la région. Une autre culture dominante est celle de la pomme de terre. L'humidité du climat est favorable aussi au développement des prairies qui donnent un foin abondant.

Actuellement, les grands bois occupent le tiers de la surface de l'Ardenne et forment trois bandes distinctes orientées de l'ouest à l'est.

La seule culture industrielle est celle du tabac, qui a pris une certaine extension, dans la vallée de la Semois.

Élevage. — Les animaux domestiques de race ardennaise étaient connus par leur petite taille, leur vigueur, leur sobriété et leur endurance, ainsi que par les qualités de leur chair et de leurs produits. Les espèces chevaline et bovine tendent à se transformer par suite de croisements. Les porcs ardennais sont supérieurs sous le rapport de la finesse de la chair. L'élevage du mouton, quoiqu'il soit en décroissance, existe encore.

L'humidité du sol favorise les prairies naturelles et artificielles, et celles-ci permettent l'élevage de bœufs et de vaches; les premiers servent de bêtes de trait et sont utilisés pour le travail agricole dans les exploitations moyennes et petites; les secondes produisent du lait et sont devenues une source considérable de revenus pour la région depuis la création de nombreuses laiteries coopératives. L'élevage du cheval ne se pratique guère en grand.

Industries. — Le sous-sol de l'Ardenne ne renferme pas de houille, mais on exploite la tourbe dans les Fagnes. Les produits des carrières sont importants : le schiste donne : les ardoises et les dalles à Alle, Herbeumont, Bertrix, Martelange, Vielsalm; les crayons d'ardoise à Grand-Halleux. Le peu de grès est utilisé comme pierres à paver. — Parmi les industries agricoles, la principale est la laiterie et la fabrication du beurre. Enfin, dans les districts forestiers, l'industrie du bois est développée, quoique en décadence comme celle de la tannerie.

Commerce. — Le commerce dans la région ardennaise n'est pas très développé, étant donné le peu de productions de cette région.

Voies de communication. — Pendant longtemps, l'Ardenne fut la région belge la plus pauvre en voies de communication; trois obstacles s'opposaient, en effet, à la création des routes : les Fagnes, les vallées profondes et encaissées, le relief accentué de certaines parties; on peut y ajouter encore la faible densité de population et le peu de productions. Aujourd'hui, l'Ardenne possède un magnifique réseau de routes bien entretenues. Les cours d'eau ne sont pas navigables et le projet de relier, par un canal, le cours supérieur de l'Ourthe à la Moselle n'a pas été poursuivi.

Une première ligne de chemin de fer traverse l'Ardenne, de Grupont à Marbehan par Libramont, partie de la ligne Bruxelles-Luxembourg: une deuxième la traverse de Pepinster à Trois-Vierges par Spa et Stavelot; une troisième, de Dinant à Florenville par Bertrix. Ces trois lignes sont de direction générale nord-sud et les plus importantes.

LA LORRAINE BELGE.

Situation; limites; superficie. — La Lorraine belge, dénommée aussi région jurassique et Bas-Luxembourg, occupe le coin sud-est de la Belgique. Elle est comprise entre l'Ardenne, qui la joint au nord, et les frontières française et grand-ducale.

Sa limite septentrionale est une ligne partant de Muno, près de la frontière française, et aboutissant, un peu au nord d'Attert, à la frontière grand-ducale, en passant au nord de Florenville, au sud de Chiny, par Rossignol, Habay-la-Neuve et Nobressart. Sa superficie est d'environ 850 kilomètres carrés, soit moins du trente-cinquième de l'étendue de la Belgique.

La limite nord est bien nettement marquée par l'extrémité sud des affleurements des roches formant le sous-sol de l'Ardenne; les autres limites sont des frontières politiques, mais la région se continue au delà de ces frontières, notamment vers le sud, en Lorraine française, et vers l'est dans le Grand-Duché, sous le nom de Gutland.

Sous-sol. — Sur un soubassement schisteux primaire s'appuient : *a*) une bande étroite de roches triasiques; *b*) des roches jurassiques.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Sol. — La terre arable provient des roches sous-jacentes; comme celles-ci sont de nature très diverses, le sol varie de composition suivant le sous-sol. Celui des meilleures terres se compose d'un mélange de marne ou de calcaire tendre, d'argile et de sable.

Les affleurements de marnes et de schistes donnent le plus souvent des argiles à la surface, qui sont localisées surtout dans les dépressions; les affleurements de grès et de calcaires ont donné un sol sableux ou argilo-calcaireux.

Relief. — La Lorraine belge fait partie de la Haute Belgique; elle occupe une partie du flanc méridional du massif de l'Ardenne; inclinée suivant une pente générale nord-sud, elle a une altitude maxima d'environ 400 mètres et minima d'environ 200 mètres.

La constitution géologique du sous-sol montre l'alternance, en allant du nord au sud, de bandes ouest-est de roches tendres et dures. Ces dernières déterminent des bombements et des crêtes. La caractéristique de cette alter-

nance de crêtes et de dépressions, c'est que le flanc nord des élévations est plus abrupt, tandis que le flanc méridional est en pente plus douce.

Aspect. — Pour le voyageur qui, venant de l'Ardenne, entre dans la Lorraine belge, cette région se présente avec des caractères tout différents dus à un climat plus doux, à une constitution géologique différente et à un relief moins accentué.

Climat. — Le climat est relativement doux et contraste avec le climat rude de la haute Ardenne.

La cause réside évidemment dans la différence d'altitude et de latitude, mais elle tient également à la sécheresse du sol et à ce que l'arête ardennaise protège contre les vents du nord la Petite Provence, ainsi qu'on se plaît, non sans exagération, à dénommer la contrée. Les pluies sont assez fréquentes et copieuses : une moyenne annuelle de 850 millimètres.

Eaux. — La Lorraine belge est presque tout entière du bassin de la Meuse par la Semois et des affluents de la Chiers; une petite partie est du bassin du Rhin par l'Attert.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — Population. — La Lorraine belge est peu peuplée. Elle compte 78.800 habitants, soit 93 habitants par kilomètre carré.

Cette faible densité est due surtout à l'existence de grandes étendues boisées et incultes, et aussi, d'une part, à la contiguïté de la région vers le nord à la région ardennaise pauvre et, d'autre part, à son peu de richesse en minerais.

Peuplement. — Les habitations sont agglomérées, de préférence au fond des vallées lorsque celles-ci ne sont pas trop étroites, ni trop humides ou trop marécageuses; dans ces cas, les villages se posent à flanc de coteaux. Les villages sont rares, très distants les uns des autres.

En Lorraine belge, c'est la concentration qui est la caractéristique, et l'on rencontre rarement des fermes et des habitations isolées; la cause principale en est la rareté de l'eau potable qui doit être obtenue au moyen de puits profonds, quoique à peu près partout le sol soit assez humide.

La maison rurale est le plus souvent en pierres, mais aussi en briques, avec un et rarement deux étages, une toiture d'ardoises (les ardoisières de l'Ardenne sont assez proches), et quelquefois aussi de tuiles ou de chaume.

Agglomérations humaines. — La Lorraine belge ne possède que deux localités qui sont considérées comme villes : la première, Arlon (11.4) est une vraie ville, quoique surtout marché agricole, à cause de sa situation sur la grande voie ferrée Bruxelles-Luxembourg

et parce qu'elle est chef-lieu de province; Virton (3.1) est un gros bourg, aussi marché agricole.

Dans le sud-est, quatre localités se sont développées considérablement grâce à l'industrie métallurgique qui s'y est installée près des exploitations de minerais de fer : Athus (4.5), Halanzy (2.5), Aubange (1.9) et Musson (1.8).

Agriculture. — La Lorraine belge est un pays surtout agricole, produisant du froment et du méteil.

Élevage. — Les agriculteurs de la région font l'élevage du cheval, des bêtes à cornes et des porcs.

Industrie. — Les industries de la région sont au nombre de trois : les industries agricoles, surtout la laiterie; les industries extractives, surtout de pierres blanches; et l'industrie métallurgique localisée dans le sud-est.

L'industrie extractive ne compte que quelques exploitations de grès et de calcaire, d'intérêt local, et les carrières de pierres blanches de la Vire (à Grandcourt). L'industrie du bois est générale dans la région forestière, notamment la boissellerie avec Orval comme centre, et la tannerie, celle-ci en décadence.

Les couches de minettes exploitées dans le coin sud-est de la région fournissent presque la totalité de la production belge en minerai de fer. Elles ont donné naissance à une industrie métallurgique très importante : Athus, Halanzy et Musson possèdent six hauts-fourneaux; Athus possède une aciérie.

Commerce. — Les centres principaux sont Arlon et Virton.

Voies de communication. — Le réseau des routes est important et elles sont bien entretenues; aucun cours d'eau n'est navigable, une grande voie ferrée (Bruxelles-Luxembourg) traverse le coin nord-est de la région.

F 111

SECTION III.

GÉOGRAPHIE PARTICULIÈRE DES PROVINCES.

(Atlas classique, pl. 17, c. 104.)

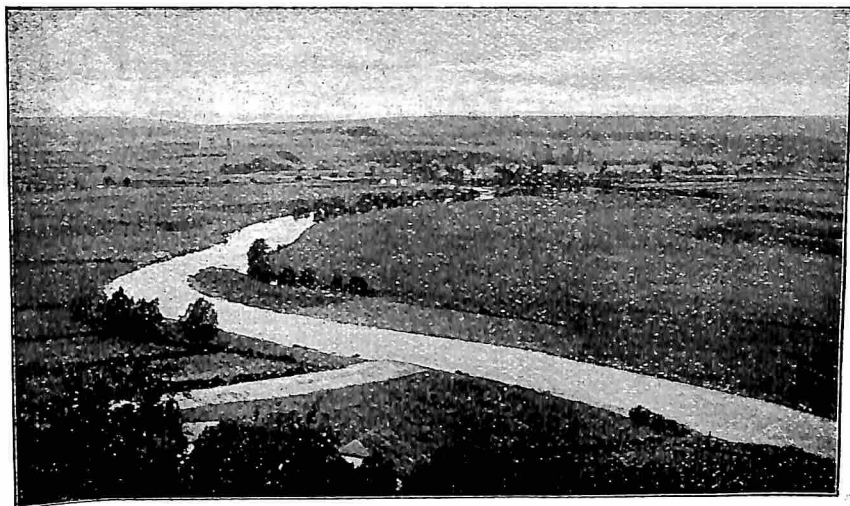
—
PROVINCE DE BRABANT.

Superficie; population. — 3.283 kilomètres carrés; 1.611.952 habitants. C'est la plus peuplée de nos provinces et celle dont la population est la plus dense : 491 habitants par kilomètre carré.

Aspect du sol. — La partie du Brabant au nord de la ligne Alost-Vilvorde-Louvain-Tirlemont appartient à la Basse Belgique; la partie au sud, à la Moyenne Belgique; la pente générale est sud vers nord. Les points les plus élevés se trouvent au sud : 164 mètres près de Perwez, à la source de la Grande Gette; 165 mètres au Bois de Nivelles et 166 au sud de Sart-Dame-Avelines. Les points les plus bas sont à la sortie de la Senne et de la Dyle de la province : 5 mètres. La ligne hypsométrique (de hauteur) de 100 mètres forme, dans le Brabant, un angle dont Uccle-Bruxelles est le sommet et dont les deux lignes Bruxelles-Soignies et Bruxelles-Saint-Trond dessinent les deux côtés. — Les vallées des rivières sont larges et peu marquées, avec des versants à faibles pentes; un bombement de terrain les sépare l'une de l'autre.

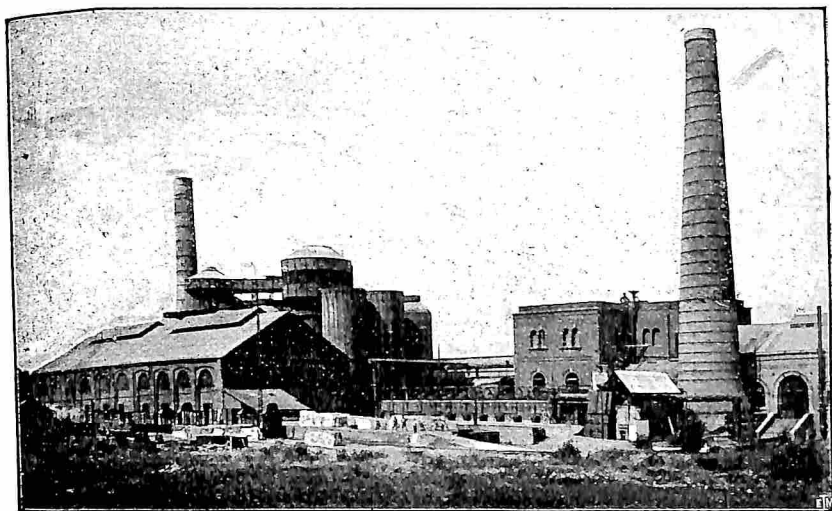
Régions naturelles. — Petit Brabant; Campine brabançonne; Hageland; région brabançonne; Hesbaye.

Les bornes, cours d'eau, canaux et chemins de fer de chaque province seront étudiés sur la carte; les cours d'eau ont été décrits dans la première section; les voies ferrées sont signalées dans la deuxième section. — Les statistiques de la population sont celles données par le relevé officiel à la date du 1^{er} janvier 1926. — L'étude géographique de la Belgique, par provinces, tend de plus en plus à être abandonnée, et il y a lieu de se réjouir de ce progrès dans l'enseignement et les programmes; aussi nous ne donnons cette troisième section que pour servir de répétition et parce que l'étude par provinces est encore utile pour la préparation à certains examens.



Cl. Nels.

Fig. 27. — La Lorraine Belge.
La Semois, près de Florenville.



Cl. Nels **Fig. 28. — La Lorraine Belge. — Les hauts fourneaux d'Athus.**

Zones agricoles. — Zones sablonneuse, limoneuse, avec une zone de transition : sablo-limoneuse.

Productions. — *A. Minérales.* — On exploite le *porphyre* à paver à Quenast, le *grès* à paver dans la vallée supérieure de la Grande Gette (Dongelberg), la *Pierre blanche* à bâtir à Gobertange et à Blanmont. Il y a des *sablonnières* en divers endroits de la province.

B. Végétales. — Les cultures dominantes ou spéciales sont : le *froment* dans toute la zone limoneuse, la *betterave sucrière* et l'*avoine* en Hesbaye et dans le Brabant wallon; le *houblon* et le *colza* dans le Petit Brabant; les *asperges* et les *pois hâtifs*, dans le Hageland et la Campine brabançonne; la culture *maraîchère* et *sous verre* aux environs de Bruxelles. — Les vallées ont de belles *prairies*; le Hageland possède des *sapinières*. La *forêt de Soignes*, qui s'étend de La Hulpe à Bruxelles, se termine aux portes de la capitale par le *bois de la Cambre*.

C. Animales. — L'élevage du *cheval* de la race de trait belge est pratiqué spécialement dans les grandes fermes de la zone limoneuse. — Dans le nord de la province (région mixte), l'élevage des oiseaux de *basse-cour* a pris une grande extension : Merchtem et Londerzeel sont les deux principaux marchés aux poulets de notre pays.

Industrie. — Les principales industries du Brabant sont : la construction des *machines* et *mécaniques*, dans les nombreuses usines métallurgiques et ateliers de construction de Bruxelles et de ses faubourgs; — les ateliers pour *matériel de chemin de fer*, à Nivelles, Tubize et Louvain; — la *métallurgie*, à Clabecq et à Tirlemont; — les fabriques de *cloches* à Louvain; — la *coutellerie* à Aerschot; — les *filatures* et fabriques de *tissus* (toile, laine, coton), à Loth, Forest et Braine-l'Alleud; — les *dentelles*, à Bruxelles; — la *soie artificielle*, à Tubize et Maransart; — les *brasseries*, à Bruxelles (faro et lambic), à Louvain et à Hougaerde (bière blanche), et à Diest; — les *sucrieries*, au sud-est de la province; — les *distilleries* à Hal et à Lembecq; — les *papeteries*, à Nivelles et à Wavre, et dans leurs environs : Virginal, Ittre, Mont-Saint-Guibert, Basse-Wavre, Gastuche, La Hulpe, etc.; — les *instruments de musique*, les fabriques de *papiers peints* et de *cartes à jouer*, dans l'agglomération bruxelloise, ainsi que les fabriques d'objets en *caoutchouc*, de *produits chimiques*, de *chapeaux* et de *bougies*; — les *industries de luxe*, bijouterie, orfèvrerie, gravure, bronzes, modes, etc. à Bruxelles.

Commerce. — Le commerce du Brabant est très actif. Il consiste surtout en produits agricoles et en produits fabriqués. — Les *foires*

et *marchés* de Tirlemont, Wavre, Louvain, Anderlecht (porcs) et Bruxelles sont les plus importants de la province.

Divisions. — Au point de vue *judiciaire*, le Brabant fait partie du ressort de la cour d'appel de Bruxelles. — Il comprend 3 arrondissements judiciaires, ayant pour chefs-lieux Bruxelles, Louvain et Nivelles, et 29 cantons de justice de paix.

Sous le rapport *administratif*, cette province est aussi divisée en 3 arrondissements ayant pour chefs-lieux Bruxelles, Louvain et Nivelles. — Ils renferment 345 communes.

Le Brabant fait partie du diocèse de Malines.

Langue. — Le *flamand* est en usage dans les deux tiers du Brabant, au nord d'une ligne passant par Tubize, Wavre et Jodoigne. — On parle le *wallon* dans le reste de la province (arrondissement de Nivelles). — Dans la région flamande, Bruxelles et son agglomération forment une zone mixte où le français est employé à l'égal du flamand.

LOCALITÉS REMARQUABLES.

I. — Bruxelles, *Brussel*. — Cette ville de 213.915 habitants forme une agglomération de plus de 850.000 âmes avec les communes de : *Schaerbeek* (109); *Ixelles* (85); *Anderlecht* (71); *Molenbeek-Saint-Jean* (67); *Saint-Gilles* (65); *Etterbeek* (42); *Uccle* (37); *Forest* (34); *Saint-Josse-ten-Noode* (31); *Jette-Saint-Pierre* (17); *Woluwe-Saint-Lambert* (14); *Koekelberg* (13); *Watermael-Boitsfort* (13); *Auderghem* (11); *Woluwe-Saint-Pierre* (11); *Evere* (8); *Ganshoren* (5). — Depuis 1921, les communes de Laeken, Neder-over-Heembeek et Haeren, ainsi qu'une partie de Schaerbeek et de Molenbeek-Saint-Jean, ont été annexées à Bruxelles.

L'*industrie* de l'agglomération bruxelloise est extrêmement active et variée; elle a surtout pour objet la fabrication des articles de luxe : orfèvrerie, bijouterie, carrosserie, ganterie, parfumerie, modes, lingerie, dentelles, objets d'art, photographie; ébénisterie, etc. D'autres industries, telles que la brasserie, la fabrication de produits chimiques, des machines, etc., y sont aussi très prospères. — Le *commerce* de l'agglomération consiste dans la vente de ces divers articles, et aussi de grains, fers et métaux, à la bourse du mercredi, et de cuirs à la bourse du vendredi; c'est aussi un lieu d'échange d'effets publics et de matières d'or et d'argent : aussi le nombre de banques, bureaux de change, sociétés financières et commerciales y est-il très considérable.

L'agglomération bruxelloise est le siège de nombreux établissements d'instruction et d'institutions scientifiques, comme l'Académie royale des sciences, des lettres et des arts; l'Université libre; l'École militaire et l'École de guerre; l'École de médecine vétérinaire (Cureghem); l'Académie des

beaux-arts; le Conservatoire de musique; la Bibliothèque royale; les Musées d'antiquités, de peinture, de sculpture et d'histoire naturelle, les Musées du Cinquantenaire, le Musée scolaire de l'État; le jardin botanique, etc.

Les *monuments* et *curiosités* les plus remarquables de l'agglomération sont: le palais de justice; l'hôtel de ville avec la Grand'Place; l'église collégiale de Sainte-Gudule; le palais du Roi; celui de la Nation et celui des Beaux-Arts; la Bourse de commerce; le Théâtre de la Monnaie; les Halles centrales; la colonne du Congrès, etc.

Aux environs de Bruxelles se trouvent: *Uccle* (37), où s'élève l'Observatoire royal; le *bois de la Cambre*, extrémité de la forêt de Soignes, aménagé en promenade publique; — *Watermael-Boitsfort* (13) et *Hoeylaert-Groenendael* (5.5), où sont établies de vastes serres pour la culture de la vigne; *Tervueren* (5.8) où a été créé un musée ethnographique et colonial.

Vilvorde (21.3). — Filatures; fabrique de colle, d'amidon et de pâtes d'Italie; pépinières. — École d'horticulture et d'agriculture.

Hal (16). — Distilleries, vannerie, objets en bois et en osier. — Église Notre-Dame.

II. — *Louvain, Leuven* (41), sur la Dyle. — Brasseries; meunerie; ateliers de construction; fabriques de cloches, de meubles et de produits chimiques.

— Hôtel de ville remarquable; église Saint-Pierre. Université catholique, à laquelle sont annexés divers instituts spéciaux, tels que l'école d'agriculture, *Tirlemont, Thienen* (20.3). — Raffinerie de sucre; machines et chaudronneries; marché aux grains et aux bestiaux très fréquenté.

Diest (8.3), sur le Démer. — Brasseries importantes; grand marché au bois et au bétail.

Près de Diest se trouvent: *Montaigu (Scherpenheuvel)* (4.4), lieu de pèlerinage; pépinières; — et la célèbre abbaye d'*Averbode*, qui date du XII^e siècle; elle a un beau parc et une église de grande richesse.

Aerschot (8.1). — Commerce de bois, alimenté par les sapinières du *Hageland*; coutellerie; marché aux céréales et aux bestiaux.

Hougaerde (4.6). — Brasseries.

Léau, Zout-Leeuw (2.2). — Tabernacle en pierre d'une grande beauté dans l'église Saint-Léonard.

III. — *Nivelles, Nijvel* (13), sur un sous-affluent de la Senne. — Ateliers de construction pour le matériel de chemin de fer; papeteries, de même qu'aux environs: à *Virginal, Ittre, Baulers* et *Bornival*. — Église collégiale de Sainte-Gertrude.

Braine-l'Alleud (10.3). — Filatures et tissus de laine et de coton; brasseries.

Wavre, Waver (8.3), sur la Dyle. — Marché au bétail. Grandes papeteries aux environs, notamment à *Mont-Saint-Guibert, La Hulpe*, etc.

Au sud-est d'Ottignies, à *Blanmont*, importantes carrières de pierres blanches et de grès à paver.

Tubize (7.7), sur la Senne. — Ateliers de construction; fabrique de soie artificielle. — Près de là, *Quenast* (2.7), importantes carrières de porphyre, et *Clabecq* (1.6), établissements métallurgiques.

Jodoigne, *Geldenaken* (4.3), sur la Grande Gette. — Commerce de produits agricoles; carrières.

A l'ouest de Jodoigne, *Gobertange*, carrières de pierres blanches à bâtir.

Waterloo (5). — Champ de bataille du 18 juin 1815. — Plusieurs monuments rappellent cette grande journée; le principal est un gigantesque lion en fonte, qui surmonte une butte de terre de 45 mètres de hauteur.

Genappe (2), sur la Dyle. — Dans le voisinage se trouvent : *Baisy* (2.4), où naquit Godefroid de Bouillon; — *Court-Saint-Étienne* (4.4), qui possède une source d'eau arsenicale; — et *Villers-la-Ville* (1.1), où l'on va visiter les ruines d'une opulente abbaye, détruite à la fin du xviii^e siècle.

Perwez (2.7). — Centre agricole, sur l'ancienne chaussée romaine; coutellerie.

II. — FLANDRE OCCIDENTALE.

Superficie; population. — 3.234 kilomètres carrés; — 865.006 habitants; — 267 habitants par kilomètre carré.

Aspect du sol. — Cette province forme presque tout entière une *plaine basse* et *unie*, légèrement inclinée vers la mer; elle en est séparée par une ligne de collines sablonneuses : les *dunes*. Vers le sud, apparaît une suite de hauteurs, parmi lesquelles se trouve le mont Kemmel, point le plus élevé de la province : 156 mètres. Le point le plus bas est à Moeres, dans les polders de Furnes : 0.05 mètre au-dessus du niveau de la mer basse moyenne à vives eaux ordinaires.

Régions naturelles. — Flandre maritime ou Dunes et Polders; Flandre intérieure, Veurne Ambacht ou Métier de Furnes, Pays de Thourout.

Zones agricoles. — Zones poldérienne, sablonneuse, limoneuse.

Productions. — *A. Minérales.* — Le sol de la Flandre occidentale, formé de terrains récents, ne renferme guère de richesses minérales. On extrait la *tourbe* dans la zone poldérienne; l'*argile* à briques le long de la Lys et dans les bassins de l'Yser et de l'Yperlée; le *sable* au bord de la mer.

B. Végétales. — Les cultures dominantes ou spéciales sont : l'*orge* et le *froment* dans la zone poldérienne et la zone limoneuse; la *fève-rolé* dans la première; le *seigle* et la *pomme de terre* dans la zone sablonneuse; le *houblon* aux environs de Poperinghe; le *tabac* dans

la vallée de la Lys, surtout à Werwicq, Menin et Harlebeke; la *chicorée* aux environs de Roulers et de Thielt; les *plantes fourragères*, *trèfle* et *navet*, en cultures dérochées. La culture du *lin* et du *colza* est en décroissance. Les polders, surtout dans le Veurne Ambacht, ont de grasses *prairies*, ainsi que dans la vallée de la Lys où elles servent principalement au blanchissage des toiles.

C. Animales. — Élevage des *chevaux*, engraissement du *bétail* dans le Veurne Ambacht; *vaches laitières* et *porcs*; *ânes* et *mulets* dans les localités balnéaires; *oiseaux de basse-cour*. *Lapin domestique*; *lapin sauvage* dans les dunes. *Gibier d'eau*. La pêche dans la mer du Nord fournit : *harengs*, *soles*, *turbots*, *raies*, *cabillauds*, *moules* et *crevettes*. — Enfin, les *huîtres* venant d'Angleterre, les *homards* et les *langoustes* pêchés sur les côtes de Bretagne, d'Écosse et de Norvège, font l'objet d'un élevage et d'un commerce importants dans les parcs d'Ostende, de Blankenberghe et de Nieuport.

Industrie. — La principale industrie de la province est la préparation et le travail du *lin*. Roulers et Courtrai sont les grands centres de fabrication des *toiles*, et cette dernière ville est connue partout pour son linge damassé. — On fabrique des *dentelles* dans toute la province; — des *tapis* à Thourout, Roulers et Ingelmunster; — des *toiles* à *voiles*, des *cordages* et des *filets de pêche* dans les villes côtières; — des tissus de *laine* et de *coton* à Mouscron; — des *brosses* à Roulers et à Iseghem. — Citons encore le *beurre* de Dixmude, — la *chicorée* de Thourout et de Menin, — le *tabac* de Menin et d'Harlebeke.

Commerce. — Le *commerce* comprend, comme principaux articles, outre les produits fabriqués : les *céréales*, les *bestiaux*, le *lin*, les *toiles* et les *dentelles*; — puis les produits de la *pêche*, — et l'exportation en Angleterre, par le port d'Ostende, d'*œufs*, de *volailles* et de *lapins*. Furnes, Courtrai et Thielt ont des *marchés* aux *bestiaux* et aux *céréales*; Thourout, des *foires* aux *chevaux*. Poperinghe est le grand marché au *houblon*. La *minque* d'Ostende vend annuellement pour plus de 20 millions de francs de poissons.

Divisions. — Sous le rapport *judiciaire*, cette province fait partie du ressort de la cour d'appel de Gand. Elle compte 4 arrondissements judiciaires, ayant pour chefs-lieux : Bruges, Courtrai, Ypres et Furnes, et 31 cantons de justice de paix.

Au point de vue *administratif*, elle est divisée en 8 arrondissements, ayant pour chefs-lieux : Bruges, Ostende, Courtrai, Thielt, Ypres, Roulers, Furnes et Dixmude. Ils comptent 252 communes.

La province constitue le diocèse de Bruges.

Langue. — Le *flamand* est la langue de toute la province, sauf dans sept communes aux environs de Warneton et de Mouscron, où l'on parle le *wallon*.

LOCALITÉS REMARQUABLES.

I. — Bruges, *Brugge* (52.9), au point de jonction de quatre canaux. — Cette ville, surnommée autrefois *la Venise du Nord*, était la plus commerçante de notre pays. Un canal maritime la relie aujourd'hui à son avant-port, *Zeebrugge*, et en fait notre quatrième place de commerce maritime. — Brasseriers; distilleries; dentelles; tapis; brosses; aciéries. (Voir p. 58 et 59 des détails sur les ports de Bruges et de Zeebrugge.)

Ville d'art, Bruges a conservé, de son ancienne splendeur, d'admirables monuments et des trésors artistiques inestimables. Tels sont : les Halles que surmonte un Beffroi célèbre, renfermant l'un des meilleurs carillons de l'Europe; l'église Notre-Dame, où se trouvent les tombeaux de Charles le Téméraire et de sa fille, Marie de Bourgogne; la chapelle du Saint-Sang; le Franc de Bruges, et sa superbe cheminée en marbre noir; l'hôpital Saint-Jean, où l'on conserve les merveilleuses peintures de Memling, etc.

Thourout (11). — Toiles; brosses; chicorée; foires aux chevaux.

Blankenberghe (6.8), Hèyst (5.5) et Knocke (5.2), sur la mer du Nord, villes de bains très fréquentées; pêche.

Damme (1,2) était au xve siècle une ville fortifiée et un port de mer très fréquenté. Par suite d'ensablements répétés, qui ont comblé le Zwyn, cette localité se trouve aujourd'hui isolée, sur le canal de Bruges à l'Écluse.

II. — Ostende, *Oostende* (44). — La reine des plages. Sa digue de mer est très large et bordée d'hôtels somptueux et d'élégantes constructions, parmi lesquelles se distinguent le chalet du Roi et le Kursaal. C'est notre troisième port de commerce (voir page 57). Il reçoit particulièrement des bois du Nord, de la houille d'Angleterre, du nitrate du Chili et de la glace de Norvège. Il exporte surtout des denrées alimentaires à destination des marchés de Londres. Il est relié à Douvres, à Londres et à Tilbury, sur la Tamise, par trois services de steamers.

Ostende alimente en poissons de mer tout le pays et même une partie des pays voisins. Ses parcs aux huîtres, homards et langoustes sont renommés. — Construction de bateaux; toiles à voiles; cordages. — La ville possède une école de navigation, une École de mousses et une École de pupilles de la pêche.

III. — Furnes, *Veurne* (7,9), au point de jonction, comme Bruges, de quatre canaux et au centre du Veurne-Ambacht. — Grand commerce de produits agricoles. — Hôtel de ville; Beffroi.

Nieuport, *Nieupoort* (4.7), sur l'Yser, non loin de l'embouchure. — Port de commerce (voir page 59). Fabrication de cordages et filets de pêche. — Plage à *Nieuport-Bains*.

IV. — Dixmude (2.9), sur l'Yser. — Commerce de beurre.

V. — Ypres, *Yper* (14.8), sur l'Yperlée. — Industrie principale : la fabrication des dentelles.

Poperinghe (12.2). — Commerce de houblon et de tabac.

Warneton (3), Comines (5.9), Werwicq (10.3). — Commerce de lin et de tabac.

Messines, *Messen*, près de la Lys. — L'institution royale de jeunes filles, fondée par Marie-Thérèse et destinée aux filles des militaires invalides ou morts au service de l'État, est actuellement à Lede-lez-Alost.

VI. — Courtrai, *Kortrijk* (37.9), sur la Lys. — Grand marché au lin et aux huiles. Toiles, linge damassé; dentelles; tissus de laine et de coton.

Mouscron (27), près de la frontière. — Filatures de tissus de laine et de coton.

Menin, *Meenen* (18.7), sur la Lys. — Fabriques de tabac; manufacture de caoutchouc; tissus de lin; dentelles.

Harlebeke (9.5). — Commerce de tabac.

VII. — Roulers, *Rousselaere* (26.6), sur la Mandel. — Centre très important d'industrie linière : toiles fines; linge damassé; tapis; brosses; fabriques de chicorée.

Iseghem (14) et Ingelmunster (7), sur la Mandel. — Toiles; dentelles; tapis; brosses; fabriques de chicorée.

VIII. — Thielt (11.4). — Toiles à voiles et d'emballage, coutil; dentelles; tissus de laine et de coton. — Commerce de grains et produits agricoles.

Non loin de Thielt, à *Ruyssede* (6.3), est établie une École de bienfaisance de l'État (colonie de réforme), où les jeunes gens mis à la disposition du gouvernement s'occupent de travaux agricoles.

De toutes les provinces belges, c'est la Flandre occidentale qui a le plus souffert de la guerre; si la plupart des champs ont été rendus à l'agriculture, les bois dans la région du front sont détruits pour longtemps; si de nombreuses habitations ont été reconstruites, il y a encore des localités, telles Dixmude, Ypres et Nieuport, qui n'ont pas retrouvé leur importance de naguère.

III. — FLANDRE ORIENTALE.

Superficie; population. — 2.992 kilomètres carrés; — 1.719.591 habitants; 373 habitants par kilomètre carré.

Aspect du sol. — Tout le nord de la province est une *plaine basse et unie*. Vers le sud, le sol se relève insensiblement pour former, aux environs de Renaix et de Grammont, une ligne de petites collines : mont de

l'*Hotond* (150 m.), point culminant de la province, mont de l'*Enclus* (147 m.). (A proximité, mais dans le Hainaut, le *Pottelberg*, 157 m.). Les points les plus bas sont dans les polders, où quelques endroits, au nord d'Eecloo et aux environs de Saint-Gilles-Waes, sont inférieurs au niveau de la mer.

Régions naturelles. — Flandre intérieure; Pays de Waes; Houtland; Meetjesland ou Pays d'Eecloo; Polders.

Zones agricoles. — Zones poldérienne, sablonneuse, limoneuse.

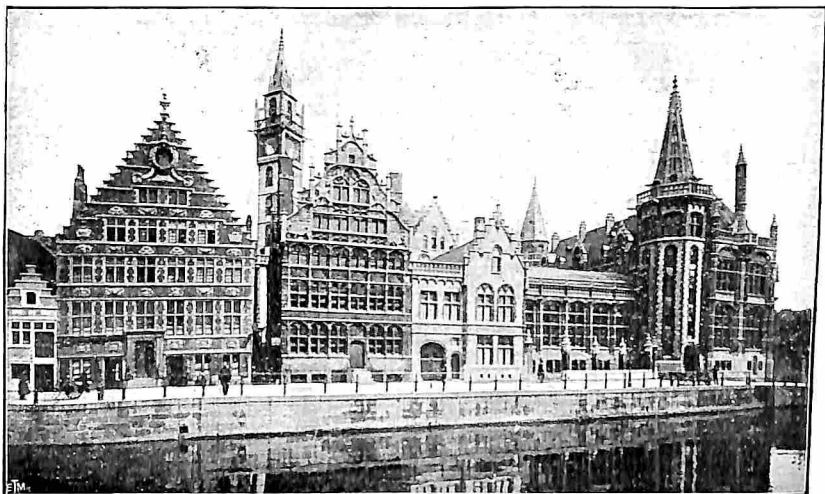
Productions. — **A. Minérales.** — La Flandre orientale ne renferme guère de richesses minérales. — On extrait la *tourbe* au nord de la province, l'*argile plastique* le long de l'Escaut, surtout à Meirelbeke, Tamise, Rupelmonde et Basel, et de la Lys.

B. Végétales. — Les cultures dominantes ou spéciales sont : le *froment* et l'*orge* dans la zone limoneuse; le *seigle* et la *pomme de terre* dans la zone sablonneuse; le *lin*, le *chanvre* et le *colza* dans le Pays de Waes et le Meetjesland; le *houblon* aux environs d'Alost; le *tabac* dans la vallée de la Lys et de la Dendre; la *chicorée* sur les bords de cette dernière; les *fleurs* et les *légumes* aux environs de Gand, qui possède également d'importantes *pépinières*; les *osiers* le long de la Durme et du Bas Escaut. Il y a de grasses *prairies* dans les polders et au bord des cours d'eau.

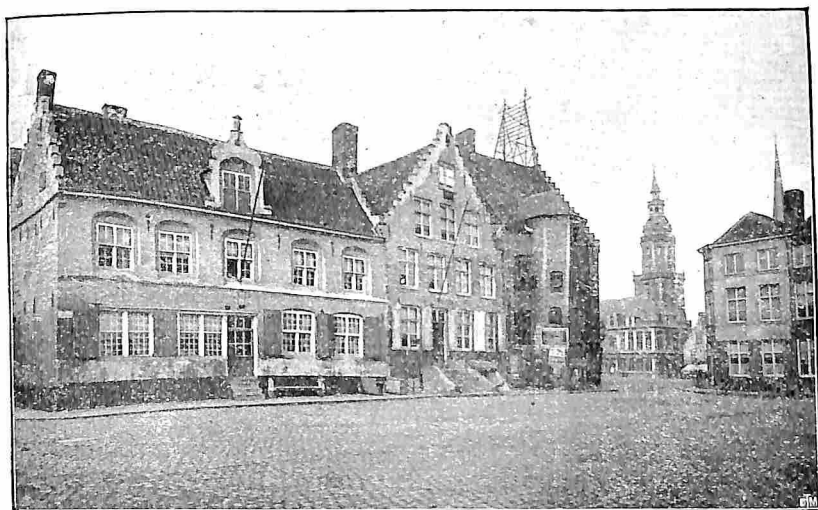
C. Animales. — *Chevaux* et *bestiaux* sont abondants; *basse-cour* bien peuplée. *Poissons* de l'Escaut (anguilles de Baesrode). *Gibier d'eau*.

Industrie. — Le groupe des industries *textiles* est spécialement important. — L'industrie *linière* a pour grands centres Gand et Lokeren pour le filage, Gand et Alost pour le tissage. — L'industrie *cotonnière* a pour siège principal Gand, comme aussi Renaix, Alost et Saint-Nicolas. — L'industrie *lainière* est représentée à Renaix et à Saint-Nicolas. — On travaille encore : le *chanvre* et le *jute*, spécialement à Termonde, Hamme et Lokeren; la *dentelle* à Grammont; la *soie* à Deynze et Alost. — Comme tous les grands centres, Gand possède de vastes *ateliers de construction de machines*, spécialement des métiers à tisser. Gand et Audenarde ont des *brasseries*, Termonde et Lokeren des *huileries*; Tamise fabrique de la *vannerie*, Saint-Nicolas des *sabots*, Grammont et Ninove des *allumettes chimiques*, Wetteren de la *poudre*. Enfin, sur les dépôts argileux des bords de l'Escaut, principalement à Meirelbeke, Tamise, Rupelmonde et Basel, se trouvent de grandes fabriques de *briques*, *tuiles* et *tuyaux de drainage*.

Commerce. — Comme principaux articles du *commerce*, citons, outre les produits fabriqués : les *céréales*, qui ont, à Saint-Nicolas, Lokeren



Cl. Nels. Fig. 29. — Gand : A gauche, la maison des mesureurs de grains ;
au centre, la maison des bateliers ; à droite, la nouvelle poste.



Cl. Nels. Fig. 30. — Furnes : Le marché aux pommes.
Type de maisons à pignons.

et Eecloo, des marchés fort importants; les tissus, les fleurs et arbustes de Gand; les tourteaux de colza; les lapins, volailles, œufs et fruits.

Divisions. — Sous le rapport *judiciaire*, la Flandre orientale appartient au ressort de la cour d'appel de Gand. Elle est divisée en 3 arrondissements judiciaires, ayant pour chefs-lieux : Gand, Audenarde et Termonde, et en 34 cantons de justice de paix.

Au point de vue *administratif*, la province est divisée en 6 arrondissements, ayant pour chefs-lieux : Gand, Eecloo, Audenarde, Alost, Termonde et Saint-Nicolas. Ils comptent 297 communes.

La province de Flandre orientale forme le diocèse de Gand.

Langue. — Le *flamand* est la langue de toute la province, sauf dans trois communes voisines de Renaix où l'on parle le *wallon*.

LOCALITÉS REMARQUABLES.

I. — Gand, *Gent* (163.3), est la première ville manufacturière de Flandre. On y trouve : des filatures et tissages de lin; des filatures et tissages de coton, qui en font le *Manchester* de la Belgique, des ateliers de construction; des brasseries et des distilleries; enfin de vastes établissements horticoles, où l'on cultive les fleurs et les plantes les plus rares.

C'est en même temps notre deuxième port (voir page 57). Il reçoit particulièrement des matières textiles brutes et des bois de construction. Il exporte surtout des fils de lin et du lin brut, des tissus de coton et des toiles, des sucres et des denrées alimentaires, des huiles végétales.

Gand possède une Université de l'État et une École des Hautes Études; l'Académie royale flamande; une Académie des beaux-arts, un Conservatoire de musique, un Institut supérieur de brasserie et de distillerie; une École d'horticulture et d'agriculture; — et d'admirables édifices, comme l'hôtel de ville, le beffroi, la cathédrale Saint-Bavon, le château des comtes, le Palais de justice, la maison des Bateliers, etc.

Aux environs de Gand, *Ledeberg* (13.5), *Gentbrugge* (15.9) et *Mont-Saint-Amand* (*Sint-Amandsberg*) (17.2), participent à son activité industrielle et renferment des établissements horticoles, serres et pépinières, et d'importantes cultures d'asperges. L'agglomération gantoise compte 260.000 habitants.

Deynze (5.2). — Commerce de produits agricoles; distilleries; soieries.

II. — Eecloo (13.9). — Commerce de produits agricoles; toiles; tissus de laine et de coton; vannerie.

Maldegem (10). — Commune agricole; bonneterie; dentelles.

Selzaete (7.6). — Port de mer (voir page 59), sur le canal de Gand à Terneuzen; sucreries.

III. — Audenarde (6.3), sur l'Escaut. — Commerce de produits agricoles; brasseries; toiles, dentelles, tissus, gants. — Hôtel de ville remarquable.

Renaix, *Ronse* (22.7). — Toiles; étoffes de laine et de coton; cordonnerie.

IV. — Alost, *Aelst* (36.5), sur la Dendre. — Fil à coudre, toiles, dentelles, gants. Premier marché au houblon de la Belgique. — Hôtel de ville avec beffroi, renfermant le premier carillon mécanique établi en Belgique. Siège d'une École des pupilles de l'armée belge.

Grammont, *Geeraarsbergen* (12.5), sur la Dendre. — Dentelles noires, allumettes; tabac et cigares; cirage.

Ninove (10), sur la Dendre. — Fils à coudre; toiles, dentelles; gants; allumettes.

V. — Termonde, *Dendermonde* (9.6), à l'embouchure de la Dendre : de là son nom. — Toiles à voiles et d'emballage; cordes; huiles de lin et de colza, ainsi qu'à Hamme (14.6) et Zele (14.7).

Wetteren (17.2), sur l'Escaut. — Fabrique de poudre de l'État.

VI. — Saint-Nicolas, *Sint-Nicolaes* (35.8). — Filatures de laine et de coton; toiles. Grand marché des produits du Pays de Waes, de lin surtout, Lokeren (23.5), sur la Durme. — Filatures de laine, de lin et de chanvre; toiles à voiles; corderies; huileries.

Tamise, *Temsche* (13.1), sur l'Escaut. — Vannerie et commerce d'osiers.

Beveren (12.7). — Produits agricoles; brasseries; huileries.

Rupelmonde (3.3), en face de l'embouchure du Rupel. — Briques, tuiles et tuyaux de drainage. Statue du géographe Gérard Mercator.

IV. — PROVINCE D'ANVERS.

Superficie; population. — 2.840 kilomètres carrés; — 1.101.454 habitants. — 387 habitants par kilomètre carré.

Remarquez Baar-le-Duc, territoire belge enclavé en Hollande.

Aspect du sol. — Comme la Flandre, dont elle est le prolongement, la province d'Anvers est une *plaine continue* : çà et là, la ligne uniformément plane du terrain est rompue par des monticules de sable jaune, des *dunes*. La plus grande partie de son territoire a une altitude inférieure à 20 mètres. Le point culminant, à Beersel, près de Heyst-op-den-Berg, atteint à peine 50 mètres. Le point le plus bas, dans les polders du Bas-Escaut, est inférieur au niveau de la mer.

Régions naturelles. — Campine; Polders; Petit-Brabant; une petite partie du pays de Waes, par l'annexion de la Tête de Flandre.

Zones agricoles. — Zones poldérienne, sablonneuse.

Productions. — *A. Minérales.* — On extrait la *tourbe* dans les marécages de la Campine, l'*argile plastique* le long du Rupel, de la Nèthe et de l'Escaut, le *sable fin* pour verreries le long du canal de la Campine (Moll), un peu de *minerai de fer* des marais (Hérenthals, Arendonck).

B. Végétales. — Les cultures dominantes ou spéciales sont : le *seigle*, la *pomme de terre*, le *sarrasin* en Campine; le *colza* dans le Petit Brabant; les *asperges* et les *pois hâtifs* aux environs de Malines; les *navets* et la *spergule* en cultures dérobées. Les polders ont des *prairies*; la partie orientale de la province est parsemée de *sapinières*.

C. Animales. — Élevage et engraissement du *bétail*, aux environs d'Anvers surtout; *apiculture*; *gibier d'eau*.

Industrie. — Les principales branches d'industrie de la province d'Anvers sont : les *chantiers de construction* de navires, à Anvers et Hoboken; les *distilleries*, *rizeries* et *raffineries de sucre*, les fabriques de *tabac et cigares*, à Anvers; — les *brasseries*, à Anvers et Bornhem; — les *dentelles*, dites de Malines; les *étoffes de laine*, dans la Campine, surtout à Moll; — la fabrication des *briques*, *tuiles*, *poteries*, *carreaux* et *tuyaux de drainage*, sur les bords du Rupel, notamment à Boom; — l'*ébénisterie* et l'*imprimerie*, à Malines; les *papeteries*, à Willebroeck; les *papiers peints* et les *cartes à jouer*, à Turnhout; — les *bougies*, à Borgerhout; — la *coutellerie*, à Lierre, et la *taille du diamant*, à Anvers. — Anvers, comme tous les grands centres, possède aussi des *ateliers de construction mécanique*; Malines, les *ateliers des chemins de fer* de l'État. On travaille le *verre* et on fabrique des *produits chimiques* aux environs d'Anvers; verrerie mécanique à Moll. — On traite le *minerai de zinc* à Boom et à Baelen-sur-Nèthe, le *plomb argentifère* à Hoboken; on fabrique de la *poudre* à Hérenthals, de la *dynamite* à Arendonck et Baelen-sur-Nèthe et du *radium* à Oolen.

Commerce. — Le *commerce* de la province est presque entièrement concentré sur la place d'Anvers, le métropole commerciale de la Belgique (voir ci-dessous). — La *foire* aux bestiaux de Neckerspoel, hameau de Malines, est connue de toute la région.

Divisions. — Sous le rapport *judiciaire*, la province d'Anvers fait partie du ressort de la cour d'appel de Bruxelles. Elle est divisée en 3 arrondissements judiciaires, ayant pour chefs-lieux : Anvers, Malines et Turnhout, et 21 cantons de justice de paix.

Au point de vue *administratif*, elle comprend 3 arrondissements, dont les chefs-lieux sont les mêmes que ceux des arrondissements judiciaires. Ils comptent 154 communes.

La province fait partie du diocèse de Malines.

Langue. — Le *flamand* est usité dans toute la province.

LOCALITÉS REMARQUABLES.

I. — **Anvers, Antwerpen (300).** — Cette ville est renommée à la fois par son *industrie*, par son *commerce*, par sa *position stratégique* et par ses *gloires artistiques* et ses beaux monuments.

Elle possède, tant dans son enceinte que dans ses environs, de grands chantiers de construction de navires, dont le plus considérable est celui de la société Cockerill, à Hoboken; des ateliers de construction mécanique; des brasseries, des distilleries et des établissements où l'on travaille et prépare les produits étrangers qui sont débarqués dans le port d'Anvers : telles sont les raffineries de sucre, les rizeries, les fabriques de soieries, de tabac et de cigares. Beaucoup d'ouvriers s'y occupent aussi de la taille du diamant.

Le port d'Anvers, l'un des plus importants du globe, n'est dépassé en Europe que par celui de Londres; il est le premier du continent. Il y est entré en 1926 plus de 12 600 navires de tout tonnage et de tous pays. Il dispose d'un outillage complet : quais d'accostage, bassins, cales sèches pour la réparation des bateaux, grues puissantes destinées à enlever rapidement les cargaisons des vaisseaux (voir page 56).

Le commerce consiste, à l'importation, en grains et graines et spécialement en froment; — laines brutes, coton brut et peaux; — bois et pâtes de bois; — café, cacao et d'autres denrées coloniales; — pétrole, résine, bitume, huiles végétales et notamment huile de palme provenant de la colonie; — nitrate de soude; — caoutchouc; — ivoire; — fruits du midi, épices, vins et liqueurs.

A l'exportation, le commerce consiste en fer, acier et zinc ouvrés; — machines et mécaniques, voitures pour chemins de fer et tramways; — verreries et cristallerie; — fils et tissus de laine, de lin, de soie et de coton; — réexportation de caoutchouc et de matières textiles brutes, telles que laines et coton; — grains, sucres, graisses animales; — papiers, meubles, vêtements; — produits chimiques.

Anvers, métropole commerciale de la Belgique, était en même temps notre place forte principale, le boulevard de notre défense nationale. Ses fortifications se composaient d'un mur d'enceinte entouré de fossés, et d'une double ceinture de forts détachés défendant les approches de la place.

Anvers possède un Institut supérieur de commerce, une Université coloniale, une École de navigation, une Académie des beaux arts, un Conservatoire

de musique. — Ville d'art, elle renferme des trésors artistiques inestimables, que l'on conserve religieusement dans les admirables édifices de la cité : l'église Notre-Dame, dont la flèche s'élève à 123 mètres de hauteur : c'est le monument le plus élevé de la Belgique; on y admire la *Descente de Croix*, chef-d'œuvre de Rubens; l'hôtel de ville, décoré des peintures de Leys; la bourse de commerce; le musée de peinture; le musée Plantin, où sont conservés les presses, les caractères, les gravures et les publications de cette illustre famille d'imprimeurs. — Outre le port, citons encore parmi les curiosités de cette ville, le jardin zoologique, le plus beau et le plus complet de notre pays.

Aux portes d'Anvers et participant à son activité industrielle et commerciale, *Borgerhout* (54.2), *Berchem* (35.3), *Hoboken* (27.8), *Wilryck* (13.8), *Hemixem* (8.5) possèdent des brasseries, chantiers de constructions navales, fabriques de cordages, de bougies, usines et produits chimiques. — *Merxem* (24) et *Deurne* (23) sont d'importantes communes agricoles. — L'agglomération anversoise compte 480.000 habitants.

Boom (18.9), sur le Rupel. — Briqueteries et tuileries importantes; fabriques de carreaux et de tuyaux de drainage; brasseries; usine à zinc.

Brasschaet (9.4), bourg de la Campine. — Polygone d'artillerie pour l'instruction des troupes et des expériences de tir.

II. — **Malines**, *Mechelen* (60.5), sur la Dyle. — Arsenal de l'État pour la construction et la réparation du matériel des chemins de fer. Meubles; tapis; ornements d'église; imprimerie (livres de prières et de liturgie); conserves alimentaires. — Cathédrale Saint-Rombaut, avec une tour imposante de 97 mètres de hauteur.

Lierre, *Lier* (27) au confluent de la Grande et de la Petite Nèthe. — Coutellerie; dentelles; cordonnerie; instruments de musique. — Église Saint-Gommaire.

Willebroeck (13). — Papeterie; ateliers de construction de machines à vapeur.

Duffel (9.8). — Conserves alimentaires.

III. — **Turnhout** (25.7). — Toiles, dentelles, tissus de laine et de coton; cartes à jouer et papiers coloriés, marbrés et mouchetés de toutes façons.

Gheel (18.1), bourg entre les deux Nèthes. — Siège d'une colonie d'aliénés libres, entretenus dans les familles de la localité.

Moll (13.6) sur la Moll-Nèthe. — Filatures de la laine et verrerie.

Hérenthals (10.9), sur la Petite Nèthe. — Tissus de laine; bonneterie; cordonnerie; fabrique de poudre.

Baelen (7.8) — Usines à zinc; fabrique de dynamite, comme à *Arendonck* (5).

Hoogstraeten (2.8), *Merxplas* (3) et *Wortel* (1) ont des colonies de bienfaisance de l'État (maisons de refuge, dépôts de mendicité), dont les détenus sont employés aux travaux agricoles dans les environs.

V. — PROVINCE DE LIMBOURG.

Superficie; population. — 2.410 kilomètres carrés; c'est la moins étendue de nos provinces; — 330.656 habitants. — 137 habitants par kilomètre carré.

Aspect du sol. — La province de Limbourg appartient à la Basse et à la Moyenne Belgique. Au nord du Démer s'étend la plaine sablonneuse de la Campine; au sud, commence le plateau ondulé de la Hesbaye. Le point culminant, au sud de Montenaeken, atteint 145 m.; le point le plus bas est à la sortie du Démer : 18 m.

Régions naturelles. — Campine; Hesbaye.

Zones agricoles. — Zones sablonneuse, limoneuse.

Productions. — *A. Minérales.* — On extrait de la *tourbe* dans les marécages de la Campine; du *sable* pour verreries le long du canal de la Campine; de l'*argile plastique* à Brée; un peu de *minéral de fer* à Beerlingen. — Le gisement de *houille* commence à être exploité; production en 1926 : environ 4.000 tonnes par jour.

B. Végétales. — Les cultures dominantes ou spéciales sont : le *seigle*, la *pomme de terre* et le *sarrasin* en Campine; le *froment* et la *betterave sucrière* en Hesbaye; les *navets* et la *spergule* en cultures dérobées; les *asperges* dans la vallée du Démer; — les *arbres fruitiers* dans le pays de Looz; quelques *pâturages*, des *bruyères* et des *sapinières*.

C. Animales. — *Chevaux* et *bestiaux* dans les grandes fermes de la Hesbaye; *bétail* de la Campine, engraisé avec les résidus des distilleries de Hasselt; *apiculture*; *gibier d'eau*.

Industrie. — Peu d'industries importantes à signaler : *distilleries* de Hasselt, qui fournissent un genièvre renommé; *sucrieries* de la Hesbaye; *siroperies* du Pays de Looz; *vannerie* à Stockheim; fabrication de *tresses de paille* à Roelenge-sur-Geer et dans les communes voisines, *tabac* et *cigares* à Hamont; *poteries* et *pipes en terre* à Brée; *majoliques* à Hasselt; *poudre* à Caulille (industrie dangereuse); usine à *zinc* à Overpelt et à Lommel (industrie insalubre).

Commerce. — Le *commerce* de la province est peu actif. Il consiste surtout en produits agricoles et en bois. Hasselt et Saint-Trond ont des *marchés aux grains* et au *beurre*; Tongres, des *foires aux bestiaux*.

Divisions. — Sous le rapport *judiciaire*, la province de Limbourg fait partie du ressort de la cour d'appel de Liège. Elle se divise en 2 arrondissements, ayant pour chefs-lieux Hasselt et Tongres, et en 13 cantons de justice de paix.

Sous le rapport *administratif*, elle comprend les 3 arrondissements de Hasselt, Tongres et Maeseyck, qui renferment 206 communes.

La province fait partie du diocèse de Liège.

Langue. — Le *flamand* est usité dans toute la province, à l'exception de cinq communes du côté de Roclenge-sur-Geer, où l'on parle le *wallon*.

LOCALITÉS REMARQUABLES.

I. — Hasselt (21.2), sur le Démer. — Distilleries produisant un genièvre renommé; les résidus servent à engraisser le bétail; majoliques. — Monument de la Guerre des Paysans.

Saint-Trond, *Sint-Truiden* (16.2). — Tanneries; distilleries; sucreries; dentelles; commerce de produits agricoles.

Diepenbeek (5.2) et Tessenderloo (5.8). — Localités agricoles importantes.

Bourg-Léopold, *Leopoldsburg* (5.6) et Beverloo (2.6). — *Camp de Beverloo* pour les manœuvres et l'instruction des troupes. — Genck (14), lieu de villégiature; centre d'exploitation houillère.

II. — Tongres, *Tongeren* (11.3), sur le Geer. — Commerce de bois et de produits agricoles; marché au bétail. — Église Notre-Dame; statue d'Ambiorix; fontaine de Pline.

Looz, *Borgloon* (2.9). — Commerce de fruits; fabrique de sirop et de vinaigre de pommes. — Reckheim (1.9). — Maison de refuge.

Près de Maestricht se trouve la *Montagne Saint-Pierre*, renfermant des excavations d'où l'on retire, depuis des siècles, une pierre de sable employée dans les constructions.

III. — Maeseyck (5.4), sur la Meuse. — Pêche fluviale. — Patrie des peintres Jean et Hubert Van Eyck.

Lommel (8.8) et Overpelt (4.9). — Usines à zinc.

Brée (4.2). — Poteries et pipes en terre cuite.

VI. — PROVINCE DE LIÈGE.

Étendue; population. — 3882 kilomètres carrés, — 949.301 habitants, — 245 habitants par kilomètre carré.

Aspect du sol. — La province de Liège est comprise dans la Moyenne et dans la Haute Belgique, séparées par la vallée de la Meuse. Au nord-ouest

de cette vallée, s'étend le *plateau ondulé* de la Hesbaye; à l'est et au sud-est, le relief devient plus *accidenté* et forme les deux plateaux du Condroz et du Pays de Herve, puis la région élevée de l'Ardenne avec les Hautes Fagnes. Là se trouve, à Botrange, le point culminant de la province : 692 mètres d'altitude. Le point le plus bas est à la sortie de la Petite Gette : 37 mètres.

Régions naturelles. — La Hesbaye; le Pays de Herve; le Condroz; l'Ardenne; la région houillère.

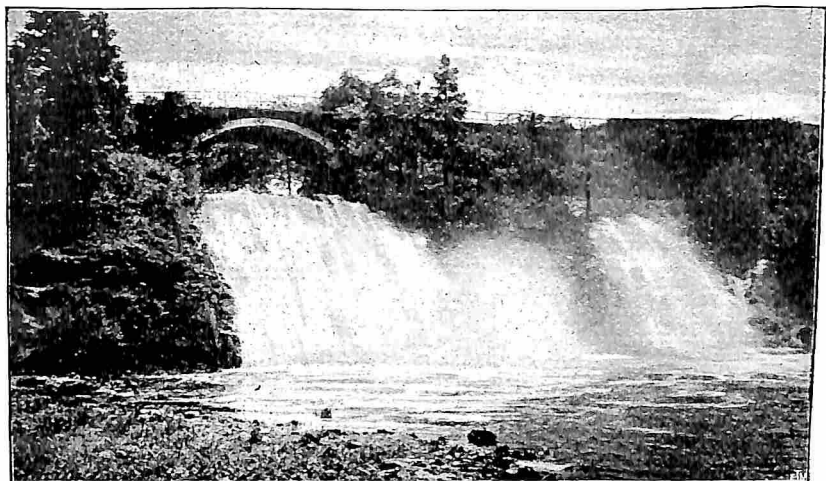
Zones agricoles. — Zones limoneuse, calcareuse, schisteuse.

Productions. — **A. Minérales.** — On extrait la *houille* le long de la Meuse et sur le plateau de Herve; de la *tourbe* dans les Hautes Fagnes; du minerai de *plomb* à Lontzen. — Le Condroz est le pays des carrières : on exploite la *pierre à bâtir*, dite petit granit, à Anthisnes, Ouffet, Sprimont et le long du Hoyoux; le *grès à paver* le long de l'Ourthe, de l'Ambième et du Hoyoux; la *pierre à chaux* dans de nombreux centres (zone calcareuse); l'*argile plastique* dans la région de Seilles. — En Ardenne, la région immédiatement au nord de Vielsalm produit des *ardoises*. — La Hesbaye fournit du *silex*, de l'*argile*, de la *marne*, du *phosphate de chaux*, surtout dans la région de Rocour; du *sable*, dans cette dernière localité. — Spa possède des *eaux minérales*; Chaudfontaine, des *eaux thermales* (température, 35°).

B. Végétales. — Les cultures dominantes ou spéciales sont : la *betterave sucrière*, le *froment* et l'*avoine* en Hesbaye; l'*épeautre* et l'*avoine* en Condroz; l'*avoine* et la *pomme de terre* en Ardenne. Le Pays de Herve est essentiellement une région *herbagère*. Quelques petits vignobles près de Huy. Beaucoup d'*arbres fruitiers*, sauf dans la région élevée; dans cette dernière, grandes étendues *boisées* (Hertogenwald).

C. Animales. — *Chevaux* de gros trait et *bestiaux* dans les grandes fermes de la Hesbaye et du Condroz; *vaches laitières* du Pays de Herve; *gros gibier* dans l'Hertogenwald; *poissons* de la Meuse et de ses affluents, la Vesdre exceptée.

Industrie. — L'industrie *sidérurgique*, localisée comme d'ordinaire, dans la région charbonnière, a pour centre l'agglomération liégeoise : hauts-fourneaux, fonderies, forges et laminoirs, aciéries, ateliers de constructions, armurerie (canons, fusils, révolvers), tôleries et chaudronneries, taillanderie, quincaillerie. — L'industrie du *zinc* y est également fort active : établissements de la Vieille-Montagne, à Hollogne-aux-Pierres, Angleur, Flône, Tilff; usines de Prayon, Ougrée, Engis, Amsin, Corphalie-Antheit, Sclaigneaux-Seilles. — L'industrie *drapière*



Cl. Nels.

Fig. 31. — La cascade de Coo.

L'Amblève forme deux chutes, de 15 à 20 mètres de hauteur.



Cl. Nels.

Fig. 32. — Le plateau de la Baraque Michel.

Récolte de litière dans les Fagnes.

s'est fixée à Verviers, aux environs et à Eupen. — L'industrie *verrière* est représentée par les cristalleries du Val-Saint-Lambert (Seraing) et les verreries de Chênée et de Vaux-sous-Chèvremont. — La région voisine de Seilles-Andenne, qui exporte en grande quantité l'argile plastique, fabrique des *produits réfractaires* et des *carreaux céramiques*. — Le groupe des industries *agricoles* est représenté par les *sucrieries* en Hesbaye, les *distilleries* à Huy et à Liège, les *brasseries*, un peu partout, les *siroperies*, la fabrication du *beurre* et du *fromage* dans le Pays de Herve. — Parmi les industries *diverses*, citons : la *papeterie* à Huy et à Malmedy; la *tannerie* à Stavelot et à Malmedy; la *cordonnerie* à Herve et à Dison; la fabrication de la *poudre* à Clermont et à Ombret; des objets de fantaisie dits *bois de Spa*, en cette dernière ville; des *écrémeuses* à Remicourt.

Commerce. — Le *commerce* des produits fabriqués : armes, quincaillerie, draps, beurre, etc., a naturellement pour premiers centres les lieux de production. Liège est le grand marché des *fers*, de la houille et de tous les produits de la métallurgie; cette ville a aussi une bourse aux grains et aux cuirs. — Huy, Waremme, Hannut ont des *foires et marchés agricoles*; Herve, Aubel, Dalhem, Battice et Visé sont les principaux marchés (beurre, fromage, œufs et fruits du Pays de Herve).

Divisions. — Sous le rapport *judiciaire*, la province de Liège fait partie du ressort de la cour d'appel siégeant dans cette ville. Elle est divisée en 3 arrondissements, ayant pour chefs-lieux Liège, Verviers et Huy, et 26 cantons de justice de paix.

Au point de vue *administratif*, la province est partagée en 4 arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Liège, Verviers, Huy et Waremme. — Ils comptent 374 communes.

La province fait partie du diocèse de Liège.

Langues. — On parle le *wallon* dans la plus grande partie de la province, le *flamand* dans quelques localités voisines du Limbourg, aux environs de Landen et au nord d'Aubel, l'*allemand* à l'est, notamment dans les cantons d'Eupen et de Saint-Vith et dans une partie de celui de Malmedy. Le *français* est généralement employé dans le pays wallon.

LOCALITÉS REMARQUABLES.

I. — Liège, *Luik* (168.5), est admirablement située dans une vallée pittoresque, au confluent de la Meuse et de l'Ourthe. L'activité proverbiale de ses habitants et l'existence, dans les environs, de nombreuses mines de houille, ont porté l'industrie liégeoise à un haut degré de splendeur. — Liège est la

citée des armes à feu, du fer et de l'acier. On y fabrique des armes à feu : fusils, carabines, pistolets, revolvers (2 millions et demi en 1912) et canons; des machines et des mécaniques, des locomotives, cycles et automobiles, de la tôle et du fer-blanc, de la taillanderie, de la chaudronnerie, des clous, des limes, des agrafes, des aiguilles et des épingles. Liège possède une Université de l'État comprenant cinq Facultés : de philosophie et lettres avec un Institut d'art et d'archéologie, de droit avec une École spéciale de commerce, des sciences, de médecine, et technique avec un Institut électro-technique; une École des hautes études commerciales et consulaires; un Conservatoire de musique; une Académie des beaux-arts; enfin des monuments remarquables : l'antique palais des princes-évêques, qui renferme aujourd'hui le palais du gouvernement provincial et le palais de justice; la cathédrale Saint-Paul et l'église Saint-Jacques; la maison Curtius, où est installé le musée d'archéologie. En face de l'hôtel de ville, sur la place du marché, s'élève le Perron, emblème des anciennes libertés communales.

Liège était devenu une position stratégique par la construction de 12 forts autour de la ville.

L'agglomération liégeoise compte 360.000 habitants et une activité industrielle considérable : *Seraing* (41.4), usine Cockerill et cristallerie du Val-Saint-Lambert; *Herstal* (23.3), fabrique d'armes de guerre, cycles et automobiles; *Ougrée* (18.2), aciéries, grandes usines métallurgiques; *Bressoux* (13.9); *Grivegnée* (13), aciéries; *Jemeppe-sur-Meuse* (12.9); *Ans* (11.7), briqueteries, ateliers des chemins de fer; *Angleur* (10.9), aciéries; usines à zinc de la Vieille-Montagne; *Montegnée* (10.3), charbonnages; *Chênée* (9.8), verreries; *Saint-Nicolas* (8.6), charbonnages; *Jupille* (7.2), aciéries, ateliers de construction; *Tilleur* (6.7), charbonnages; *Hollogne-aux-Pierres* (5.3), usines à zinc; *Flémalle-Grande* (5) et *Flémalle-Haute* (5), charbonnages.

Non loin de Liège, d'autres localités sont en même temps des centres de villégiature : *Esneux* (3.8), carrières de grès à paver; *Tilff* (3.6), laminoirs à zinc, toutes deux sur l'Ourthe; *Aywaille* (3.1), sur l'Ambève, carrières; *Chaudfontaine* (1.8), sur la Vesdre, eau thermale, laminoirs.

Visé (4.2), sur la Meuse. — Chantier de construction de bateaux; fabrique de ciment.

Haccourt (2.7). — Tresses de paille; ciment.

Glons (2), sur le Geer. — Tresses de paille. — École sucrière.

II. — Verviers (41.7), sur la Vesdre. — Le premier centre de notre pays pour l'industrie drapière. — Les laines, qui arrivent surtout d'Australie et de La Plata, subissent toutes les préparations nécessaires dans les lavoirs, les teintureries, les filatures et les fabriques de drap de Verviers et des localités d'alentour : *Dison* (10.6), *Ensival* (6.5), *Andrimont* (5.8), *Theux* (4.9), *Limbourg* (4.2), *Hodimont* (3.6), *Pepinster* (2.9). *Dison* possède en outre la manufacture

de chaussures la plus importante du pays. L'agglomération verviétoise compte 80.000 habitants.

Eupen (12.3), sur la Vesdre. — Industrie lainière, tissus, fonderie de fer, papeteries.

Spa (8.3). — Eaux minérales; centre de villégiature très fréquenté.

Stavelot (5), sur l'Amblève. — Tanneries; aux environs, cascade de Coö.

Malmedy (5), sur la Warche. — Tanneries, papeteries, scieries.

Herve (4.1). — Cordonnerie; tannerie; commerce de beurre et de fromage.

Saint-Vith (2.3). — Localité agricole.

Au sud de Dolhain-Limbourg, barrage et lac de la Gileppe : de cet immense réservoir, les eaux sont amenées, par d'énormes conduits, jusqu'à Verviers, où on les utilise pour le lavage des laines et les besoins domestiques.

III. — Huy, Hoey (14.4), sur la Meuse. — Papeteries; distilleries; tanneries. — École pratique d'agriculture.

Aux environs, forges et fonderies de *Régissa*; usines métallurgiques et papeteries de *Marchin* (5.1); sucrerie de *Wanze* (1.5); usine à zinc de *Sclaigneaux*, mines et fabriques de fer de *Seilles* (3.6) et *Couthuin* (3); usine à zinc de *Corphalie*, à Antheit (3.6); *Amay* (6.2); culture maraîchère (fruits et légumes) à *Tihange* (1.6).

IV. — Waremme, *Borgworm* (4.4). — Centre agricole très important; marché aux grains et foires aux chevaux; industrie sucrière.

Remicourt (1). — Fabrique d'écrémeuses Mélotte.

VII. — PROVINCE DE HAINAUT.

Étendue; population. — 3.722 kilomètres carrés; — 1.258.358 habitants. — 338 habitants par kilomètre carré.

Aspect du sol. — Excepté la partie située au sud de la Sambre, la province de Hainaut appartient à la Moyenne Belgique. C'est une succession de *plaines ondulées*, qui s'élèvent graduellement des rives de l'Escaut jusqu'à la ligne de partage Escaut-Meuse : à remarquer le mont *Saint-Aubert* ou de la *Trinité* (149 m) au nord de Tournai, et le *Pottelberg* (157 m.) à la limite de la Flandre orientale, à l'est de Renaix. — Au sud de la Sambre, c'est la Haute Belgique avec un sol plus *accidenté* et souvent *boisé*. Le point culminant est à l'est de Rièzes, à la côte 366 mètres. Le point le plus bas est à la sortie de l'Escaut : 6 mètres.

Régions naturelles. — Régions hennuyère et brabançonne : Tournais; Entre-Sambre-et-Meuse, Fagne et Thiérache, région houillère.

Zones agricoles. — Zones limoneuse, calcaireuse, schisteuse.

Productions. — De toutes les provinces belges, le Hainaut est la plus riche pour la qualité, la variété et la répartition de ses productions naturelles, ainsi que pour les produits de son industrie, qu'activent une population laborieuse et les engins les plus perfectionnés.

A. Minérales. — La *houille* est la principale production minérale du Hainaut (bassins du Borinage ou Couchant de Mons, de Mons, du Centre et de Charleroi). La province fournit les deux tiers (16 millions de tonnes) de la production belge. — Les minerais *métalliques* font défaut. — Les minerais *pieux* sont au contraire très abondants : *pierres de taille*, avec variété dite petit granit, dans l'immense banc de calcaire carbonifère qui s'étend de Tournai à Seneffe (Ath, Soignies, Écaussines, Feluy, Arquennes); *pierres à paver* : porphyre à Lessines, psammite aux Écaussines et grès en divers endroits; *pierres à chaux*, très exploitées dans le Tournais; *marbres* : marbre noir à Basècles, marbre bleu aux environs de Chimay et d'Erquelines; *argile plastique* le long et au nord de la Haine, notamment à Nimy et Baudour, ainsi qu'à Bourlers et à Forges, près de Chimay, et à Bouffioulx, près de Châtelet; *craie* et *phosphate de chaux* du Borinage et des environs de Mons, à Cily et Mesvin.

B. Végétales. — Les cultures dominantes ou spéciales sont : le *froment* et la *betterave sucrière* dans la zone limoneuse; l'*épeautre* et l'*avoine* dans l'Entre-Sambre-et-Meuse; la *chicorée à café* à Lessines et dans la région du nord-ouest; le *tabac* à Obourg, Roisin et Blandain; les *plantes médicinales* le long de la Dendre, surtout à Lessines. — Au sud, s'étendent les grandes forêts de *Rance*, de la *Fagne* et de la *Thiérache*.

C. Animales. — *Chevaux* et *bestiaux* dans les grandes fermes de la zone limoneuse; *ânes* et *mulets*, utilisés dans la petite culture, la culture maraîchère et le service des transports; *gros gibier* dans les forêts du sud.

Industrie. — L'industrie *siderurgique* est active dans toute la région charbonnière : hauts-fourneaux, fonderies, forges, laminoirs, aciéries, ateliers de construction, chaudronneries, tréfileries, boulonneries, clouteries, usines de toutes espèces. — Il en est de même dans l'industrie *verrière* : glaceries de Courcelles, de Roux, de Sainte-Marie d'Oignies, commune d'Aiseau; cristalleries du bassin du Centre; verreries du bassin de Charleroi surtout, à Jumet, Gilly, Lodelinsart, Ransart, etc. — La *céramique* est également bien représentée : faïences, poteries, produits réfractaires, carreaux céramiques (Baudour, La Louvière, Saint-Ghislain, Jemappes, Nimy, Bouffioulx, Bourlers, Forges, etc.). —

L'industrie du *tissage* est faiblement représentée : Ath et Leuze possèdent quelques filatures; Obourg, une fabrique de soie artificielle; — Leuze s'est fait une spécialité de la *bonneterie*, ainsi que Tournai; Binche, de la confection des *vêtements* à bon marché. — Au nombre des industries *agricoles*, citons les *sucrieries*, dans la région longeant la frontière française, de Tournai au sud de Thuin; parmi les industries *chimiques* : broyage des phosphates minéraux aux environs de Mons; fabrication de superphosphate à Cibly, Havré, Marcinelle, Basècles, Quévaucamps; préparation industrielle du sulfate d'ammoniaque à Havré, Élouges, Bois-du-Luc; fabrication du sulfate de soude à Aiseau, du carbonate de soude à Couillet, etc. — Enfin, comme industries *spéciales*, signalons les produits suivants : meubles à Ath; chaussures à Binche; ciments dans de nombreux centres; chicorée, allumettes et cirage à Lessines; tanneries à Tournai et à Péruwelz; industrie du bois (scieries, saboteries, etc.) dans le sud de la province.

Commerce. — Le *commerce* du Hainaut est très actif. Il est alimenté par les mille produits de l'industrie et de l'agriculture. — Mons est le premier marché au *charbon* de notre pays. On y fait aussi de nombreuses transactions en grains, de même qu'aux marchés de Tournai, d'Ath et de Charleroi. Cette dernière ville rivalise avec Liège comme marché des fers et de tous les produits de la métallurgie. La bourse y est très fréquentée.

Divisions. — Sous le rapport *judiciaire*, le Hainaut dépend de la cour d'appel de Bruxelles. Il est divisé en trois arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Mons, Charleroi et Tournai, et en 33 cantons de justice de paix.

Au point de vue *administratif*, il comprend 6 arrondissements ayant pour chefs-lieux : Mons, Soignies, Tournai, Ath, Charleroi et Thuin, qui renferment 444 communes.

La province constitue le diocèse de Tournai.

Langues. — Le *wallon* est la langue de l'est de la province, le dialecte hennuyer dit « rouchi », se rattachant au picard, dans l'ouest; dans cinq communes, aux environs d'Enghien, on parle le *flamand*. Le *français* est généralement employé dans les familles cultivées.

LOCALITÉS REMARQUABLES.

I. — Mons, *Bergen* (28). — Place de commerce, premier marché au charbon de la Belgique; son commerce de détail est alimenté par la clientèle des nombreuses et populeuses communes voisines, du Borinage surtout. — Cette

ville possède une École des mines, une École supérieure commerciale et consulaire, un Institut commercial, un Conservatoire de musique, une Académie des beaux-arts. — Hôtel de ville; beffroi; église Sainte-Waudru.

Le Borinage, à l'ouest de Mons, est l'un des grands centres charbonniers du globe : c'est le *pays noir*, où l'on trouve rassemblés sur quelques lieues carrées, de gros bourgs comme *Quaregnon* (17), *Wasmes* (15.5), *Jemappes* (15), *Frameries* (13.6), *Dour* (12), *Boussu* (12.2), *Hornu* (12.1), *Pâturages* (11.8), *Cuesmes* (10), *Flénu* (5.8). Ils possèdent des houillères, fours à coke, fabriques d'agglomérés, fonderies, ateliers de construction, corderies, etc.

Baudour (4.4) et Saint-Ghislain (4.6). — Céramiques; produits réfractaires.

II. — Tournai, *Doornijk* (36.2) sur l'Escaut. — Filatures; bonneterie; tannerie et cordonnerie; fabriques de chocolat; commerce de chaux et de ciment. — Église Notre-Dame.

Péruwelz (7.9) — Filatures; tannerie et cordonnerie, couvertures de laine.

Leuze (5.7), sur la Dendre occidentale. — Filatures et tissus de laine; bonneterie.

Antoing (4.1) sur l'Escaut. — Carrières; fours à chaux; ciment.

III. — Ath (10.4), au confluent des deux Dendres. — Meubles; filatures de laine et de coton.

Basècles (4.4) — Carrières de petit granit; marbre noir; chaux.

Chièvres (3.3) au centre d'une riche contrée agricole. — Dans le voisinage, à *Belœil*, château et parc des princes de Ligne.

IV. — Soignies, *Soniën* (10.7), sur la Senne. — Carrières de petit granit. Au sud de cette ville, *La Louvière* (24.1), métallurgie, faïences, poteries, carreaux céramiques, produits réfractaires; et les populeuses communes de *Houdeng-Goegnies* (9.1), *Houdeng-Aimeries* (7.9), *Strépy* (8.3), *Haine-Saint-Paul* (7.4), houillères, ateliers de construction, boulonneries, chaudronneries, etc.

Lessines, *Lessen* (10.7) sur la Dendre. — Chicorée; allumettes; cirage; plantes médicinales; pavés en porphyre.

Braine-le-Comte, *'s Graven-Brakel* (9.7). — Ateliers de construction.

Enghien (4.8). — Toiles et dentelles.

Roelx (2.9). — Château et parc des princes de Croy.

V. — Charleroi (27.4), sur la Sambre. — Centre d'une région où les trois industries de la houille, du fer et du verre se rencontrent simultanément dans nombre d'importantes localités : *Jumet* (30), *Gilly* (25.4), *Montignies-sur-Sambre* (25.3), *Marchienne-au-Pont* (22.8), *Courcelles* (18.4), *Marcinelle* (21), *Dampremy* (13.3), *Couillet* (12.3), *Lodelinsart* (11.3), *Roux* (10.7), *Mont-sur-Marchienne* (10.8), *Ransart* (10), *Monceau-sur-Sambre* (8.9).

Châtelineau (17.3) et Châtelet (14.6), sur la Sambre. — Charbonnages; hauts-fourneaux; laminoirs.

Gosselies (9.9). — Objets en fer émaillé.

Fleurus (6.9). — Centre agricole; sulfate de baryte.

Fontaine-l'Évêque (7.6). — Chaudronneries et clouteries.

VI. — Thuin (6.6), sur la Sambre. — Construction de bateaux; travail du cuir. — Près de Thuin, ruines des abbayes de *Lobbès* et d'*Aulne*.

Binche, *Bing* (11). — Vêtements à bon marché; chaussures.

Anderlues (11.3), Morlanwelz (8.2), Haine-Saint-Pierre (7.2), sur la Haine. — Houille; métallurgie. — Sur le territoire de Morlanwelz, charbonnage de *Mariemont*, ruines et château de ce nom.

Chimay (3.3), sur l'Eau Blanche. — Commerce de bois; fabriques de tabac. — Château et parc des princes de Chimay. — Près de là, étang de *Virelles*; abbaye de la *Trappe*.

VIII. — PROVINCE DE NAMUR.

Superficie; population. — 3.660 kilomètres carrés; — 353.363 habitants. — 97 habitants par kilomètre carré.

Aspect du sol. — La partie de la province située au nord de la vallée de Sambre et Meuse appartient à la Moyenne Belgique : elle continue le *plateau ondulé* de la Hesbaye. Au sud de cette vallée commence la Haute Belgique, dont le relief devient de plus en plus *accidenté* à mesure que l'on se rapproche de l'Ardenne. — Le point culminant est la Croix-Scaille à l'ouest de Gedinne : 502 mètres. Le point le plus bas est la sortie de la Meuse : 74 mètres.

Régions naturelles. — Hesbaye, Condroz, Famenne, Ardenne, Entre-Sambre-et-Meuse avec la Fagne, la Thiérache et la Marlagne.

Zones agricoles. — Zones limoneuse, calcareuse, schisteuse.

Productions. — A. *Minérales.* — On extrait la *houille* le long de la Sambre, et la *tourbe* dans la Fagne; le minerai de *fer* est exploité en petite quantité à Vezin. — Les produits des carrières sont surtout abondants : *pierres à bâtir* (petit granit) à Ligny, et le long de la Meuse, surtout à Samson; *grès à paver* et *pierres à chaux* dans la vallée de la Meuse; *marbre noir* aux environs de Gembloux et à Denée; *marbre rouge* aux environs de Walcourt, Philippeville et Rochefort; *ardoises* dans le bassin du Viroin et dans la vallée de la Semois, à Alle; *argile plastique* aux environs d'Andenne; *eau de table* à Spontin.

B. Végétales. — Les cultures dominantes ou spéciales sont : la *betterave sucrière* et le *froment* en Hesbaye; l'*épeautre* et l'*avoine* dans la région condrusienne; le *seigle* et la *pomme de terre* dans la région ardennaise; le *tabac* sur les bords de la Semois; les *arbres fruitiers* dans la Marlagne. Grandes étendues *boisées* dans le sud de la province (forêts de Couvin, de Senzeille, de Sevry, près de Beauraing).

C. Animales. — *Chevaux* et *bestiaux* dans les grandes fermes de la Hesbaye et de la région condrusienne; *gros gibier*; *poissons* de la Meuse et de ses affluents. — A l'époque de la migration, passage des *grives* et *petits oiseaux*.

Industrie. — Les industries *métallurgiques* sont représentées par les hauts-fourneaux et aciéries de Thy-le-Château; la *coutellerie* à Gembloux, des *fonderies* à Couvin, des *ateliers de construction* à Saint-Servais et les *ateliers de réparation des chemins de fer* à Namur et à Jemelle. — L'industrie *verrière* compte des centres très actifs le long de la Basse-Sambre et autour de Namur : glaceries à Auvélais, Jemeppe, Moustier, Franière, Floreffe; verreries à Jemeppe, Herbatte (Namur) et Jambes. — La *céramique* a comme centre important Andenne. — L'*extraction* et la *taille des pierres*, la *fabrication de la chaux* occupent une nombreuse population de carriers. — Signalons encore les *sucreries* de Gembloux, les *papeteries* d'Andenne et de Saint-Servais, les fabriques de *tissus de laine (mérinos)* de Dinant, les *tanneries* de Namur, la manufacture de *plumes métalliques* de Floreffe, la fabrique de *dynamite* de Matagne-la-Grande et l'industrie toute locale des *couques* de Dinant. — Enfin l'*exploitation des bois* donne du travail, dans la région forestière du sud, à de nombreux bûcherons et sabotiers.

Commerce. — Le commerce des produits agricoles est assez actif. Namur et Dinant ont une *bourse aux grains*; Ciney et Fosses, des *foires* aux chevaux et aux bestiaux; Couvin et Cerfontaine font un grand commerce de bois. — Le *tourisme*, ou l'*industrie hôtelière*, est en outre une source importante de revenus, particulièrement dans les localités des bords de la Meuse, à Dinant, Yvoir, Waulsort et Hastière, ainsi qu'à Alle, sur la Semois. Les grottes de Han, de Rochefort, de Freyr, de Montfat; les ruines des châteaux de Crèvecœur, de Poilvache et de Montaigle; les sites enchanteurs des bords de la Lesse, avec les domaines royaux d'Ardenne et de Ciergnon et le château de Walzin, attirent chaque année des milliers de visiteurs.

Division. — Sous le rapport *judiciaire*, la province de Namur appartient au ressort de la cour d'appel de Liège. Elle comprend les

2 arrondissements de Namur et de Dinant, et 15 cantons de justice de paix.

Au point de vue *administratif*, elle se divise en 3 arrondissements, ayant pour chefs-lieux Namur, Dinant et Philippeville, renfermant 366 communes.

La province fait partie du diocèse de Namur.

Langue. — Le *wallon* est parlé dans toute la province. Le *français* est employé dans les familles cultivées. — C'est la seule province où la langue populaire soit exclusivement le wallon, comme la province d'Anvers est la seule exclusivement flamande.

LOCALITÉS REMARQUABLES.

I. — Namur, *Namen* (31.2), au confluent de la Meuse et de la Sambre. — Imprimeries; tanneries; céramiques; verrerie; chaux. — Cathédrale Saint-Aubain; église Saint-Loup; musée archéologique; parc de la citadelle; parc Louise-Marie; École des cadets.

Namur était devenue, comme Liège, une place de guerre, par la construction, autour de la ville, d'une ceinture de 9 forts.

Autour de Namur : *Saint-Servais* (6.8), fonderies; ateliers de construction; papeterie; fabrique de cêruse; fabrique de produits émaillés; carrières et fours à chaux; *Jambes* (7.4), verreries; ateliers de construction; *Floreffe* (3), glaces coulées; plumes métalliques.

Andenne (7.8), sur la Meuse. — Extraction et exportation d'argile plastique; produits réfractaires; poteries; papeteries; fonderies; chaux.

Auvelais (7.5), sur la Sambre. — Glaces; produits chimiques.

Gembloux (5.1), sur l'Orneau. — Coutellerie; sucreries. — Institut agricole de l'État.

Fosses (3.5). — Foires aux chevaux et aux bestiaux.

II. — Dinant (6.6), sur la Meuse, au pied d'une ancienne forteresse. — Tissus de laine (mérinos); brasseries; tanneries; fabriques de couques. — Collégiale Notre-Dame. — Aux environs, villégiature; Roche à Bayard.

Ciney (5.2). — Fours à chaux; foires aux chevaux.

Rochefort (3.4). — Marbre, fours à chaux. — Grotte remarquable.

Près de là, à *Han-sur-Lesse*, l'une des grottes les plus curieuses du monde (stalactites, stalagmites, draperies calcaires).

III. — Philippeville (1.2). — Marbre.

Aux environs, nombreuses carrières de marbre rouge : à *Cerfontaine*, *Senzeilles*, etc.

Walcourt (2). — Marbre. — Belle église gothique.

Florences (2.9). — Commerce de produits agricoles ; faïenceries ; produits céramiques.

Couvin(3). — Fonderies. — Aux environs, le *pont d'Avignon*, rocher à pic, sous lequel s'engouffre l'Eau Noire ; la montagne au *Buis*, station de plantes rares et but d'herborisation.

IX. — PROVINCE DE LUXEMBOURG.

Superficie ; population. — 4.418 kilomètres carrés ; — 222.195 habitants. — C'est, en même temps, la plus étendue et la moins peuplée de nos provinces : 50 habitants par kilomètre carré.

Aspect du sol. — La province de Luxembourg est la seule qui soit entièrement comprise dans la Haute Belgique. C'est la région la plus *accidentée* de notre pays : le relief est constitué par le massif de l'Ardenne qui y forme des *croupes* élevées et allongées, aux vastes horizons, coupées de profondes et sinueuses vallées. Au sud, le sol s'abaisse insensiblement : c'est la Lorraine belge. — Le point culminant est à la Baraque Fraiture : 651 mètres. Le point le plus bas est à la sortie de l'Ourthe : 119 mètres.

Régions naturelles. — Ardenne ; Famenne ; Condroz ; Lorraine belge.

Zones agricoles. — Zones calcaireuse, schisteuse, marneuse.

Productions. — *A. Minérales.* — La *tourbe* existe dans les Fagnes. — Les couches de *minettes* de la région d'Athus-Halanzy-Musson fournissent presque toute la production belge en minerai de *fer* ; on trouve un peu de *plomb* à Longwilly. — Le schiste donne les *ardoises* et les *dalles* dans l'immense banc qui traverse la province, de la Semois à la Salm, principalement à Herbeumont, Bertrix, Martelange, et Vielsalm ; les *pierres à aiguiser* à Vielsalm et aux environs ; les *crayons d'ardoises* à Grand-Halleux. — On exploite la *Pierre blanche* (à bâtir) à Grandcourt (lez-Virton) ; le *marbre* à Wellin ; le *grès à paver* pour l'usage local ; la *marne* dans la Lorraine belge. *Eau de table* à Harre.

B. Végétales. — Les cultures dominantes ou spéciales sont : l'*avoine* et la *pomme de terre* en Ardenne ; l'*épeautre* dans l'Ardenne et la Famenne ; le *froment* et les *arbres fruitiers* dans la Lorraine belge ; le *tabac* sur les bords de la Semois. — De grands *bois*, restes de l'antique forêt d'Ardenne, occupent encore de vastes étendues. Ils s'étendent sur trois bandes distinctes, dirigées de l'ouest à l'est : celle du nord, de Gedinne à Bastogne, renferme les bois de *Saint-Remacle*, de *Transinne* et de *Freyr*, et la grande forêt de *Saint-Hubert* ; la deuxième

bande, de Bouillon à Martelange, renferme les forêts de *Bouillon*, d'*Herbeumont*, de *Chiny* et d'*Anlier*; dans la troisième, d'*Orval* à Arlon, se trouvent les forêts d'*Orval*, de *Merlanvaux* et d'*Étalle*.

C. Animales. — *Chevaux, bestiaux, porcs* et *moutons* connus soit par leur petite taille, leur vigueur et leur endurance, soit par les qualités de leur chair et de leurs produits. — *Gros gibier; poissons* de rivière, truites surtout, *abeilles*. — A l'époque de la migration, passage de *grives* et de *petits oiseaux*.

Industrie. — Athus, Halanzy et Musson, dans la région des *minettes*, possèdent des *hauts-fourneaux* et une aciérie; Tellin a une importante fabrique de *cloches; ferronnerie* à Bouillon. — L'une des premières branches d'industrie de la province est l'*exploitation des bois*: coupe, fabrication du charbon de bois, de fagots, de cercles et douves de tonneaux, scierie, saboterie et boissellerie, occupaient naguère toute la population des villages forestiers. Nassogne et Florenville sont connus dans tout le pays wallon pour leur *boissellerie*, et il y avait d'importantes *tanneries* à Bouillon, Neufchâteau, Bastogne, Laroche et Houffalize; elles tendent à disparaître en raison de la concurrence des tanneries par procédés chimiques. Les *coopératives laitières* sont une source d'abondants revenus.

Commerce. — Le commerce est peu actif. Les principales branches du négoce sont les produits agricoles, la laiterie spécialement, le commerce des bois, du tabac et des pommes de terre. Des foires et marchés se tiennent à Barvaux, Bastogne, Laroche, Neufchâteau, Saint-Hubert, Paliseul, Florenville, Étalle, Virton. Arlon a un marché aux grains très fréquenté. Signalons aussi l'industrie *hôtelière*.

Divisions. — Au point de vue *judiciaire*, la province de Luxembourg appartient au ressort de la cour d'appel de Liège. Elle comprend les 3 arrondissements d'Arlon, Neufchâteau et Marche, et 20 cantons de justice de paix.

Sous le rapport *administratif*, elle est divisée en 5 arrondissements, ayant pour chefs-lieux : Arlon, Virton, Neufchâteau, Bastogne et Marche. Ils renferment 233 communes.

La province fait partie du diocèse de Namur.

Langues. — On parle l'*allemand* dans la partie orientale correspondant à l'arrondissement administratif d'Arlon, ainsi qu'à Beho, au sud-est de Vielsalm. Le *wallon* est usité dans le reste de la province; dans la région de Virton on parle une variété du dialecte lorrain, le *gaumais*.

LOCALITÉS REMARQUABLES.

I. — Arlon, *Aerlen* (flamand), *Arel* (allemand) (11.4), à la source de la Semois. — Commerce de bois, de bestiaux et de produits agricoles : tanneries. — Musée archéologique.

Athus (4.5), Halanzy (2.5). — Minerai de fer; hauts-fourneaux; métallurgie.

II. — Virton (3.1), sur le Ton. — Commerce de bois et de produits agricoles; tanneries.

Musson (1.8). — Minerai de fer; métallurgie.

Florenville (1.9) et Chiny sur la Semois. — Villégiature. — Au sud de Florenville, la célèbre abbaye d'*Orval* que l'on relève de ses ruines.

III. — Neufchâteau (2.5), près de la Vierre, affluent de la Semois. — Tanneries. — Foires aux chevaux et aux bestiaux.

Saint-Hubert (3.2). — École de bienfaisance de l'État pour les enfants mis à la disposition du gouvernement. — Église gothique.

Bouillon (2.9), sur la Semois. — Ferronnerie; tanneries. — Ancien château fort.

IV. — Marche (3.8). — Dentelles, soieries, coutellerie, cordonnerie.

la Roche en Ardenne (1.9), sur l'Ourthe. — Tanneries. Villégiature.

Durbuy (380 hab.), sur l'Ourthe. — Villégiature. — Au sud-est de Durbuy, dolmen de *Wéris*, monument mégalithique de l'époque préhistorique.

V. — Bastogne, *Bastenaeken* (3.9), sur la Wiltz. — Commerce de bois, de jambons; tanneries.

Vielsalm (3.5), sur la Salm. — Ardoises, pierres à aiguiser.

Houffalize (1.3), sur l'Ourthe orientale. — Tanneries, villégiature.

APPENDICE.

INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

La Constitution belge est la loi fondamentale de notre pays. Votée par le Congrès national, elle fut sanctionnée le 7 février 1831 et révisée en 1893 et 1920. Elle détermine notamment *les libertés et les droits des Belges* et l'organisation des *grands pouvoirs de l'État*. — Elle est basée tout entière sur ces deux principes : *Tous les Belges sont égaux devant la loi. Tous les pouvoirs émanent de la nation.*

1. — *Libertés et droits des Belges.*

Qualité de Belge. — La qualité de Belge s'acquiert, se conserve et se perd d'après les règles déterminées par le *Code civil*.

Aux termes du *Code civil*, sont Belges :

- 1^o Celui qui est né d'un Belge, soit en Belgique, soit à l'étranger ;
- 2^o Celui qui est né en Belgique d'un étranger, s'il a réclamé sa qualité de Belge dans l'année qui suit l'époque de sa majorité (c'est-à-dire 21 ans) ;
- 3^o L'enfant trouvé en Belgique, dont les parents sont légalement inconnus ;
- 4^o L'étrangère épousant un Belge ;
- 5^o Ceux qui obtiennent soit la grande naturalisation, soit la naturalisation

ordinaire. La grande naturalisation assimile entièrement l'étranger au Belge et lui en confère tous les droits. La naturalisation ordinaire confère à l'étranger tous les droits attachés à la qualité du Belge, à l'exception des droits politiques suivants : *a)* être électeur ou éligible aux Chambres législatives et aux Conseils provinciaux ; — *b)* être ministre ; — *c)* faire partie d'un jury de cour d'assises.

La qualité de Belge se perd :

- 1^o Par la naturalisation acquise en pays étranger ;
- 2^o Par un établissement fait en pays étranger sans esprit de retour ;
- 3^o En prenant du service militaire en pays étranger sans autorisation ;
- 4^o Pour la femme, par son mariage avec un étranger.

Droits des Belges. — Ils peuvent être rangés en trois catégories :

- 1^o **Droits publics ou constitutionnels** : ceux garantis à tous par la Constitution et auxquels on ne peut toucher sans reviser celle-ci ;

2° **Droits politiques** : à l'aide desquels les Belges participent au gouvernement du pays; tels sont les droits d'être électeur ou éligible au Conseil communal, au Conseil provincial, aux Chambres; celui d'être admissible aux fonctions publiques, celui d'être juré;

3° **Droits civils** : ceux dont les citoyens jouissent les uns vis-à-vis des autres et qui leur sont assurés par le Code civil : droits de se marier, d'être tuteur, de faire un testament, d'hériter, de vendre, d'acheter, etc.

Les principaux droits garantis aux Belges par la Constitution sont : la *liberté des cultes*, la *liberté d'enseignement*, la *liberté de la presse* et la *liberté d'association*, ainsi qu'un grand nombre d'autres dérivant pour la plupart de la *liberté individuelle*.

Outre ces grandes libertés, les Belges possèdent encore : 1° L'égalité devant la loi; 2° L'inviolabilité du domicile; 3° La liberté individuelle; 4° La garantie de la propriété; 5° Le droit de pétition; 5° L'inviolabilité du secret des lettres.

2. — Les grands pouvoirs de l'État.

§ 1. — POUVOIR LÉGISLATIF.

La Constitution proclame que tous les pouvoirs émanent de la nation.

En Belgique, comme dans la plupart des États constitutionnels, les grands pouvoirs de l'État sont : le pouvoir *législatif*, le pouvoir *exécutif* et le pouvoir *judiciaire*.

Le pouvoir *législatif* est le pouvoir de faire des lois, de les modifier et de les abroger. Il est exercé *collectivement* par le Roi, la Chambre des Représentants et le Sénat. — Chacune de ces trois branches possède le *droit d'initiative*, c'est-à-dire le droit de proposer les lois. — Celles-ci, après avoir été *adoptées* par les deux Chambres, doivent, pour devenir exécutoires, être *sanctionnées* ou approuvées par le Roi, puis *promulguées*, et enfin publiées par la voie du *Moniteur belge*.

§ 2. — POUVOIR EXÉCUTIF.

Le pouvoir *exécutif* est le pouvoir de faire exécuter les lois. Il appartient au Roi seul, qui l'exerce par l'intermédiaire de ses ministres.

Art. 63. — La personne du Roi est inviolable; ses ministres sont responsables.

Art. 64. — Aucun acte du Roi ne peut avoir d'effet s'il n'est contre-signé par un ministre, qui, par cela seul, s'en rend responsable.

Art. 65. — Le Roi nomme et révoque ses ministres.

Art. 66. — Il confère les grades dans l'armée.

Il nomme aux emplois d'administration générale et de relation extérieure, sauf les exceptions établies par les lois.

Il ne nomme à d'autres emplois qu'en vertu de la disposition expresse d'une loi.

Art. 67. — Il fait les règlements et arrêtés nécessaires pour l'exécution des lois, sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes ni dispenser de leur exécution.

Art. 68. — Le Roi commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce.

Art. 69. — Le Roi sanctionne et promulgue les lois.

Art. 71. — Le Roi a le droit de dissoudre les Chambres, soit simultanément, soit séparément. L'acte de dissolution contient convocation des électeurs dans les quarante jours, et des Chambres dans les deux mois.

Art. 73. — Il a le droit de remettre ou de réduire les peines prononcées par les juges, sauf ce qui est statué relativement aux ministres.

L'administration générale du royaume et des colonies est actuellement confiée à onze *ministres*, qui se répartissent comme suit les différents départements : Intérieur; — Justice; — Affaires étrangères; — Finances; — Sciences et Arts; — Industrie et Travail; — Agriculture et Travaux publics; — Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes; — Défense nationale; — Colonies.

§ 3. — POUVOIR JUDICIAIRE.

Le pouvoir *judiciaire* est le pouvoir d'appliquer les lois à des cas particuliers, c'est-à-dire de juger les contestations entre les citoyens et de punir les contraventions, les délits et les crimes. Il est exercé par les cours et tribunaux qui sont : les justices de paix; — les tribunaux de première instance; — les cours d'appel; — les cours d'assises; — la cour de cassation; — et des tribunaux spéciaux pour les commerçants, l'industrie et l'armée.

1^o Les *justices de paix* ou *tribunaux de simple police* sont établies dans chaque chef-lieu de canton judiciaire.

En matière *pénale*, ils jugent les *contraventions*, c'est-à-dire les infractions passibles d'une peine ne dépassant pas 25 fr. d'amende ou 7 jours d'emprisonnement; en matière *civile*, ils jugent les litiges dont la valeur ne dépasse pas 600 fr.

2^o Les *tribunaux de première instance* ou *tribunaux correctionnels* sont établis dans chaque chef-lieu d'arrondissement judiciaire.

En *correctionnelle*, ils jugent les *délits*, c'est-à-dire les infractions pouvant entraîner une amende supérieure à 25 fr. ou un emprisonnement de 8 jours à 5 ans; au *civil*, ils connaissent de toutes les contestations que la loi n'a pas confiée à une autre juridiction; en *appel*, ils réexaminent les jugements

de police et certaines causes (celles dont la valeur du litige dépasse 100 fr.) déjà entendues par le juge de paix.

3^o Les *cours d'appel*, au nombre de trois, siègent à Bruxelles, à Liège et à Gand.

En matière *pénale*, elles examinent les appels interjetés contre les jugements des tribunaux inférieurs; en matière *civile* ou *commerciale*, les appels dans les affaires d'un import supérieur à 2.500 fr.

Les provinces de Brabant, d'Anvers et de Hainaut forment le ressort de la cour d'appel de Bruxelles; les deux Flandres, celui de la cour d'appel de Gand; les provinces de Liège, de Limbourg, de Luxembourg et de Namur, celui de la cour d'appel de Liège.

4^o Les *cours d'assises* siègent habituellement quatre fois par an au chef-lieu de chaque province, sauf dans le Limbourg, où les assises se tiennent à Tongres. Elles jugent les *crimes*, les délits politiques et les délits de presse.

La cour d'assises est composée de trois magistrats formant la *cour*, — un conseiller de cour d'appel, président, et deux juges de première instance, assesseurs, — et d'un *jury* de douze membres désignés par le sort parmi les habitants de la province, — les citoyens les plus imposés et certaines catégories de fonctionnaires.

5^o La *cour de cassation*, dont le siège est à Bruxelles, annule les jugements des tribunaux inférieurs, quand ils renferment une infraction aux lois ou un vice de forme.

Elle ne connaît pas du fond de l'affaire : elle se borne à admettre ou à rejeter le pourvoi en cassation. Quand un jugement est ainsi cassé, la cause est renvoyée devant un autre tribunal. — La cour de cassation juge les ministres.

Outre ces tribunaux ordinaires, il existe en Belgique :

1^o Des *tribunaux de commerce*, établis dans les principales villes, pour juger les contestations entre commerçants.

2^o Des *conseils de prud'hommes*, qui jugent les différends entre patrons et ouvriers, ou entre ouvriers eux-mêmes.

3^o Des *tribunaux militaires*, savoir : a) des *conseils de guerre*, chargés de juger les militaires jusqu'au grade de capitaine inclusivement. Ils siègent au chef-lieu de chaque province, sauf en ce qui concerne le Limbourg et le Luxembourg qui ressortissent respectivement aux conseils de guerre d'Anvers et de Liège; — b) une *haute cour militaire*, siégeant à Bruxelles, examinant en appel les sentences des conseils de guerre, et jugeant les officiers supérieurs au grade de capitaine.

De la revision de la Constitution. — Art. 131. — Le pouvoir législatif (c'est-à-dire le Roi et les deux Chambres) a le droit de déclarer qu'il y a lieu à la revision de telle ou telle disposition constitutionnelle qu'il désigne.

Après cette déclaration, les deux Chambres sont dissoutes de plein droit.

Le Roi convoque les électeurs dans les quarante jours, et les nouvelles Chambres élues dans les deux mois qui suivent la dissolution.

Ces Chambres statuent, de commun accord avec le Roi, sur les points soumis à la revision. Dans ce cas, elles ne peuvent délibérer si deux tiers au moins des membres qui composent chacune d'elles ne sont présents; et nul changement ne sera adopté, s'il ne réunit au moins les *deux tiers* des suffrages.

3. — *Organisation provinciale et communale.*

A. Province. — A la tête de chaque province se trouve placé un commissaire du Gouvernement ou représentant du Roi, qui porte le titre de *Gouverneur*. — Il est nommé par le Roi. Son principal rôle est de servir d'intermédiaire entre le Roi, d'une part, la province et les communes, d'autre part.

Il est assisté d'un *Conseil provincial* et d'une *Députation permanente*.

Le *Conseil provincial* est chargé de régler tout ce qui est d'intérêt purement provincial, sauf approbation de ses actes par le Roi dans les cas déterminés par la loi. Il se compose de membres nommés par canton judiciaire, pour un terme de huit ans et renouvelés tous les quatre ans par série de cantons. Il se réunit chaque année, en session ordinaire, au chef-lieu de la province.

Il nomme, dans son sein, une *Députation permanente*, composée de six membres, laquelle, présidée par le Gouverneur et assistée du Greffier provincial, est chargée d'exécuter les décisions du Conseil et d'expédier les affaires courantes de la province.

B. Arrondissements. — Pour faciliter l'administration des provinces, chacune d'elles est divisée en un certain nombre d'*arrondissements administratifs*. A la tête de chacun se trouve un *Commissaire d'arrondissement*, nommé par le Roi, et chargé de surveiller l'administration des communes, sauf celles qui ont au moins 5.000 habitants ou qui sont chefs-lieux d'arrondissement : celles-ci relèvent directement du Gouverneur.

C'est par arrondissement administratif que se font les élections pour les Chambres législatives.

C. La commune. — Une *commune* est une localité ou un groupe de villages dont les habitants ont une même administration communale. Celle-ci a mission de régler tout ce qui est d'intérêt purement communal, sauf approbation de ses actes par la Députation permanente et par le Roi, dans les cas déterminés par la loi.

L'*administration communale* se compose du *bourgmestre*, des *échevins* et des *conseillers communaux*.

Le *bourgmestre* est nommé par le Roi dans le sein du Conseil communal; exceptionnellement il peut être choisi en dehors du Conseil, parmi les

électeurs de la commune, de l'avis conforme de la Députation permanente. Il préside le Collège échevinal et le Conseil communal. Il est le chef de la police, assume le maintien de l'ordre public et a, de ce chef, le droit de requérir éventuellement la force publique.

Les *échevins*, dont le nombre varie — 2 dans les communes de moins de 10.000 habitants, 3 dans celles de 10.000 à 20.000 habitants, 4 dans celles de 20.000 à 50.000 habitants, 5 dans celles de 50.000 à 150.000 habitants et 6 dans celles de plus de 150.000 habitants — sont nommés dans le sein du Conseil communal et par ce dernier. Ils forment, avec le bourgmestre, le *Collège échevinal*. Le Collège des bourgmestre et échevins est chargé d'exécuter les lois et arrêtés émanant du pouvoir central, les décisions du Conseil provincial et de la Députation permanente, ainsi que les décisions du Conseil communal. Il est en outre chargé de la surveillance des services communaux, de la tenue des registres de l'état-civil, enfin de tout ce qui est de l'administration journalière.

Les *conseillers communaux*, dont le nombre varie de 7 à 45, selon la population de la commune, sont élus pour un terme de six ans.

Le Conseil s'occupe de tout ce qui est d'intérêt communal; toutefois, certaines décisions relèvent de l'approbation de la Députation permanente et du pouvoir central.

4. — *Enseignement.*

L'*enseignement* comprend trois degrés : l'enseignement primaire, l'enseignement moyen et l'enseignement supérieur.

A. Enseignement primaire. — Il comprend les écoles *primaires*, les écoles *gardiennes*, les écoles *d'adultes*, et aussi, pour la préparation des institutrices primaires, un certain nombre d'*écoles normales*, les unes établies, les autres agréées par l'État. En 1925, il y avait 5.067 écoles communales, 1.928 écoles adoptées et 1.334 écoles privées subsidiées; le nombre total des élèves de ces écoles s'élevait à 795.985.

B. Enseignement moyen. — L'enseignement *moyen* comporte deux degrés : le degré inférieur, qui comprend les *écoles moyennes*, et aussi, pour la préparation des régents et régentes d'école moyenne, des *sections normales moyennes*; — et le degré supérieur, qui comprend les *athénées* et les *collèges*.

Les *écoles moyennes* pour garçons et pour filles sont ou écoles moyennes de l'État, ou écoles moyennes communales ou écoles moyennes patronnées. Il y a deux sections normales moyennes de l'État pour garçons (à Gand et à Nivelles), et deux pour filles (à Bruxelles et à Liège).

Les *athénées* et les *collèges* renferment deux sections : la section des humanités anciennes et la section des humanités modernes. L'étude des lettres domine dans la première, celle des sciences dans la seconde.

A côté de ces écoles et établissements créés, agréés, patronnés ou reconnus officiellement, il existe encore un grand nombre d'écoles primaires ou moyennes, d'instituts, de collèges, de lycées pour jeunes filles, de séminaires, de pensionnats; ce sont des établissements privés ou libres fondés en vertu de l'article 17 de la Constitution belge qui proclame la liberté d'enseignement.

Beaucoup d'écoles ont un but nettement professionnel ou industriel; certaines écoles moyennes possèdent des sections professionnelles ou commerciales.

C. Enseignement supérieur. — L'enseignement *supérieur* est donné dans les *universités*, qui sont au nombre de quatre : deux de l'État, à Liège et à Gand; deux libres à Bruxelles et à Louvain.

Sont classées aussi dans l'enseignement supérieur un certain nombre d'écoles spéciales de hautes études, telles que l'Institut supérieur de commerce (Anvers), l'École militaire et l'École de guerre (Bruxelles), l'École de navigation (Anvers et Ostende), l'École de médecine vétérinaire (Cureghem), l'Institut agricole (Gembloux), l'École des mines (Mons), l'Université coloniale (Anvers), etc.

5. — Force publique.

L'*armée belge*, qui se recrute par le service personnel et obligatoire (âge de milice, 19 ans), comprend l'*infanterie*, la *cavalerie*, l'*artillerie*, le *génie* et le corps de la *gendarmerie nationale*, spécialement chargé du maintien de l'ordre public.

Établissements militaires. — L'*instruction militaire* se donne : à l'*École militaire* de Bruxelles, à laquelle sont annexés une *École d'application*, une *École de guerre* et un *Institut cartographique*; aux *Écoles des pupilles de l'armée*; à l'*École des cadets* (deux sections), à Namur; dans les *Écoles des sous-officiers*; dans des *Écoles spéciales* et à l'*École d'équitation*.

FIN

SECONDE PARTIE.

ÉLÉMENTS DE COSMOGRAPHIE. ¹

(Atlas classique, planches 1 et 2.)

A. — L'UNIVERS.

Le système solaire. — Dans l'Univers, si nous considérons une étendue presque circulaire d'environ 2 milliards de lieues de diamètre et au centre de laquelle brille le *Soleil*, cette étendue est le domaine du *monde solaire* (*Atlas classique*, pl. 1, fig. 3).

Le Soleil est un énorme globe en fusion qui répand au loin la lumière et la chaleur.

Autour de lui circulent, à des distances de plus en plus considérables, et en décrivant des orbites presque circulaires, des globes opaques : ce sont les *planètes*, qui nous apparaissent comme des astres non scintillants : elles n'émettent pas de rayons lumineux et ne brillent que par la lumière qu'elles reçoivent du Soleil. La terre est une de ces planètes.

¹ Le programme de 1926 impose, sous le titre : Notions élémentaires de de Cosmographie, l'explication de faits géographiques qui sont à proprement parler du domaine de la géographie mathématique : « On se bornera à expliquer le phénomène de la succession des jours et des nuits, celui des saisons dans les différentes zones terrestres et l'influence de ces phénomènes sur la géographie des zones terrestres. » Cette explication ne peut se faire sans exposer des éléments de cosmographie relatifs au système *solaire* : c'est pourquoi, réservant dans cette seconde partie le grand texte aux phénomènes que signale le programme, nous avons ajouté, en petit texte, les notions de cosmographie et de géographie mathématique qui nous ont paru utiles pour l'explication du grand texte. — Nos éditions précédentes donnaient dans cette seconde partie des éléments de géographie générale, très utiles à la fin des études moyennes (ils sont matière d'examen à l'entrée des écoles normales primaires) et au commencement du second cycle dans les Athénées et Collèges ; nous avons dû, à regret, les supprimer, pour nous conformer au programme nouveau, mais nous les publions, en une brochure sous le titre : *Éléments de géographie générale*.

La plupart de ces planètes sont accompagnées de globes plus petits, nommés *satellites*, qui tournent autour d'elles comme elles-mêmes le font autour du Soleil. Le satellite de la Terre est la Lune.

Toutes ces planètes se meuvent dans l'espace selon des lois immuables, dont la principale a été ainsi formulée : les corps s'attirent en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré des distances.

Mouvement apparent du Ciel. — A première vue, il semble que la Terre soit immobile au centre de l'Univers, tous les astres tournant autour d'elle en 24 heures : ceux que nous voyons s'élever à l'est (le Soleil, le matin ; les étoiles, le soir), nous les retrouvons douze heures plus tard, au-dessus de l'horizon, à l'ouest (*Atlas classique*, pl. 1, fig. 7).

Le Soleil, la Lune, les planètes varient de position chaque jour. Si le Soleil, par exemple, se lève tel jour en même temps qu'une étoile, on le verra le lendemain se lever quatre minutes après la même étoile, le surlendemain huit minutes, et ainsi de suite.

La sphère céleste. — La sphère céleste tout entière semble pivoter autour d'une ligne fictive, l'*axe céleste*, qui est l'axe de la Terre prolongé indéfiniment. Là où cet axe semble percer la voûte visible du ciel, en deux points opposés, sont les *pôles célestes*. Le plan de l'équateur terrestre prolongé jusqu'à la voûte céleste, marque sur celle-ci l'*équateur céleste*. Le plan de l'orbite terrestre, prolongé de même, forme sur la voûte céleste un cercle, dit l'*écliptique*; et les deux points situés à 90° de l'écliptique sont les *pôles de l'écliptique*.

B. — LE SOLEIL.

Nature et aspect. — Le Soleil est un énorme foyer de lumière et de chaleur. Non seulement il nous éclaire et nous réchauffe, mais encore, en vertu de la gravitation, sa masse énorme retient dans leur orbite la Terre et les autres planètes qui circulent autour de lui.

La température du Soleil est si élevée que toutes les matières qu'il renferme s'y trouvent en fusion ou à l'état gazeux.

A cause de la masse énorme et de l'extrême chaleur du Soleil, celui-ci est le siège d'explosions, de cataclysmes, dont les phénomènes terrestres ne peuvent nous donner une idée. On les admire surtout pendant une éclipse totale du Soleil, lorsque l'astre du jour, voilé par la Lune, ne montre plus que le bord de son disque lumineux. On voit alors des éruptions gigantesques, qui lancent des jets de vapeur jusqu'à plus de 10.000 lieues de hauteur. Ces *protubérances* de la surface solaire sont un effet et une preuve des révolutions qui agitent sans cesse cet énorme foyer de chaleur.

L'influence constante et universelle du Soleil sur notre globe se manifeste surtout par les saisons, les jours et les nuits, les vents, les courants, les nuages, les eaux, et même le développement des êtres animés.

Distance de la terre. — Le Soleil est en réalité une étoile, beaucoup plus apparente à nos yeux parce que nous en sommes plus rapprochés. Et cependant cette distance est encore en moyenne de 150.000.000 de km. ou 30 millions de lieues; la lumière du Soleil franchit cette distance en 8 minutes et 13 secondes.

Dimensions. — Considérées par rapport à la Terre et à la Lune, les dimensions du Soleil sont énormes (*Atlas classique*, pl. 1, fig. 1). Il est 1.300.000 fois plus gros que notre planète; son diamètre vaut 110 fois le diamètre terrestre et sa surface 12 000 fois celle de la Terre. A cause de la grande dilatation des corps qu'il renferme, sa densité moyenne n'est que le quart de celle de notre globe; sa masse ne vaut donc que le quart de son volume, soit 330.000 fois celle de la Terre.

Mouvements apparents. — Le Soleil a deux mouvements apparents. L'un est journalier et nous le montre décrivant, du matin au soir, un arc immense sur la voûte céleste; ce mouvement apparent est dû à la rotation diurne de la Terre. — L'autre mouvement est annuel: le Soleil paraît s'élever, du 21 décembre au 21 juin, de plus en plus sur l'hémisphère boréal, tandis que, du 21 juin au 21 décembre, il semble s'élever de plus en plus sur l'hémisphère austral, de sorte que sa hauteur au-dessus de l'horizon à midi varie chaque jour (*Atlas classique*, pl. 2, fig. 10 et 11).

Mouvements réels. — Le Soleil a deux mouvements réels: l'un de rotation sur lui-même, l'autre de translation dans l'espace.

La *rotation*: le Soleil accomplit un tour entier sur lui-même, d'occident en orient, comme la Terre, en $25 \frac{1}{2}$ jours.

La *translation*: le Soleil se déplace, avec tout le système planétaire, vers un point situé dans la constellation d'Hercule. Cette translation est d'environ 7 km. par seconde.

C. — LA TERRE.

Forme de la Terre. — La Terre est ronde.

Cependant la Terre n'est pas exactement sphérique: elle est légèrement aplatie aux pôles et renflée à l'équateur; c'est un *ellipsoïde* (fig. 1).

Dimensions de la Terre. — La Terre étant un *ellipsoïde*, les rayons partant du centre vers la périphérie n'ont pas partout la même longueur.

On admet les dimensions signalées sur la fig. 1. — Superficie : 510 millions de km².

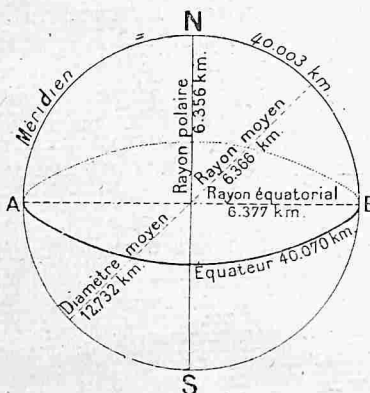


Fig. 1. — Dimensions de la Terre.

mais ils parcourent des longueurs différentes en un même temps; à l'équateur, la vitesse est de 463 m. à la seconde; elle diminue à mesure que l'on s'avance vers les pôles; au 50^e parallèle, comme en Belgique, elle est encore d'environ 300 m. par seconde; aux pôles, elle est nulle.

Succession des jours et des nuits. — Une conséquence de ce mouvement de rotation de la Terre est la *succession des jours et des*

Mouvements de la Terre. — La Terre est animée de deux mouvements principaux : l'un, de *rotation* sur elle-même; l'autre, de *révolution* autour du Soleil.

Mouvement de rotation diurne. — La Terre tourne sur elle-même en 24 heures, d'occident en orient; c'est pourquoi la voûte céleste nous apparaît comme se déplaçant d'orient en occident.

Son mouvement de rotation est uniforme : tous les points de sa surface, sauf les pôles, font un tour complet autour de l'axe en 24 heures,

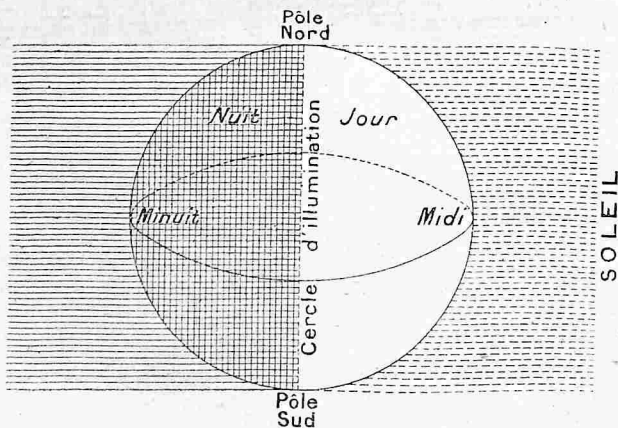


Fig. 2. — Le jour et la nuit, les 21 mars et 23 septembre.

nuits sur le globe. Toujours une moitié de celui-ci se trouve éclairée par le soleil, tandis que l'autre moitié reste dans l'ombre (fig. 2).

Le cercle formant la limite de la partie éclairée et de la partie obscure s'appelle *cercle d'illumination* (fig. 2). Si la sphère se met à tourner sur elle-même, la lumière restant immobile, les divers points de la surface, franchissant le cercle d'illumination, passeront alternativement de l'ombre à la lumière. Ainsi en est-il de notre globe ; un hémisphère terrestre est toujours éclairé, tandis que l'autre est plongé dans l'obscurité : c'est le *jour* pour le premier, et la *nuit* pour le second. — L'égalité des jours et des nuits sur toute la surface du globe n'a lieu que les 21 mars et 23 septembre.

Mouvement de révolution. — En même temps qu'elle tourne sur elle-même, la Terre se meut autour du Soleil; ce mouvement de révolution s'accomplit en 365 jours et 6 heures environ, suivant une ellipse presque circulaire dont le Soleil occupe un des foyers.

La durée d'une révolution de la Terre est actuellement de 365 jours, 6 heures, 9 minutes, 9 secondes.

Le trajet annuel décrit par la Terre autour du Soleil s'appelle *l'orbite* terrestre; elle a la forme d'une ellipse peu allongée (fig. 5).

Position de la Terre. — La Terre occupe à chaque instant une position différente de celle qu'elle avait au moment précédent : elle avance sur son orbite. Chaque point de la Terre prend à chaque moment une position nouvelle dans l'espace, non seulement à cause du mouvement de révolution, mais encore à cause du mouvement de rotation et à cause du mouvement de translation du système solaire tout entier.

Inclinaison de l'axe de la Terre sur l'orbite. — L'axe de la Terre est incliné sur l'orbite de $66^{\circ}33'$; le plan de l'orbite terrestre fait avec le plan de l'équateur terrestre un angle de $23^{\circ}27'$; la ligne des pôles fait avec une droite perpendiculaire sur le plan de l'orbite un angle de $23^{\circ}27'$ (fig. 3 et *Atlas classique*, pl. 2, fig. 16).

L'inclinaison de l'axe est constante, c'est-à-dire que, dans toutes les positions que la Terre occupe, son axe se tient dans la même direction et reste parallèle à lui-même (voir fig. 5).

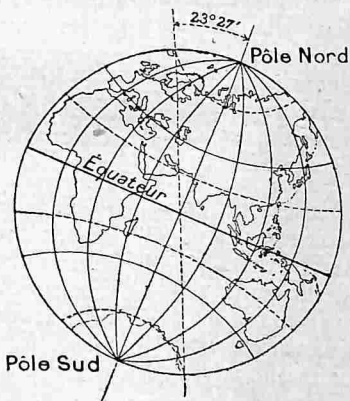


Fig. 3. — Inclinaison de l'axe de la Terre.

L'inclinaison et le parallélisme de l'axe de la Terre ont des conséquences importantes (*Atlas classique*, pl. 2, fig. 18). Ils permettent de se rendre compte de la cause et de la succession des saisons et de l'inégalité des jours et des nuits.

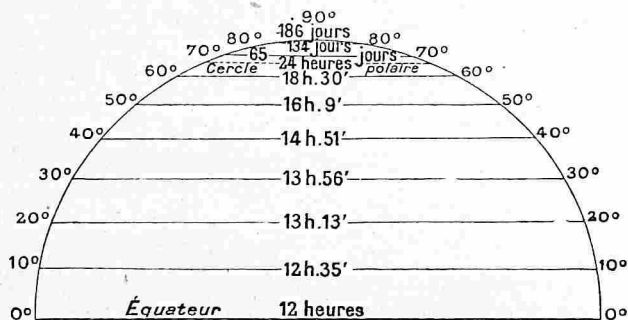


Fig. 4. — Longueur maxima des jours dans l'hémisphère Nord.

Longueur maxima des jours. — La différence de longueur des jours et des nuits, à peine sensible dans les régions équatoriales, augmente à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur (fig. 4); c'est une conséquence du parallélisme de l'axe terrestre et de son inclinaison sur le plan de l'orbite.

Ainsi, dans nos contrées, nous avons des jours, en été, et des nuits, en hiver, — de 16 heures, auxquels correspondent des nuits et des jours de 8 heures. — Au delà des cercles polaires, le Soleil, en été, reste visible de plus en plus longtemps, décrivant au-dessus de l'horizon un cercle entier dans l'espace de 24 heures, et recommençant aussitôt; c'est le soleil de minuit.

Inégalité des jours et des nuits. — Dans la position que la Terre occupe sur son orbite, le 21 mars, les points de l'équateur terrestre reçoivent perpendiculairement les rayons du Soleil, et les points également distants de cet équateur, des rayons également obliques par rapport à l'horizon : c'est l'équinoxe de printemps (fig. 5).

Les habitants des régions équatoriales voient, à midi, le Soleil au zénith. Les habitants des régions tempérées N. et S. reçoivent la même quantité de lumière, et aux deux pôles, le Soleil reste sur l'horizon (fig. 2). Les jours et les nuits sont de durées égales sur toute la Terre.

Mais, à partir du lendemain, grâce au mouvement de révolution de la Terre et à l'inclinaison de l'axe, les rayons du Soleil tombent

perpendiculairement sur des points situés de plus en plus au N. de l'équateur; dans l'hémisphère Nord la température va s'élevant chaque jour, tandis qu'elle va en diminuant dans l'hémisphère Sud. Le 21 juin, le soleil de midi est au zénith des lieux situés par 23°27' de lat. N. : c'est le *solstice d'été*, et l'hémisphère N. a ses jours les plus longs. (*Atlas classique*, pl. 2, fig. 10 et 11.)

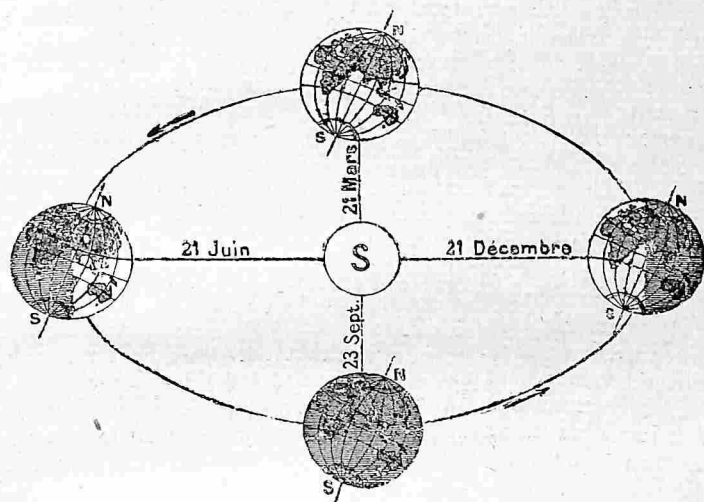


Fig. 5. — Les saisons; le parallélisme de l'axe terrestre; et plus détaillée : *Atlas classique*, pl. 2, fig. 12.

Les habitants des régions au N. du tropique du Cancer voient, du 21 mars au 21 juin, le Soleil s'élever chaque jour davantage au-dessus de l'horizon, et le 21 juin ils l'aperçoivent au plus haut point de sa course annuelle. Depuis le 21 mars, le pôle N. n'a pas cessé d'être éclairé, tandis que, depuis la même date, le pôle S. est dans l'ombre. Les habitants de la zone tempérée Sud, qui voient le Soleil, le 21 juin, au plus bas de sa course annuelle, sont alors au commencement de l'hiver et ont les jours les plus courts.

La Terre a parcouru, à ce moment, le quart de son orbite, même un peu plus; elle accomplit un nouveau quart de son trajet annuel du 21 juin au 23 septembre; à cette dernière date, c'est l'*équinoxe d'automne* (fig. 5).

Les habitants de la zone tempérée Nord ont vu le Soleil chaque jour un peu plus éloigné du zénith, tandis que ceux de l'hémisphère austral le voient

s'élever toujours davantage au-dessus de l'horizon. Au 23 septembre, la Terre occupe, par rapport aux rayons solaires, une position analogue à celle qu'elle avait le 21 mars, et de nouveau il y a égalité de longueur des jours et des nuits sur toute la Terre.

A partir du 23 septembre, la Terre commence à parcourir la seconde moitié de son orbite; l'axe terrestre se maintenant dans la même direction, les rayons solaires vont tomber d'aplomb sur des points situés de plus en plus au sud de l'équateur, et cela jusqu'au 21 décembre, jour où, à midi, ils seront perpendiculaires au plan de l'horizon pour les endroits situés à 23°27' au sud de l'équateur : c'est alors le *solstice d'hiver*.

Le soleil est alors au plus haut de sa course annuelle pour les habitants des régions au S. du tropique du Capricorne et le pôle Sud n'a pas cessé depuis trois mois d'être éclairé, tandis que le pôle Nord est dans la nuit depuis trois mois; pour les habitants de nos contrées, le Soleil est au plus bas de sa course, les jours sont les plus courts et l'hiver commence.

La Terre parcourt, du 21 décembre au 21 mars, le dernier quart de son orbite, et, le 21 mars, elle se retrouve dans une position analogue à celle qu'elle avait un an plus tôt.

Pendant cette période, les jours diminuent pour les habitants de l'hémisphère Sud et ils augmentent pour ceux de l'hémisphère Nord; les rayons solaires tombent perpendiculairement sur des points de plus en plus rapprochés de l'équateur, et, le 21 mars, il y a de nouveau égalité parfaite de durée des jours et des nuits sur toute la Terre.

Axe et pôles. — Dans son mouvement journalier de rotation, la Terre tourne autour d'une ligne imaginaire ou *axe*, qui est un diamètre de la sphère.

Les endroits où cet axe traverse la surface terrestre se nomment *pôles terrestres* : l'un est le pôle Nord, boréal ou arctique; l'autre le pôle Sud, austral ou antarctique.

Cet axe a une longueur de 12.712 km.; il n'est pas perpendiculaire au plan de l'orbite, mais incliné de 66°33' sur ce plan.

Grands cercles; petits cercles. — La Terre ayant la forme sphérique (ellipsoïde), on indique la position des divers points de sa surface en supposant celle-ci divisée en sections régulières, ou trapèzes sphériques, par des lignes courbes appelées cercles (*Atlas classique*, pl. 2, fig. 13). — Sur une sphère quelconque, on peut tracer des grands et des petits cercles. Les *grands cercles* sont ceux qui ont pour centre le centre de la sphère, et partagent celles-ci en deux parties égales ou hémisphères (fig. 12). — Les *petits cercles* sont ceux qui n'ont pas pour centre le centre de la sphère et qui partagent celle-ci en deux parties inégales. — Un cercle quelconque se divise en 360 parties égales, nommées degrés (°); un degré comprend 60 minutes (');

une minute 60 secondes ("); la seconde se divise en dixièmes et centièmes de seconde.

Équateur. — L'équateur est le grand cercle perpendiculaire à l'axe de la Terre; tous ses points sont à égale distance des pôles. Il partage la Terre en deux hémisphères : l'hémisphère boréal au N., et l'hémisphère austral au S.

Sa longueur est de 40.070 km.; son diamètre de 12.754 km. Le plan de l'équateur forme avec le plan de l'orbite terrestre un angle de $23^{\circ}27'$.

Parallèles. — Les parallèles sont des petits cercles perpendiculaires à l'axe de la Terre, et tracés dans des plans parallèles à l'équateur. On peut en figurer sur le globe une infinité, parmi lesquels on distingue les deux tropiques et les deux cercles polaires.

Les *tropiques* sont les parallèles menés à $23^{\circ}27'$ de l'équateur. L'un, au N. de cette ligne, s'appelle le tropique du Cancer; l'autre, au S., est le tropique du Capricorne. — Les *cercles polaires* sont les parallèles situés à $23^{\circ}27'$ des deux pôles. Celui qui est voisin du pôle N. s'appelle cercle polaire arctique; l'autre, voisin du pôle S., est le cercle polaire antarctique.

Ces cercles situés à $23^{\circ}27'$ de l'équateur ou des pôles sont déterminés par le degré d'inclinaison de l'axe terrestre sur le plan de l'orbite. Le tropique du Cancer est un cercle formé par tous les points dont le Soleil occupe le zénith le 21 juin à midi.

Méridiens. — Les méridiens sont des grands cercles, menés suivant l'axe de la Terre et passant par les deux pôles.

La longueur d'un méridien est de 40.003 km.; son diamètre, de 12.712 km. (axe de la Terre).

Méridien initial. Comme on peut tracer sur le globe terrestre une infinité de méridiens, il était nécessaire d'en adopter un auquel on pût rapporter tous les autres : ce méridien s'appelle le méridien initial, marqué 0 dans un hémisphère et 180 dans l'hémisphère opposé. Notre méridien initial est celui de Greenwich, situé à $2^{\circ}20'$ à l'W. de celui de Paris, à $4^{\circ}22'$ à l'W. de celui de Bruxelles.

Détermination de la position géographique d'un point. — Un point quelconque de la surface de la Terre se détermine par l'indication de sa *latitude* et de sa *longitude*.

Sur le globe terrestre, les deux lignes qui servent de repères sont l'équateur et le méridien initial. Si l'on connaît la distance, évaluée en degrés, de A à ces deux cercles, la position de A sera parfaitement déterminée (*Atlas classique*, pl. 2, fig. 14).

Latitude. — La latitude d'un lieu est la distance, comptée en degrés, minutes et secondes, de ce lieu à l'équateur (fig. 6).

Selon l'hémisphère, on distingue la latitude N. ou boréale ou septentrionale, et la latitude S. ou australe ou méridionale. Un degré de lat. vaut 111 km.

Tous les points situés sur l'équateur ont pour latitude 0°; tous ceux situés sur un même parallèle ont même latitude; les pôles ont seuls la latitude la plus élevée : 90°.

Points d'égale latitude. — Le cercle polaire arctique passe par : la pointe N. de l'Islande, Haparanda, l'embouchure de l'Obi, Verchojansk, le détroit de Béring, le lac du Grand Ours, le sud du Grönland.

Dans les environs de 50° lat. N. se trouvent : le cap Lizard, le Havre, Bastogne, Mayence, Prague, Cracovie, Kharkow, Semipalatinsk, l'île Vancouver, le golfe du Saint-Laurent.

Le tropique du Cancer passe par : Assouan, Médine, Mascate, l'embouchure de l'Indus, celle du Gange, Canton, les îles Hawaï, le sud de la Californie, La Havane.

L'équateur passe par : Saint-Thomas, Équateurville, le lac Victoria, Singapour, Bornéo, les Moluques, les îles Gilbert, les îles Galapagos, Quito, l'embouchure de l'Amazone.

Dans les environs de 35° lat. S. : la pointe S. de l'Afrique, Adelaïde, la pointe N. de la Nouvelle-Zélande, Buenos-Aires.

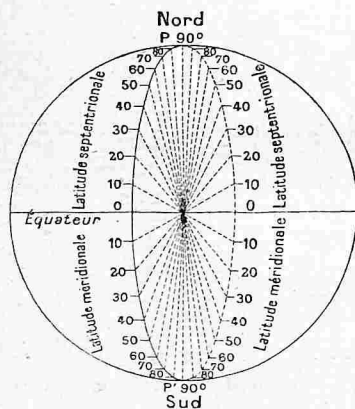


Fig. 6. — Les latitudes.

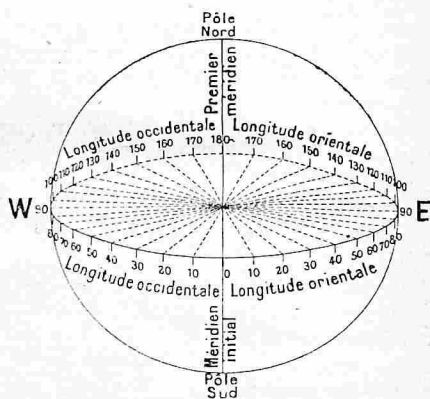


Fig. 7. — Les longitudes.

Longitude. — La longitude d'un lieu est la distance comptée en degrés, minutes et secondes, de ce lieu au méridien initial.

On distingue la longitude Est ou orientale (long. E.), à l'E. du méridien initial, et la longitude Ouest ou occidentale (long. W.), à l'W. de ce méridien (fig. 7). Tous les points situés sur un même demi-méridien, entre le pôle N. et

le pôle S. ont la même longitude; tous ceux situés sur l'autre demi-méridien ont pour longitude 180° moins cette même longitude; ceux situés sur le méridien initial ont pour longitude 0° ou 180° . — Un degré de longit. vaut : sur l'équateur, 111 km.; à 40° latit., 85 km.; à 50° latit., $71 \frac{1}{5}$ km.; à 60° latit., $55 \frac{3}{4}$ km.

La forme, les mouvements et la position de la Terre, de même que l'inclinaison et le parallélisme de l'axe terrestre, ont une importance capitale pour l'explication des phénomènes géographiques généraux et des manifestations de la vie sur la surface terrestre.

Zones. — Les tropiques et les cercles polaires divisent théoriquement la surface du globe en cinq zones (*Atlas classique*, pl. 2, fig. 15). La zone *équatoriale*, intertropicale ou torride, est située entre les deux tropiques et traversée par l'équateur. Les deux zones *tempérées* sont situées entre les tropiques et les cercles polaires. Les deux zones *polaires* ou glaciales entourent les pôles et s'étendent jusqu'aux cercles polaires.

Influence de la latitude sur la température. — La chaleur va en diminuant graduellement à mesure qu'on s'éloigne de la zone torride, c'est-à-dire à mesure que la latitude augmente.

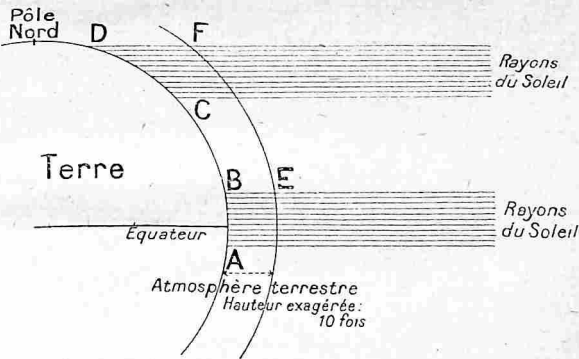


Fig. 8. — Action des rayons caloriques du Soleil à des latitudes diverses.

La figure 8 signale deux séries de rayons solaires de même importance frappant une région équatoriale en AB et une région de haute latitude en CD. La quantité de chaleur émise par le Soleil vers AB est la même que celle émise vers CD, mais la surface CD est plus grande que la surface AB; donc chaque point de CD recevra une quantité de chaleur *moindre* que chaque point de AB. D'autre part, la distance BE étant beaucoup plus courte que la distance DF, la perte de chaleur dans la traversée de l'atmosphère est plus petite à l'équateur que tout au nord.

Zones climatiques. — Mais, en fait, les limites des zones climatiques sont données par des lignes isothermiques ou d'égale température (donc reliant entre elles les localités qui ont la même température moyenne pendant une période donnée (*Atlas classique*, pl. 4, cartes 32 et 34).

1^o Les pays chauds, ou zone torride, entre les deux isothermes moyens annuels de + 20° (limite des palmiers);

2^o Les pays tempérés, ou zones tempérées, au nord et au sud de la zone torride jusqu'à l'isotherme moyen d'été de + 10° (limite des arbres et de la culture des céréales);

3^o Les pays froids, ou zones glaciales, comprenant le reste de la surface terrestre, aux environs des pôles.

Saisons. — Les grandes zones du globe se distinguent non seulement par leurs climats, mais encore par leurs saisons. Celles-ci sont, dans les régions tempérées, au nombre de quatre, dont deux, le printemps et l'automne, servent de transition entre les froids de l'hiver et les chaleurs de l'été; dans les régions tropicales, de deux espèces, sèche et pluvieuse; dans la région équatoriale, la distinction entre saison sèche et saison pluvieuse est à peine sensible; dans les régions polaires au nombre de deux : un été très court, un hiver très long. Il est à remarquer que dans l'hémisphère austral, l'été commence en décembre, l'hiver en juin, le printemps en septembre et l'automne en mars.

Les régions polaires, où le Soleil n'arrive que par des rayons obliques, ont un hiver long et rigoureux, suivi d'un été court et chaud. Dans les régions intertropicales, où le Soleil, élevé sur l'horizon, darde ses rayons verticalement, ou peu s'en faut, toute l'année, il n'y a pas de saison froide et la température réelle est toujours très proche de la température moyenne; là, ce sont les pluies qui caractérisent les saisons.

La répartition des pluies qui a une très grande importance en géographie biologique et en géographie humaine, permet une subdivision des zones climatiques données précédemment.

Les régions équatoriales, aux environs de l'équateur, ont des pluies régulières, presque quotidiennes (*climat équatorial*).

La chaleur torride des régions subéquatoriales produit une évaporation très abondante et donne lieu à des pluies torrentielles *périodiques* en deux saisons pendant lesquelles le Soleil passe au zénith, séparées par des saisons sèches d'inégale durée (*climat tropical à deux saisons pluvieuses*).

Sous les tropiques, le Soleil ne passant qu'une seule fois au zénith par année, il n'y a plus qu'une seule saison des pluies, le reste de l'année étant vraiment sec. Le même régime se constate dans la plupart des pays de moussons (*climat tropical à une saison pluvieuse*).

Au delà des tropiques, et jusque dans les environs de 35° lat. N. et S. (régions subtropicales), la pluviosité devient faible et la sécheresse très grande (*climat désertique chaud*).

Les deux zones tempérées, si on en soustrait les régions subtropicales, forment la région des pluies *variables* : celles-ci dépendent en grande partie des vents dominants, et elles tombent pendant toute l'année à intervalles irréguliers. Elles sont surtout abondantes dans le voisinage des côtes, lorsque le vent souffle de la mer, et elles diminuent de quantité et de fréquence à mesure que l'on s'avance dans les continents (*climat tempéré maritime ou continental*).

Les régions de haute latitude ont des vents marins ou continentaux en général secs; les pluies y sont *rare*s (*climat froid*).

D. — LA LUNE.

Distance de la Terre. — La Lune est distante de la Terre de 380.000 km., ou 76.000 lieues, ou 60 rayons terrestres, ou presque le quart du diamètre du Soleil (distance moyenne).

Dimensions. — La Lune est un globe d'environ 3.500 km. ou 700 lieues de diamètre; son rayon ne vaut que les $\frac{1}{11}$ de celui de la Terre. Sa surface égale le $\frac{1}{13}$ de celle de notre globe : 39 millions de km² ou presque 4 fois l'Europe. Son volume est les $\frac{9}{100}$ de celui de la Terre.

Aspect. — La Lune est, comme la Terre, un globe opaque qui reçoit du Soleil la lumière et la chaleur. A l'œil nu, on y remarque un certain nombre de taches qui conservent leur position constante (*Atlas classique*, pl. 1, fig. 4).

La surface de notre satellite présente à un très haut degré le caractère volcanique : elle est parsemée de volcans éteints.

La Lune n'a pas d'atmosphère, ni eau, ni nuages, ni vapeurs; à sa surface, aucun changement, dû aux saisons, n'apparaît.

Mouvements. — La Lune est animée de trois mouvements : de rotation sur elle-même; de révolution autour de la Terre; de translation autour du Soleil (*Atlas classique*, pl. 1, fig. 6).

Rotation. La Lune accomplit un tour sur elle-même en 27 jours 7 heures 43 minutes : c'est précisément la durée de sa révolution autour de la Terre.

Révolution. La Lune fait le tour de la Terre en 27 jours 7 h. 43 m.; au bout de ce temps, elle revient au méridien d'une même étoile. Mais pendant ce temps, la Terre elle-même s'est avancée sur son orbite, et le temps qu'il faudra pour retrouver la Lune dans la même position par rapport au Soleil sera un peu plus long : 29 $\frac{1}{2}$ jours; c'est ce qu'on appelle mois lunaire ou lunaïson.

Translation. La Lune accompagne la Terre dans la révolution annuelle de celle-ci autour du Soleil. Elle est aussi entraînée avec la Terre dans le mouvement qui rapproche tout le système solaire de la constellation d'Hercule.

Phases de la Lune. — La Lune réfléchit la lumière du Soleil, et comme la Terre, elle a toujours la moitié de sa surface éclairée par les rayons solaires. Mais la partie de son disque lumineux visible pour nous est variable suivant les diverses positions que la Lune occupe pendant sa révolution mensuelle, par rapport à la Terre et au Soleil, et qu'on appelle les phases de la Lune (*Atlas classique*, pl. 1, fig. 5).

Nouvelle Lune. Lorsque la Lune se trouve entre la Terre et le Soleil, celui-ci éclaire la face que nous ne pouvons voir, et l'hémisphère lunaire obscur est tourné vers la Terre : il est donc invisible d'autant plus que la Lune reste toute la journée dans le voisinage du cercle éblouissant des rayons solaires. Cette première phase s'appelle la Nouvelle Lune (N. L.) et l'on dit alors que le Soleil et la Lune sont en conjonction. — Au bout de quelques jours, une partie de la surface lunaire éclairée devient visible et prend la forme d'un mince croissant, dont les cornes sont tournées vers l'Orient : car le Soleil se lève alors quelques heures avant la Lune et l'éclaire donc vers l'Ouest, c'est-à-dire précisément du côté où se montre la convexité du croissant.

Premier Quartier. Vers la fin du septième jour, la Lune a accompli le quart de son trajet mensuel, et la moitié de sa surface éclairée est visible à nos yeux. La concavité du croissant s'est remplie insensiblement et la convexité reste tournée vers l'Occident, car le Soleil passe alors au méridien six heures avant la Lune; celle-ci se lève au milieu du jour, passe au méridien vers six heures du soir et nous éclaire jusque vers minuit. C'est le premier Quartier (P. Q.).

Pleine Lune. Peu à peu, nous voyons s'augmenter la partie lumineuse de la Lune. A la fin du 14^e jour, elle se trouve diamétralement opposée au Soleil par rapport à nous, et sa surface éclairée nous apparaît tout entière sous la forme d'un beau disque lumineux. C'est la Pleine Lune (P. L.), et l'on dit alors que le Soleil et la Lune sont en opposition : le premier passe au méridien douze heures avant la Lune et celle-ci nous éclaire toute la nuit.

Dernier Quartier. A partir de ce moment, la Lune semble décroître à nos yeux et, de jour en jour, elle nous montre une étendue moins grande de sa surface éclairée; elle est alors à son déclin. Le 22^e jour, elle nous apparaît sous la forme d'un demi-cercle lumineux et, plus tard, d'un croissant de plus en plus mince dont les cornes sont tournées vers l'Occident. Le Soleil passe au méridien dix-huit heures avant la Lune ou, en d'autres termes, six heures après, et l'éclaire de l'Orient. C'est le Dernier Quartier (D. Q.). Le croissant lumineux s'amincit de plus en plus et, le 29^e jour et $\frac{1}{2}$, il est entièrement disparu (Nouvelle Lune).



E. — LES ÉCLIPSES.

Définition. — La Terre et la Lune étant des globes opaques, ont, du côté de leur moitié obscure, des cônes d'ombre. Si l'ombre de la Terre vient à se projeter sur la Lune, ou si la Terre passe dans le cône d'ombre de la Lune, il y a éclipse : dans le premier cas, de Lune; dans le second cas, de Soleil.

Éclipses de Soleil. — Les éclipses de Soleil se produisent lorsque la Lune se trouve en conjonction, c'est-à-dire entre la Terre et le Soleil. La Lune, venant alors à passer devant le Soleil, nous dérobe la lumière du Soleil, en tout ou en partie. L'éclipse est *totale*, lorsque le disque solaire est entièrement caché par la Lune : en raison de la vitesse de mouvement de la Lune, ce phénomène ne peut jamais durer plus de six minutes. L'éclipse est *partielle*, lorsqu'une partie seulement du disque solaire est voilée par la Lune. L'éclipse est *annulaire*, lorsque le disque du Soleil déborde de tous côtés sur le cercle noir de la Lune, et nous apparaît alors comme un anneau lumineux. (*Atlas classique*, pl. 1, fig. 9.)

Éclipses de Lune. — Les éclipses de Lune se produisent lorsque la Terre se trouve directement entre le Soleil et notre satellite. L'ombre de la Terre, se projetant sur la Lune, empêche les rayons du Soleil de l'atteindre; et, comme elle ne brille que par ces rayons, elle disparaît à nos yeux totalement ou en partie, dès qu'elle se trouve plongée dans le cône d'ombre qui s'allonge derrière le globe terrestre. Les éclipses de Lune sont *totales* ou *partielles*, jamais annulaires. (*Atlas classique*, pl. 1, fig. 9.)

F. — LES PLANÈTES.

Nature et mouvement. — Les planètes étant opaques comme la Terre, planète aussi, ne brillent que par la lumière du Soleil; en nous renvoyant cette lumière, elles nous apparaissent, dans leur éloignement, comme des lunes très petites, n'émettant pas des rayons scintillants comme le Soleil et les étoiles. Plusieurs d'entre elles ont une atmosphère.

Les mouvements des planètes et de leurs satellites s'opèrent de l'ouest à l'est et sont analogues à ceux de la Terre et la Lune : *rotation* de l'astre sur lui-même autour d'un axe plus ou moins incliné sur le plan de l'orbite; *révolution* des planètes autour du Soleil, et des satellites autour des planètes; *translation* avec tout le système solaire vers la constellation d'Hercule.

Position des planètes. — Les deux planètes Mercure et Vénus sont plus rapprochées du Soleil que la Terre; les autres planètes sont plus éloignées et elles se classent dans l'ordre suivant : Mars, les Astéroïdes, Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune. (*Atlas classique*, pl. 1, fig. 7 et 8.)



TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS 3

Première partie.

GÉOGRAPHIE DE LA BELGIQUE.

Généralités 5

SECTION I. — GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE DE LA BELGIQUE.

I. — Le territoire belge 6

II. — Géographie physique 7-21

A. — *Le sol.* 7-21

1. Relief du sol et division basée sur l'altitude 7

2. Nature du sol; division en zones agricoles et division en régions naturelles 9

3. Nature du sous-sol (éléments de géologie) 12

B. — *Le climat* 14

C. — *Les eaux.* 15-21

1. Les eaux marines 15

2. Les eaux courantes 15

3. Les eaux souterraines 21

4. Les eaux solides 21

III. — Géographie biologique 22-23

IV. — Géographie humaine 23-59

A. *Géographie anthropologique et ethnographique.* 23-24.

1. Variétés humaines et groupes ethniques 23

2. Langues 24

3. Cultes 25

B. — *Anthropogéographie* 25-28

1. Population 25

2. Répartition de la population 25

3. Mouvements de la population. 28

4. Influence de l'homme sur l'aspect géographique du pays. 28

C. — <i>Géographie politique.</i>	29-30
D. — <i>Géographie économique.</i>	30-59
1. Les produits de la nature et leur répartition géographique	30
2. Les industries	38
3. La circulation des produits; voies et moyens de transport	46
4. La distribution des produits et le commerce.	49

SECTION II. — GÉOGRAPHIE PARTICULIÈRE DES RÉGIONS NATURELLES.

I. La Campine	60
II. La Flandre	65
La région des Dunes.	«
La région poldérienne	67
La Flandre intérieure.	70
III. La Région mixte	74
IV. La Hesbaye	76
V. La Région brabançonne.	81
VI. La Région hennuyère	84
VII. La Région d'industries charbonnière et métallurgique	86-91
VIII. La Région condrusienne.	92
Condroz	92
Entre-Sambre-et-Meuse	96
Famenne	99
IX. Le Pays de Herve	101
X. L'Ardenne	104
XI. La Lorraine belge.	109

SECTION III. — GÉOGRAPHIE PARTICULIÈRE DES PROVINCES BELGES.

I. — Brabant.	112
II. — Flandre occidentale	116
III. — Flandre orientale	119
IV. — Anvers	122
V. — Limbourg	126
VI. — Liège.	127
VII. — Hainaut.	131
VIII. — Namur	135
IX. — Luxembourg	138

57914A

Deuxième partie.

ÉLÉMENTS DE COSMOGRAPHIE.

A. — <i>L'Univers</i>	149
B. — <i>Le Soleil</i>	150
C. — <i>La Terre</i>	151
Succession des jours et des nuits.	152
Inclinaison de l'axe sur l'orbite	153
Inégalité des jours et des nuits	154
Les zones.	159
Les saisons	160
D. — <i>La lune</i>	161
E. — <i>Les éclipses</i>	163
F. — <i>Les planètes</i>	163

Le programme des Études dans les Écoles moyennes signale, outre la géographie de la Belgique et des notions élémentaires de cosmographie (qui sont seules inscrites au programme des quatrièmes d'Athénées et Collèges) : a) l'explication des articles les plus essentiels de la Constitution belge (voir ci-dessus : Appendice); b) des notions sur la politique coloniale et la récapitulation de la géographie du Congo. Nous avons réservé dans notre manuel d'histoire : *Les Temps Modernes, l'Époque contemporaine* (éd. 1926) un chapitre (p. 132) à la politique coloniale. Pour la géographie du Congo, elle est donnée dans la deuxième partie de notre Cours de géographie : *Géographie des parties du monde autres que l'Europe* et plus explicitement dans notre manuel hors série : *Géographie du Congo belge* (éd. 1927).



